This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Can 2380.4

Harvard College Library

FROM THE
FRANCIS PARKMAN
MEMORIAL FUND
FOR
CANADIAN HISTORY
ESTABLISHED IN 1908

Digitized by Google

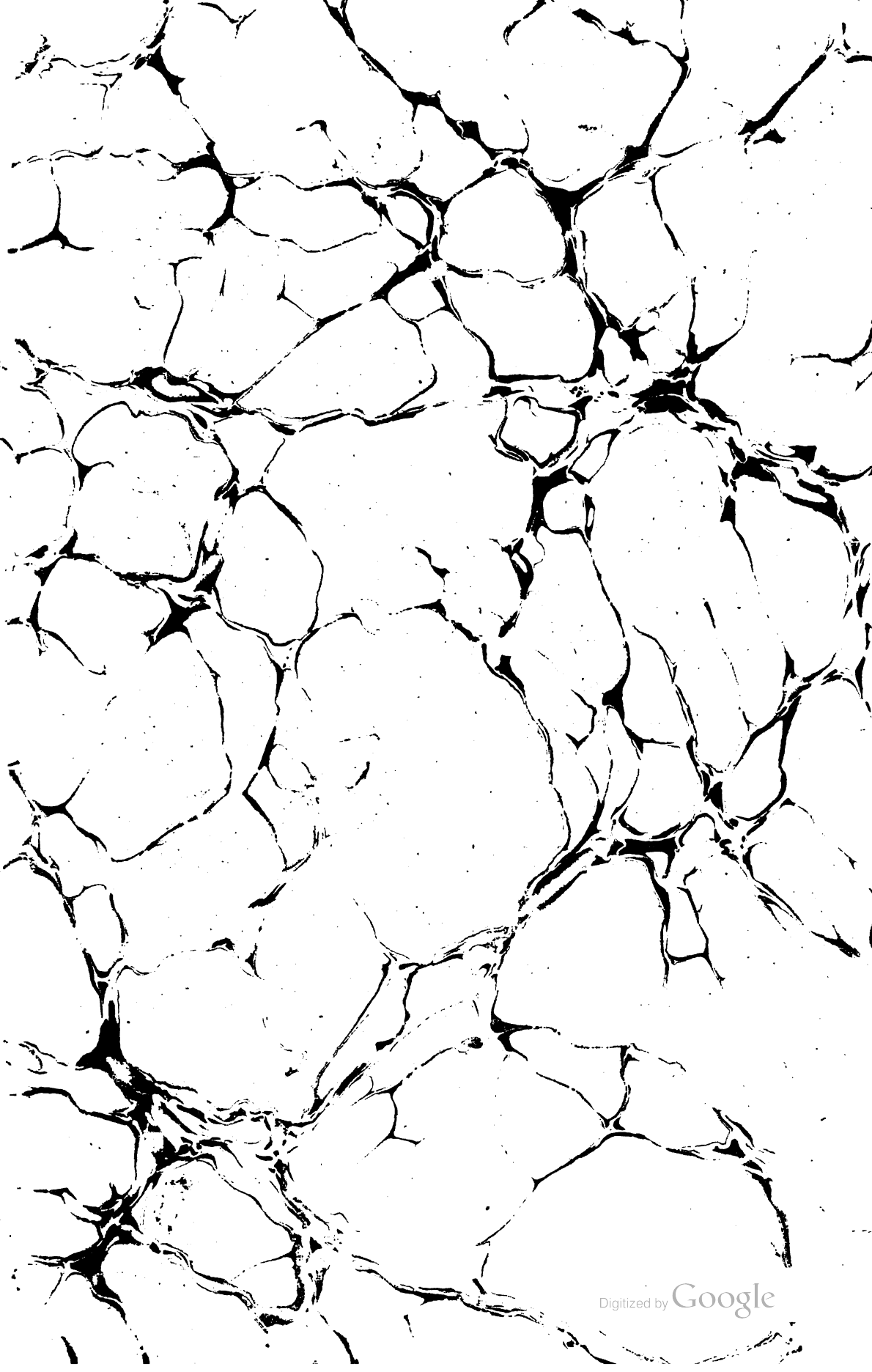
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

TRIFLUVIENNE

PAR

BENJAMIN SULTE

FAIRE AIMER LA PATRIE.

MONTRÉAL

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE CANADIENNE, 28 RUE ST. GABRIEL

1879

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

TRIFLUVIENNE

PAR

BENJAMIN SULTE

FAIRE AIMER LA PATRIE.

MONTRÉAL

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE CANADIENNE, 28 RUE ST. GABRIEL

1879

Digitized by Google

Can 2380.3.3
,4

HARVARD COLLEGE
JUL 301908
LIBRARY.

Parkman fund

Digitized by Google

à Monsieur Gabriel Gravier
hommage et amitié
Benjamin Sulte

AU LECTEUR.

Le groupement de toutes ces notes d'histoire autour du nom des Trois-Rivières, dans l'espace du quart de siècle que cette *Chronique* embrasse, pourrait surprendre, au premier abord, mais on reconnaîtra aussitôt que je n'ai empiété ni sur le terrain de Québec ni sur celui de Montréal.

Grâce au patriotisme des directeurs de la *Revue Canadienne*, mon travail sort de ses cartons. Il ne manque pas de lecteurs enclins à parcourir ces récits du temps passé. En tous cas, j'ai agi comme si je devais faire plaisir à mes compatriotes. Espérons que ceux-ci se montreront assez indulgents

Pour pardonner et pour me lire
Sans critiquer aucunement,
Et me défendre, mêmement,
Si de mon livre on veut médire.

B. S.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE TRIFLUVIENNE

1640-1665.

.....Ici commence, pour la colonie trifluvienne et pour tout le Canada, une époque mémorable, durant laquelle nos pères deployèrent un tel courage et résistèrent à tant de maux qu'on la désigne spécialement sous le nom de " temps héroïques. " Elle va de 1640 à 1665.

A son début, le poste des Trois-Rivières nous apparaît comme le plus avancé, le plus exposé sur le Saint-Laurent. Vers sa fin, Montréal partage avec lui le danger, un danger qui va toujours grandissant et qui aurait emporté tous les établissements du pays sans l'arrivée tardive mais salutaire des troupes de France.

La chronique de Québec et celle de Montréal ont été écrites. Rassemblons les matériaux qui peuvent servir à dresser celle des Trois-Rivières.

I

C'est dans l'automne de 1634 que le fort fut bâti et la mission fondée d'une manière permanente. Cinq ou six colons s'y établirent vers le même temps. Il faut y ajouter les Révérends Pères Jésuites, leurs domestiques, le gouverneur, les employés de la traite, quelque soldats et de nouveaux colons pour atteindre, en 1637, le chiffre de soixante et dix âmes. Ce groupe ne paraît pas s'être accru de 1637 à 1641, si ce n'est par les naissances, de sorte qu'il n'était à cette dernière date que de quatre-vingts âmes. Ce calcul est au plus bas puisqu'il n'embrasse que le personnel que j'ai constaté, laissant une marge pour les renseignements encore

Digitized by Google

inconnus. La population blanche de tout le Canada, en 1640, n'était que d'à peu près deux cents âmes.

La France, engagée au plus fort de la guerre de trente ans, tenait six armées en campagne et ne se donnait pas de souci au sujet du Nouveau-Monde. Dans les Pays-Bas, dans l'est de son territoire, en Allemagne, en Italie, en Espagne, sur la Méditerranée, elle était partout victorieuse. Condé et Turenne lui gagnaient des batailles. Louis XIII et Richelieu s'éteignaient. Louis XIV était au berceau. Mazarin allait se faire connaître.

A quinze cents lieues de Paris, par delà l'océan, sur les bords d'un fleuve sauvage, où règne un climat rigoureux, perdus au milieu de peuplades féroces, il y avait une poignée de Français dispersés de Terreneuve à Québec, et songeant, malgré tous les obstacles, à fonder dans ce dernier lieu le siège d'une grande colonie.

De toutes les gloires de Condé reste-t-il quelque chose d'aussi beau que l'œuvre des compagnons de Champlain, œuvre qui s'accomplissait inaperçue ?

Mais au-delà de Québec même nous venons de voir s'avancer les colons intrépides et s'y fixer. Rien n'arrête leurs entreprises, ni le Sauvage, ni les glaces, ni la distance. Cette petite phalange, prêtres, défricheurs, soldats, ouvriers, traiteurs, est enfermée par les neiges et les frimas durant la moitié de l'année, à trente lieues de Québec, le poste le plus voisin, et, sentinelle perdue de la civilisation qui n'ose pas encore jeter son avant-garde au-delà du lac Saint-Pierre, elle ne compte que sur elle-même pour se maintenir au poste de l'honneur.

Entourés de forêts immenses, coupés dans leurs communications, obligés de vivre à même les provisions apportées de France, ces braves gens avaient de plus à redouter la hache de l'Iroquois, qui, sans relâche, répandait la désolation autour d'eux.

Les paisibles habitants des bords du fleuve se figurent difficilement l'existence précaire, l'isolement, les dangers continuels auxquels leurs ancêtres étaient en proie, dans ces mêmes lieux, il y a deux cent quarante ans. Dans ces campagnes fertiles et riantes où règnent la quiétude et le contentement, qui pourrait retrouver la trace sanglante des longs combats de nos aïeux ? Hélas ! leurs travaux sont à peine connus, à peine compris.

" Près de la borne où chaque champ commence,
Aucun épi n'est pur de sang humain ! "

a dit le poète. Mais aussi quelle semence ce sang généreux a produit!

Digitized by Google

II

Les nations sauvages s'étaient habituées, de longtemps, à faire des Trois-Rivières un lieu de rendez-vous pour la pêche, la chasse, surtout la traite avec les blancs, mais les tribus les plus voisines, celles des Attikamègues. qui habitaient le haut Saint-Maurice, furent les dernières à fréquenter le poste, ce qui eut lieu à partir de 1638, où elles commencèrent à embrasser le christianisme.

La même année, quelques Algonquins de l'île des Allumettes commencèrent " un désert," aux Trois-Rivières en vue d'y cultiver du blé d'Inde.

Ces préparatifs pour l'avenir donnaient un surcroît d'importance au poste, mais aussi devaient bientôt lui attirer de terribles dangers.

Les Algonquins de l'île des Allumettes et ceux de la Petite-Nation, tous de la rivière Ottawa, fréquentaient les Trois-Rivières en grand nombre. Ils voyageaient par les cours d'eau abondants qui coupent les terres entre l'Ottawa et le Sain-tMaurice. Dès 1613, Champlain écrit que la rivière Gatineau, qui se décharge dans l'Ottawa (en face de la capitale fédérale) vient du nord, où se tiennent des peuplades algonquines, et qu'elle va tomber dans le Saint-Laurent aux Trois-Rivières, formant comme une grande île de près de quarante lieues,—ce qui est assez exact puisque d'Ottawa si l'on va aux Trois-Rivières soit par la Gatineau et le St. Maurice, soit par la rivière Ottawa et le St. Laurent, on cotoye une terre qui a bien quarante lieues d'une extrémité à l'autre. Champlain ajoute : " Quelques fois ces peuples passent par cette rivière (la Gatineau) pour éviter les rencontres de leurs ennemis, sachant qu'ils ne les recherchent en lieux de si difficile accès."—On verra, en 1650, que les Iroquois iront " rechercher" les malheureux restes des nations algonquines jusqu'aux territoires du nord. Saint-Amasquine, poste situé sur le Saint-Maurice, un peu plus haut que la Grande-Anse, non loin de la Petite Batiscan, était, dit la tradition, une étape pour ceux qui voyageaient des Trois-Rivières à l'Ottawa par la Gatineau. Des combats ont dû s'y livrer ; de fait, on y voit des traces de fortifications.

Par ces voies détournées, on expédiait des lettres jusqu'aux grands lacs du Haut-Canada. Le 27 avril 1639, le Père François Dupéron, écrit de la baie Georgienne à son frère qui est à Rome : " Doresnavant, je ne vous manderai des nouvelles que des Hurons' car pour celles des Montagnais et Algonquins, nous n'en recevons les nouvelles que par la Relation imprimée qui nous est envoyée

Digitized by Google

de France d'année en année. Vous pouvez faire réponse à mes lettres ; pour moi il me faut une année entre deux, à raison que les Hurons descendent d'ici aux Trois-Rivières à même temps que les navires y arrivent de France." Par conséquent, le Père Dupéron, qui se trouvait dans le Haut-Canada, ne recevait des nouvelles des tribus du Bas-Canada que par les lettres des Pères de sa Compagnie, expédiées, chaque automne, des Trois-Rivières et de Québec en France, imprimées là, puis renvoyées sous cette dernière forme dans la Nouvelle-France, de manière que son frère, à Rome, pouvait apprendre ces nouvelles avant lui-même qui était au Canada. Un autre Père avait bien raison de dire que les communications avec les grands lacs étaient des routes plus difficiles à tenir que le chemin de Paris à Orléans. Nous avons changé tout cela, comme disait Molière.

Les Algonquins des Trois-Rivières allaient en traite vers les tribus Attikamégues, dont la résidence ordinaire était dans le voisinage du lac St- Thomas, et qui, à leur tour, échangeaient les objets de fabrique européenne qu'elles obtenaient ainsi, avec des peuples situés encore plus loin, dans un pays si froid que les arbres y étaient rabougris et ne fournissaient pas même l'écorce nécessaire à la confection des canots,—ils obtenaient ces produits des peuplades plus favorisées sous ce rapport.

L'état florissant de la mission des Trois-Rivières, où les Algonquins séjournaient et se rassemblaient en nombre, donnait une certaine importance à ces transactions. Les nations les plus reculées vers le nord s'y virent attirer pour le temps de la belle saison. Outre la chasse et la pêche et un climat plus agréable que celui de leurs forêts natales, elles rencontraient les mille objets que la civilisation procurait aux Français et qui s'échangeaient pour des fourrures.

Les Attikamègues avaient promis de se rapprocher des Trois-Rivières, mais la crainte des Iroquois, ennemis de tous ceux qui fréquentaient les Français, les en tenaient éloignées. Pourtant on fondait toujours des espérances sur leur conversion en masse, car " ils sont des agneaux " tandis que " les Hurons et les Algonquins et Iroquois sont des loups. "

Dès la fondation du fort, la pensée des R. P. jésuites s'était dirigée vers l'établissement d'une colonie de Sauvages chrétiens où de ceux qui se montreraient disposés à le devenir, comme il en existait dans l'Amérique du sud sous la direction des religieux de leur ordre. Ce but, poursuivi pendant des années avec une persévérance admirable et au prix de nombreux sacrifices, ne devait jamais être atteint.

Digitized by Google

Les Algonquins de l'Isle, qui avaient commencé un défrichement auprès du fort, invitaient avec instauces les Attikamègues à se joindre à eux, mais ceux-ci prièrent le Père Buteux de ne point les associer ensemble, vu qu'ils différaient de caractère et de langage. Le Père leur proposa de les établir à une lieue du fort, sur les rives du Saint-Maurice; ils s'engagèrent à en parler dans leur pays. C'était dans l'été de 1639. L'année suivante, ils apportèrent réponse que cela leur était impossible, La crainte des Iroquois était leur unique excuse. N'étant pas d'un esprit belliqueux, ils voulaient vivre en paix et ne pas trop s'approcher des localités où pouvaient se répandre les Iroquois, qui n'avaient pas encore dirigé leurs courses vers le nord, contre eux. Nous verrons plus loin qu'ils redoutaient, non sans motif, de s'attirer la colère des Cinq Nations.

III

La carte de 1632 de Champlain, dont les renseignements sont de 1627 à peu près, ne porte pas la marque qui signifie " habitation française" ni aux Trois-Rivières ni autour du lac Saint-Pierre. On ne voit pas cette indication au-dessus de Québec.

Dès 1632, dit Charlevoix, il y avait aux Trois-Rivières un commencement d'habitation. Ces mots indiqueraient que, à la nouvelle de la reddition du pays, cette même année, les Français s'empressèrent de se créer des établissement stables.

En consultant les écrits de cette époque, on peut croire que les débuts de la colonisation des Trois-Rivières remontent jusqu'à 1617, mais l'élan ne fut pris qu'en 1633.

" La situation du lieu, dit Charlevoix, jointe au grand commerce qui s'y faisait, engagea quelques Français à s'y établir, et la proximité de la rivière des Iroquois (Sorel) obligea les gouverneurs-généraux (Champlain) à y bâtir un fort (1634) où ils entretenaient une bonne garnison et qui eut d'abord son gouverneur particulier, aussi ce poste fut, dès lors, regardé comme l'un des plus importants de la Nouvelle-France. "

Son importance, ajoute-t-il, était déjà considérable en 1640, ce qui veut dire que le commerce des pelleteries s'y fortifiait et que les colons n'y manquaient pas.

De ces derniers nous connaissons Jean Godefroy, Jacques Hertel, LeNeuf de la Poterie, LeNeuf de Hérisson, Jean Nicolet, Sébastien Dodier, Jean Sauvaget, François Marguerie, Guillaume Isabel, Guillaume Pepin, Etienne de Lafond, Bertrand Fafard, Pierre

Digitized by Google

Blondel et Christophe Crevier. C'est, à peu près, le quart de tous les chefs de famille demeurant alors dans la Nouvelle-France.

De 1617 à 1640, les Trois-Rivières devaient être ce que sont aujourd'hui les postes du nord-ouest. Les circonstances de la fondation sont identiques. Une série de missions s'établit d'abord au rendez-vous habituel des chasseurs indiens et des trafiquants blancs, et quand le lieu paraît convenir également aux deux intérêts qui s'y dirigent, le missionnaire fonde la chapelle, l'église, la " résidence, " les traiteurs bâtissent le fort ou " habitation," et quelques colons se groupent alentour.

La grande traite de la Nouvelle-France se fit aux Trois-Rivières à partir de la fondation du fort (1634) et ne commença à se partager avec Montréal qu'en 1656. Le dépôt principal des marchandises européennes était cependant à Québec d'où on les apportait au magasin des Trois-Rivières, selon le besoin ; aussi se trouve-t-on bien embarrassé à la suite de l'incendie, en 15 juin 1640, qui dévora, à Québec, presque tous les articles de traite envoyés de France.

De 1640 à 1656, cette époque critique, l'histoire du Canada est en quelque sorte concentrée aux Trois-Rivières par l'importance immédiate des événements qui s'y déroulent.

Québec ne fut jamais pour les Montagnais et les Algonquins un poste aimé. Quant aux Iroquois, ils ne paraissent pas même s'en être occupés durant un siècle qu'ils furent en hostilité contre les Français. Montréal eut la bonne fortune de se trouver d'abord assez peu en butte aux coups de ces ennemis qui s'acharnèrent sur les Trois-Rivières, et elle grandit juste à point pour s'emparer de la traite de l'Ouest, qui, avant 1655, passait à sa porte pour descendre aux Trois-Rivières.

Dans l'été de 1640, un Père jésuite écrit: " Nous avons une église de Sauvages aux Trois-Rivières, qui, pour être plus jeune que celle de Sillery, n'a pas encore tant de force. ...Plusieurs Algonquins se présentent pour s'arrêter aux Trois-Rivières, mais nous manquons de bras."

Les baptêmes de Sauvages au registre de la paroisse sont au nombre de quarante-et-un cette année, presque tous en novembre et décembre, ce qui s'explique par les faits suivants :

Sauf une alerte au printemps, et qui n'eut pas de suite, le poste n'avait point été inquiété par les Iroquois durant l'année, lorsque, sur la fin de l'automne, on eut connaissance que quatre-vingt dix Agniers s'étaient répandus sur les bords du fleuve, depuis Montréal jusqu'aux Trois-Rivières, où une soixantaine de ces marraudeurs capturèrent quelques Sauvages alliés des Français, ce

Digitized by Google

qui jetta l'alarme partout et força les familles indiennes à se réfugier parmi les gens de la bourgade.

Bientôt cette situation se compliqua par l'enlèvement de deux Français qui jouissaient de beaucoup de considération aux Trois-Rivières et dans tout le pays.

IV

Thomas Godefroy, surnommé Normanville, venu jeune dans la colonie, homme de courage et de dévouement que l'on rencontrait partout où il y avait un service à rendre, était frère de Jean Godefroy que l'on peut regarder comme le colon qui a le plus contribué à attirer aux Trois-Rivières le premier groupe de familles tirées de la Normandie.

François Marguerie, l'un des plus beaux types canadiens de cette époque, versé comme Normanville dans les langues sauvages, et l'esprit plein de ressources, était interprète des Trois Rivières.

Avec l'aventure de ces deux hommes, s'ouvre la série des luttes qui durèrent vingt-cinq ans et qui font le sujet de la présente chronique.

Ils avaient quitté le fort vers le 20 février 1641 pour aller à la chasse dans un endroit où ils ne comptaient pas rencontrer d'Iroquois; mais ceux-ci, qui, avec une patience sans borne, se tenaient embusqués aux abords de la place depuis des semaines, les suivirent à la piste de leurs raquettes et les surprirent la nuit. Tous deux étaient d'une bravoure reconnue. Ils songèrent à se défendre, et ils tenaient déjà chacun un ennemi, l'épée et l'arquebuse sur la gorge, lorsque, se voyant entourés par tout un parti de guerre, ils changèrent subitement de tactique et se rendirent à discrétion. Leur expérience consommée leur sauva la vie par ce seul mouvement. Assaillis par deux ou trois individus, ils auraient pu les traiter en meurtriers et ne leur accorder ni n'attendre d'eux aucun quartier, mais tombés aux mains d'une troupe, ils savaient que leurs personnes prenaient la valeur d'une rançon, ce qui valait mieux. D'ailleurs les Iroquois les connaissaient tous deux, et leur prise venait à point leur fournir une ressource dont ils comptaient se servir pour traiter avec les Français et amener ceux-ci à ne plus protéger les Algonquins. Trop faibles pour écraser les Français et les Algonquins réunis, les rusés Iroquois voulaient les détacher les uns des autres, afin de les détruire ensuite à tour de rôle. Ils se gardèrent donc de maltraiter les deux prisonniers et les condui

Digitized by Google

sirent dans leur pays, où ils parvinrent après dix-huit jours de marche. Le reste de l'hiver fut tranquille aux Trois-Rivières.

Le 5 juin, sur le point du jour, on signala vingt canots iroquois un peu plus bas que le fort. En même temps, il en parut d'autres au milieu du fleuve. Tous étaient remplis de guerriers. La place était bloquée du côté de l'eau. Du fort, situé sur le tertre appelé le Platon, il était facile d'embrasser d'un coup d'œil les mouvements des Iroquois. L'alarme fut sonnée et tout le village fut sur pied en un instant. Un canot algonquin qui, sur ces entrefaites, sortit du Saint-Maurice, tomba aux mains des Iroquois à la vue des habitants qui ne pouvaient lui porter secours.

Le village, placé tout près du fort sur un plateau presqu'aussi élevé que le Platon, ne paraît pas avoir été palissadé à cette époque. Du côté du fleuve il avait pour rempart le flanc même de l'éminence, mais sur deux faces,—nord et nord-ouest,—la forêt et quelques champs cultivés n'offraient aucun moyen de résistance. Près du fort il y avait quelques pièces de canon qui pouvaient être utilisées sur tous les points du Platon, mais le Platon lui-même n'avait pour le protéger que son élévation, sans aucune muraille. Une fois parvenu au sommet, l'ennemi se serait trouvé en face du fort, qui était entouré d'un fossé sec que l'on traversait sur un pont-lévi.

Comme on était sous le coup de la première surprise, un canot monté par un seul homme, portant un petit guidon en signe de paix, se détacha de la flottile et tira vers le fort. Le costume de cet envoyé le fit prendre pour un Sauvage mais sitôt qu'il fut à portée de la voix on vit que c'était François Marguerie. M. de Champflour, gouverneur, descendit le recevoir à la grève qui forme l'extrémité actuelle de la rue dite du Platon, et comme on avait cru Marguerie ou mort ou perdu à jamais pour ses compatriotes, ceux-ci l'entourèrent de marques d'amitié et de sympathies très-vives.

Normanville et lui, disait-il, n'avaient pas trop à se plaindre des Iroquois, car ils ne les avaient ni brûlés, ni torturés, ni battus, selon la coutume,—mais malgré cela leur vie avait été bien misérable, même pour des hommes de leur trempe, endurcis aux fatigues et aux privations. Ayant été dépouillés d'une partie de leurs vêtements, ils avaient souffert du froid. Marguerie, qui écrivait français, anglais, latin et sauvage, traça sur une peau de castor, au moyen d'un petit bâton trempé dans de la suie délayée, un exposé de leur situation, priant les Européens qui liraient ces lignes de leur envoyer les objets dont ils avaient le plus pressant besoin. Ce singulier document fut porté à Albany par un Iroquois qui s'y rendait en traite, et les captifs eurent la consolation de recevoir,

Digitized by Google

au retour du messager, des chemises, des couvertures et de quoi écrire. Marguerie envoya à ses bienfaiteurs la narration de ses aventures ; on ne sait ce que devint cet écrit ; les Iroquois ne durent pas le faire parvenir, car ils refusèrent ensuite de se prêter aux communications des deux Français avec Albany.

Vers la fin d'avril, les Cantons s'armèrent pour une descente sur le Saint-Laurent. Ils étaient au nombre de cinq cents hommes dont trois cent cinquante s'avançaient comme on l'a vu, le 5 juin au matin, sous prétexte de parler d'amitié avec les blancs.

Marguerie était chargé de dire que les Algonquins et d'autres tribus qu'il désignait, ne serait pas compris dans les arrangements. —aussi, quand il eut délivré son message, encouragea-t-il le gouverneur à refuser de s'entendre avec les Iroquois sur cette base.

Ceci réglé, une autre propositiou fut soumise : libérer Normanville et Marguerie moyennant un cadeau de trente arquebuses, ce qui joint aux trente-six armes à feu que ces barbares possédaient déjà, et qui leur avaient été fournies par les Hollandais d'Albany, pouvaient les rendre formidables.

Refusez encore, dit Marguerie, qui jouait sa tête et celle de son compagnon.

On vit bien que tout cela n'était qu'une ruse de guerre de la part des Iroquois, et il eut été possible d'en prendre son parti, sans l'état précaire dans lequel se trouvait la place assiégée par une telle force. Il importait donc de gagner du temps, et pour cela, de parlementer.

Heureusement avec des hommes comme Hertel, Nicolet, Marguerie, Normanville, qui tous étaient sur les lieux, soit dans un camp, soit dans l'autre, l'entreprise n'était pas trop risquée. Il y avait plus d'adresse et d'habileté dans la tête de ces vieux coureurs de bois que dans celles des chefs Iroquois, sans compter que les quatre Français, initiés entièrement aux us et coutumes sauvages, en tireraient un parti avantageux. Le Père Ragueneau était aussi aux Trois-Rivières, on pouvait utiliser sa grande expérience, et même se servir de sa personne, car les Iroquois le respectaient et ne manqueraient pas de l'écouter.

On décida qu'il fallait ouvrir des négociations et employer les ressources de la diplomatie pour donner au gouverneur-général l'occasion d'arriver avec des renforts. Un canot partit pour Québec ; en même temps, Marguerie accompagné d'un Français, retourna vers les Iroquois, et se conformant à l'art de parler et d'argumenter de ceux-ci, il leur prouva que le gouverneur-général avait seul le pouvoir de traiter de la paix, qu'un exprès partait pour le prévenir, et que M. de Champflour ne pourrait que leur

Digitized by Google

donner le conseil d'attendre son arrivée. Tout cela était très-sage aux yeux des Iroquois, aussi rien ne semble leur avoir inspiré le soupçon d'un stratagème quelconque. Ils s'installèrent sur la rive sud du fleuve, à Sainte-Angèle de Laval aujourd'hui, et y firent des retranchements à leur manière.

Ils tenaient, cependant, à gagner la confiance des Trifluviens en leur persuadant que toutes les difficultés survenues depuis trente ans entre eux et les Français devaient cesser et qu'une paix solide, une existence tranquille en seraient la conséquence. C'est pourquoi ils envoyèrent non-seulement Marguerite cette fois, mais Normanville avec lui, supplier M. de Champflour de les aller visiter. Le Français que Marguerite leur avait amené restait comme otage de leur retour.

Ou laisser partir M. de Champflour et risquer de le voir enlever, ou envoyer des personnages représentant, réunis, une importance équivalant presque à la sienne, telle était l'alternative, car il ne fallait pas songer à leur adresser un refus !

Le Père Ragueneau et Jean Nicolet se dévouèrent.

Nicolet avait alors vingt-deux années de pratique parmi les Sauvages et il était connu au loin plus que n'importe quel interprète. Sept années auparavant, il s'était rendu, par la rivière Wisconsin, à une vingtaine de lieues du Mississipi ; ce voyage l'avait placé au-dessus de toutes les réputations de son temps en ce genre. Il parlait les deux langues mères du Canada : le huron-iroquois et l'algonquin. Son influence sur les Sauvages était énorme. Ceux-ci lui avaient imposé le nom d'*Achina*, dit la *Relation*; le Révérend Père Déléage, O. M. I., me dit qu'en écrivant *Achinini* ou *Achirinis* on aurait " homme encore une fois," ou mieux : " homme deux fois," et en effet, Nicolet était deux fois homme aux yeux des Sauvages, puisqu'il parlait le français et tous les dialectes indiens, et qu'il vivait avec une égale facilité sous le toit des blancs ou dans le *ouigouam* de la forêt.

Le Père Ragueneau et Nicolet firent les choses sur un grand ton, à la mode iroquoise. Discours pompeux, assurance d'amitié éternelle. On se tint dans cette poésie, les Sauvages exprimant le désir de voir une bourgade française dans leur pays jusque-là fermé aux blancs, et les Français leur disant que rien au monde ne leur causerait plus de joie. Trompeurs, trompés,—ainsi s'écoula la fin du premier jour.

Les Iroquois y furent pris complètement. Voyant les Français si empressés à s'accommoder avec eux, ils poussèrent la fourberie jusqu'à montrer aux Algonquins quelques désirs de se mettre en bons termes ensemble. Le lendemain, 6 juin, trois canots paradè-

Digitized by Google

rent devant le fort, approchant du rivage à la portée de la voix et feignant de ne rien craindre. Ceux qui les montaient échangèrent des propos doucereux avec les Algonquins, mais ces derniers refusaient ouvertement de croire à ces manifestations d'amitié, et les tentateurs se retirèrent cachant leur dépit.

Cette seconde journée, moins critique que la première, et trois autres se passèrent dans l'espérance de voir arriver des secours de Québec.

V

M. de Montmagny, gouverneur-général, était parti en toute diligence, avec une barque armée et quatre chaloupes. Le Père Vimont, supérieur des Jésuites, l'accompagnait. Comme la barque marchait lentement, il prit de l'avance avec les chaloupes et apparut aux Trois-Rivières le 10 du mois, plus tôt qu'on ne l'y attendait.

A cette vue, les Iroquois dispersés sur le fleuve se rejettèrent dans leurs retranchement, mais telle était leur haine contre les Algonquins qu'ils en sortirent immédiatement, sous les yeux de M. de Montmagny, et saisirent un canot dans lequel ils tuèrent une femme et prirent un homme. Ni Piescaret, qui était aux Trois-Rivières, ni aucun Algonquin de marque, ne semblent avoir cherché à venger immédiatement ces injures. Il est vrai que les ennemis étaient nombreux et que les Français demandaient avec instance le maintient de l'ordre et l'emploi de toute la patience possible. Les Algonquins, si braves, si indiciplinés, pouvaient à tont moment compromettre une situation déjà fort grave.

Les quatre chaloupes allèrent mouiller devant le Platon, à une portée de mousquet du fort.

En signe de bon accueil, les Iroquois, dont les embarcations étaient toujours courant sur le fleuve, tirèrent une quarantaine de coups de feu, et expédièrent deux canots pour les parlementaires, le Père Ragueneau, Nicolet, Marguerie, Normanville, qui y prirent place et se dirigèrent vers le fort de la rive sud.

C'était bien un fort, aussi facile à défendre que malaisé à prendre, on le verra. Les principaux Iroquois s'y tenaient assis en rond, silencieux, et reçurent parfaitement les délégués qu'ils firent asseoir sur des boucliers, en qualité de médiateurs. Puis, on amena Normanville et Marguerie.

Le cérémonial consistait à faire voir aux Français deux de leurs compatriotes captifs, que les bons Iroquois avaient à cœur de leur

Digitized by Google

rendre. Pour cela, Normanville et Marguerie étaient liés, mais légèrement, et on les avait mis dans une position qui indiquait qu'ils étaient l'objet principal de la conférence.

" Ces deux jeunes hommes que vous voyez, dit un orateur, ne sont plus Frauçais; ils sont Iroquois; le droit de la guerre les a fait nôtres. Cependant, dans quelques minutes, ils seront Français. Disons plutôt qu'ils seront Français et Iroquois tout ensemble, car nous ne serons plus qu'un peuple." Disant cela, il brise les liens des deux captifs et les jette par dessus la palissade en s'écriant: " Que la rivière les emporte si loin qu'il n'en soit plus jamais parlé ! "

Faisant ensuite approcher deux paquets de peaux de castor, il dit: " Je ne veux pas vous rendre nus à vos frères, voilà de quoi vous habiller chacun."

Les discours des Sauvages étaient accompagnés de pantomimes qui marquaient l'action exprimée par les paroles. C'étaient des représentations théâtrales très-curieuses, surtout lorsqu'il se rencontrait un orateur exercé. On en a vu jouer leur rôle de la sorte pendant deux heures et offrir constamment un spectacle nouveau à l'auditoire.

" Non-seulement vos coutumes seront nos coutumes, mais nous serons si étroitement unis que nos mentons se revêtiront de barbe comme les vôtres." Et celui qui parlait ainsi passait ses mains sur la figure du Père Ragueneau.

Finalement, il mit placer un collier en rond sur la terre: "Voici la maison que nous aurons aux Trois-Rivières quand nous y viendrons traiter avec vous; nous y fumerons le calumet sans crainte puisque nous aurons Ononthio pour frère."

Ils expliquèrent aussi pourquoi Normanville et Marguerie n'avaient pas eu la permission de retourner plus tôt dans leur foyers: il fallait que ces deux captifs allassent consoler les nations iroquoises par leur présence, attendu que celles-ci avaient toutes de l'affection pour les Français.

Voila, à peu près, quel était le fond des discours de Sauvages dont on a fait un objet d'admiration. Peu d'individus parmi eux avaient de l'éloquence. Ils employaient adroitement certaines images empruntées à la nature, et ils gesticulaient autrement que les Français. Leurs arguments étaient la plupart du temps de simples enfantillages, présentés avec une pompe et un luxe de périphrases qui les relevaient sans les rendre plus solides. Ils brillaient plus dans la réplique et la répartie que dans aucun genre.

Il fallait bien se montrer satisfait de tant de démonstrations d'amitié puisque, toutes mensongères qu'elles fussent, on finissait

Digitized by Google

par retirer Marguerie et Normanville des griffes de ces barbares, ce qui était le point principal.

Le Père Ragueneau et Nicolet promirent aux Iroquois que le gouverneur-général irait les voir le lendemain. On se sépara ainsi avec l'entente que la paix serait négociée sans retard.

Comme les Français embarquaient dans les canots qui devaient les ramener aux Trois-Rivières, un chef Iroquois, se donnant l'air d'avoir oublié une recommandation importante, leur cria qu'il les suppliait de cacher les haches de guerre des Algonquins et des Hurons tant que dureraient les conférences. Cette peur hypocrite ne trompa personne, ni d'un côté ni de l'autre, et elle était telle que, les Français à peine rentrés aux Trois-Rivières, les Iroquois attaquèrent quatre canots algonquins qui revenaient de la chasse chargés de pelleteries. Les hommes se sauvèrent à la nage ; une pauvre femme et son enfant furent capturés avec le contenu des embarcations, sous les yeux de M. de Montmagny. Ce procédé montrait combien peu il fallait compter sur la parole de pareils traîtres.

Le lendemain, 11 juin, le vent et la pluie retinrent les Français aux Trois-Rivières.

VI

M. de Montmagny sentait bien que les Iroquois n'ignoraient pas qu'ils s'étaient mis dans une fausse situation, le 10, en commettant les excès en question, mais il crut devoir n'en rien faire paraître. En conséquence, le temps étant redevenu propice, il partit le 12, avec soixante et cinq hommes bien armés et alla se poster en face des retranchements iroquois, comme pour les saluer. Ceux ci, avouant par le fait même, la perfidie qui les animait, n'osèrent s'approcher. Ils poussèrent un canot vide dans la direction des chaloupes, en invitant par des cris les Français à se diriger vers eux. Tout ce manège en disait plus qu'il ne fallait. D'aillours M. de Montmagny savait de source certaine que le complot était tramé de se saisir de lui, du Père Ragueneau et de Nicolet, aussi refusa-t-il de laisser embarquer personne dans le canot parlementaire.

Après beaucoup d'hésitation, les chefs iroquois s'avancèrent. On échangea des présents, selon la coutume, c'est-à-dire que chaque partie d'un discours était marqué par un cadeau qui était sensé parler au nom de ceux qui l'offraient. Ils revinrent avec adresse sur leur première demande relativement aux arquebuses,

Digitized by Google

mais ce fut en vain, car le gouverneur ne voulut même pas régler la paix avec eux sans y inclure les tribus amies des Français.

Sur le refus formel des Iroquois d'accepter ce point, on feignit de l'abandonner et de se contenter d'une paix à leur guise demandant seulement que l'on commençât par délivrer les Algonquins capturés récemment.

Ce fut le signal du désaccord. Le masque était levé. Il n'y eut plus moyen de s'entendre. M. de Montmagny se retira.

Comme il mettait pied à terre aux Trois-Rivières, la barque armée qui venait de Québec arriva, toutes voiles dehors, en vue des Iroquois. Ceux-ci, ne pouvant plus cacher leurs mensonges et voyant ce déploiement de forces, prirent tout à coup une attitude martiale. Au milieu d'un va-et-vient qui montrait qu'ils se préparaient au combat, ils se mirent à injurier les Français, ce qui décida M. de Montmagny à passer la nuit sur le fleuve, pour épier leurs mouvements et les repousser au besoin.

Le lendemain matin, il leur envoya des parlementaires, qu'ils chassèrent avec des menaces et en arborant la chevelure d'un Algonquin pris sur les lieux.

Sans plus tarder, les pièces de fonte de la barque et les pierriers des chaloupes ouvrirent un feu vigoureux sur leur fort. La journée se passa, mais les Iroquois ne sortirent pas pour attaquer, comme on s'y attendait vu leur nombre. Au contraire, tandis que leurs arquebusiers tiraillaient près du rivage, ils firent leurs préparatifs de retraite, et la nuit venue, sans que les Français s'en aperçussent ils décampèrent pour se retirer dans un second fort, qu'ils avaient eu la précaution de construire à un quard de lieue plus haut, vers la rivière Godefroy, dans les bois, et dont les Français ignoraient l'existence. Ce second fort était tellement bien fait qu'il pouvait résister aux balles et aux boulets.

Comme ils tenaient du feu allumé dans le premier fort et que les tireurs y étaient demeurés pour faire le coup de feu, on ne comprit que très-tard, le lendemain, ce qui s'était passé. Les Français ne perdirent pas une minute, ils entreprirent de les relancer jusqu'à l'autre fort, mais aussitôt, les tirailleurs iroquois, sortant du premier fort et s'abritant avec adresse derrière les arbres de la forêt, couvrirent la retraite du reste de leurs gens en visant au plus près et en reculant à propos. Les soldats et les volontaires furent tenus en échec. La nuit acheva de protéger les Iroquois. Ils disparurent sans avoir éprouvé de pertes sérieuses quoiqu'ils eussent été grandement effrayés par l'artillerie.

Un jeune Algonquin prisonnier, qui réussit à s'enfuir durant cette retraite, rapporta que les canons les frappaient de terreur et

Digitized by Google

qu'ils n'auraient pas osé résister en rase campagne, mais " d'en tuer beaucoup, dit la *Relation*, c'est ce que les Français ne doivent pas prétendre, d'autant plus qu'ils courent comme des cerfs, ils sautent comme des daims, ils connaissent mieux les êtres de ces grandes et épouvantables forêts que les bêtes sauvages qui les ont pour demeure."

Les canots iroquois avaient été transportés par terre durant la nuit et cachés à la rivière Godefroy. Ce moyen de fuite, contre lequel les chaloupes ne pouvaient rien, les sauva aisément. Ils abandonnèrent leur second fort, se répandirent par bandes sur le lac St. Pierre, et c'est comme par miracle que le Père de Brebeuf, qui descendait des missions huronnes, pût échapper à l'une de leurs embuscades et atteindre les Trois-Rivières.

En même temps, M. de Montmagny eut le chagrin d'apprendre par des Hurons fugitifs que la flottille de traite dont ils formaient partie avait été pillée par les Iroquois, et plusieurs de leurs compagnons pris ou tués. Cela n'ôta point, cependant, le courage aux PP. Menard et Ragueneau, qui tentèrent, peu après, de remonter le fleuve, mais qui rebroussèrent chemin devant l'impossibilité de l'entreprise.

Dans l'automne, deux cents Iroquois s'approchèrent des Trois-Rivières, avec l'intention évidente d'inquiéter la place tout l'hiver, mais la mort de deux de leurs capitaines, fit changer ce projet et ils retournèrent dans leurs cantons. Malheureusement, une escouade d'Algonquins qui fuyaient les Trois-Rivières par la crainte des Iroquois, tomba dans une de leurs bandes et fut détruite. Les dernières nouvelles portaient que sept cents Iroquois se préparaient à assiéger les Trois-Rivières l'année suivante.

Après l'humiliation que les Français venaient de subir en voyant échapper de leurs mains les maraudeurs dont les courses continuelles entravaient l'avancement de la colonie, le gouverneur-général fit des efforts pour qu'on lui envoyât de France des secours et des hommes capables de protéger les colons, mais ceux qui représentaient la compagnie des Cent-Associés n'avaient en vue que les profits immédiats de la traite encore très-abondante dans le bas du fleuve, et ils ne s'occupaient nullement de la fondation d'une " Nouvelle-France " comme il avait été stipulé en créant cette puissante compagnie qui avait le monopole du commerce du Canada. Les secours de la mère-patrie se firent attendre deux ou trois ans, et encore ne vinrent-ils que dans une minime proportion, juste assez pour ne point laisser les Iroquois consommer la ruine des établissements français, mais pas suffisants pour inspirer de la confiance aux pauvres colons.

Digitized by Google

VII.

Les noms de Normanville et de Marguerie se rencontrent, peu après leur retour aux Trois-Rivières dans des actes publics. Le 10 août 1641, M. de Montmagny accorde à Normanville un lot de terre près du fort des Trois-Rivières, et vers la fin du même mois, Marguerie assiste au mariage de sa sœur avec Jacques Hertel. Telle était l'existence des premiers Canadiens. A peine délivrés des plus terribles périls, ils se remettaient à défricher, se mariaient et comptaient sur l'avenir, sur la grâce de Dieu.

Il a été fait mention de Piescaret, plus haut. Ce guerrier célèbre était un Algonquin de la nation de l'île des Allumettes. Dès 1637 et 1639 sa famille est nommée au régistre des Trois-Rivières. L'année 1641 est celle où il reçut le baptême. Disons un mot de cet événement.

En décembre 1640, janvier et février 1641, il y avait aux Trois-Rivières un rassemblement considérable de famille sauvages retenues là par la terreur qu'inspiraient les Iroquois. Entre ceux qui étaient chrétiens et ceux qui refusaient de se convertir, il y avait souvent de vives controverses. Piescaret, qui s'était fait instruire, voulut recevoir le baptême solennellement, afin de produire un meilleur exemple. Il réunit donc les siens et leur déclara fermement son dessein, exposant pourquoi il embrassait le christianisme. " Je ne suis pas un enfant, leur dit-il, je sais ce que je fais. La doctrine qu'on m'a enseignée me semble si belle et si véritable, que quand bien tout le monde la rebuterait, je m'y rendrais de tout mon cœur." Le lendemain, il alla autour des cabanes et fit le cri public, afin d'être entendu de chacun, selon la coutume; il répéta qu'il maintenait sa détermination. Ceci monta la tête à quelques païens, qui ne pouvant lutter autrement contre Piescaret, firent courir le bruit qu'il avait perdu l'esprit ou qu'il avait été acheté par les Français, à cause de sa renommée. Mais celui-ci lança un autre cri public, rassembla tous les Sauvages à la porte de l'église (extrémité Est de la rue des Casernes) et fit appeler le Père Buteux. Le discours qu'il prononça en cette occasion nous a été conservé : " Ecoutez, jeunesse, peut-être que quand vous me voyez à la porte de cette église vous dites dans vos cœurs : " voila qui va bien ; Piescaret va être l'ami des Français ; il nous sera favorable ; il ne manquera pas de belles robes ; il aura des vivres en abondance. Voilà peut-être vos pensées, mais vous vous abusez. Sachez que Piescaret ne se fait pas chrétien

Digitized by Google

pour aucune considération humaine, c'est pour éviter les feux de l'autre vie, c'est pour être parent de Dieu, c'est pour aller, un jour, au ciel : voilà les desseins de Piescaret."

Après cela, il se jette aux pieds du Père Buteux et reçoit le baptême. J'ai copié au registre de la paroisse l'acte suivant : Anno Domini 1641, die 30 januarii, Ego Jocabus Buteux, Societis Jesu, vices agens parochi ecclesiæ quæ est ad Triaflumina sub titulo Beatæ Virginis Conceptæ, baptisavi solemniter Sylvestrem patrio idiomate Ketimagiaisitis, (1) vulgo Piescaret, annum agentem 50, —sufficienter doctrinæ christianæ rudimentis instructum ; huic nomen Simonis impositum est ab Francisco Champflour hujus arcis moderatore.

La suite nous fera voir que Simon Piescarat fut non-seulement un bon chrétien,—sauf de légères incartades,—mais encore un grand guerrier et un ami sincère des Français.

L'année 1641 est encore remarquable aux Trois-Rivières pour l'alliance qui fut faite entre les Algonquins et les Abénaquis. Le hasard en fut la première cause. Un capitaine algonquin, nommé Makeabicktichiou, qui avait causé beauconp de trouble aux Trois-Rivières depuis quelques années, s'était retiré sur la rivière Kénébec, et dans le cours de l'hiver 1640-41, un Abénaquis ivre l'avait assassiné. La coutume exigeait une amende honorable de cette mort, et comme les parents du défunt résidaient aux Trois-Rivières, deux Abénaquis avaient été députés à cette fin. Ceux-çi prirent avec eux, à Québec, quelques Algonquins de leur connaissance qui avaient du poids auprès des gens des Trois-Rivières où ils avaient autrefois demeurés, et se joignirent à l'escorte des PP. Brebeuf et Raguenau qui partait de Québec, vers la fin de juin. Les envoyés furent assez mal accueillis aux Trois-Rivières, où leur présence contribua, en outre, plus qu'il n'était nécessaire à accroître les embarras du moment. On voulut même les mettre à mort, mais sur l'observation que le meurtre de Makheabicktichiou avait été causé par l'ivrognerie et qu'il n'était le fait que d'un individu isolé, les ressentiments se calmèrent. On finit même par conclure un traité de paix qui marque, à partir de cette date, la longue alliance des Algonquins et des Abénaquis. Cependant ces derniers ne vinrent demeurer au Canada que cinquante-neuf ans plus tard.

(1) On me donne comme suit la traduction de ce nom : "Il se fait malheureux, ou celui qui se fait malheureux par sa propre volonté."

Digitized by Google

VIII.

Il est tout naturel que les incidents de la vie de certains Sauvages nous intéressent. Ces individus appartiennent à l'histoire du lieu où ils vécurent, ils s'y rattachent tout autant, et parfois plus, que certain Français dont on se plait à connaître et à consigner les noms dans les récits.

Ces sauvages étaient les habitants du sol où sont venus s'établir nos ancêtres; c'est avec eux que ces derniers ont eu à compter principalement. Tel chef algonquin a été un personnage aussi important que n'importe quel commandant ou traiteur français. Les écarter serait omettre un côté de la physionomie de l'époque, par conséquent tronquer l'histoire. Les traits en apparence isolés et sans suite que je cite d'eux sont comme autant d'aperçus sur l'existence des blancs et des Indiens au commencement de la colonie. Ce sont des peintures de mœurs. D'ailleurs, quand ces épisodes n'auraient que le mérite de nous transmettre le souvenir des hommes qui exerçaient de l'influence sur les tribus, ce serait déjà suffisant pour motiver leur insertion dans cette chronique.

Par exemple, pourquoi ne pas dire un mot de Matawan le jongleur, de La Perdrix l'esprit fort, de Paul Niakeapinat le premier Attikamegue baptisé, de Teouatirhon et Ariethona, les deux premiers Hurons instruits aux Trois-Rivières ? Nous avons vu Esrouachit jouer le principal rôle dans une crise qui faillit amener le massacre de tous les Français. Faut-il négliger Batiscan qui eut tant de rapports avec les missionnaires et les traiteurs et qui a laissé son nom à l'une de nos paroisses les plus florissantes ? Et Macabo, Nepagabiscou, Trigatin, tous de la même famille, qui, de 1627 à 1642, ont servi d'intermédiaires entre les jésuites, les officiers du poste et leurs compatriotes. Makeabistichiou n'est-il pas une figure notable par son talent, l'embarras qu'il cause, le prestige dont il est entouré, et enfin le coup de sa mort qui eut pour résultat l'alliance si vantée des Abénaquis et des Algonquins, aux Trois-Rivières même. Pourquoi ne pas accorder sa place à Capitanal, caractère sympathique et fidèle, qui invoqua avec succès la fondation d'un fort aux Trois-Rivières. Pouvons-nous oublier Nenaskoumat et Etinechkaouat, les premiers de leur race dans la culture européenne ? Pachirini et sa famille ont vécu un siècle dans l'amitié des Français. Piescaret, guerrier célèbre, et d'autres noms du temps, réclament au moins une mention dans ces pages.

Il nous reste des exploits de Piescaret des traditions assez claires.

Digitized by Google

Vers l'époque dont je parle, il était regardé comme le plus grand chef de guerre des tribus algonquines. Dans une course qu'il entreprit un jour pour fuir les gens de tout un canton iroquois qui le poursuivaient, il tourna ses raquettes bout pour bout, de sorte qu'il paraissait, à voir sa piste, marcher vers le sud, tandis qu'il se dirigeait au nord. Trompés par ce stratagème, les ennemis lui tournèrent le dos, croyant courir après lui. Il les suivit et assomma leurs traînards.

Dans ces guerres où les privations demandaient une force physique supérieure, où l'adresse et la ruse remplaçaient le génie, et où l'art de dresser des embuscades était si nécessaire, Piescaret n'avait pas de rivaux. Alerte et robuste, il prenait les orignaux à la course, et il s'attaquait à plusieurs hommes à la fois sans paraître en compter le nombre.

Il partit seul, un jour, et alla se cacher dans un village iroquois, à plus de cinquante lieues des Trois-Rivières, sa demeure ordinaire. Le soir venu, il sortit de sa cachette, et pénétra dans une cabane, cassa la tête à une famille entière, puis se retira dans une pile de bois de chauffage, non loin de là. L'émoi se répandit partout, mais impossible de découvrir le meurtrier. La nuit suivante, il en fit autant dans une autre cabane, n'oubliant pas de lever les chevelures, il retourna dans la même retraite. La troisième nuit, tout le village était sur ses gardes, pourtant, il sortit encore et ouvrit la porte d'une maison où quelques hommes veillaient à demi pour prévenir une attaque. Avançant le bras, il fendit la tête du guerrier le plus proche et prit la fuite, ayant tous les autres sur les talons. Comme il était agile et dispos, il prit les devants pour les fatiguer, courut toute la journée, et, à la nuit tombante, trouvant un tronc d'arbre creux en bonne position, il s'y glissa. Ceux qui le poursuivaient commençaient à douter de pouvoir l'atteindre. Ils campèrent près de lui, firent du feu et s'endormirent. Profitant du bon moment de leur sommeil, Piescaret s'avance sans être vu ou entendu, leur casse la tête à tous, lève leurs chevelures, et s'en retourne tranquillement chez lui avec ces trophées.

Dans une autre occasion, il chargea quinze fusils avec des balles ramées, c'est-à-dire enflées d'un gros fil d'archal, et les déposa au fond d'un canot dans lequel il s'embarqua avec quatre compagnons. Ce canot isolé, monté par cinq hommes, qui semblaient occupés à la pêche au milieu du fleuve, au large de l'embouchure de la rivière Sorel, parut une proie facile à cinq canots iroquois embusqués dans le voisinage. En peu de temps, Piescaret se vit cerné et obligé de se rendre, ce qu'il exécuta prestement.

Digitized by Google

A peine était-il à portée des canots qui l'enveloppaient que, saisissant ses armes, il fit feu de toutes parts avec ses hommes et creva les frêles embarcations d'écorce de ses ennemis qui n'eurent de ressource que de se sauver à la nage. On en assomma tant qu'on put, d'autres se noyèrent, et Piescaret amena le reste pour divertir son village.

Ces actions extraordinaires, et plusieurs autres de même nature, dit Nicolas Perrot, le rendirent redoutable chez l'Iroquois.

C'est sur cet homme que tombait la tâche de sauver la race algonquine, si elle eût pu être sauvée. Disons à sa louange que, malgré l'indiscipline dont ses compatriotes faisaient si souvent preuve, malgré la terreur du nom iroquois, enfin malgré l'insuffisance des secours fournis par les Français, il tint tête et fut la dernière digue qui s'opposa au torrent dévastateur des Cinq-Nations. Lui mort, toutes les issues furent ouvertes ; la destruction totale des fiers Algonquins et des puissants Hurons ne prit que deux années.

Presque en même temps que Simon Piescaret était baptisé aux Trois-Rivières, un chef huron d'une haute renommée se faisait chrétien, au Saut Sainte-Marie. La conversion d'Eustache Ahatsistari avait eu un effet immense sur sa tribu qui s'empressa d'imiter son exemple. Les Hurons le citaient comme le premier guerrier du Canada, mais Piescaret balançait sa gloire. Tous deux étaient aussi vaillants et devaient leur prestige à des prouesses personnelles, ce qui s'explique fort bien chez des nations où l'on faisait la guerre sans ordre, par petites bandes, ou plutôt chacun pour soi. Les capitaines iroquois, au contraire, pouvaient briller par leur vaillance et par leurs conseils, puisque leurs guerriers se soumettaient à une règle qui, sans être toujours suivie, avait du moins l'avantage de se faire sentir à certaines heures critiques.

L'été de 1641, Ahatsistari se voyant en face d'une flottille iroquoise, sur le lac Ontario, ne voulut pas s'enfuir comme ses compagnons, mais il ramena ceux-ci et tous ensemble fondirent sur l'ennemi stupéfait de tant d'audace, car ils étaient en petit nombre. Ahatsistari sautait d'un canot à l'autre, le faisait chavirer, promenait son casse-tête sur tout ce qui se présentait et finit par mettre presque tous les Iroquois hors de leurs canots. Alors nageant d'une main, il allait de l'un à l'autre, et le terrible casse-tête faisait son œuvre. Quand il eut terminé cette besogne, il monta dans son canot, poursuivit ceux qui s'étaient échappés et les fit prisonniers. En un mot, dit la *Relation*, la vie de cet homme n'est qu'une suite de combats, et depuis son enfance ses pensées n'ont été qu'à la guerre.

Digitized by Google

S'il eut pu vivre aussi longtemps que Piescaret, sa nation n'aurait peut être pas été frappée de terreur si complètement qu'elle le fut quand éclata la crise qui devait l'emporter.

IX.

Les dangers auxquels s'exposaient les Sauvages qui descendaient à la traite des Trois-Rivières, n'empêchèrent pas les Hurons d'y apporter leurs pelleteries dans l'été de 1642. Les Pères Jogues et Ryambaut, partis du saut Saint-Marie le 13 juin, avec eux et cinq Français, arrivèrent aux Trois-Rivières le 18 juillet, après trente-cinq jours de fatigues. On comptait sur la route à peu près trois cents lieues, accidentées de quarante portages.

Au printemps de cette même année, les deux Pères avaient visité le saut Sainte-Marie, les premiers de tous les blancs, reconnaissant ainsi l'entrée du lac Supérieur. L'idée des découvertes, abandonnée par le successeur de Champlain, restait parmi les Jésuites, qui, d'année en année, repoussaient les limites de l'Amérique inexplorée.

Le Père Charles Ryambaut, atteint d'une maladie lente, se rendit à Québec, où il mourut l'automne suivant. " Il avait le cœur plus grand que tout son corps, quoiqu'il fût d'une riche taille, " dit la *Relation.*

Aussitôt la traite finie, les Sauvages qui, ordinairement, s'éloignaient le moins des Trois-Rivières, (Algonquins, Montagnais, Attikamègues) se dispersèrent pour aller soit dans les villages de leurs nations plus éloignés, soit à la chasse, afin de ne pas rencontrer les Iroquois dont l'audace et les succès faisaient des Trois-Rivières un refuge assez précaire pour ceux qui, comme certains colons et les Sauvages, n'habitaient pas le fort même.

Le principal chef de la flottille huronne était le fameux Ahatsistari, déjà nommé. Au moment de repartir des Trois-Rivières, il prononça un discours : " Si je tombe entre les mains des Iroquois, dit-il, je ne puis espérer de vivre, mais avant de mourir, je leur demanderai ce que les Hollandais et les Anglais ont apporté dans leur pays : des haches, des couvertures, des chaudières, des arquebuses,—et je leur dirai : ils ne vous aiment point ; ils vous cachent la plus précieuse des marchandises, que les Français nous procurent sans la vendre : ils nous font connaître un Dieu qui a tout fait. "

Une double circonstance rendit ce départ célèbre : la prompte

Digitized by Google

destruction de la flottille huronne et la fondation du fort de Richelieu. La situation de la colonie se trouve expliquée par ces deux événements.

Il n'y avait encore aucun Sauvage établi aux Trois-Rivières. La protection du fort ne suffisait pas pour décider les tribus ou bandes nomades à s'y fixer permanemment, elles poursuivaient leur existence d'autrefois, et ne se montraient qu'en passant à la chapelle et au magasin de la traite.

Du côté des blancs, pareille abstention. Les Trois-Rivières étaient toujours un poste avancé dans l'intérieur du Canada, ce qui ne constituait pas un caractère rassurant. Le groupe principal des colons s'était formé à Beauport, qui était comme la banlieue de Québec, et ne cherchait point à se répandre vers le haut du fleuve, où la guerre exerçait des ravages presque continuels.

Il est vrai que les Montagnais et quelques Algonquins s'établissaient à Sillery depuis quatre ou cinq ans, mais c'était à la faveur du voisinage de Québec, et parce que le poste des Trois-Rivières était, par sa situation géographique, désigné d'avance aux attaques de l'ennemi.

C'était là, en effet, que régnait le danger. Tant pour la traite que pour la colonisation de la Nouvelle-France, le développement des Trois-Rivières était une question à résoudre, de même que la sûreté du pays en général exigeait que l'on prît des mesures pour gêner, sinon arrêter tout-à-fait, les incursions des Iroquois.

Toute entreprise de culture hors de la portée des armes à feu du fort des Trois-Rivières était une témérité. Contre un ennemi qui tend des embûches en toute saison et que l'on est sans cesse exposé à rencontrer à deux pas de sa demeure, caché dans un repli du terrain, ou épiant à l'orée des bois, il n'y a guère de moyen de résistance. La seule tactique avantageuse eut été d'envoyer des troupes ravager le pays des Cinq-Nations et les réduire par la nécessité à ne plus molester les établissements français,—mais, en ce moment, on était loin d'avoir des soldats sous la main pour cette entreprise, qui, toute nécessaire qu'elle fût, n'eût lieu que vingt-cinq ans après.

En 1642, la force armée de la colonie était de quinze soldats en garnison à Québec, et à peu près soixante-dix aux Trois-Rivières, allant quelques fois opérer des reconnaissances sur le fleuve jusqu'à Montréal, ou aux îles du lac Saint-Pierre, selon le besoin. Six ans après, il n'y en avait encore qne cinq cents, dispersés du lac Supérieur au golfe St. Laurent.

Ces faibles ressources ne permettaient, en 1642, qu'une sorte d'opération, savoir : répéter ce que l'on avait fait en 1633 lorsqu'on

Digitized by Google

avait voulu s'assurer une étape en remontant le fleuve au-dessus de Québec. On avait établi un poste à Sainte-Croix, puis, l'année suivante, un fort aux Trois-Rivières.

Pour avoir un lieu d'observation sur le lac Saint-Pierre, il fallait jeter en avant un autre fort.

Il est vrai que, au commencement de cet été, une compagnie particulière avait posé les bases de la colonie de Montréal, mais ce pétit groupe de colons, n'offrait point une barrière capable de garder le cours de fleuve. Du reste, les Iroquois sortaient de leurs cantons par la rivière Richelieu et manœuvraient sur le lac Saint-Pierre, de préférence à tout autre endroit.

Ces barbares, qui croissaient en nombre et en audace, étaient, en quelque sorte, maîtres du Saint-Laurent. Par le lac Ontario, ils parcouraient le Haut-Canada et, par le lac Saint-Pierre, ils tenaient la clef des communications au-dessous de Montréal. C'est donc sur le bord du lac, à l'embouchure de la rivière Richelieu, qu'il fallait élever un obstacle contre leurs courses. Il fut décidé de bâtir un fort à l'endroit où est aujourd'hui la ville de Sorel.

M. de Montmagny prit le commandement de l'expédition destinée à cet objet et monta jusqu'aux Trois-Rivières, où un vent contraire le retint durant les derniers jours de juillet.

En même temps, le Père Jogues, déjà revenu de Québec, se préparait à retourner aux missions des grands lacs.

Hurons et Français célébrèrent, aux Trois-Rivières, la fête de St. Ignace, le 31 juillet. Le lendemain, veille du départ, il y eut conseil. On s'encouragea mutuellement, selon la coutume dans les circonstances difficiles. Force discours qui, bientôt, devaient être oubliés.

Douze canots hurons, qui pouvaient voguer sans le secours du vent, se mirent en route, le 2 août, portant le Père Jogues, Guillaume Couture, interprète, et René Goupil, jeune chirurgien,—en tout quarante personnes, sous les ordres d'Ahatsistari.

Soit par bravade, ou par suite de la confiance qu'ils reposaient dans leur chef de guerre, ces Hurons avaient refusé d'attendre M. de Montmagny, qui offrait de les escorter dès que le vent deviendrait favorable. Cette précipitation leur fut fatale.

Parvenus aux îles du lac Saint-Pierre, où ils passent la première nuit, le canot d'avant-garde signale sur le rivage quelques pistes d'hommes fraîchement imprimées dans le sable et l'argile. La flottille s'arrête. On met pied à terre. Ce sont des vestiges de l'ennemi, disent les uns ; ce sont des pas d'Algonquins, assurent les autres. Eustache Ahatsistari tranche la question en s'écriant : Qu'importe ! amis ou ennemis, ils ne sont pas en plus grand nombre que nous, avançons !

Digitized by Google

Près de là, cachés en deux bandes dans les hautes herbes et les halliers, étaient soixante-dix Iroquois, guidés par un Huron apostat, connu sous le nom de " l'homme de Mathurin."

La flottille reprit sa route, mais à un mille plus loin éclata le cri de guerre des Iroquois. Une trentaine de ceux-ci, se montrant tout-à-coup, épouvantèrent les Hurons, et une décharge de leurs arquebuses provoqua la déroute de la plupart de ces pauvres gens.

Un Français, qui était à l'arrière-garde, fut contraint de fuïr avec les Hurons qui, dans la panique, ne songèrent pas même à combattre. Telle est l'histoire des guerres de ces tribus indisciplinées et toujours prêtes à se vanter. Un petit noyau résista seul. C'était celui où se trouvaient le Père Jogues, Ahatsistari, Couture, Goupil, et huit ou dix Hurons courageux. Ils n'eurent pas le bonheur de combattre longtemps ; les Iroquois en embuscade de l'autre côté des îles ne firent que paraître pour voir se disperser les Hurons. Le reste fut pris. Le Père Jogues s'était caché, il aurait pu se sauver, mais, écrit-il, la fuite me semblait horrible. Goupil, le Père Jogues, Ahatsistari, puis Couture, tombèrent successivement au pouvoir de leurs féroces ennemis. Le récit des souffrances qu'on leur fit subir est une des pages les plus saisissantes de l'histoire du Canada.

Ahatsistari manifesta une profonde piété le long du trajet, entre le lac Saint-Pierre et le pays des Iroquois. Il mourut quelques temps après, dans les tourments.

Ce succès était de nature à enorgueillir les Iroquois et à leur inspirer l'espoir de dominer définitivement sur le fleuve. Ils avaient trois éléments considérables à leur disposition : le prestige, acquis de longue main et allant en augmentant ; la discipline qui, à elle seule, les rendait supérieurs à tous les autres Sauvages ; les armes à feu que leur fournissaient à volonté leurs voisins, les Hollandais, tandis que les Français se faisaient une règle de n'en confier qu'un petit nombre à leurs alliés. Si l'on ajoute maintenant que Ahatsistari avait succombé, que le Père Jogues et deux autres Français de marque étaient prisonniers, on se convaincra de l'importance de cette victoire.

X

M. de Montmagny l'apprit au moment de partir des Trois-Rivières, trop tard, par conséquent, pour porter secours aux captifs.

Il arriva enfin, le mercredi, 13 août, à l'entrée de la rivière Richelieu, aujourd'hui rivière Chambly ou Sorel.

L'emplacement du fort est désigné, on fait jouer les haches sur

Digitized by Google

les arbres de la forêt, on les renverse, on les débite, on arrache les souches, la place est nettoyée,—on y dit la première messe.

" Après la bénédiction faite, les canons retentissent, une salve de mousquets honore ces premiers commencements sous les auspices de notre grand roi et sous la faveur de Son Eminence " (le cardinal de Richelieu, premier ministre, dont le nom fut d'abord imposé à Sorel).

Les Iroquois eurent bientôt découvert ce nouveau fort, et même les travaux n'en étaient pas terminés, lorsque, le 20 du mois, trois cents d'entre eux firent une attaque sur les travailleurs, mais on les repoussa brillamment, sous les yeux de M. de Montmagny qui n'avait pas quitté la place depuis le 13.

Il paraîtrait que les Iroquois n'avaient pas encore eu connaissance de l'établissement de Montréal. Ce qui est certain, c'est qu'ils ne tentèrent pas d'en inquiéter les habitants.

La fondation du fort Richelieu eut un excellent effet sur les Sauvages des Trois-Rivières qui y virent une preuve de a protection que les Français pouvaient leur offrir. Le baptême de feu et la victoire qui s'en suivit, achevèrent de leur rendre la sécurité que la plupart d'entre eux avaient perdue depuis un an ou deux. Ils promirent merveilles aux Pères de la Résidence des Trois-Rivières, qui carressaient toujours l'espoir de les réunir d'une manière permanente pour leur faire embrasser fermement la foi et les former à la vie civilisée. Le Père Vimont s'en réjouit, disant que " ce lieu où logeait la crainte sera une maison d'assurance."

En bâtissant le fort Richelieu, on espérait qu'il rendrait le même service que celui des Trois-Rivières, jusque-là, c'est-à-dire qu'il permettrait aux postes situés plus bas que lui sur le fleuve, de se peupler sans courir trop de danger,—mais le manque de secours de France et les ressources extraordinaires que les Cinq-Nations déployèrent, jointes à la terreur croissante qu'elles inspiraient, réduisit ces calculs presque au néant.

Comptant sur l'expérience de M. de Champflour, le gouverneur-général l'envoya commander à Richelieu et mit M. Des Rochers à sa place aux Trois-Rivières.

N'ayant encore aucune demeure stable en ce dernier lieu, les Sauvages se dispersèrent de tous côtés, à l'approche de l'hiver, les uns pour la chasse, les autres pour se cabaner en des endroits où l'ennemi ne pourrait ni les découvrir ni les surprendre. Une forte bande, accompagnée du Père Le Jeune et de Thomas Godefroy de Normanville, alla au fort Richelieu où M. de Champflour les reçut très-bien, vers la fin de novembre ; ils y passèrent la mauvaise saison, ainsi que le Père de Nouë qui les y avait précédés.

Digitized by Google

XI

Le penchant des Attikamègues vers la religion de leurs amis les Français, et la tâche que s'imposaient quelques uns d'entre eux pour attirer à la résidence des robes-noires ceux de leurs compatriotes sur lesquels ils exerçaient de l'influence, ont déjà été exposés. Une veuve, nommée Angélique, âgée de soixante ans, et un capitaine montagnais, de Sillery et d'origine Attikámègue, persuadèrent à plusieurs familles d'aller s'établir à Sillery. Vers la fin d'octobre de cette année 1642, treize canots abordèrent aux Trois-Rivières, avec le dessein de se rendre, après la traite, jusqu'à Sillery. Ces Sauvages, qui vivaient à une trentaine de lieues dans le Saint-Maurice, étaient au nombre de soixante, hommes, femmes et enfants, contre leur habitude qui était de n'amener que les plus robustes dans leurs voyages. Le Père Buteux descendit avec eux à Sillery ; il retourna aux Trois-Rivières, où il passa l'hiver avec le Père Poncet.

Cette année, déjà remplie de tant de vicissitudes, se termina douloureusement.

La " petite guerre," c'est-à-dire les expéditions et les embuscades de corps légers marchant isolément, se poursuivait sans relâche. Après avoir " fait coup," les guerriers se donnaient des amusements dont l'agent principal était un prisonnier que l'on torturait de la manière la plus barbare.

Quelques Algonquins capturèrent un Sokokiois, nation alliée aux Iroquois, et l'amenèrent aux Trois-Rivières, le 19 octobre 1642. Le malheureux fut livré aux Algonquins, dont le nombre était considérable en ce moment et pour la plupart idolâtres, peu susceptibles de céder aux instances des missionnaires. Nicolet eut pu être d'un grand secours, mais il était parti, depuis deux ou trois semaines, pour aller à Québec remplacer momentanément son beau-frère, Olivier Le Tardif, commis-général de la compagnie des Cent-Associés. Appelé en toute hâte, le généreux interprète se mit en route, malgré le mauvais temps, et périt dans les eaux du fleuve, comme je l'ai raconté ailleurs. Son nom a été donné à la rivière Nicolet.

XII.

Après un hiver paisible,—chose rare à cette époque de notre histoire,—le printemps de 1643 vit renaître les inquiétudes, les tristes pressentiments et les dangers des années précédentes.

Digitized by Google

La veille de la Pentecôte, neuf canots attikamègues arrivèrent au fort, chargés de pelleteries. La traite se fit précipitamment; ces Sauvages timides se sauvèrent plutôt qu'ils ne repartirent des Trois-Rivières, sans vouloir y séjourner ni descendre à Sillery joindre les familles qui s'y trouvaient depuis l'automne. Ces dernières montèrent aux Trois-Rivières, vers le même temps, et peut-être le Père Buteux eut-il réussi à les y arrêter, sans la nouvelle de la mort du roi Louis XIII et de celle du cardinal de Richelieu, ajoutée aux menaces d'une invasion des Iroquois et au manque de troupes que l'on avait espéré voir venir de France.

Cette démarche des Attikamègues pour s'instruire est la plus remarquable qu'ils aient faite avant de recevoir un prêtre dans leur pays, le haut Saint-Maurice. Elle fut inspirée, sans doute, par la satisfaction générale qui s'était répandue, dans l'été de 1642, à la suite de la construction du fort Richelieu et des commencements de la colonie de Montréal. Aux yeux des Sauvages, comme des Français, ces préparatifs annonçaient des jours de paix, de repos, de liberté,—ce que la Nouvelle-France n'avait pas encore connu. Il n'en fut pas ainsi, malheureusement. Loin de prêter main-forte à ses colons et à leurs alliés les Sauvages convertis, la France les livra aux hasards de leur situation périlleuse. Cette incurie laissa parvenir la puissance iroquoise à son apogée. La lueur d'espérance qui brilla en 1642 n'eut que la durée d'un éclair.

Les Attikamègues s'étaient fait dresser des calendriers à leur mode, pour distinguer les Dimanches et certaines fêtes religieuses. Ils savaient des prières par cœur; ils possédaient des chapelets; en un mot leur ferveur était au dessus des autres Sauvages, toutefois, les Jésuites ne les baptisaient, dit la *Relation*, que lorsqu'ils étaient suffisamment instruits, ce qui explique pourquoi il y en a si peu au Catalogue des baptêmes. Ils sont trente-neuf en 1643.

Au mois de mars, on avait reconnu les Iroquois près de Montréal, et aussitôt, les Sauvages de ce lieu décampèrent pour se replier sur les Trois-Rivières, car une partie d'entre eux y faisaient leur demeure habituelle et ne s'en étaient éloignés que depuis quatre ou cinq mois. Quinze guerriers de cette caravane, qui, vraisemblablement, protégeaient l'arrière-garde, furent surpris et dispersés. Il y en eut quatre de tués ou blessés,—parmi ces derniers, un nommé Pachirini, encore idolâtre que l'on réussit à retrouver vivant et qui fut transporté à Montréal, où il reçut le baptême. A cette date, les membres de la famille du même nom étaient aux Trois-Rivières.

Piescaret, à la tête de huit hommes, tenta de s'opposer aux

Digitized by Google

attaques des Iroquois en allant surprendre leurs bandes au-dessus de Montréal, mais contre son habitude, il ne fut pas heureux et il retourna dire à M. de Maisonneuve que lui et ses compagnons désiraient se rendre aux Trois-Rivières pour jusqu'à la fin de l'été et y modifier leur plan de campagne, tout en assistant à la fête des morts qu'on y devait célébrer. C'était au commencement d'avril. De plus, dit-il, nous voulons voir, une dernière fois, si on tiendra la promesse de nous fournir des secours contre l'ennemi commun.

Une fois en route, la bonne étoile de Piescaret reparut, mais seulement pour le sauver, au lieu de lui procurer une victoire. Poursuivi, avec sa petite troupe, par de nombreux Iroquois, il gagna quelque distance sur le fleuve, et tout-à-coup les glaces se rompirent entre lui et ses ennemis qui durent s'arrêter devant cet obstacle. C'est à peine s'il eut le temps de se rendre aux Trois-Rivières, car la débâcle générale le suivait pas à pas.

" Si nous avions la paix ! " écrivait, cette année, le Père Buteux. Tel a été, pendant un siècle et demi, le cri d'espoir, la prière de la Nouvelle-France. Nos luttes ont été incessantes, — contre les Sauvages, contre les Anglais. Il nous a fallu nous défendre à tant de reprises, et dans des conditions si défavorables, que le récit de ces épreuves serait fastidieux s'il n'était rempli de souvenirs de gloire.

XIII.

Le fort Richelieu ne plaisait pas aux Iroquois, cependant, il n'en infestaient pas moins le lac Saint-Pierre qui leur offrait un champ commode pour exercer leurs rapines et leurs cruautés. Le " mal-de-terre, " espèce de scorbut, sévissait dans ce fort. L'été se présentait sous des circonstances critiques. Il était à craindre que la traite des " pays d'en haut, " qui, d'une année à l'autre, se signalait par ses développements, ne fut paralysée par la guerre. Si les Iroquois prenaient l'ascendant sur le fleuve, toute espérance de communication par cette voie était perdue. Il ne resterait d'accessibles que les cours d'eau des terres du nord.

M. de Montmagny voulut faciliter autant qu'il était en son pouvoir la descente des canots hurons, c'est pourquoi, le 27 mai, il chargea Pierre Caumont dit La Roche, soldat de la garnison de Québec, de partir avec la barque la *Louise* équipée de cinq matelots et montée par quatre soldats, de se rendre vers le lac Saint-Pierre et d'y faire une patrouille active. Ces précautions n'eurent

Digitized by Google

pas tout le résultat qu'on en attendait. Les instructions données à La Roche portaient qu'il se tiendrait entre le lac et les Trois-Rivières,—tandis que son service ne pouvait être réellement efficace que sur le lac même. Dès le 12 juin, quarante Iroquois, las de parader sur cette vaste nappe d'eau, mirent pied à terre à la Pointe-du-Lac, à l'endroit où ils avaient autrefois élevé des retranchements, qui, paraît-il, subsistaient encore. La Roche, à un mille ou deux de là, n'en sut rien ; ce furent deux captifs, pris l'année précédente avec le Père Jogues, qui, après s'être évadés, portèrent cette nouvelle au Père de Brebeuf, aux Trois-Rivières.

Ne doutant pas que les Français ne fussent avertis de leurs desseins, les Iroquois renoncèrent à s'approcher des Trois-Rivières sans être découverts et ils disparurent,—mais presque aussitôt, une autre bande défit, non loin de là, une flottille huronne qui allait en traite aux Trois-Rivières.

D'après une rumeur assez accréditée, sept cents Iroquois, dont trois cents armés de fusils, se préparaient à enlever le fort des Trois-Rivières et détruire la bourgade.

M. de Montmagny partit de Québec avec quatre chaloupes, fit une battue entre les Trois-Rivières et le fort Richelieu ; les Iroquois disparaissaient devant lui pour se retrouver derrière quelques heures après. Il eut fallu pouvoir se rendre dans leur pays et détruire les villages qui n'auraient pas consenti à se soumettre, mais la Nouvelle-France n'était pas en état de frapper un tel coup de vigueur. Cette première année du règne de Louis XIV, marquée en Europe par la victoire de Rocroy, était peu encourageante pour les Français du Canada. On ne les négligea pourtant pas absolument puisque Anne d'Autriche, régente du royaume, ordonna l'envoi de quelques soldats, qui arrivèrent l'année suivante, et fort à propos, comme on le verra. La compagnie des Cent-Associés était loin d'avoir fourni quatre mille personnes, aux terme de sa charte ; la population ne dépassait guère trois cents âmes, si l'on en excepte le faible groupe de Montréal, placé sous la gouverne d'une association distincte.

Les Algonquins des Trois-Rivières, de même que tous leurs compatriotes, ne tiraient pas de la terre suffisamment de subsistance pour se nourrir. Bon gré, malgré, il leur fallait recourir à la chasse et braver le tomahak de l'Iroquois. Le 15 août, une vingtaine d'entre eux partirent pour aller à la pêche et à la chasse dans les îles du lac Saint-Pierre. Douze hommes qui se tenaient ensemble, furent assaillis, à l'embouchure de la rivière Saint-François, par les Iroquois, et mis en fuite après un combat opiniâtre. L'été se passa dans les transes et le découragement.

Digitized by Google

Le 23 septembre 1643, le Père de Brebeuf adresse des Trois-Rivières une lettre au général de la compagnie de Jésus, et en terminant il dit : " Dans la mission d'où je vous écris, ce n'est pas le vice qui règne, mais bien la vertu et la piété, non-seulement parmi les nôtres qui se montrent parfois de vrais et légitimes enfants de la Compagnie, mais aussi parmi nos Français et parmi les Sauvages, soit qu'ils aient déjà embrassé la foi, soit qu'ils n'en aient pas encore fait profession. Ils n'ont presque rien conservé de leurs anciennes superstitions, et si nous avions la paix, en peu de temps ils deviendraient tous chrétiens."

On a pu remarquer que, à partir de 1634, la traite des Trois-Rivières ne se faisait plus exclusivement au milieu de l'été comme à l'époque où les marchands, n'ayant pas de comptoirs établis, assignaient aux Sauvages une date fixe pour les rencontrer à ce lieu. La descente des canots, par la rivières des Trois-Rivières (le Saint-Maurice) et par le fleuve, s'opéra, après 1634, à la convenance des chasseurs. En de certaines années, il y eut, depuis le départ des glaces jusqu'au mois de décembre, une succession d'arrivages et de peuples différents, qui donnaient aux alentours du fort une physionomie très-animée. Le nom des Français s'était étendu au delà des lacs du Haut Canada. Nous savons que, dès le temps du Frère Sagard (1625) les Nipissiriniens commerçaient avec des peuples situés à cinq ou six semaines (à peu près deux cent cinquante lieues) de marche du lac Nipissingue, dans la direction du sud ou du sud-ouest. Les articles de traite envoyés de Québec et des Trois-Rivières, passaient ainsi au centre de l'Amérique, dans les vallées du Mississipi et du Missouri, et incitaient sans doute quelques Sauvages entreprenants de ces régions lointaines à se mettre en rapport avec le Saint-Laurent afin d'y rencontrer les trafiquants Français. Le poste des Trois-Rivières fut renommé de cette manière plus que celui de Québec, où la traite des grands lacs ne put jamais être amenée à prendre de la consistance. Lorsque Jean Nicolet voulut, en 1634, pénétrer au delà des limites explorées, il ne prit pas la direction du lac Supérieur, qui ne paraît pas même avoir été signalé à cette date, il suivit la route des Indiens en passant par la baie Verte du lac Michigan et il se dirigea vers le Mississipi, où les blancs étaient connus de réputation si l'on en juge par le texte du Frère Sagard et par la Relation du Père Le Jeune qui dit que les tribus averties par les messagers de Nicolet s'empressaient d'aller au devant de lui sachant que c'était un Français qui portait la parole.

Quand on songe aux maigres ressources de la colonie on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour ces hommes qui, du

Digitized by Google

premier pas, traversaient la moitié d'un monde et y implantaient si fermement leur drapeau. Il faut se rappeler le mot du Cid :

> **Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître**
> **Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.**

XIV.

Depuis quelques années déjà, les Pères jésuites s'efforçaient de créer un "séminaire de néophytes" autour duquel se seraient groupés les Sauvages disposés à embrasser la foi et à la répandre chez d'autres nations. En 1637, un commencement d'école avait été détruit par les Iroquois. Au mois de novembre 1643, le Père de Brebeuf eut la joie de voir arriver aux Trois-Rivières six Hurons qu'il avait rencontrés dans leur pays et qui venaient à lui dans l'espoir de se faire instruire et de recevoir le baptême. Ils passèrent la saison des neiges sous sa direction. On espérait bien pouvoir rendre sérieuse cette nouvelle tentative, mais le même malheur qu'en 1637 vint y apporter des obstacles, comme on le verra. Cette année est peut-être celle où les jésuites purent se féliciter le plus fréquemment des apparences de réalisation que prenaient leurs projets du côté des Sauvages qu'ils cherchaient à domicilier. Tout se borna pourtant aux apparences.

Voici les noms des nouveaux venus :

Le 24 décembre quatre d'entre eux reçurent le baptême : 1o. Bertrand Sotrioskou (*Shoterioskon* signifie un bataillon) du pays des Taenhatentaron, âgé de vingt-six ans ; parrain : François de Champflour commandant de la place ; marraine : Marguerite (elle s'appellait aussi Jeanne) Le Marchand, veuve Le Neuf. 2o. Michel Otokwandoron, du pays Kiondateaem, trente ans ; parrain : Michel Le Neuf ; marraine : Marie Marguerie, femme de Jacques Hertel. 3o. Jean Aentrakon, du pays des Teanhatentaron, dix huit ans ; parrain : Jean Godefroy : marraine : Marie Marguerie femme de Jacques Hertel ; 4o. Claude Otronhiort (le nuage fixe) du pays d'Arahouha, vingt-deux ans ; parrain : François Marguerie ; marraine : Marie Le Neuf, femme de Jean Godefroy.

Ces baptêmes, les derniers de l'année, furent faits par le Père Bressani. Il semble que, par le choix des parrains et marraines, on ait voulu traiter avec une distinction inaccoutumée les nouveaux chrétiens desquels on espérait que Dieu tirerait occasion de convertir des peuples lointains, peu en rapports avec les missionnaires.

Digitized by Google

Le 7 janvier 1644, fut baptisé Henri Strontrats, par le même Père. Il eut deux parrains et une marraine : MM. d'Alon, André Crosnier et Marie Marguerie, femme de Jacques Hertel. Je n'ai pas vu l'acte de baptême du sixième Huron, quoique la *Relation* donne à entendre qu'ils furent tous baptisés.

Entre le jour de Noël 1643 et la fin du mois, la *Relation* cite aussi, avec de curieux détails, la conversion d'un sauvage apostat que le Père de Brebœuf fit retourner à ses devoirs religieux, mais qui ne sut point persévérer dans ses bons sentiments.

Jacques Hertel, mentionné plus haut, avait alors un fils, François, âgé de dix-huit mois, qui fut le plus célèbre des Trifluviens et qui porta de son vivant, dans toute la Nouvelle-France, le surnom de *Héro* à cause de ses exploits militaires. Nonobstant les embarras et les dangers de la situation, en 1643, quelques pionniers courageux, songeant à l'avenir, se choisissaient des terres sur des sites favorables, malgré la nécessité où cela les mettait de s'écarter du fort et de courir les risques de l'isolement. Fonder une seigneurie, un fief, constituer avec patience et par de durs labeurs s'il le fallait, un patrimoine pour leurs enfants était la pensée fructueuse des meilleurs esprits du Canada. S'emparer du sol, en devenir les maîtres et commander un petit circuit, fut dans l'antiquité, au moyen-âge et dans les premiers temps des pays canadien et acadien le mobile des vrais fondateurs. Nous avons dû à ce système d'être si profondément enracinés dans nos campagnes et de pouvoir y résister à tant d'assauts. Etudié de près, comme l'ont fait des écrivains distingués, le passé de la race française sur les bords du Saint-Laurent, explique le présent, revèle notre sort futur. Les rivières sont des chemins qui marchent, disait Pascal. Toute embouchure de cours d'eau appelle la colonisation a ajouté Chateaubriand. Ces vérités n'échappèrent pas à l'œil perspicace de nos pères, aussi les suit-on de jour en jour dans la mise en pratique de ces calculs. Ils bordent les rivières de leurs seigneuries, de leurs fermes ; ils fondent des forts, qui deviennent des villages puis des villes aux confluents des cours d'eau.

Hertel désirait sans doute avoir, lui aussi, sa petite colonie, ou sa " maison " comme on s'exprimait à l'égard des habitations de M. de Chavigny à Sillery et de M. de la Potherie à Portneuf. C'étaient des noyaux de seigneuries. Le mot " manoir " ne s'imposait pas encore à ces humbles demeures propres tout au plus à loger les bûcherons, les abatteurs de la forêt, les conquérants modestes qui luttaient pour assurer le bien-être à leur descendance.

Il était naturel de ne point chercher à s'établir au-dessus des Trois-Rivières. Ces endroits, jusqu'à Montréal, étaient trop exposés

Digitized by Google

tandis que la route de Québec, au contraire, était à peu près sûre, les embarcations française y passant sans cesse. Hertel voulut se tailler un fief dans un endroit qui se trouva, sept ou huit années plus tard, enclavé dans la seigneurie du cap de la Madeleine. La concession, qui lui en fut accordée le 5 avril 1644 par M. de la Ferté, abbé de Ste Madeleine, mesurait une demie lieue le long du fleuve, " au lieu appelé l'Arbre-à-la-Croix."

L'Arbre-à-la-Croix est un nom qui paraît avoir été donné de bonne heure à la pointe de l'embouchure de la rivière des Cormiers qui domine l'anse du cap de la Madeleine. Cette position a dû, en effet, attirer tout d'abord l'attention des Français, qui non-seulement naviguaient sur le fleuve mais traitaient avec les Algonquins et les Montagnais sur le rivage qui relie Sainte-Anne de la Pérade au Saint-Maurice.

Entre le fief Hertel, ou de l'Arbre-à-la-Croix et la seigneurie de Batiscan concédée cinq ans auparavant, restait une espace d'une lieue et un quart qui devint, vingt ans plus tard, la seigneurie de Champlain. Celle du Cap, dont le fief de l'Arbre-à-la-Croix forme la partie inférieure, n'était pas encore concédée et ne le fut que sept ou huit ans après 1643.

Hertel défricha partie du fief et y fit élever une maison de charpente par Sébastien Dodier. Rien de pareil n'existait entre Portneuf et les Trois-Rivières.

Sans la guerre, tout allait bien.

XV.

Au printemps de 1644, les Iroquois lancèrent dix bandes sur le fleuve. Le nombre de ces guerriers, l'habileté de leurs chefs, leurs armes européennes, la terreur que leurs courses passées avaient répandue partout, leur donnaient la prépondérance. On ne fut pas longtemps sans avoir à déplorer l'audace croissante et les triomphes de ces furieux.

Aux Trois-Rivières, l'approche de trois de ces corps n'était pas encore soupçonnée, lorsque, le 27 avril, profitant du premier passage du fleuve libre de glace, le Père Bressani s'embarqua avec un jeune Français et les six Hurons convertis, sur trois canots pour se rendre dans les missions de la baie Georgienne, ce qui se faisait en passant par Montréal, la rivière Ottawa, la Matawin, le lac Nipissingue et la rivière des Français,— disons deux cent cinquante lieues. Parvenue à une lieue des Trois-Rivières, le canot du

Digitized by Google

Père chavira ; il fallut prendre terre. Le Sauvage ne fait que de cinq à sept lieues par jour, et encore, la première journée n'aime-t-il pas à perdre de vue la fumée des campements. Il n'est pas impossible que l'embarcation du Père Bressani n'ait chaviré par stratagème, juste au lieu où est le Calvaire, dans la banlieue, et d'où l'on pouvait voir encore le pavillon blanc caressé par la brise sur les bastions du fort des Trois-Rivières.

Malgré le froid, et la neige qui tombait en abondance, le lendemain ils poursuivirent leur route, mais le mauvais temps les arrêta au milieu de la journée, près d'une rivière, à six lieues des Trois-Riviéres, évidemment l'une des deux rivières Machiche. Les Sauvages de l'escorte du missionnaire, qui ne cessaient de tirer sur les volées d'outardes, pour manifester la joie qu'ils ressentaient de posséder des armes à feu, donnèrent l'éveil à une trentaine d'Iroquois, qui s'embusquèrent en amont d'une rivière, cachés par une pointe du terrain. Le troisième jour, à vingt-deux ou vingt-quatre milles des Trois-Rivières, entre Machiche et la rivière du Loup aujourd'hui, au moment où le canot du Père, qui tenait la tête, doublait la pointe, trois canots iroquois bien montés se présentèrent. Les deux Hurons qui étaient avec le Père reçurent de lui l'ordre de ne pas se défendre vu le nombre des assaillants, et ils furent pris tous trois. Pendant ce temps, les deux autres canots hurons fuyaient à force de bras, lorsque, au détour d'un autre pointe, ils se virent en face de nouveaux ennemis. Bertrand Sotrioskon voulut résister, mais un coup de feu l'étendit raide mort ; les autres se rendirent sans résistance Le Père Bressani, son compagnon français et les Hurons furent enlevés par les vainqueurs.

Henri Stronstrats, qui réussit à s'échapper peu après, avec un doigt coupé, apporta ces nouvelles aux Trois-Rivières et raconta les tortures qu'avaient souffertes les prisonniers.

" Il est fastidieux, dit Montaigne, de remontevoir et longuement destailler les choses cognües ez livres d'histoire." Sans cela, je repèterais dans cette chronique bien des passages qui ont été imprimés, notamment le récit de la captivité du Père et de ses compagnons.

La consternation devint plus grande que jamais. Depuis trois ans, rien n'arrêtait les Iroquois. Leur puissance prenait des proportions effrayantes, et la France n'agissait pas. Sillery fut déserté par les Sauvages établis. Noël Tek8erimath, le chef de ce lieu, se retira sous les canons du fort des Trois-Rivières avec quelques guerriers, pensant à l'urgence où ils allaient se trouver de faire face de toutes parts et tous ensemble, Français et Sauvages, pour préserver les habitations d'une ruine complète.

Digitized by Google

Bientôt, soixante Hurons arrivèrent aux Trois-Rivières avec le dessein de combattre les Iroquois. Cent vingt hommes étaient prêts à partir pour la guerre. Il y eut des festins, des danses, des orgies, à la manière des Sauvages, que le Père de Brebeuf et M. de Champflour, malgré tous leurs efforts, ne purent empêcher. Ceux qui avaient pris part à la fête, furent chassés du fort par le gouverneur et de la chapelle par le missionnaire. L'expédition partit bientôt après et, contre l'habitude, fut heureuse dans toutes ses entreprises

XVI.

Pendant que les Iroquois parcouraient le lac Saint-Pierre, une partie des Hurons et quelques Algonquins des Trois-Rivières passèrent inaperçus à travers leurs sentinelles et entrèrent dans la rivière Richelieu. A la faveur de la nuit, ils tombèrent sur un poste de dix Iroquois qu'ils défirent, et ils reparurent aux Trois-Rivières, le 26 juillet. sur les quatre heures du matin, avec trois prisonniers, dont l'un, Tokhiahenchiaron, capitaine important, fut donné aux Algonquins, ou plutôt aux Algonquines qui se mirent à le torturer. Le Père Buteux, qui était descendu dans leurs canots venant de Montréal, le Père de Brebeuf et M. de Champflour voulurent s'opposer à ces atrocités, mais l'insubordination des Sauvages, déjà si forte avant leur départ, s'étant accrue par l'enthousiasme de la victoire, ils devenaient incontrôlables. Disons avec un écrit du temps : " Les Algonquins de l'Ile et ceux de l'Iroquet sont deux nations extrêmement insolentes, orgueilleuses, pleines de superstitions et de libertinage." Tout ce que l'on put obtenir fut de baptiser le malheureux, comme le montre l'acte suivant tiré du registre de la paroisse : Anno Domini 1644, die 30 Julii, Ego Joannes de Brebeuf baptizavi sine ceremoniis Totiakencharon, Iroquenses, in periculo mortis, huic Ignatii nomen destimatum est.

Rien ne peut donner une idée plus nette des cruautés exercées par les Sauvages sur leurs captifs que les lignes suivantes du Père de Brebeuf.

" Cinq ou six jours se passent quelques fois, dit-il, à assouvir leur rage et à brûler les prisonniers à petits feu. Et ils ne se contentent pas de lui voir la peau toute grillée, ils lui ouvrent les jambes, les cuisses, les bras, les parties les plus charnues et y fourrent des tisons ardents, ou des haches toutes rouges. Quelques fois, au milieu de ces tourments, ils l'obligent à chanter, et ceux

Digitized by Google

qui ont du courage le font et vomissent mille imprécautions contre ceux qui les tourmentent. Le jour de sa mort, il faut encore qu'il passe par là, s'il a les forces, et quelques fois la chaudière dans laquelle on le doit mettre bouillir sera sur le feu que ce pauvre misérable chantera encore à pleine tête. Après l'avoir assommé s'il était vaillant homme, ils lui arrachent le cœur, le font griller sur les charbons et le distribuent en pièces à la jeunesse ; ils estiment que cela les rend courageux. D'autres lui font une incision au-dessus du cou et y font couler son sang qui a, disent-ils, cette vertu que depuis qu'ils l'ont ainsi mêlé avec le leur, ils ne peuvent jamais être surpris de l'ennemi et ont toujours connaissance de ses approches pour secrètes qu'elles puissent être. On le met par morceaux en la chaudière, et quoique aux autres festins la tête, soit d'un ours, soit d'un chien, d'un cerf ou d'un grand poisson, est le morceau du capitaine, en celui-ci la tête se donne au plus malotru de la compagnie. J'ai vu des Sauvages, en notre cabane, parler avec appétit de la chair d'un Iroquois et louer sa bonté en mêmes termes qu'on ferait de la chair d'un orignal."

Celui qui décrivait ces souffrances et ces actes de barbarie, devait un jour les subir dans leur plus grande rigueur.

Un exprès avait été envoyé à Québec pour avertir M. de Montmagny qui monta le fleuve aussitôt.

Les Algonquins voulaient absolument brûler leur prisonnier ; quant aux Hurons ils paraissaient disposés à accepter des présents en échange des leurs.

Le gouverneur-général convoqua les principaux des deux nations en séance solennelle, dans la cour du fort, où il eut le soin de faire étaler trois grands présents, composés de haches, de couvertures, de chaudières, de fers de flèches, et autres choses semblables.

Lorsque chacun eut pris place, il proposa aux Sauvages de se charger de leurs prisonniers, comptant, disait-il s'en servir pour conclure une paix durable entre eux et les Iroquois.

Pendant ce discours d'ouverture, la pauvre victime des Algonquins, qui ne pouvait plus marcher, mais qu'on avait apportée devant le conseil, dévorait des yeux le gouverneur général et répétait ce nom que les peuples de la Nouvelle-France lui avaient donné : *Ononthio ! Ononthio !* manifestant ainsi ses angoisses et sa reconnaissance par un seul mot qui en valait mille dans sa bouche.

Passant à l'examen des présents, M. de Montmagny leur montra qu'il comptait bien payer leur complaisance, et il ajouta que pour ne pas s'exposer à être trompés par les Iroquois, il expédierait

Digitized by Google

d'abord à ceux-ci l'un des captifs qui les avertirait que, pour sauver la vie des deux autres, il fallait qu'ils envoyassent au plus tôt des députés chargés de pleins pouvoirs pour traiter d'un accommodement qui rétablît la tranquillité dans le pays.

Un chef algonquin, se levant, lui répondit qu'il ne pouvait rien refuser *à son père*, qu'il lui donnerait son prisonnier, et que s'il acceptait des présents c'était uniquement pour essuyer les larmes d'une famille qui avait perdu l'un des siens, que le captif avait été destiné à remplacer ; qu'au reste il serait charmé qu'on pût faire la paix, mais qu'à ses yeux la chose était bien difficile.

M. de Montmagny se tourna ensuite vers les Hurons, " mais l'un d'eux, prenant la parole, lui dit qu'il était guerrier et non point marchand ; qu'il n'était pas sorti de sa bourgade pour trafiquer mais pour faire la guerre ; que ses étoffes et ses chaudières ne le tentaient point ; que s'il avait tant envie de ses prisonniers, il pouvait les prendre, qu'il saurait bien en aller faire d'autres ou périr à la peine, et que si ce malheur lui arrivait, il aurait du moins la consolation de mourir en homme, mais que sa nation dirait qu'Ononthio avait été la cause de sa mort."

Cette réponse embarrassa le gouverneur, mais un autre Huron, qui était chrétien, le tira d'inquiétude : " Ononthio, dit-il, que le discours de mon frère ne t'indispose pas contre nous. Si nous ne pouvons nous résoudre à te remettre nos prisonniers, c'est pour des raisons que tu ne désapprouveras point. Nous nous perdrions d'honneur si nous le faisions : tu ne vois parmi nous aucun ancien ; des jeunes gens tels que nous sommes ne sont pas maîtres de leurs actions, et des guerriers seraient déshonorés, si, au lieu de retourner chez eux avec des captifs, ils y paraissaient avec des marchandises. Toi-même, mon père, que dirais-tu aux soldats qui t'environnent si tu les voyais revenir de la guerre en équipage de marchands ? Le seul désir que tu fais paraître d'avoir nos esclaves, pourrait leur tenir lieu de rançon, mais ce n'est pas à nous qu'il appartient d'en disposer, nos frères les Algonquins ont pu faire ce que tu souhaitais d'eux, parce que ce sont des anciens, qui n'ont à répondre à personne de leur conduite ; n'étant pas retenus par les mêmes motifs que nous, ils n'auraient pu honnêtement te refuser une chose de si peu de conséquence ; nos anciens, quand ils connaîtront tes intentions, en useront de même. Nous désirons tous la paix ; nous entrons dans tes vues, nous les avons même prévenues, car nous n'avons fait aucun mal à nos prisonniers ; nous les avons traités comme devant être bientôt nos amis. Il ne nous convient pas de prévenir le consentement de nos vieillards, ni de les priver d'une si belle occasion de montrer à notre père combien ils

Digitized by Google

respectent ses volontés," Le reste du discours portait sur le rôle que les Hurons voulaient faire jouer aux deux captifs dans leurs propositions de paix aux Iroquois.

M. de Montmagny répondit à l'orateur qui venait de s'exprimer avec tant de sagesse, qu'il l'approuvait et qu'après tout, la paix était beaucoup plus leur affaire que la sienne. Ensuite on fit venir les deux autres captifs et on leur montra que les Français les traitaient d'une toute autre manière que les Iroquois ne traitaient les Français tombés entre leurs mains. L'un d'eux, prenant le soleil pour témoin, fit solennellement la promesse de tenter tout ce qu'il pourrait sur l'esprit de ses compatriotes pour les décider à reconnaître la bonté des Français.

Le conseil se termina là-dessus.

Il est à remarquer que, dès cette époque, les Algonquins ne croyaient plus à la possibilité d'un accommodement avec leurs ennemis séculaires, car n'ayant presque pas d'espoir d'être soutenus par les armes françaises, ils ne pouvaient se persuader que les Iroquois fussent assez peu adroits que de les épargner au moment où toutes les chances de les détruire semblaient se présenter à la fois.

La position des Sauvages alliés des Français était critique. Cinq ou six groupes ou nations dispersés depuis le Saguenay jusqu'au lac Supérieur, sans chef suprême, sans plan d'unité, sans cohésion en un mot, avaient à lutter contre une confédération habilement formée, se maintenant par une véritable discipline militaire et politique, et dont le foyer, peu étendu, occupait un site écarté, commode, protégé par le voisinage des colonies anglaises et hollandaises.

La partie n'était pas égale. Aussi vit-on bientôt les Iroquois écraser leurs anciens ennemis et les relancer jusque chez les peuples qui leur donnaient asile.

Les Hurons allaient donc repartir avec leurs captifs. Comme les Pères de Brebeuf, Chabanel et Garreau désiraient retourner dans leur pays, le gouverneur-général les mit tous ensemble sous l'escorte de vingt-deux soldats, tirés du nombre de ceux que la reine avait envoyés cette année. La flottille comprenait soixante canots hurons; elle arriva au terme de son voyage le 7 septembre. On sait que ces trois missionnaires périrent victimes de leur zèle. Le Père de Brébeuf mourut martyr, les Pères Chabanel et Garreau tués par les Iroquois.

Tels furent les préliminaires de la convention pour la paix qui occupe tant l'histoire de l'année suivante.

Digitized by Google

XVII.

Jacques Hertel, qui prenait sagement ses précautions pour l'avenir, profita de la présence de M. de Montmagny aux Trois-Rivières pour se faire mettre en possession de quatorze arpents de terre non loin du fort. L'acte, en date du 15 septembre 1644, se trouve dans le greffe d'Ameau, il est signé : Charles Huault de Montmagny.

En reconstruisant l'histoire des commencements des Trois-Rivières on est frappé de l'oubli dans lequel sont tombés des événements et des personnages qui occupaient la première place dans l'attention de ses habitants. Depuis cinq ou six ans, le corps municipal ayant imposé quelques-uns de ces noms à de nouvelles rues, plusieurs citoyens se sont demandé avec surprise où et comment ces désignations avaient été imaginées. Une aussi louable démarche ne pouvait, malgré tout, encourir le blâme, mais il a fallu s'en expliquer. Nous n'avons pas eu avant ce jour d'annales trifluviennes régulièrement écrites, pas de commentaires sur les documents publics ou privés, en un mot pas d'histoire, presque rien du passé qui se puisse consulter avec suite. Un voile épais couvrait les origines de toutes choses, car deux siècles et demi de tradition locale ne se logent pas avec leurs détails dans la mémoire des hommes. Il faut l'écriture pour préserver le souvenir de ce qui n'existe plus.

Puissions-nous voir reparaître les noms des courageux fondateurs de cette partie de la Nouvelle-France ! On les trouvera à la fin de la présente chronique. Fixons au milieu de nous, sur le sol et sur les monuments, le souvenir de ceux qui ont vécu dans ce lieu, qui s'y étaient attachés par l'affection ou l'intérêt et que la postérité n'a que trop méconnus.

XVIII

Au mois d'avril 1645, Simon Piescaret, capitaine des Algonquins de l'Isle, dont la demeure était le plus communément aux Trois-Rivières, partit avec six guerriers du même endroit pour aller couper le chemin à quelques bandes d'Iroquois. Avec lui se trouvait un autre Algonquin de réputation, Bernard 8pamangek. Après avoir remonté la rivière Richelieu, ils eurent connaissance, au lac Champlain, de deux canots iroquois, et sans tarder, Piescaret commanda le feu à ses hommes. Six, des sept guerriers que

Digitized by Google

portait l'un des canots ennemis, tombèrent à cette décharge. Le second canot tenta de gagner le rivage, mais cinq des huit Iroquois qui étaient dedans furent tués, deux capturés et le huitième seul s'échappa.

Piescaret passa aux Trois-Rivières et arriva triomphant à Sillery, le 16 mai, avec ses prises. Il y fut reçu par Jean-Baptiste Etinechkaouat ; deux jours après, il eut occasion d'offrir ses prisonniers au gouverneur-général qui débarquait en ce lieu. Les mémoires du temps parlent avec éloge et étonnement de la conduite chrétienne de Piescaret envers ces malheureux qu'il ne maltraita pas ; "on ne leur arracha point les ongles ; on ne leur coupa aucun doigt, qui sont les premières caresses que les Sauvages font à leurs prisonniers." M. de Montmagny envoya ces deux Iroquois aux Trois-Rivières, et en même temps donna instruction à M. de Champflour, qui y commandait, d'équiper le chef capturé l'année précédente, lequel était guéri de ses blessures, grâce aux bons soins des Français, et de l'envoyer dans son pays porter la nouvelle qu'Ononthio voulait leur rendre à tous trois la liberté, ainsi qu'il l'avait déjà fait pour le Sokokiois leur allié, dont la situation avait entraîné la mort de Nicolet, trois années auparavant, et que les deux nouvellement pris, qui restaient en otage, leur seraient rendus comme ils avaient fait eux-mêmes à l'égard de Godefroy et de Marguerite, en 1641. Le prisonnier libéré partit le 21 mai, mais seul, parce que l'on n'osait point hasarder la vie des Français dans cette démarche assez peu sûre, vu le caractère des Sauvages, particulièrement celui des Iroquois.

Quant à Piescaret, le gouverneur-général le combla de témoignages d'amitié et de présents, pour le récompenser à la fois de sa bravoure et de sa conduite honorable.

Au commencement de juillet, le prisonnier iroquois, revenant de remplir l'objet de sa mission, arriva au fort Richelieu accompagné de deux Agniers de considération, et de Guillaume Couture qu'ils ramenaient aux Français. M. de Santerre (Senneteire, d'après le *Journal des Jésuites*), commandant du fort, leur fournit une chaloupe pour se rendre aux Trois-Rivières, mais Couture les précéda en canot d'écorce pour annoncer leur arrivée. Ce messager fut accueilli, le 5 juillet, aux Trois-Rivières, avec des transports de joie que l'on imagine aisément. On se souvient qu'il avait été pris avec le Père Jogues, en 1642. Les délégués iroquois suivirent de près.

Le plus marquant des trois, nommé Kiotsacton, (1) voyant les

(1) C'est-à-dire le *Crochet*, nom que les Français lui donnaient. *Keiatkatsen* signifie "Je les charme," ce qui prêtait au nom de cet orateur un double sens assez avantageux.

Digitized by Google

Français et les Sauvages accourir au bord du fleuve à leur rencontre, se leva sur l'avant de la chaloupe. Il était d'une haute stature, et revêtu de son costume d'apparat, presque entièrement couvert de grains de porcelaine. Faisant signe de la main qu'il allait parler, on prêta l'oreille : " Mes frères, dit-il, j'ai quitté mon pays pour venir vous voir ; me voilà enfin arrivé sur vos terres. On m'a dit, à mon départ, que je venais chercher la mort et que je ne reverrais plus ma patrie, mais je me suis volontairement exposé pour le bien de la paix. Je viens pour vous communiquer les pensées de tout mon pays."

Cela dit, la chaloupe tira un coup de pierrier et le fort y répondit par un coup de canon, en signe de bienvenue.

Le second personnage après Kiotsacton était Atogoiiaekouan, c'est-à-dire la Grande-Cuiller. Le troisième était le prisonnier de l'année précédente, Tokrahenehiaron.

M de Champflour reçut très-cordialement les ambassadeurs chez lui et leur fit servir des rafraîchissements, ce dont Kiotsacton témoigna un vif plaisir. Un canot partit le jour même pour aller à Québec prévenir M. de Montmagny. En attendant, les festins et les amusements tinrent tout le monde occupé.

Le gouverneur-général arriva avec le Père Vimont et, après avoir bien régalé les Sauvages, fixa l'audience à quelques jours de là, dans la cour du fort, où il fit étendre de grandes voiles de barques pour s'abriter du soleil autant que pour rehausser la démonstration aux yeux de ses anciens et nouveaux alliés. Plusieurs soldats, venus avec lui de Québec, devaient parader et occuper divers postes selon la coutume européenne. Tout s'annonçait pour une solennité extraordinaire.

Les Pères Bressani et Jogues se trouvaient en cette circonstance aux Trois-Rivières, mais à l'insu des ambassadeurs iroquois.

Après avoir passé les mois de mai, juin et juillet 1644 dans une rude captivité et enduré des tourments qui l'avaient rendu infirme des mains, le Père Bressani s'était échappé des cantons iroquois par la colonie hollandaise d'Orange (aujourd'hui Albany) et avait traversé en Europe, où il débarqua le 15 novembre. Il se rendit à Rome. Le Pape Innocent X le traita comme un apôtre et voulut baiser les cicatrices des plaies qu'il avaient reçues pour Jésus-Christ. Dès le printemps suivant, le courageux missionnaire reprenait la route du Canada.

Avant le Père Bressani, le Père Jogues avait subi les mêmes épreuves chez les Iroquois. Comme lui, il avait dû sa liberté en grande partie aux Hollandais et était arrivé à Rennes, en Bretagne, le 5 janvier 1644. La reine Anne d'Autriche ayant entendu

Digitized by Google

de sa bouche le récit de ses aventures, lui dit : " On fait tous les jours des romans qui ne sont que mensonge ; en voici un qui est une vérité où le merveilleux se trouve joint à l'héroïsme le plus admirable." Revenu au Canada, il se trouvait à Montréal lorsqu'on lui annonça qu'une assemblée pour la paix allait se tenir aux Trois-Rivières. Il descendit anssitôt et y retrouva Couture et le Père Bressani. Quant à René Goupil, l'autre compagnon de captivité du Père Jogues, il avait été assommé dans un village iroquois.

XIX.

Le mercredi 12 juillet, avec toute la pompe possible, M. de Montmagny ouvrit la conférence ou conseil de la paix, à l'endroit désigné sur le Platon. Depuis la grande assemblée de 1624, tenue également aux Trois-Rivières, on n'en avait pas vu d'aussi importante dans le pays.

Le gouverneur était placé dans un fauteuil ayant à ses côtés M. de Champflour et le Père Vimont ; sur les ailes plusieurs officiers et les principaux habitants de la colonie. Les députés iroquois, s'étaient assis à ses pieds, sur une grande écorce de pruche. Ils avaient choisi cette place pour marquer plus de respect à Ononthio, qu'il n'appelaient jamais autrement que leur père. Les Algonquins, les Montagnais, les Attikamègues et quelques autres Sauvages de la même langue, étaient placés en face. Les Hurons se mêlaient aux Français.

Le milieu de la place, plus longue que large, était vide ; on y avait planté deux perches, reliées par une corde pour suspendre les présents, qui étaient autant de paroles, ou de points dans un discours.

Kiotsacton, ayant fait mettre sur la corde dix-sept colliers, se leva avec majesté, regarda le soleil, prit un collier et le présentant au gouverneur-général, lui dit : " Ononthio, tous les Iroquois parlent par ma bouche : mon cœur n'a point de mauvais sentiments, nous voulons oublier toutes nos chansons de guerre ; nous n'avons plus que des chants de réjouissance." Alors il se mit à chanter et ses compatriotes lui répondaient par des sons cadencés, d'une mesure monotone, qu'ils tiraient du fond de leur poitrine ; en chantant il se promenait, se frottait les bras, comme pour se préparer à la lutte, et regardait souvent le soleil.

Dans ces sortes de réunions, les Sauvages joignaient à des traits d'esprit parfois étonnants, l'art d'exprimer l'action par des gestes,

Digitized by Google

des postures, des mouvements qui pouvaient paraître assez ridicules, mais qui au fond avaient un sens très-clair et très-sérieux.

Prenant le second collier l'orateur poursuivit : " Ononthio, tu as retiré mon frère de la dent de l'Algonquin ; mais comment as-tu pu le laisser partir seul ? Si son canot eût été renversé, qui l'eût aidé à se relever ? S'il eût péri par quelque accident, tu aurais à te reprocher sa mort et tu ne recevrais point aujourd'hui des nouvelles de la paix." Puis, attachant un collier au bras de Couture : " Mon père, je te ramène ce prisonnier. Je me suis bien gardé de lui dire : Prends un canot et retourne dans ton pays. Mon esprit n'aurait pas été en repos. Celui que vous avez envoyé a eu toute les peines du monde en son voyage." A ce point de son discours, Kiotsacton exprima par une pantomime étudiée l'action d'un homme qui " portage " son canot et ses effets, qui nage vent debout, saute des rapides, traverse des halliers, se heurte à des obstacles. Il reculait, avançait, s'arrêtait. Parfois, il semblait perdre courage, puis fumait la pipe en guise de repos ; il repartait pour poursuivre son chemin, maniant l'aviron, piquant du fond avec une perche. En un mot, on ne pouvait rien voir de mieux exprimé que cette action dont les mouvements étaient accompagnés de paroles qui les expliquaient. " Vois donc, mon père, quels sont les fatigues et les dangers du voyage, conclua-t-il, aussi ai-je dit à Couture : suis-moi, je veux te rendre à ta famille au péril de ma vie."

Le discours du Grand-Iroquois, comme on appellait Kiotsacton, se soutint admirablement, sur chacun des dix-sept colliers qui en faisaient autant de parties distinctes. L'un applanissait les chemins, l'autre rendait les rivières calmes, un autre enterrait les haches de guerre ; il y en avait pour faire entendre qu'on se visiterait désormais sans crainte ; il était parlé de festins qu'on se donnerait mutuellement, de l'amitié qui unirait toutes les nations, de l'impatience qu'éprouvaient les Iroquois de revoir les PP. Jogues et Bressani, etc.

Jusqu'à ce moment, Kiotsacton ignorait la présence des deux missionnaires dans l'assemblée, aussi crut-il bien faire en inventant sur la conduite de ses compatriotes à leur égard, un exposé de faits qui montrait la fourberie cachée au fond de son embassade. " Nous voulions, dit-il, vous les ramener tous les deux, mais nous n'avons pas pu accomplir notre dessein. Le Père Jogues s'est échappé de nos mains malgré nous, et le Père Bressani a voulu absolument s'en aller chez les Hollandais. Nous avons cédé à son désir. Nous regrettons non pas qu'ils soient libres, mais que nous ne sachions ce qu'ils sont devenus. Peut-être même qu'au moment où je parle d'eux, ils sont victimes de quelque cruel ennemi, ou

Digitized by Google

engloutis dans les flots. Nous n'avions pas le dessein de les faire mourir."

Là-dessus, le Père Jogues dit en souriant à ceux qui étaient près de lui : " Si Dieu ne m'eut pas arraché de leurs mains, je serais mort cent fois ; le bûcher était prêt et les bourreaux attendaient le signal. Mais laissons-le dire."

Pendant trois heures, Kiotsacton joua ainsi son personnage et fut encore le premier à entonner des chansons de fête qui terminèrent la séance.

Le lendemain, grand régal donné par M. de Montmagny. Le jour suivant, nouvelle assemblée pour répondre à l'envoyé iroquois. C'est Couture qui porta la parole, s'exprimant en langue iroquoise et présentant un cadeau pour chacun des quatorze points de son discours, mais parlant sans gesticuler et sans s'interrompre. Quand il eut fini, Piscaret, chef des Algonquins, fit un présent de fourrures aux ambassadeurs en disant que c'était une pierre qu'il déposait sur les fosses des morts afin que personne ne s'avisât d'aller remuer leurs cendres. Après lui, Noël Negabamat, chef des Montagnais, donna son présent accompagné d'un discours. Les autres nations ne parlèrent pas. La séance se termina par trois coups de canon, " pour chasser le mauvais esprit de la discorde."

Le soir du même jour, le P. Vimont fit venir les Iroquois dans la maison des Jésuites et leur donna à chacun un calumet et du tabac. Kiotsacton l'en remercia avec esprit : " Je vous suis redevable des bons soins que vous avez eu de moi : vous m'avez couvert de présents depuis les pieds jusqu'à la tête, il ne me restait plus que la bouche de vide, vous venez de la remplir. Je ne vous dis pas adieu pour longtemps, vous aurez bientôt de nos nouvelles."

XX

Le lendemain, samedi 15 juillet, à dix heures du matin, les ambassadeurs s'embarquèrent avec Couture et deux jeunes Français qu'on leur avait adjoints pour les aider à transporter leurs présents et pour montrer la confiance que l'on reposait en eux. Sur le rivage, Kiotsacton fit une harangue chaleureuse dans laquelle il comblait d'éloges les Français et le gouverneur-général en particulier. Une arquebusade tirée par les Sauvages et un coup de canon du fort saluèrent les voyageurs, qui retournaient dans leur pays pour obtenir la ratification de la paix.

Digitized by Google

On ne laissait pas que d'être inquiet de la manière dont les Sauvages des diverses nations garderaient la parole donnée, car l'humeur capricieuse dont ils avaient si souvent fait preuve n'était pas une garantie de leur bonne conduite. On fut même sur le point de croire que les Iroquois, tous les premiers, avaient assailli la flottille attendue des Hurons et qui tardait, plus que jamais, de se montrer aux Trois-Rivières ; mais enfin elle arriva, le 10 septembre, forte de soixante canots chargés de fourrures, portant quelques Français et vingt-deux soldats partis l'année précédente. Le Père Jérôme Lalemant, missionnaire au pays des Hurons depuis 1638, revenait avec eux. Les soldats rapportaient pour leur compte, la valeur de trente à quarante mille francs de peaux de castor.

Les Hurons ramenaient l'un des deux Iroquois pris l'année précédente ; ils avaient ordre de traiter de la paix et de se conformer à la pensée d'Ononthio. Les Montagnais et les Attikamègues étaient arrivés à la fin d'août ; les Algonquins de l'Isle le 7 et le 8 septembre ; lorsque M. de Montmagny débarqua à son tour aux Trois-Rivières, le 12 septembre, plus de quatre cents Sauvages s'y trouvaient réunis. Les députés iroquois, qui avaient promis de revenir au milieu de ce mois, furent signalés, le 15, au nombre de cinq ; le 17, dimanche, il en arriva quatre autres.

La veille, sur les huit heures du soir, aux Trois-Rivières, le Père Jérôme Lalemant avait été déclaré supérieur des jésuites du Canada.

Les députés iroquois derniers arrivés furent reçus avec tous les honneurs de circonstance. Les soldats leur firent la haie du rivage jusqu'au fort, où ils se rafraîchirent.

Le lendemain s'ouvrit le conseil, qui dura trois jours et eut le résultat désiré.

Couture rapportait les meilleures nouvelles des cantons des Agniers, lesquels avaient consentis à mettre bas les armes. En proclamant la paix entre leur confédération et les Français, y compris les nations alliées à ceux-ci, les Iroquois demandaient qu'on leur permît d'avoir des missionnaires chez eux et des Français pour y établir des magasins. Tout marchait donc à souhait.

Le 23, les députés iroquois, accompagnés de Couture, d'un autre Français, de deux Algonquins et de deux Hurons, se remirent en route, laissant en otages trois des leurs. Dix-huit jours de marche, les conduisirent à leur destination.

Quelques nuages se rencontraient ça et là dans la situation, comme le fait voir le *Journal des Jésuites* :

" Les Hurons et les Algonquins s'étaient trouvés à ces pour-

Digitized by Google

parlers de paix, et avaient pris la résolution de reconduire les Annieronons (Agniers) à leur pays ; mais étant arrivés à Richelieu, ils s'en revinrent ; il n'y eut que Couture avec quatre Annieronons et trois Hurons qui passèrent outre. "

Cette conduite des Hurons et des Algonquins peut s'expliquer si on la rapproche d'un autre passage du même journal écrit en latin et dont voici la substance : Avant de quitter les Trois-Rivières, les députés iroquois avaient sollicité du gouverneur-général une entrevue secrète pour leur chef appelé le Crochet. Ce chef (Kiotsacton) ayant été admis à présenter le sujet de sa démarche expliqua que les Iroquois désiraient fort la paix avec les Français et les Hurons, mais qu'ils voulaient mettre les Algonquins de côté. Il était en même temps porteur d'un cadeau magnifique pour le gouverneur, mais celui-ci refusa et le cadeau et d'entrer en arrangement sur cette base. Le Crochet se montra chagrin du refus et, à partir de ce moment, il fut aisé de comprendre que la paix n'était rien moins qu'assurée. Comme il était important de mitiger les choses, le gouverneur-général, le Père Vimont et le Père Le Jeune furent d'avis de tenter un accommodement. Dans une seconde entrevue privée où se trouvèrent seulement Le Crochet, Couture et M. de Montmagny, celui-ci expliqua qu'il y avait deux espèces d'Algonquins, l'une semblable aux Français (il entendait parler de ceux qui étaient chrétiens) et l'autre différente. Quant aux premiers, les Français les réclamaient comme frères et exigeaient qu'ils fussent compris dans la paix ; les derniers étaient étrangers et libres de leurs actions. Le Crochet rapporta donc cette réponse aux délégués, lesquels en répandirent la nouvelle dans leur pays, avec des commentaires assez peu favorables. Les Français qui en eurent connaissance la nièrent résolument, mais il resta dans l'esprit des Algonquins un certain malaise ou plutôt un mécontentement sourd que leurs alliés fidèles, les Hurons, partageaient.

Après la traite, le Père Bressani s'embarqua sur la flottille huronne.

Le nombre des Sauvages enregistrés au catalogue des baptêmes, en 1645, est de vingt-deux, la plupart enfants, algonquins et attikamègues. Les 12 et 16 septembre, il y en eut onze d'Attikamègues, Montagnais et Iroquets, dont quelques-uns demeuraient à Sillery.

Le Père Jérôme Lalemant resta au Trois-Rivières jusqu'à la fin de septembre. Le 1er octobre, il arriva à Sillery, et le lendemain à Québec pour y passer l'hiver.

Malgré les assurances de paix échangées de part et d'autre, il y avait toujours à craindre les excès auxquels se portaient si aisément les Sauvages de toutes les nations.

Digitized by Google

Ce qui suit a été écrit à Québec par le P. Lalemant : " Environs le 12 octobre, on tua trois ou quatre Montagnais qui étaient à la chasse. On eut peur que ce ne fussent des Annieronons ; toutefois on pensa que ce pouvait bien être des Sokokois, dont on avait tué, il y a quelques années, quelques-uns. Il y avait pour lors cinq Annieronons qui hivernaient avec les Montagnais et Algonquins, qui n'eurent aucun mal. Mais Piscaret, capitaine Algonquin, qui en avait deux ou trois en sa charge, jugea à propos de renvoyer les siens, tant pour éviter tous les hasars et fureurs des jeunes gens, que pour donner avis à Annié de ce qui se passait. On en donna avis à Couture afin que si c'était des Annieronnons, il sut qu'en cas qu'on satisfît, la paix ne serait point rompue. Un de ceux que Piescaret avait envoyé n'alla pas loin ; il revint sitôt, craignant, dit-il, les Algonquins."

Ces inquiétudes n'étaient que trop fondées. En 1624 et 1645 on aurait pu se croire tout-à-fait délivré de la guerre, et cependant on en fut jamais plus proche.

XXI

Outre les conférences ci-dessus, cette année est remarquable par le changement qui s'opéra dans le commerce des pelleteries.

Le privilège ou monopole de la traite dont jouissait la compagnie de la Nouvelle-France, autrement dite des Cent-Associés, déplaisait aux colons, lesquels établis d'une manière permanente dans le pays, voulaient avoir le droit de commercer à leur gré avec les Sauvages. Dans l'automne de 1644, M. de Repentigny et M. Jean-Paul Godefroy étaient partis pour la France, chargés de représenter les désirs et les intérêts des " habitants," car c'était ainsi que l'on désignait dès lors les Français résidants à poste fixe, sur des terres, pour les distinguer des employés de la Compagnie, des domestiques des maisons religieuses et de quelques particuliers.

En France on appelle " paysan " celui qui cultive le sol, le pays, qui y est en quelque sorte attaché. Notre mot " habitant " est beaucoup plus relevé et nos gens s'en sont toujours montrés fiers avec raison. En 1757, Bougainville écrivait : " Les simples habitants du Canada seraient scandalisés d'être appelés paysans. En effet, ils sont d'une meilleure étoffe et ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France. Ils ne payent aucun impôt et vivent dans une espèce d'indépendance."

La Compagnie des Cent-Associés ne paraît pas avoir travaillé sé-

Digitized by Google

rieusement à contrecarrer les prétentions des habitants. Elle avait subi des pertes considérables par les entraves que la guerre des Iroquois apportait aux opérations de la traite. On assure même qu'elle avait perdu jusqu'à douze cent mille francs dans ses entreprises, qui ne répondaient point anx espérances premières, et qu'elle se hâta de profiter de la suspension d'armes de 1644 pour partager son monopole de traite, à certaines conditions, avec les Habitants de la Nouvelle-France.

Elle en fit l'abandon le 14 janvier 1645, et cette démarche fut confirmée par un arrêt en date du 6 mars suivant. Tous les colons avaient le droit d'être admis dans la nouvelle association qui reçut le nom de Société des Habitants.

La société qui avait fondé Montréal fit ses conventions à part avec ses habitants, et semble s'être déchargée sur eux de la plupart de ses obligations.

Au mois d'août 1645, dit le *Journal des Jésuites*, arrivèrent cinq vaisseaux, dont M. de Repentigny était amiral. La nouvelle principale qu'ils apportèrent fut que messieurs de la compagnie générale avaient cédé la traite aux habitants, moyennant certaines conditions portées par leurs conventions.

" Lesdits Habitants entretiendront à l'avenir la colonie de la Nouvelle-France, et déchargeront ladite Compagnie des dépenses ordinaires, qu'elle faisait ci-devant pour l'entretien et appointements des ecclésiastiques, gouverneurs, lieutenants, capitaines, soldats et garnison dans les forts et habitations dudit pays et généralement de toute autres charges dont la Compagnie pourrait être tenue."

Cette organisation donnait aux habitants de Québec, Trois-Rivières et Montréal l'avantage d'élire un syndic, ou représentant de leurs intérêts auprès du gouverneur-général. Le choix des Trois-Rivières tomba sur Jacques Hertel, qui ouvre ainsi la liste des députés de cette ville.

" L'année 1645, qui fut celle du changement de la traite, et que messieurs de la Compagnie générale partagèrent la traite avec les Habitants, les seuls Habitants eurent pour leur part les quatre-vingt-dix-huit poinçons de castor ; et, en 1646, plus de cent soixante. Dans un poinçon il y a deux cents livres de castor, et la livre vendue dix francs,—sans les peaux d'orignal, etc... Le 24 octobre 1645, partirent les vaisseaux, cinq en nombre, chargés à ce que l'on tient de vingt mille livres de castor pesant, pour les habitants, et dix mille livres pour la Compagnie générale, à une pistole ou dix ou onze francs la livre."—(*Journal des Jésuites.*)

Où avait lieu la grande traite ?

Digitized by Google

Le P. Lalemant écrit que lorsque les Hurons arrivèrent avec lui aux Trois-Rivières le 10 septembre 1645, toutes les publications de la convention intervenue entre la Compagnie de la Nouvelle-France et les Habitants étaient faites, " de sorte que tous les castors s'en allèrent aux Habitants. "

L'année 1639, le Père Joseph Duperon, écrivant à son frère, lui dit qu'il demeure au pays des Hurons et il ajoute : " Vous pouvez faire réponse à mes lettres ; pour moi, il me faut une année entre deux, à raison que les Hurons descendent d'ici aux Trois-Rivières à même temps que les navires y arrivent de France."

Les Trois-Rivières étaient donc le point de jonction reconnu entre la flotte de France et les canots des Hurons, autrement dit, le seul lieu où se faisait la grande traite,—ce qui ne veut pas dire, néanmoins, que les navires de France remontaient régulièrement jusque là : entre cette place et Québec, on se servait de grosses chaloupes et de petits brigantins (voir la *Revue Canadienne*, 1874, p. 899.

Nous avons vu, d'année en année, M. de Montmagny se rendre aux Trois-Rivières pour y rencontrer les Hurons et autres traiteurs. Mais voici un fait pour le moins aussi clair : Une défense de traiter avec les Sauvages avait été promulguée aux Trois-Rivières, au mois d'août 1645. Toutes les pelleteries devaient être portées au magasin de la Société des Habitants, qui en donnait un récépissé échangeable contre des marchandises. La Société n'accordait point à tout venant le privilége d'acheter des pelleteries pour son compte, et elle prenait des mesures en conséquence. L'interdit en question ne fut publié à Québec que le 26 novembre suivant, ce qui prouverait que toute la traite avait lieu aux Trois-Rivières, puisque l'on ne s'était pas occupé de faire connaître ce règlement à Québec durant la saison où arrivaient les canots de traite du haut Saint-Laurent.

Par exception, on permit aux Pères jésuites de trafiquer, comme d'habitude, sur une échelle assez restreinte, pour leur aider à subsister. Vers la fin de novembre, le Père Vimont, qui était à Québec, envoya porter cette nouvelle au P. Buteux, aux Trois-Rivières.

XXII

Le 24 octobre 1645, sur les vaisseaux qui partaient, " Mons. de Champflour, qui commandait aux Trois-Rivières, s'en retourna en France ; à sa place fut mis pour un temps, Mons. Bourdon ; et enfin Mons. de la Poterie y alla pour y commander." (*Journal des Jésuites.*)

Digitized by Google

L'expression " y alla " montre assez que M. Jacques Le Neuf de la Potherie n'habitait pas les Trois-Rivières. En effet, tout nous porte à croire qu'il demeurait alors à Portneuf. Sa famille se trouvait encore en ce dernier lieu vers la fin d'octobre, au moment où M. de Champflour (qui ne s'éloignait que pour un temps croyait-il) passait en France.

M. Michel Le Neuf du Hérisson, frère de M. de la Potherie, vivait aux Trois-Rivières avec sa mère ; les preuves abondent. Si M. de la Potherie n'eût pas établi sa famille ailleurs, les noms de sa femme et de sa belle-mère se trouveraient au registre, entre 1636 et 1645 tout comme ceux de son frère et de sa mère.

Néanmoins, on peut dire que ce commandement lui revenait de droit. S'il n'eût été absent, on n'aurait point songé à nommer M. Bourdon qui était moins considérable que lui, et qui de plus pouvait être regardé comme un étranger parmi les Trifluviens. Il semble que, en attendant une décision au sujet de la personne qui serait envoyée là pour y commander,—ou même l'arrivée de M. de la Potherie sur qui on aurait d'abord jeté les yeux,—M. Bourdon fut simplement chargé de pourvoir à la conduite des affaires.

Jean Bourdon, sieur de Saint-François, fut procureur-général de la colonie et ingénieur-en-chef. Il était dans le pays depuis 1634. L'année suivante, il avait épousé, à Québec, Jacqueline Potel. En 1637, nous l'avons vu arpenter les terres destinées aux jésuites aux Trois-Rivières. En 1637-39 il obtint la seigneurie de Dambourg, au cap de l'Assomption, aujourd'hui Neuville ,ou Pointe-aux-Trembles de Québec. En 1641 il dressa une carte du golfe St. Laurent. Deux ans après on le mentionne de nouveau aux Trois-Rivières. Sans la note du *Journal des Jésuites* citée plus haut, nous ne saurions rien de son passage à l'administration de cette place—fin d'octobre et commencement de novembre 1645. Il passa l'hiver de 1645-46 à Québec, où les Pères jésuites lui firent un cadeau, à l'occasion du Jour de l'An, d'une " lunette de Galilée où il y avait une boussole, et pendant le carême il peignit les marches du tabernacle de la paroisse."

Le 17 novembre 1645, au baptême d'un enfant d'un mois qu'on nomma Marie-Madeleine, fille de Charles Pachirini et de Marie 8hi8eanban8k8e (la femme du jour baissant ou la femme du soir ; cela signifierait aussi " la femme du point du jour,") fut marraine " Catherine de la Potterie, fille de M. de la Potterie, commandant en ce lieu."

Ainsi, il ne peut y avoir de doute sur les successeurs immédiats de M. de Champflour dans le gouvernement des Trois-Rivières.

Digitized by Google

D'après Ducreux et Charlevoix, on a cru que M. d'Ailleboust, qui fut nommé gouverneur-général en 1648, avait occupé la charge de gouverneur des Trois-Rivières. Jusqu'ici (1645) nous avons la succession non interrompue des commandants de ce lieu et M. d'Ailleboust n'est pas du nombre. Le *Journal des Jésuites* porte, au mois d'octobre 1645 : "M. de Maisonneuve, qui commandait à Montréal, repassa cette année en France pour la mort de son père... Il ne demeura (l'hiver 1645–46) à Villemarie que Mons. d'Alibour (d'Ailleboust) sa femme et sa sœur et mademoiselle Manse, de considérable." A partir de cette époque jusqu'au 21 octobre 1647, M. d'Ailleboust fut gouverneur de Montréal qu'il abandonna alors pour retourner en France. Il revint dans la colonie le 28 août 1648, avec la qualité de gouverneur-général. Il n'a donc jamais été aux Trois-Rivières comme gouverneur de ce lieu.

A l'époque où M. de la Potherie était mis à la tête des affaires aux Trois-Rivières, un de la Potherie (son parent peut-être) était secrétaire du cardinal Mazarin, premier ministre.

XXIII

De 1640 à 1645, on peut évaluer la population des Trois-Rivières à une centaine d'âmes, dont la moitié stable, et l'autre sujette aux déplacements que nécessitaient le service de la traite, celui des missions, et les incidents de la guerre des Iroquois.

Durant ces cinq années, les colons ne furent point renforcés par de nouveaux arrivages. Les immigrants de France s'arrêtaient à Québec, probablement à cause de l'état peu sûr du pays en approchant du lac St. Pierre.

Onze ménages sont constatés à la fin de l'année de 1645 : Jean Godefroy, Jacques Leneuf de la Potherie, Jacques Hertel, Jean Sauvaget, Guillaume Pepin, Sébastien Dodier, François Marguerie, Bertrand Fafard, Christophe Crevier, Pierre Blondel et Etienne Pepin dit Lafond. Il y a vingt et un enfants.

Il faut aussi tenir compte de Guillaume Isabel et d'Antoine Desrosiers qui se marièrent plus tard ; de Thomas Godefroy de Normanville qui resta célibataire ; de Michel Le Neuf du Hérisson, veuf ; de Jeanne Le Marchand, veuve, mère des deux Le Neuf ; de Catherine Cordé, veuve, mère de madame Le Neuf de la Potherie ; et de Jeanne Sauvaget, veuve.

Total : cinquante âmes — en mettant de côté la maison des jésuites, les employés de la traite, quelques soldats, et la population flottante, en général.

Digitized by Google

Sur ces cinquante individus, à peine cinq ou six enfants s'éloignèrent des Trois-Rivières : les autres sont bien les fondateurs de la ville.

Le groupe le plus nombreux de cette petite communauté, et à la fois le plus important par son influence et ses talents, venait de la Normandie.

Depuis onze ans que le poste était fondé il ne s'y était établi que onze familles et cinq ou six autres colons non mariés. En étudiant cette époque critique, on est peu surpris de rencontrer là un si petit nombre d'habitants. Ce qui nous étonne plutôt, c'est le courage, le dévouement et l'audace de ceux qui s'enfonçaient à de pareilles distances, dans un pays barbare, pour y vivre et créer un héritage à leurs descendants.

XXIV

Trois mariages eurent lieu en 1645, ceux de Guillaume Pepin, Etienne Pepin et François Marguerie. On n'en avait jamais vu autant.

Marguerie paraît avoir succédé à Nicolet comme principal interprète de la place.

Les conférences de paix, les ambassades qui étaient en chemin et qui pouvaient se présenter d'un moment à l'autre, ensuite les complications et les craintes qui résultèrent de quelques meurtres commis dans le cours de l'automne—tout cela fit penser aux autorités qu'il serait prudent de tenir aux Trois-Rivières plusieurs interprètes durant l'hiver 1645-6. Marguerie y demeurait. On y envoya Charles LeMoine, Jean Amyot (s'il n'y était déjà) et Pierre Boucher. Quelques mots sur ces trois derniers ne seront pas inutiles.

Charles LeMoine, alors âgé de vingt ans, était au Canada depuis 1641. Orphelin de père et de mère, mal partagé du côté de la fortune, cet homme destiné à devenir célèbre n'avait que son oncle, Adrien Duchesne (chirurgien aux Trois-Rivières en 1636) pour le protéger. Soldat et interprète aux Trois-Rivières l'hiver de 1645-6, nous le voyons, l'été suivant, à Montréal, où il sert comme interprète iroquois. C'est dans ce dernier lieu qu'il se fixa. Il a laissé des enfants dignes de lui, ce sont : D'Iberville, de St. Hélène, de Longueuil. Un fils de ce dernier a été gouverneur des Trois-Rivières.

Jean Amyot avait passé plusieurs années de sa première jeunesse à la résidence de Sainte-Marie des Hurons. On le disait d'une grande bravoure, ce qui, cependant, n'excluait pas chez lui

Digitized by Google

la douceur et la prudence. Plusieurs traits honorables de sa conduite sont cités dans les écrits du temps. Les Sauvages l'appelaient Ontaïok (*ontak*, la chaudière ; *ontakok*, rien que la chaudière.)

Pierre Boucher, qui devint le plus illustre gouverneur des Trois-Rivières, était âgé de vingt-trois ans. Il appartenait à la garnison de Québec, et, à l'occasion, servait comme interprète. C'est à ce titre que nous le voyons aux Trois-Rivières l'hiver de 1645-6. Il avait déjà, aux Trois-Rivières, des parents dans la famille de Sébastien Dodier ; sa sœur Marie venait d'épouser Etienne Pepin dit Lafond, habitant de ce lieu ; une autre de ses sœurs, Marguerite, venait aussi d'épouser Toussaint Toupin, et, selon toutes apparences, demeurait également aux Trois-Rivières. Les autres membres de sa famille devaient bientôt s'y établir aussi.

XXV

Le mois de janvier 1646 fut l'un des mois d'hiver les plus agités qu'on rencontre dans les récits du temps. Les Algonquins n'étaient pas du tout convaincus que la paix durerait. Quatre "cabanes" s'étaient arrêtées à Montréal ; aux Trois-Rivières, il y en avait douze, mêlées de Sauvages chrétiens et païens. Le va-et-vient des chasseurs des terres du nord augmentait ce nombre. Tous les bruits, les cancans, les faux rapports de la contrée y aboutissaient. En un certain moment, l'eau-de-vie aidant, il fut question d'ouvrir un conseil pour reconsidérer la situation, sans tenir compte de ce qui avait été réglé, tant avec les Iroquois qu'avec les Français. Il y eut des délégués de Québec pour prendre part à ce mouvement. Chaque jour apportait son agitation. Tout cela ne pouvait échapper aux otages iroquois restés aux Trois-Rivières et à Québec. La situation s'embrouillait de plus en plus. La rumeur la moins douteuse était que les Iroquois n'hésiteraient pas à rompre la paix au premier moment favorable. Trois cents hommes, choisis parmi les Agniers,—alors la tribu la plus redoutable—devaient, disait-on, fondre sur les Trois-Rivières avant le printemps.

XXVI

Dans l'automne de 1645, le fort de Richelieu avait été presque abandonné. Les Pères Dendemare et Joseph Dupéron en étaient sortis vers la fin de septembre et n'avaient pas été remplacés ; il n'y restait que huit ou dix hommes. Le commandant, M. de Senneterre (ou Santerre) était retourné en France. Il fut entendu que les missionnaires des Trois-Rivières visiteraient la petite garnison durant l'hiver.

Digitized by Google

Le 19 décembre, le Père de Nouë partit des Trois-Rivières pour aller à Richelieu faire gagner le jubilé aux soldats en question. Il y demeura douze jours et en revint persuadé qu'il fallait y retourner bientôt.

En conséquence, il repartit des Trois-Rivières, le mardi 30 janvier, avec deux soldats et un Huron. Ils traînaient avec eux quelques effets destinés aux gens de Richelieu. A la fin de la première journée de marche, rendus à six lieues seulement, ils campèrent sur le lac Saint-Pierre, du côté du nord, dans la neige, à ciel ouvert, selon la coutume des voyageurs canadiens. Le Père ayant remarqué que les soldats, nouvellement arrivés dans le pays, avaient bien de la peine à marcher avec leurs raquettes, d'autant plus que les neiges étaient très-hautes, se leva, sur les deux heures du matin, pour prendre les devants et demander pour eux des secours au fort où ils devaient se rendre. Ce trait de charité lui coûta la vie. Il avait refusé un peu de lard et du vin que ses compagnons lui offraient Il leur laissa sa couverture de laine et son fusil afin qu'ils pussent " battre du feu," et n'emporta pour toute nourriture qu'un morceau de pain et cinq ou six pruneaux que l'on trouva sur lui après sa mort. Habitué aux rigueurs du climat et aux longues courses dans les plus mauvais chemins, le missionnaire marchait à la clarté de la lune, tirant de pointe en pointe, du côté du nord, lorsque le temps changea, la neige tombant en si grande abondance qu'elle lui dérobait la vue de la terre. Néanmoins, il persista à marcher; mais il ne put s'orienter et fit beaucoup de chemin sans profit. Ses compagnons étant partis de leur gîte, trois heures après lui, ne purent suivre ses traces bien loin, car la neige les avaient effacées; l'un des soldats, qui avait déjà été au fort Richelieu, se servit d'une boussole pour gagner le milieu du lac, et parvenus à la fin du jour à l'extrémité supérieure de l'île Saint-Ignace les deux soldats y couchèrent le soir du 31, tandis que le Huron, plus robuste, continuait sa route vers le sud, ne connaissant pas la contrée, mais confiant dans son expérience en semblables cas. Il arriva, en effet, en pleine nuit à Richelieu, où personne n'avait eu connaissance du Père. Dès que le jour parut, on se mit à sa recherche et par des coups de fusils tirés de temps à autre on espérait l'avertir de la direction d'où venait le secours, mais ce fut en vain, car il était de l'autre côté du lac; ce jour-là, 1er février, on ne retrouva que les deux Français transis par le froid. Le 2 février, un soldat nommé Caron, expérimenté et courageux, partit avec deux Hurons, reconnut la place où la petite expédition avait passé la première nuit, et de là suivit la trace des raquettes huronnes du Père jusqu'à l'île Saint-Ignace,

Digitized by Google

au lieu où il avait passé la seconde nuit dans un trou, sous la neige, abrité par quelques branchages, non loin des deux soldats égarés comme lui. De là, suivant toujours sa piste, ils virent qu'il avait traversé le fleuve en face du fort devant lequel il avait passé sans l'apercevoir, et s'était reposé à une lieue plus haut, au cap du Massacre. Une dizaine de milles plus haut, sur la rive droite du Saint-Laurent, vis-à-vis l'île Platte (aujourd'hui l'île de M. de Saint-Ours), entre deux petits ruisseaux, ils le trouvèrent à genoux, tout raide et gelé, sur la terre qu'il avait découverte en fond en creusant la neige. Son corps était penché sur les rebords de ce mur de glace ; il avait les yeux ouverts et levés au ciel, les bras en croix sur la poitrine dans la posture où l'on peint ordinairement saint François-Xavier. Son chapeau était près de lui, avec ses raquettes. En l'apercevant, Caron se mit à genoux, fit sa prière, puis il marqua un arbre voisin d'une croix taillée dans l'écorce ; et ensuite aidé des deux Sauvages, il enveloppa le corps du missionnaire dans une couverture et le plaça sur une traîne pour l'apporter à Richelieu, et l'on repartit de là, le 5, pour se rendre aux Trois-Rivières, où le Père était en grande odeur de sainteté. Les conversions que sa triste fin occasionna furent nombreuses ; au lieu de prier pour lui, plusieurs songèrent plutôt à lui adresser leurs prières. Son corps, arrivé aux Trois-Rivières, mercredi le 7 février, ayant été approché du feu pour le faire dégeler, sa figure devint aussi vermeille que s'il eut été en vie et si belle qu'on ne pouvait se lasser de l'embrasser disent les Pères qui étaient là. Ses obsèques furent célébrées le même jour, avec toute la solennité possible et le concours des Français et des Sauvages. On l'enterra dans le cimetière public ; on mit en secret un morceau de plomb dans sa bière pour le reconnaître un jour. Il y eut un oraison funèbre.

Des recherches ont été faites pour retrouver la sépulture du saint missionnaire, mais sans succès. Le cimetière qui devait être placé en arrière, ou du côté nord de la chapelle, a été miné par les eaux, ainsi que le terrain de la chapelle. Il n'y a pas un demi siècle que des masses de sable s'éboulaient encore dans le fleuve le long de cette côte, au point que l'on fut obligé de tracer une nouvelle rue.

Ni le cimetière de la paroisse actuelle, ni celui des dames ursulines, ni celui des picotés n'existaient en 1646.

Le lieu de repos du corps du Père de Nouë se trouvera sur le fief Pachirini, s'il n'est disparu comme il est dit plus haut.

Digitized by Google

XXVII.

En dépit des craintes que l'on éprouvait, Couture avait réussi, à travers bien des difficultés, à maintenir les Agniers dans la voie d'une paix durable avec toutes les nations. Au milieu de février, les villages le renvoyèrent, accompagné de deux Hurons et de sept députés agniers dont Kiotsacton était le chef, pour porter aux Trois-Rivières les présents qui scellaient définitivement la bonne entente. Le 22 février, ils passèrent à Montréal. " Après avoir réjoui cette habitation, ils descendent aux Trois-Rivières. De là, on envoye donner avis à monsieur notre gouverneur de leur venue," dit la *Relation* de l'année. Les messagers arrivèrent à Québec le 10 mars, assurant que les meurtres commis l'automne précédent n'étaient pas le fait des Iroquois.

La saison étant peu propice aux voyages, M. de Montmagny, qui ne voyait d'ailleurs aucun sujet de se hâter, pensa qu'il devait attendre la navigation pour monter aux Trois-Rivières.

Les neiges fort hautes cette année, et les " démolissements " qui commençaient, rendaient la chasse à l'orignal plus fructueuse que de coutume, aussi vit-on les députés iroquois profiter avec plaisir de ces avantages et courir les forêts en toute liberté, entre Montréal et les Trois-Rivières, jusqu'à la fin de la saison, attendant l'époque fixée pour les conférences.

Les bruits de trahison, de guerre, de désastres prochains ne cessaient de circuler, surtout à Montréal, à tel point que les Sauvages de ce lieu, ne se croyant plus en sûreté, parlèrent de se réfugier dans les bois. Une escouade, commandée par le Borgne, de l'île des Allumettes, se dirigea de Montréal sur les Trois-Rivières, mais après un court séjour en cet endroit, ces pauvres gens reprirent le chemin de l'île, leur patrie, et ils furent attaqués et dispersés par des maraudeurs iroquois.

XXVIII

Le 1er avril, jour de Pâques, le Père Buteux était à Richelieu. De retour aux Trois-Riviéres, il donna un festin à Couture afin de réunir un certain nombre de Sauvages. Ceux-ci en profitèrent pour témoigner leur estime de Couture et changer le nom sous lequel il était connu parmi eux. " Au lieu de son ancien nom Ihandich (le sens de ce mot est perdu) qui sonne mal en iroquois, on lui donna le nom d'Achirra, le nom de feu M. Nicolet, avec la joie de tous les Sauvages, hurons, algonquins, agnierronnons."

Digitized by Google

Le fleuve étant devenu libre de glaces le 18 avril, le P. Pierre Pijart et Couture se préparèrent à partir pour Québec. Ils se mirent en route peu après, arrivèrent à Sillery le 24, et y rencontrèrent le Père Lalemant qui y était depuis une huitaine de jours Le 25 et le 26, le Père Pijart était à Québec ainsi que Couture. Le Père Lalemant, revenu à Québec avec eux, écrit : " le 26 avril, je tins consulte pour le mariage de Couture ; approuvé de consentement unanime." Le 28 le Père Pijart et son compagnon repartirent pour les Trois-Rivières.

Couture étant sur la liste des *donnés* à la compagnie de Jésus, ne pouvait se marier sans le consentement des Pères. C'est ce qui explique le passage qui précède.

Nous ne savons si dans la pensée de ceux qui en décidaient, le mariage en question devait se faire bientôt. Il s'écoula toutefois deux ans et demi avant sa réalisation. Le 16 novembre 1649, Guillaume Couture épousa, à Québec, Anne Aymart. Il s'établit à la Pointe Lévis, où il exerça les fonctions de sénéchal (juge) et de capitaine. En diverses circonstances, il rendit encore des services à la colonie ; on l'employa dans des négociations avec les Anglais. Quoiqu'il ne demeurât point aux Trois-Rivières nous le rencontrons en ce lieu de temps à autre, notamment en 1660 et en 1696. Il mourut à Québec en 1702, âgé de quatre-vingt-quatorze ans.

Il a laissé une nombreuse postérité. Nos Seigneurs Turgeon, archevêque de Québec, et Bourget, évêque de Montréal le comptent parmi leurs ancêtres.

XXIX

" Sur la fin d'avril 1646, dit le *Journal des jésuites*, les Sauvages se mirent puissamment partout à travailler la terre ; ils firent de nouveaux à Sillery plus de quinze arpents de terre ; aux Trois-Rivières, plus de trente familles sauvages se mirent à cultiver ; *item* à Montréal ; les Français de leur côté n'en firent pas moins."

Le dernier jour d'avril, sur les cinq heures du matin, M. de Montmagny, le Père Lalemant, supérieur des Jésuites, et M. Bourdon, partirent de Québec avec leur suite, sur un brigantin et deux chaloupes, pour les Trois-Rivières. La navigation fut si difficile qu'ils n'arrivèrent que le 5 mai au but de leur voyage. Ils avaient dû quitter le brigantin en arrière et marcher avec les chaloupes pour ne point prolonger ces retardements.

Les députés iroquois attendaient aux Trois-Rivières. Le lundi 7, commencèrent les conseils. Toutes ces réunions se ressemblaient. Celle-ci eut de remarquable les regrets que les Sauvages exprimè-

Digitized by Google

rent au sujet de la mort du Père de Noüe, les présents qu'ils offrirent pour allumer un feu de conseil aux Trois-Rivières, comme cela avait eu lieu en 1618 et plus tard, parce que les Sauvages de toutes les nations faisaient de cette place leur rendez-vous le plus fréquenté.

Du 7 au 13, les séances se succédèrent et tout se passa dans le meilleur esprit, quoiqu'il y eût des groupes appartenant à plusieurs nations différentes et animés de sentiments que la douceur et la persuasion des Français contrôlaient difficilement. " Toutes les assemblées, dit la *Relation*, qu'on a faites avec les Iroquois, ont été tenues aux Trois-Rivières. Deux ou trois insignes apostats s'y sont retirés. Tous les fripons des autres endroits y sont venus passer une partie de leur temps. Tous les curieux de savoir des nouvelles y abondent ; ce n'est qu'un flux et reflux, qui empêche beaucoup que la foi y prenne racine parmi les Sauvages..... Les Trois-Rivières sont l'abord de tous les peuples de ces contrées, bons et mauvais ; on y voit de temps en temps des Sauvages de toutes les nations qui voguent sur le grand fleuve de St. Laurent, depuis son embouchure jusqu'aux Hurons et au-delà, cette étendue fait peut-être quatre cents lieues, et davantage. Ce ramas de tant de peuples si différents fait une grande confusion, et encore que les seuls chrétiens soient les plus chéris des Français, on est contraint de tolérer les autres et d'attendre le moment de leur conversion."

Pour maintenir l'accord entre tous ces Sauvages, on avait nommé, du consentement général, Simon Piescaret et Bernard d'Apamang8y ou 8pamang8ich, conservateurs de la paix publique. Les Frnçais eux-mêmes s'étaient rangés sous le contrôle de ces deux chefs, dont le premier, un peu négligent de ses devoirs religieux, se bornait à la police de la place tandis que le second était spécialement chargé de la surveillance des gens aux offices de l'église. Ce Bernard était d'origine iroquoise, mais ayant été pris très-jeune par les Algonquins, ainsi que son frère Pierre Actkameg, il était devenu membre et même capitaine de cette nation. Son adresse et sa vaillance lui valaient la considération des peuples qui avaient des rapports avec les Algonquins. Son frère Pierre, repris par les Iroquois, s'était de nouveau incorporé à cette nation.

Outre les Sauvages, il faut compter quelques Français dont la conduite était peu édifiante. En voici un exemple : " Pendant que nous étions aux Trois-Rivières, deux soldats s'étaient appelés et provoqués et s'étaient allés battre avec leurs épées. La Groye fut blessé en deux endroits pour s'être comporté sagement et chrétien-

Digitized by Google

nement, ce qui ayant été vérifié par les Sauvages, La Fontaine (son adversaire) fut mis en une fosse."

Au milieu de ces mouvements divers, une épisode assez dramatique se produisit.

Une Algonquine, prise vers le 1er avril par les Agniers et amenée dans leur pays, réussit à s'évader au bout d'une dizaine de jours en détachant ses liens la nuit, et passant par dessus ses gardiens plongés dans le sommeil. L'instinct de la vengeance était tel dans son cœur qu'elle ne put s'empêcher de saisir une hache et de casser la tête à l'un des dormeurs. On la poursuivit sur le coup, mais elle s'était déjà jettée dans le creux d'un gros arbre où personne ne songea à l'aller découvrir. Dès qu'elle les vit s'éloigner, elle s'enfuit du côté opposé. Cependant, vers la fin du jour, sa piste fut relevée, et comme les Iroquois arrivaient sur ses talons, elle s'enfonça dans un étang, où ils ne surent pas la trouver, et s'en retournèrent. Elle marcha trente-cinq jours, ne vivant que de fruits sauvages et de racines. Vers Sorel, elle fit un " cageux " et prit le fleuve. En approchant des Trois-Rivières, la vue d'un canot l'alarma ; elle gagna la forêt et se fraya péniblement un passage, jusqu'au moment où elle reconnut le fort, et alors elle retourna à la grève. Des Hurons la découvrirent et voulurent l'approcher, mais elle leur cria de lui jeter auparavant une couverture, ce à quoi ils se conformèrent. Ils la conduisirent à M. de la Potherie. L'histoire de ses aventures paraissait à peine croyable, mais on eut dans la suite tant d'exemples pareils " qu'à la fin on ne fut plus surpris de rien en ce genre."

Le 11 mai, une escouade était partie pour le pays des Hurons, ce qui donnerait à penser que les conférences avaient pris dès lors une tournure tout-à-fait rassurante. " Caron qui menait des veaux aux Hurons " était de ceux qui partirent des Trois-Rivières ce jour-là. C'est sans doute le même Caron qui avait découvert le corps du Père de Nouë.

Les ambassadeurs iroquois repartirent des Trois-Rivières, le 16, avec le Père Jogues et M. Bourdon, tous deux chargés de confirmer la paix dans les assemblées iroquoises.

Le lendemain, le gouverneur-général, le Père Lalemant, et ceux qui les accompagnaient, se remirent en route pour Québec où ils arrivèrent le 18.

Le Père Jogues et son compagnon furent de retour aux Trois-Rivières le 29 juin, et le 3 juillet à Québec. Le Père revint de Québec aux Trois-Rivières, et c'est de cette dernière place que, le 3 août 1646, il date sa curieuse et intéressante description de New York et d'Albany.

Digitized by Google

XXX

Les Attikamègues n'avaient pas encore de missionnaire dans leur pays, bien qu'on en envoyât vers les grands lacs du Haut-Canada, à des distances fabuleuses, si on les compare aux moyens de transport du temps. Ces braves gens ne cessaient de reprocher aux Pères Jésuites leur peu d'empressement à les aller visiter. De bonnes raisons existaient sans doute pour motiver cette abstention.

Les prêtres des Trois-Rivières étaient souvent étonnés de voir arriver des Sauvages de ces régions qui se montraient suffisamment instruits pour recevoir le baptême, s'étant fait expliquer les articles de foi par leurs compatriotes convertis, dont quelques-uns agissaient en véritables apôtres.

" La petite église des Trois-Rivières voit dans ce flux et reflux de Sauvages qui l'abordent, une nation toute simple, toute candide et bien éloignée de la superbe. Ce peuple vient du fond des terres, il passe sa vie dans l'innocence de la chasse et de la pêche, ne voyant les Français qu'une ou deux fois l'année, pour acheter quelques nécessités en contre-échange de leurs pelleteries. Ils tirent leur nom du mot *attikameg* qui signifie une espèce de poisson que nous appelons le poisson blanc ; ces pauvres Poissons-Blancs se viennent jeter dans les filets de l'Evangile, autant de fois qu'ils approchent des rives du grand fleuve de Saint-Laurent."

Le bon caractère des Attikamègues les faisait toujours distinguer au milieu des Sauvages qui approchaient de la chapelle. Ils se fussent bien vite acclimatés parmi les Français, qui les aimaient beaucoup, mais l'horreur qu'ils ressentaient pour la guerre les rendait incapables de former un établissement dans le voisinage d'un poste aussi exposé que les Trois-Rivières. Le Saint-Maurice, grand chemin de leurs territoires de chasse, les attirait naturellement en ce lieu, et comme ils voulaient conserver un pied dans leurs forêts ils se montraient disposés à choisir les Trois-Rivières, de préférence à tout autre endroit—mais la guerre !...

Cette petite église volante, comme l'appellent les *Relations*, attendait qu'on allât à elle.

Dans l'été de 1646, trente-cinq de leurs canots descendirent, sous la conduite de Paul Tam8erat, leur principal capitaine. Pour la première fois, ils étaient accompagnés par des Sauvages du nom de Kapiminak8etiik (ceux qui s'entre-donnent à boire), lesquels se disaient voisins de peuplades qui n'avaient aucune connaissance des hommes de race blanche. On s'occupait alors, au

Digitized by Google

Canada, des nations encore inconnues. Les *Relations* y reviennent sans cesse : " Nous en apprendrons des nouvelles avec le temps. Il n'y a point de clairon si retentissant que celui de l'Evangile ; il faut qu'il se fasse entendre aux quatre coins du monde."

XXXI.

La paix avait été annoncée non-seulement dans le haut Saint-Maurice, mais encore, par les Hurons et leurs alliés de l'ouest, jusque chez les peuples qui habitaient les rives du lac Michigan, appelés *Gens de mer* et 8inipeg8ich, visités douze années auparavant par Jean Nicolet. Ces derniers dont les Français traduisirent le nom (*Winipeg*—eau sale, puante ou saumâtre, par *Puants*) demeuraient à la baie Verte du lac Michigan. La nouvelle des communications ouvertes avec eux ayant été apportée en Canada cette année même, on parlait de nouveau de traverser la mer (le lac) de leur pays, dans l'espoir de découvrir, non loin des terres qui le bordent au sud-ouest, un chemin pour conduire à l'océan Pacifique, à la Chine et au Japon.

Ceux qui apportaient la nouvelle ci-dessus étaient Médard Chouard des Groseillers et Gilles Bacon, employés des jésuites, qui descendaient cet été des pays d'en haut. Ils possédaient des échantillons de mines de cuivre et d'or trouvés dans ces contrées loitaines, qui attirèrent l'attention de M de la Potherie, commandant des Trois-Rivières. Ces objets provenaient sans doute du lac Supérieur, où nous savons que Chouard faisait des explorations.

Le 28 août, le Père Jérôme Lalemant partit de Québec pour les Trois-Rivières, amenant pour servir de " défricheur, scieur de long, charpentier, charbonnier, etc," un nommé Pelletier qui venait de se donner aux jésuites, et Pierre Boüencha, " maçon à cent livres de gages." De plus, ils avait avec lui un marmiton de quinze ans du nom de Léger. Le tout, pour le service des Pères, aux Trois-Rivières.

Il vit en ce lieu Gilles Bacon qui, aussitôt, fut envoyé à Québec par M. de la Potherie " pour donner avis des mines," mais, ajoute le *Journal* " on trouva que ce n'était rien qui vaille." René Ohereanti, Huron, fut envoyé, quelques temps après, pour reconnaître "de prétendues mines," dont on ne désigne pas la localité. Il est rare, à cette époque, de voir les Français s'occuper de pareil objet.

Chouard, Bacon et d'autres employés des jésuites, n'étaient pas arrivés avec le gros de la traite. Ils se préparaient à repartir—

Digitized by Google

au moins quelques uns d'entre eux—avant l'apparition de la flottille huronne qui tardait quelque peu. Le Père Lalemant, leur ayant donné ses instructions ainsi que ses lettres pour les missionnaires des Hurons, quitta les Trois-Rivières et débarqua à Québec le 7 septembre. Chouard, Bacon, Pierrot Cochon, Daniel Carteron, Jean Le Mercier, Racine, Eustache Lambert, qui tous étaient descendus cet été du pays des Hurons, y retournèrent en septembre.

XXXII.

Les Hurons, comme toutes les tribus de race iroquoise, cultivaient la terre et en tiraient la plus grande partie de leur subsistance, tandis que les Attikamègues menaient la vie nomade particulière aux peuples algonquins et n'obtenaient les produits de l'agriculture qu'au moyen d'échanges.

Il paraîtrait que les Hurons partaient de leur pays, près des grands lacs, emportant plus de céréales que de fourrures, et que, parvenus à l'Ottawa, soit à la décharge de la Matawan, ou à l'île des Allumettes, ou à la Gatineau, ils rencontraient les Attikamègues et d'autres nations du nord, ainsi que les Algonquins des bords de l'Ottawa, tous chasseurs qui échangeaient avec eux des pelleteries pour du blé et de la farine. En même temps, se transmettaient les lettres des missions hurounes destinées aux Trois-Rivières et à Québec, car les dépêches de ces deux postes, que l'on craignait de voir se perdre en tombant aux mains des Iroquois, étaient confiées aux Attikamègues. Les Hurons qui traitaient avec ceux-ci sur l'Ottawa ou ailleurs, descendaient, il est vrai, par le Saint-Laurent, jusqu'aux Trois-Rivières, mais en cas d'attaque de la part des Iroquois, les lettres n'eussent pas été en sureté dans ces voyages. La Relation de 1647 s'exprime ainsi : " Les Attikamègues ont commerce avec les Hurons et avec les Français. Leur rendez-vous se fait certain mois de l'année en un lieu dont ils sont convenus, et là les Hurons leur apportent du blé et de la farine de leur pays, des rêts et d'autres petites marchandises qu'ils échangent contre des peaux de cerfs, d'élans, de castors et d'autres animaux. Ceux qui communiquent avec les Français les abordent une ou deux fois l'année, par le fleuve appelé les Trois-Rivières, ou même encore par le Sagné qui se décharge à Tadoussac—mais ce chemin leur est fort difficile..... Ils se sont trouvés cette année (aux Trois-Rivières) au nombre de plus de trente canots. Nous leur avions donné des lettres pour les faire porter par cinquante Hurons qui se trouvaient en cette assemblée à nos Pères qui sont

Digitized by Google

en leur pays, et nos Pères de ces contrées-là en avaient aussi données à leurs Hurons pour nous les faire rendre par les Attikamègues. Ces bonnes gens ont été fidèles : ils ont donné nos lettres aux Hurons, et nous ont rendu celles qui venaient de nos Pères qui sont en ce pays-là. Les Iroquois nous contraignent de chercher ces voies merveilleusement écartées."

Le registre porte trente-six actes de baptême de Sauvages en 1646. Ils ont presque tous rapport à des enfants. La seule nation qui y soit nommée est celle des Attikamègues ; il s'en rencontre plusieurs au mois de juillet et août. Il y a aussi deux ou trois noms hurons : les autres appartiennent aux Algonquins et aux Montagnais, selon les apparences.

La flottille de traite huronne arriva aux Trois-Rivières vers le 8 septembre. Le gouverneur-général et le Père Lalemant, avertis aussitôt, partirent de Québec, le 11, pour aller la rencontrer, ce qui montre, que le rendez-vous de la grande traite avait lieu en cet endroit, comme on peut s'en convaincre d'ailleurs par la lecture des *Relations des Jésuites.*

A la traite de cette année, qui eut lieu le 15 septembre, il y avait quatre-vingts canots hurons. Ils s'en retournèrent avec une douzaine de paquets de castors, que l'on n'avait pu leur acheter, tant le magasin était dénanti des objets habituels du trafic. Le 22, M. de Montmagny et le P. Lalemant repartirent pour Québec, et les Hurons de leur côté pour leur pays. Ces derniers étaient accompagnés par Eustache Lambert et deux ou trois autres employés des jésuites, comme il a été dit, qui portaient aux missions plus de cinquante paquets de marchandises et deux veaux.

On pourrait croire que des quatre-vingts canots hurons remontèrent la rivière des Trois-Rivières, afin d'atteindre l'Ottawa par les cours d'eau qui unissent ces deux principales rivières, car le *Journal des Jésuites* dit : " Ondi8aharea quitta la grande bande, et voulut aller par le grand lac ; il fut attrappé par les ennemis. Ils étaient deux canots ; deux hommes se sauvèrent."

Si, en passant par le lac Saint-Pierre, Ondo8aharea se séparait du groupe principal de ses compagnons, il faut croire que ceux-ci remontaient par la rivière des Trois-Rivières, car il n'y a que ces deux voies pour atteindre en pirogue les " pays d'en haut," et nous savons que les Attikamègnes communiquaient facilement avec les peuples de l'Ottawa et même avec ceux des contrées plus lointaines.

Le Père Jogue, après avoir visité dans l'été les tribus iroquoises, était retourné aux Trois-Rivières, ne se doutant pas que la révolte et le meurtre se préparaient pendant son absence et que son martyr serait le signal de la rupture de la paix à peine conclue.

Digitized by Google

" On demandera, s'écrie le protestant Bancroft, si ces massacres refroidissaient l'ardeur des missionnaires. Je réponds qu'ils ne reculèrent jamais d'un pas. Comme dans une armée de braves de nouveaux guerriers sont toujours prêts à remplacer ceux qui tombent, ainsi parmi eux jamais l'héroïsme n'a fait faute et jamais ils n'ont refusé de concourir à une entreprise qui pouvait tourner à l'avantage de la religion ou de la gloire de la France."

Ayant donc fait ses préparatifs pour passer l'hiver dans les cantons iroquois, le Père Jogues profita de ce que les canots de la traite avaient commencé à remonter le fleuve dès le 22 septembre et s'embarqua, le 24, avec Jean de la Lande, destiné à lui servir d'aide, Otrih8eré " Huron iroquisé " et deux ou trois autres Hurons qui allaient voir leurs parents captifs dans ce pays. On sait que le Père et La Lande périrent bientôt après de la main de Iroquois, mais la nouvelle n'en fut apportée aux Trois-Rivières que le printemps suivant.

On a vu combien les articles de traite étaient rares cette année aux Trois-Rivières. Un malheur vint s'ajouter à cette pénurie.

" Le 21 novembre 1646, arriva la nouvelle assurée du plus grand désastre que fut encore arrivé en Canada, savoir : la perte ou débris du brigantin qui allait de Québec aux Trois-Rivières, dans lequel était une bonne partie de ce qui était nécessaire pour le magasin et les habitants des Trois-Rivières."

Ce naufrage eut lieu vers le Cap-à-l'arbre.—(Voir la *Revue Canadienne*, 1874, p. 898).

XXXIII.

La compagnie des Habitants, toute nouvelle et remplie d'espoir, s'annonçait sous d'heureux présages : on la croyait destinée à remédier aux abus du passé ; elle prenait l'avantage sur l'ancienne compagnie dite de la Nouvelle-France, dont les forces baissaient visiblement.

Les habitants étaient en butte aux attaques de ceux qu'ils avaient pour ainsi dire supplantés. C'est l'histoire de tous les temps. Ils avaient aussi contre eux les préjugés qui s'attachent aux titres de colons, de créoles, de sujets transplantés. Etre éloigné de l'Europe, c'est n'être propre à rien ! Un certain parti en concluait que les habitants n'avaient droit à aucune espèce de protection.

D'un autre côté, ces derniers avaient des représentants qui ne se laissaient pas désarçonner sans combattre, et qui finirent par sortir victorieux de la lutte. Au printemps de 1647, la cour régla l'ad-

Digitized by Google

ministration de la compagnie des Habitants. Un syndic nommé par Québec, un par les Trois-Rivières et un par Montréal, avec M. Pierre de Repentigny (le "général de la flotte," si fort intéressé dans ce mouvement) obtenaient voix délibérative dans le conseil du gouverneur en chef. Les syndics, dit Garneau, étaient des officiers municipaux ayant charge des droits de la communauté et des intérêts publics. En d'autres termes ils furent nos premiers députés auprès du gouvernement de la colonie. Leur mandat durait trois ans. Jacques Hertel, syndic des Trois-Rivières, fut remplacé, en 1648, par Jean Godefroy.

C'est vers cette époque que l'on voit, pour la première fois, se manifester au Canada un sentiment populaire, un esprit public, si l'on peut ainsi qualifier les idées et les agissements d'une poignée de défricheurs jusque là opprimés ou tenus hors de cause par ceux qui avaient le monopole de la traite et de toutes les grandes affaires. Le "patriotisme canadien" germait dans le cœur des colons. Rien de plus facile à expliquer. Ils étaient venus de France comptant sur des promesses qui ne se réalisaient pas. Les seigneurs qui les avaient amenés étaient aussi trompés qu'eux-mêmes. Pour établir le pays, ces seigneurs avaient fait choix de jeunes hommes nouvellement mariés et adonnés aux travaux des champs—la meilleure population qu'il fût possible de se procurer, la seule qui fût nécessaire—mais par la négligence des autorités, ce petit peuple allait périr sous les coups des Iroquois. La moindre protection pouvait tout sauver, car bientôt les habitants se seraient vus assez nombreux pour exploiter le sol et lui fournir des défenseurs—des Canadiens défendant le Canada. C'était cette pensée fructueuse et si juste qu'il s'agissait, plus que jamais, de mettre en œuvre, bien différente de celle qui présidait à la formation des colonies de la Nouvelle-Angleterre, où l'on voyait se réfugier une foule de gens sortis des villes de la vieille Angleterre à la suite de dissensions religieuses ou politiques, et incapables de se maintenir par le travail de l'agriculture, sans compter que la plupart n'étaient plus d'un âge à fonder des familles.

Le moment était des plus propices à l'extension de la puissance du jeune roi Louis XIV (âgé de sept ans). Depuis sa naissance, il avait eu dans la personne de Condé un général qui ne cessait de lui gagner des batailles. Les années 1644 et 1645 avaient été marquées par de nouveaux succès: Gravelines, le passage du Rhin, Rotwille, Fribourg, Spire, Philisburg, Mayence, Berghen, Creutznach, Landau, Roses, Llorens, Nordlingen, la Mora, et la prise de plusieurs villes. Tels étaient les débuts du "grand siècle." Malheureusement, la Nouvelle-France ne s'en trouva pas mieux.

Digitized by Google

L'Angleterre, qui était en révolution depuis 1642, négligeait également ses colonies ; le roi Charles I venait de tomber aux mains de Cromwell. La possession de l'Amérique par l'élément anglais ou français pouvait dépendre de la moindre démarche— la France n'en eut pas même la pensée.

Les efforts des particuliers étaient le seul mode d'action sur lequel les fondateurs du Canada pouvaient compter.

Quelques Français bien inspirés, ayant des intérêts plus ou moins considérables dans la traite des fourrures, mais comptant sur l'avenir qui développerait leur œuvre, travaillaient à la colonisation des bords du fleuve. Ils recrutaient en France des familles qu'ils plaçaient dans des seigneuries qu'ils s'étaient fait accorder ; on les vit bientôt former, dans le voisinage du fort des Trois-Rivières, des établissements qui furent l'origine de nos paroisses.

L'effet produit par la nouvelle de la paix, accompagnée de la liberté de la traite, n'avait pas tardé à se faire sentir. Godefroy, Le Neuf, Le Gardeur de Repentigny, René Bobineau, tous parents, très-actifs, saisirent le moment pour attirer de France plusieurs colons. L'année 1646 en vit arriver plus que jamais jusque là : Pierre Le Febvre, Jacques Aubuchon, Marin Terrier de Repentigny, Jean Véron, Jean Poutrel, tous de la Normandie, et Urbain Baudry, de l'Anjou—six familles qui s'ajoutaient aux onze déjà constatées.

A partir de 1646, on remarque comme une vie nouvelle dans les Trois-Rivières ; les tâtonnements et les incertitudes ont cessé ; la bourgade est devenue une colonie ferme, en voie de s'agrandir. Elle subit jusqu'à 1662 des crises qui la mettent parfois en danger mais seulement par suite de la situation précaire du Canada en général.

XXXIV.

Le sujet des concessions de terres occupa beaucoup la population trifluvienne, en 1646. Par crainte des Iroquois, les colons ne s'étaient pas éloignés du site de la ville actuelle, haute et basse, si toutefois il y avait des maisons dans cette dernière partie, mais l'espérance de la paix, jointe aux opérations de la compagnies des Habitants décidèrent plusieurs personnes à demander des terres dans un rayon comparativement étendu.

Quatre concessions au sud du fleuve peuvent être rapportées à l'année 1646, quoique les titres en soient sous la date de 16 avril 1647,—en France.

Ce sont celles de Pierre Lefebvre, Nicolas Marsolet, Pierre Le Gardeur de Repentigny et René Robineau de Bécancour.

Digitized by Google

1o. A Pierre Lefebvre, un quart de lieue de front sur une lieue de profondeur, à la charge d'un denier de cens pour chaque arpent lorsqu'il sera en valeur seulement.

2o. A Nicolas Marsolet, une demi-lieue de front sur deux lieues de profondeur, sujet aux droits et redevances accoutumés et au désir de la coutume de Paris.

Ces deux fiefs se fondirent plus tard (en 1669 et en 1676) dans la seigneurie de Gentilly, lorsque Michel Pelletier, sieur de la Prade ou de la Pérade, les acheta et se fit concéder une lieue et trois quarts de terre avoisinant pour former cette seigneurie qui mesura ainsi deux lieues et demie sur le fleuve et deux lieues dans les terres.

3o. Pierre Le Gardeur de Repentigny les terres (fief Cournoyer) qui sont au sud du fleuve d'après un acte dont voici les principales dispositions : " Notre plaisir ayant toujours été d'établir une forte colonie de naturels français en la Nouvelle-France, afin que par leur exemple les peuples sauvages du pays fussent instruits en la connaissance de Dieu et réduits à une vie civile sous l'obéissance du roi, nous avons reçu volontiers ceux qui se sont présentés pour nous aider en cette louable entreprise et spécialement quand nous avons reconnu qu'ils étaient disposés d'entreprendre la culture de quelques unes des terres concédées à notre Compagnie, et connaissant les louables qualités de Pierre Le Gardeur, écuier, sieur de Repentigny et l'expérience et connaissance qu'il s'est acquises au dit pays de la Nouvelle-France depuis qu'il y est établi, comme aussi son zèle à la religion, etc., nous lui avons accordé l'étendue et consistance des terres situées sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, vis-à-vis les Trois-Rivières, à prendre entre la Petite-Rivière d'un côté et la rivière Puante, à présent dite la rivière St. Michel ; d'autre côté de la Petite-Rivière, les terres ci-devant concédées au sieur Godefroy ; et du côté de la rivière St. Michel celles concédées au sieur Le Neuf, la dite largeur sur le fleuve, ayant pareille profondeur dans les terres, et compris en la dite profondeur le lac Saint-Paul qui se rencontre en icelles et les îles et îlets qui sont dans la Petite Rivière et dans le fleuve Saint-Laurent vis-à-vis ces terres." La concession relevant du château Saint-Louis de Québec et sujette à la coutume de Paris. Les appellations des juges qui pourraient y être établis ressortiront du parlement et cour souveraine qui sera ci-après érigée au nom de la Compagnie à Québec ou ailleurs en la Nouvelle-France. Les occupants des terres ne pourront faire la traite des pelleteries avec les Sauvages s'ils ne sont reconnus pour habitants du pays et s'ils n'ont part en cette qualité au privilége de la traite cédé par la compagnie des Cent-Associés.

Digitized by Google

" Ci-devant," c'est-à-dire avant 1646, Jean Godefroy avait donc concédé un terrain entre Gentilly et Cournoyer, et Michel Le Neuf, son beau-frère, un terrain entre Cournoyer et Bécancour, laissant entre eux un espace vide que Jacques Hertel obtint, ou avait déjà obtenu, mais dont il ne paraît pas qu'il ait pris possession. C'est ce terrain que M. de Repentigny sefit donner en 1646-7 par l'acte ci-dessus. Les noms de Gentilly, Cournoyer et Bécancour furent imposés plus tard à ces endroits.

La "Petite-Rivière" dont il est parlé ici ne serait-elle pas le ruisseau Vigoureux, qui passe sur la propriété de M. Moïse Genest Labarre? C'est le seul cours d'eau qui corresponde aux limites nord-est du fief accordé à M. de Repentigny.

François Hertel, fils de Jacques, devint propriétaire du fief de M. de Repentigny et du terrain contigu au nord-est, que M. Jean Godefroy avait d'abord concédé (avant 1646) mais sur lequel il semble que l'on ne reconnaissait ses titres qu'à demi, sans doute faute d'y avoir fait travailler ou de s'en être occupé. Les Godefroy, qui ont eu en main vingt fortunes ordinaires, les ont laissées se perdre ainsi les unes après les autres. En 1676, Hertel avait tout le fief Cournoyer mesurant le même front qu'aujourd'hui, c'est-à-dire allant de Gentilly à Dutort. Ce fief revint ensuite aux Godefroy de Lintot. Voilà comment ces deux anciennes familles ont eu possession à tour de rôle de ces terres si favorablement situées.

Michel Le Neuf du Hérisson avait dû concéder avant 1646 ce que nous appelons le fief Du Tort, ou Lintot, entre Cournoyer et la rivière Bécancour, car en rapprochant les mots "rivière Puante à présent dite rivière Saint-Michel" et "du côté de la rivière Saint-Michel les terres concédées au sieur Le Neuf," on comprend qu'il s'agit de Michel Le Neuf et de la rivière Bécancour. Michel Le Neuf était parrain de Michel, fils ainé de Jean Godefroy, son beau-frère; il donna sa concession à son filleul qui conserva longtemps le nom de Saint-Michel à la rivière et imposa au fief le nom de Lintot, village de la Normandie d'où son père était originaire.

Ce même Michel Le Neuf a donné à un autre fils de Jean Godefroy toute la banlieue des Trois-Rivières.

4o. A René Robineau une terre de deux lieues et un quart de front au fleuve tenant du côté nord-est à la rivière Puante ou Saint-Michel (Bécancour) qui la sépare de la concession de M. Le Neuf [le fief Dutort] et du côté sud-ouest au fief Godefroy,—sur deux lieues et un quart dans les terres, avec les îles, îlets et battures qui se trouvent tant dans la rivière Bécancour que dans la rivière Saint-Paul (rivière Godefroy.)

Le nom de Saint-Paul couché dans deux des pièces que nous

Digitized by Google

venons de citer a passé à un fils de Jean Godefroy qui l'a transmis à sa descendance. Bouchette se sert des mots " rivière Bécancour" et " fief Dutort " mais en cela il ne fait qu'employer des noms connus de son temps (1815) et qui ne l'étaient pas en 1646.

La rivière Bécancour portait le nom de Puante. Les Abenakis la nommèrent Sôlinak, rivière aux nombreux méandres.

Ainsi tous les terrains situés en face de la ville (entre Tonnancourt autrement dit Roquetaillade, et St. Pierre-les-Becquets) se trouvaient concédés en 1646 : le côté sud-est de la rivière Godefroy, à Jean Godefroy ; Bécancour à Robineau de Bécancour ; Dutort, à Le Neuf du Hérisson ; Cournoyer, à Pierre de Repentigny et à Jean Godefroy ; une partie de Gentilly, à Pierre Lefebvre et à Nicolas Marsolet.

Godefroy, Le Neuf, Repentigny étaient parents ; bientôt Bécancour entra dans cette famille en épousant mademoiselle Le Neuf.

La même année 1646, M. Le Neuf de la Potherie se fit accorder le titre définitif de sa seigneurie de Portneuf dont il avait obtenu possession depuis dix ou douze ans, comme il a été dit ailleurs.

XXXV.

Le 24 juin 1646, le Père Lalemant, examinant les titres de concession des RR. PP. jésuites, constate que les six cents arpents à eux concédés, aux Trois-Rivières, en 1634, ne souffrent aucun doute. Le 12 septembre, il écrit que le Père Buteux, résidant aux Trois-Rivières, avait demandé au gouverneur-général un " remuement de bornes," mais qu'il avait subi un refus, ce qui fit que " réciproquement, il refusa M. de la Potherie pour d'autres alignements." Il s'agissait peut-être d'un terrain que la Potherie possédait, dès cette époque, je pense, à côté du fief des jésuites, sur le chemin actuel de Sainte-Marguerite.

Mais voici qui est plus important : " M. de la Potherie disputa puissamment le cap des Trois-Rivières affecté aux Sauvages, en ayant la concession de cette année de M. de la Madeleine ; l'affaire fut indécise." M. de la Potherie, qui était, avec son beau-frère Jean Godefroy, à la tête de la majeure partie des Trifluviens et qui voyait que les terres avoisinant le fort (basse-ville et commune) appartenaient aux jésuites, cherchait donc à s'étendre du côté ouest du Saint-Maurice, mais, ce qu'il paraît, par la note ci-dessus les Pères l'avaient devancé, et quoiqu'il disputât puissamment," l'affaire " fut indécise " pour le moment. Elle se régla, quelques années plus tard, en faveur des jésuites. Ceux-ci auraient sans doute exécuté, en 1646 ou 1647, leur projet d'une mission de Sau-

Digitized by Google

vages au Cap, mais la guerre des Iroquois recommença et il fallut ajourner.

M. de Champflour n'était pas allé en France dans l'intention d'y demeurer à ce qu'il semble. On voit même qu'il se regardait toujours comme exerçant la charge de gouverneur des Trois-Rivières ; par conséquent M. de la Potherie n'aurait été que son lieutenant en ce lieu. Le 5 mai 1646, à Paris. dans l'hôtel de M. Bordier, conseiller et secrétaire des Conseils de Sa Majesté, M. François de Champflour, "commandant des Trois-Rivières en la Nouvelle-France," concède de la compagnie des Cent-Associés, quarante arpents de terre en superficie dans le voisinage des Trois-Rivières,—mais pas assez proche du fort pour en gêner les fortifications,—à prendre sur les terres de la compagnie qui sont encore non défrichées. On se conformera pour les fins de la justice à la coutume de Paris. Le concessionnaire devra y installer des colons sans retard. S'il se décidait par la suite à vendre ou à se désaisir de cette propriété, il se pourrait le faire qu'en faveur d'une personne résidant en Canada. La compagnie donne aussi à M. de Champflour, " pour lui fournir plus de moyen de faire valoir les dites terres," la charpente d'une maison de cent pieds de long sur seize de large qui a été taillée proche du fort. M. de Montmagny devra préciser la location de cette terre.

C'est le fief Niverville, situé entre les rues Bonaventure, des Champs, Saint-Pierre et Saint-Joseph.

La lisière nord-ouest de la rue Saint-Pierre et de la rue Notre-Dame, qui est la continuation de cette dernière, était toute concédée en 1646. M. Godefroy s'étendait depuis la rue St. François-Xavier (où est située l'école des Frères de la doctrine chrétienne) jusqu'à la rue des Champs. De la rue des Champs à la rue Bonaventure, la concession récente de M. de Champflour. De la rue Bonaventure à la rue des Forges, le fief des Jésuites, (du côteau Saint-Louis), puis plus bas, l'autre fief des Jésuites, (de la commune) qui embraissait la majeure partie de l'ouest de la basse-ville.

Les rues ne portaient point encore de nom ; celles qui existaient n'étaient à proprement parler, que des sentiers. Celui qui forme la rue Notre-Dame avait probablement dès lors son commencement au cap Métabéroutin, d'où il venait de terres de Pepin et de Hertel, en ligne droite frapper le milieu du flanc nord du Platon, qu'il franchissait du nord au sud pour atteindre la basse-ville, en appuyant a gauche, c'est-à-dire dans la direction du fleuve, entre les rues Craig et du Fleuve. Un autre sentier ou chemin, qui passait entre la résidence des Pères Jésuites et le fort, de l'est à l'ouest

Digitized by Google

longeait le flanc nord du Platon, croisait à l'angle droit le sentier de la rue Notre Dame à l'endroit où se trouve l'encoignure sud du vieux cimetière, et de là obliquait à gauche pour traverser la place vide que l'on voit encore aujourd'hui à côté de l'église paroissiale, il descendait la déclivité qui mène à la basse-ville, passant entre les terres des Jésuites à l'ouest et le Platon à l'est, (la rue Notre-Dame actuelle, entre les rues Bonaventure et des Forges) pour contourner cette éminence et aller tomber dans ce que nous appelons la rue du Platon. Vers le point de sa jonction avec le sentier qui traversait le Platon, du nord au sud, entre les rues Craig, du Platon, du Fleuve, et Saint Antoine, devaient se trouver des campements de Sauvages et deux ou trois maisons françaises. De cet endroit, un sentier existait le long du fleuve en remontant vers la Banlieue.

M. de Champflour possédait en outre un terrain sur le fief des Jésuites du côteau Saint-Louis, mais le titre ne nous en est connu que par mention dans une pièce du siècle suivant. La description qui nous en est donnée indique que M. de Champflour et Pierre Lefebvre avaient des terrains contigus, au lieu où se rencontrent aujourd'hui les rues Hart et Alexandre, et qu'ils les vendirent à M. Charles Aubert seigneur de la Chesnaye.

Cette vente eut lieu vers 1649 ou 1650. On remarqua sur le plan manuscrit des Trois-Rivières, en 1685, un carré oblong qui porte le mot " La Chesnaie," précisément à l'endroit où se croisent les rues Hart et Alexandre.

XXXVI

Les Iroquois avaient levé la hache de guerre au moment où le Père Jogues se rembarquait (automne de 1646) pour aller hiverner parmi eux, et ils avaient massacré ce missionnaire, ainsi que Lalande son domestique.

Au commencement de l'hiver ils brûlèrent le fort Richelieu, qui avait été laissé sans gardes, mais comme le secret de leur prise d'armes n'avait pas transpiré, on crut que cet incendie était plutôt le fait d'un accident que d'un acte d'hostilité.

Bientôt après, les bandes iroquoises se répandirent à la sourdine dans les environs du fleuve, pour surprendre les chasseurs alliés des Français.

Au mois de janvier 1647, les Sauvages des Trois-Rivières commencèrent à émigrer à Sillery. Il en partit quarante de cette façon qui ne contribuèrent pas peu à alarmer les gens de Québec.

Aux Trois-Rivières, les Sauvages chrétiens n'étaient pas aussi

Digitized by Google

réguliers dans leurs devoirs religieux que par le passé. Ce relâchement était la conséquence des fêtes occasionnées par la proclamation de la paix. La mort accidentelle de quelques-uns des plus débauchés causa une telle impression sur les autres qu'immédiatement on les vit se rapprocher de l'Eglise et se convertir avec éclat. De ce nombre fut Simon Piescaret " qui n'était chrétien qu'en apparence et par politique ; " il se confessa trois fois, fit des pénitences publiques, renia son passé, et harangua ses compatriotes sur la nécessité de se mieux conduire par la suite. Il était dans toute cette ferveur lorsque vers le printemps (1647), les chasseurs, croyant la tranquillité rétablie partout, se mirent en chemin pour lancer l'orignal. Piescaret dit aux Pères de la mission : " Je vous quitte, mais j'ai le pressentiment que je ne vous reverrai plus ; je vais à la mort ; je sens que les Iroquois me feront mourir ; ma consolation est que je suis réconcilié avec le bon Dieu et que j'irai au ciel si je meurs de ce coup." Bernard 8pamang8ch, se confessant avant de partir parla à peu près de même.

Les chasseurs se divisèrent en deux troupes, dont l'une, celle du nord, sous les ordres de Piescaret, et l'autre, celle du sud, sous Jean Ta8tskaron, avec Bernard 8pamang8ch pour second. Les deux troupes emmenaient les femmes et les enfants à leur suite, selon l'habitude des Sauvages en ces circonstances.

Le 5 mars, deux Algonquins sortirent des Trois-Rivières avec leurs femmes pour aller quérir la chair d'un orignal abattu par un Huron. Etant seuls, ces deux hommes furent pris par les Iroquois, auxquels ils firent connaître l'état des choses aux Trois-Rivières et les endroits où les Algonquins étaient allés faire leur grande chasse. Le lendemain, jour des Cendres, pendant le service divin, les Iroquois profitèrent de l'isolement de deux maisons de Français un peu écartées du fort, (probablement dans la basse-ville aujourd'hui) pour les piller, sachant bien qu'elles renfermaient nombre de choses que les colons y avaient déposées pour l'hiver. Ils emportèrent la charge de quinze hommes. " Au sortir de la messe, plusieurs Français se trouvèrent dénués d'habits, de couvertures, de poudre, de plomb, d'arquebuses et de la meilleure partie de leurs petits meubles."

Ces alertes ou plutôt ces attaques non équivoques décidèrent les Sauvages qui restaient aux Trois-Rivières à se préparer aux représailles. Un Huron du voisinage de Sorel se trouva sur les lieux et s'offrit pour aller porter à Québec des nouvelles de ce qui se passait, avec l'entente qu'il inciterait les Hurons de cette place à se joindre aux gens des Trois-Rivières qui voudraient courir sus à l'ennemi. Le 8 avril, il arriva à Québec où ses compatriotes pa-

Digitized by Google

rurent abonder dans ses vues. M. de Montmagny tâcha de les engager à prendre patience et à ne pas agir avant d'avoir su comment avaient été traités les prisonniers des Iroquois. On conseilla aussi aux Hurons de ne pas tarder à avertir leurs villages de la reprise des hostilités. Malgré cela, ils se déterminèrent à affronter les hasards de la guerre et reprirent le chemin des Trois-Rivières ; mais ils n'allèrent que jusqu'à Portneuf.

Lutter contre les Iroquois était impossible. Les Algonquins avaient pour tout partage la bravoure individuelle et la ressource de se replier sur les Trois-Rivières, Sillery ou Québec. Les Iroquois avaient des plans d'opération, ils agissaient avec ensemble et ils pouvaient se retirer sur leurs terres où personne n'osait les poursuivre, pas même les Français qui manquaient de soldats. La partie était inégale et le résultat évident. Si Mazarin eut compris ce qu'il avait à faire, la France anéantissait en une campagne le seul obstacle qui s'opposât à l'établissement de sa puissance dans le nord de l'Amérique. Il préféra user ses forces dans les intrigues de cour. Son inaction ouvrit la liste des bévues coloniales que la France devait payer si cher.

Les Iroquois, munis des informations qu'il leur importait de connaître, résolurent de frapper au cœur la nation algonquine ; pour cela, il choisirent l'homme qui en était la personnification et la localité à laquelle cette nation se montrait la plus attachée.

Piescaret était le grand chef des Algonquins ; les villages de ceux-ci étaient tous aux environs des Trois-Rivières ; c'était donc là que devait se jouer le drame le plus important de cette longue guerre.

Les Iroquois se divisèrent en deux bandes : l'une au nord du fleuve, l'autre au sud, pour aller surprendre les chasseurs algonquins. Dès le jour de l'adoption de ce plan de campagne, ils rejoignirent le parti de Jean Ta8tskaron dont les forces n'avaient aucune proportion avec les leurs ; se voyant perdus, les Algonquins tentèrent de vendre chèrement leur vie. Au premier rang des Iroquois, Bernard aperçut son frère Pierre, et en même temps un guerrier qui reconnut Bernard lui cria qu'il serait épargné s'il voulait se rendre. Il refusa énergiquement en les appelant lâches et traîtres. Aussitôt un Iroquois se jette sur lui. Bernard l'abat d'un coup de hache, mais il reçoit aussitôt une balle dans la cuisse et une flèche au côté. Alors s'adressant aux ennemis, il leur demande de ne point l'achever avant qu'il n'ait fait sa prière ; on lui accorde cette grâce, il se met à genoux, puis se relevant présente sa poitrine aux épées qui y plongent à loisir. Après avoir tué plusieurs Algonquins et fait le reste prisonnier, la bande iro-

Digitized by Google

quoise alla rejoindre près du lac Saint-Pierre l'autre parti, dont nous allons parler.

Cette seconde bande fut aussi heureuse que la première dans sa chasse à l'homme, elle eut même l'avantage de mettre à mort un guerrier qui à lui seul l'épouvantait plus que tous les Algonquins réunis. Après avoir trouvé la piste des gens de Piescaret, elle tomba sur un de leurs camps, enleva les bagages, les femmes et les enfants qu'il renfermait, et se mit en devoir de chercher les chasseurs répandus aux environs. Dix Iroquois, allant à la découverte, rencontrèrent Piescaret lui-même, qui retournait de la chasse sur les glaces, chargé de muffles et de langues d'orignaux, et marchant " à la négligence." En l'apercevant ils entonnèrent un chant de paix, ce que voyant, le chef algonquin s'arrêta et fit entendre aussi une chanson d'amitié, car il ne croyait pas que la guerre fut recommencée et il les prenait pour des ambassadeurs ; du reste, il était trop brave pour être d'une prudence consommée. Il les laissa donc approcher et les invita à se rendre à son village situé à deux ou trois milles de là. Les Iroquois se gardèrent bien de lui donner des soupçons et se mirent à marcher devant lui, après l'avoir débarrassé, par forme de politesse, du fardeau qu'il portait. Un seul homme resta en arrière sous un prétexte quelconque, mais rejoignit bientôt le groupe, et profitant de l'inattention de Piescaret, saisit le terrible Algonquin par les cheveux, l'assomma d'un coup de casse-tête, et lui leva la chevelure.

A l'aide des renseignements arrachés par la confiance au malheureux Piescaret, ses meurtriers se rendirent avec toute leur bande, séparée en deux détachements, sur les rivières Machiche et Nicolet où était le reste des campements algonquins et, le lendemain à la pointe du jour, ils tombèrent dessus, les détruisirent, massacrant les hommes et emmenant les femmes en captivité.

Les mémoires du temps n'indiquent pas l'endroit où Piescaret rencontra ses assassins. Nicolas Perrot fait entendre que Piescaret avait son principal campement sur la rivière Nicolet (Bacqueville de la Potherie dit : dans les profondeurs de la rivière Nicolet) et qu'il en était parti pour aller à la chasse au-delà de la rivière Saint-François, et que, comme il s'en retournait, il rencontra les Iroquois. C'était donc quelque part dans la baie de la Vallière.

La *Relation* du Père Lalemant et la lettre de la Mère de l'Incarnation mettent les Iroquois au nombre de dix ; Perrot et la Potherie disent six ; M. Ferland adopte dix.

Cinq chasseurs, appartenant à la troupe du sud, réussirent à s'échapper et à rentrer aux Trois-Rivières les uns après les autres, où ils apportèrent la nouvelle que les Iroquois tenaient tous les

Digitized by Google

abords de la place. On a prétendu qu'à cette époque ils étaient un millier dans les environs des Trois-Rivières. Les habitants se réunirent et prirent des mesures pour résister à une attaque, mais les maraudeurs n'avaient point l'intention d'en venir aux mains avec les Français protégés par leurs palissades et le canon du fort. Leurs courses réussirent d'ailleurs si parfaitement qu'ils répandirent la terreur dans tout le pays. Une seule de leurs bandes prit jusqu'à quarante Algonquins près des Trois-Rivières, mais sept Français, guidés par un Algonquin en délivrèrent une partie et tuèrent dix Iroquois à la faveur d'une attaque de nuit.

La nation algonquine ne fit que décroître depuis ce moment. Piescaret avait été son dernier rempart.

XXXVII

Le 22 mai 1647, M. de Montmagny et le supérieur des jésuites partirent de Québec avec trois chaloupes. Deux jours après, au moment de toucher les Trois-Rivières, ils rencontrèrent Jacques Babelin dit La Crapaudière (le même, sans doute, qui avait commandé la petite garnison du fort Richelieu pendant l'hiver de 1645-46, et qui est cité comme parrain aux Trois-Rivières, le 9 février 1647) qui leur donna avis de certains mauvais coups des Iroquois. Un Huron avait été pris, le 20 du mois, à la rivière Faverel, qui paraît être la même que la rivière aux Cormiers, au bas de l'anse du cap de la Madeleine, où Jacques Hertel possédait alors l'établissement de l'Arbre-à-la-Croix.

Dans les derniers jours de mai, le Père Pijart, étant aux Trois-Rivières, à ce qu'il paraîtrait, profita de la barque de M. Bourdon, qui montait à Richelieu et à Montréal avec trente personnes, pour se rendre lui même dans ce dernier lieu. La barque fut suivie par une chaloupe qui portait la nouvelle de l'intention des Iroquois d'attaquer Montréal.

La garnison de Montréal était de trente hommes, en l'année 1647, dit M. Ferland. L'expédition ci-dessus a pu l'induire en erreur ; il n'y avait pas autant de défenseurs dans les murs de Montréal. Quant à M. Bourdon, il était au service du gouverneur de la Nouvelle-France et non pas de la colonie de Montréal, ce qui fait qu'il commandait un corps d'occasion destiné à la police du fleuve et pas autre chose.

Le 4 juin, le gouverneur général et le supérieur des jésuites repartirent pour Québec. Dès le lendemain, ils furent rejoints par une chaloupe des Trois-Rivières annonçant l'assassinat du Père Jogues et de Lalande dans le pays des Iroquois.

Digitized by Google

Vers le 24 juin, le Père Druillètes passa aux Trois-Rivières avec un parti de Sauvages de Tadoussac et de Sillery qui remontait le fleuve à la rencontre des Iroquois.

" Le seize de juillet une prisonnière parut aux Trois-Rivières. La pauvre misérable n'avait que la peau étendue sur les os. Son regard était affreux, ses yeux paraissaient comme enfoncés dans une tête de mort; on ne voyait plus de joues sur son visage; ses lèvres collées sur les mâchoires représentaient plutôt une trépassée qu'une personne vivante... Je ne pouvais, disait-elle, abandonner ma fille qui était prisonnière avec moi.... Après avoir passé par les bastonnades et par les autres tourments à la réception des prisonniers, après la mort de tous les hommes et de quelques femmes on nous donna la vie à ma fille et à moi.... Nous concluons qu'il fallait sortir de la bourgade sur le minuit, ce que nous fîmes assez heureusement sans être aperçues. A peine étions-nous hors des portes que nous courûmes de toutes nos forces jusqu'environ les cinq heures du soir, que nous aperçûmes des Iroquois. La crainte nous fit retrouver des forces; nous nous jettons à travers des halliers; l'épouvante nous fit marcher de telle sorte que nous nous séparâmes. Je ne sais si ma fille est morte dans les bois ou si elle a été reprise par ces barbares.... Je n'avais rien pour faire du feu, mes doigts n'étant pas assez forts pour faire un fusil à la façon des Hurons; les guêpes et les mouches m'étranglaient; enfin Dieu me donna l'invention de faire des bas de chausses et des manches de feuillages pour me défendre de leurs piqûres." (*Relation* 1647, page 12-3).

XXXVIII

La nation algonquine des Ononchataronons ou de l'Iroquet semble s'être rapprochée tout-à-fait des Trois-Rivières dès l'automne de 1646; dans l'hiver suivant on trouve trois ou quatre mentions de ces Sauvages au registre des baptêmes, à côté de deux ou trois autres de race algonquine également

Les coups hardis et incessants des Iroquois paralysèrent la traite dans l'été de 1647, qui suivit la mort de Piescaret.

Vers le mois d'août, la seule traite qu'il y eut cette année se fit par quelques Iroquets et par un petit nombre d'Attikamègues. Ceux-ci avaient laissé leurs femmes et leurs enfants à deux journées, en haut de la rivière des Trois-Rivières, avant d'arriver au fort, mais voyant la tranquillité qui y régnait, ils retournèrent les chercher. Ils apportaient des lettres du pays des Hurons qui furent expédiées à Québec, le 5 août, par le Père Pijart. Les 11 et

Digitized by Google

12, le Père Buteux baptisa une veuve âgée de cinquante ans, une femme de vingt ans et trois enfants, tous Attikamègues. Les baptêmes de Sauvages enregistrés cette année sont au nombre de quatorze.

Comme les Hurons n'étaient pas descendus, les Pères jésuites des Trois-Rivières confièrent aux Attikamègues les lettres adressées aux missionnaires des grands lacs, selon la coutume dans les circonstances critiques.

Les Algonquins des Trois-Rivières tentèrent, mais en vain, d'entraîner les Attikamègues dans la guerre contre les Iroquois. " Ces peuples, dit la *Relation*, sont bons, doux, traitables, et ne savent ce que c'est que faire la guerre sinon aux animaux."

Les Pères Dendemare, Greslon, Gabriel Lalemant et Baunin partirent de Québec pour les Trois-Rivières, les 26 et 29 août.

Au commencement de septembre, une vingtaine d'Iroquois donnant la chasse à des canots français près du fort, furent surpris par une chaloupe bien armée qui les força de prendre pied à terre Ils s'embusquèrent aussitôt et pendant que les Français cherchaient un endroit propice au débarquement, ils firent une décharge qui donna à réfléchir à ceux-ci. Profitant avec habileté du temps d'arrêt qui s'en suivit, ils dressèrent rapidemment une espèce de barricade et prirent leurs dispositions pour combattre à outrance.

" On les attaqua vaillamment, mais en vérité, ils soutinrent le choc avec un courage et une dextérité non attendus, mais au bout du compte se croyant trop faibles pour résister aux assauts qu'ils devaient attendre le jour suivant, ils demandèrent qu'on ne tirât point de part ni d'autre pendant la nuit, et cependant ils s'évadèrent à la sourdine devant la pointe du jour." " Jean Amyot, plus " rempli de courage qu'il n'a de corps," les suivit à la piste et en découvrit un caché dans le tronc d'un arbre. Deux Iroquois avaient été tués et sept fort blessés. On trouva dans leur redoute quelques arquebuses plus grosses et plus longues que celles des Français. Deux Sauvages du côté des Trifluviens avaient été tués et six Français blessés ; l'un d'eux mourut peu après à Québec où on les avait envoyés pour être soignés à l'Hôtel-Dieu. Jean Amyot conduisit son prisonnier à Québec. Là on fit avouer à cet homme qu'il était l'assassin du Père Jogues. " M. le gouverneur le tint en prison huit ou dix jours ; enfin les Sauvages de Sillery s'ennuyant, M. le gouverneur le leur envoya ; il fut brûlé le 16. Il ne fut dans les tourments qu'une heure. Son corps fut jetté dans l'eau. Il fut baptisé et mourut bien." (Journal des jésuites, p. 95. " Relation," 1647, p. 73.)

Digitized by Google

Le 25 octobre partit de Québec la dernière barque de la saison pour les Trois-Rivières, avec les Pères Buteux et Duperon.

Le 4 novembre, les Iroquois capturèrent deux Hurons près des Trois-Rivières.

La barque retourna à Québec, vers le 15 novembre, ramenant des Trois-Rivières, le frère Nicolas Noircler qui paraît y avoir passé les mois de septembre et d'octobre.

XXXIX.

Il est probable que les terres concédées au sud du fleuve ne reçurent pas de colons cette première année, à cause de la guerre Le découragement était devenu général. Hertel abandonna les travaux de son fief du cap de la Madeleine. Ce poste était très exposé. Il n'en existait pas d'autre entre les Trois-Rivières et Portneuf. La seigneurie de Batiscan, la seul concédée alors, ne fut pas habitée sitôt.

Ce fief de Hertel a pris le nom de l'Arbre-à-la-Croix. A quelques arpents de la rivière des Cormiers, endroit où, selon les probabilités, Hertel avait érigé la maison dont il est parlé ailleurs, on voit, de nos jours, en allant vers le sud-ouest, trois *mais* plantés autour d'une croix. Il existe là-dessus une légende diversement rapportée dans ses détails, mais toujours la même au fond : un combat aurait été livré sur les lieux, dans lequel une femme française aurait tué le chef des Iroquois et provoqué la déroute de l'ennemi. Si ce fait d'armes ne se rapporte pas à l'année 1647, il ne manque pas de raisons pour le placer à une autre date, car l'Arbre-à-la-Croix était habité de nouveau en 1652, il portait ce nom en 1657, et il a été fréquemment le théâtre des descentes des Iroquois jusqu'en 1665. La famille Hertel garda le fief et le peupla.

Dans l'automne de 1647, quatre habitants des Trois-Rivières se marièrent : Marin Terrier dit Francheville avec Jeanne Jallaut ; Jacques Aubuchon avec Mathurine Poisson ; Urbain Baudry avec Madeleine Boucher ; et Etienne Seigneuret avec Madeleine Benassis. Les trois premiers se marièrent à Québec. Quant à Seigneuret, son contrat de mariage, daté du 13 octobre, est dans le greffe de Duquet, à Québec, probablement parce qu'il n'y avait pas encore de notaire aux Trois-Rivières ; la célébration du mariage n'est pas mentionnée au registre de Québec ; il n'y avait pas de registre de mariages aux Trois-Rivières, du moins on n'en connait aucun, mais Madeleine Benassis demeurait en ce lieu, chez son grand-père.

Des cinq enfants de Gaspard Boucher, il n'en restait plus aucun

Digitized by Google

avec lui à Québec. Tous étaient aux Trois-Rivières où ils s'étaient rendus l'un après l'autre depuis trois ans dans l'ordre qui suit: Marie, femme de Etienne Lafond; Marguerite, femme de Toussaint Toupin; Nicolas, célibataire; Pierre, célibataire, interprète; et Madeleine, femme de Urbain Baudry. Ce dernier mariage décida Gaspard à suivre ses enfants et à s'établir aux Trois-Rivières où on le trouve dès l'année qui suivit.

Madeleine Boucher apportait par son contrat de mariage: Deux cents francs en argent (1); quatre draps, deux nappes, six serviettes de toile et de chanvre, un matelas et une couverture, deux plats, six cuillers (2) et six assiettes d'étain, une marmite et une chaudière, une table et deux formes (3), une huche à boulanger, un coffre fermant à clef, une vache et deux cochons, mâle et femelle. La mariée recevait en outre de ses parents un habit selon sa qualité et du linge à sa discrétion.

XL

De janvier à mai 1648, il y eut force communications par lettres entre les Trois-Rivières et Québec. Les messagers étaient surtout des Hurons.

Le 27 mars, l'interprète Jean Amyot et trois Hurons qui l'accompagnaient arrivèrent à Québec ayant fait le trajet en canot des Trois-Rivières jusqu'au Cap Rouge, ce qui montre que le fleuve était à peu près partout libre de glaces. Le 16 avril, Amyot s'en retourna " avec les Hurons et M. de la Tour qui allait en chaloupe pour faire la guerre." Il s'agit ici de Charles-Amador de Latour, sieur de Saint-Etienne, commandant d'une partie de l'Acadie, réfugié au Canada.

Latour dut rencontrer aux Trois-Rivières Jean Mignot dit Chatillon qui s'y était rendu de Québec, au milieu de janvier, avec l'intention de partir dès le printemps pour les pays d'en haut. L'arquebuse de Chatillon étant restée à Québec, ce fut Amyot qui la lui apporta, et le 24 avril, il s'embarqua avec deux Sauvages chrétiens; une chaloupe armée, (celle de Latour, probablement), leur fit la conduite jusqu'à l'entrée de l'Ottawa.

Parlant de Jean Amyot, M. Ferland dit: " Aux Trois-Rivières, l'hiver 1647-8, il provoqua les Français et les Sauvages à la course

---

(1) A cette époque, l'argent monnayé était pour ainsi dire inconnu au Canada. Les payements se faisaient en pelleteries.

(2) Les couteaux de table et les fourchettes n'existaient pas encore.

(3) Siéges ou bancs longs avec ou sans dossier.

Digitized by Google

soit avec des raquettes, soit sans raquettes et remporta la victoire sur tous ceux qui se mesurèrent avec lui. Son humeur était si gaie et si agréable que les vaincus eux-mêmes lui témoignèrent de l'amour et du respect."

Le 23 mai 1648, un malheur considérable vint frapper les Trifluviens dans les personnes des interprètes Marguerie et Amyot qui se noyèrent en traversant le fleuve, vis-à-vis du fort, dans un vieux canot qui ne put résister aux coups d'une bourrasque survenue pendant leur trajet d'une rive à l'autre. Les corps furent retrouvés le 10 juin, celui d'Amyot proche de Sillery et celui de Marguerie à Québec. On les enterra en ces endroits.

Marguerie ne laissa pas d'enfant. Sa veuve, Louise Cloutier, se maria cinq mois et demi après à Jean Mignot dit Chatillon, le même dont il a été parlé plus haut. Ils vécurent à Québec et au Château-Richer où Chatillon dut mourir vers 1675. En troisième noces (1684), elle épousa Jean-Pierre Mataut, de cette dernière localité.

Quatre ans avant la mort de Marguerie, son nom avait été donné à une rivière située à six lieues des Trois-Rivières en remontant le fleuve. (*Relation*, 1644, p. 41). La petite rivière Marguerite, qui se décharge au fleuve presque vis-à-vis la ville, non loin de la rivière Godefroy, doit sans doute son nom à l'interprète Marguerie. La plus ancienne désignation de cette rivière sous le nom de "Marguerite" est de 1714. (Registre des audiences des Trois-Rivières.)

De 1634 à 1650, les interprètes en chef des Trois-Rivières ont été: Jean Godefroy (1634-5); Jean Nicolet (1635-42); François Marguerie (1642-48); Pierre Boucher (1648-50).

XLI

Les forces dont disposaient les Iroquois les rendaient de jour en jour plus féroces et plus entreprenants. Nous nous bornons à esquisser les événements qui se rattachent étroitement aux Trois-Rivières, et notons en passant qu'à la fin de l'hiver 1647-8, Thomas Godefroy fut capturé près de Montréal, puis relâché bientôt après, grâce à la vigueur que déploya Charles Le Moyne, son compagnon en cette circonstance.

Déterminés à frapper un grand coup, les Iroquois complotèrent de s'emparer des Trois-Rivières, qui par l'accroissement de la population française dans les deux dernières années et l'assistance que le fort donnait aux Sauvages de plusieurs nations excitaient leur jalousie et leur orgueil. La première arme employée par ces

Digitized by Google

rusés politiques, était presque toujours la dissimulation. On va voir qu'ils ne la négligèrent pas.

Le 30 mai 1648, quelques Français allant dans une chaloupe visiter des filets tendus de l'autre côté du fleuve, vis-à-vis du fort, virent un Iroquois qui se jetait à l'eau pour les aborder. Ils le reçurent sans défiance. Aussitôt après un Huron, adopté par les Iroquois, se montra sur le rivage, demandant à entrer dans leur embarcation. On le prit aussi volontiers. Puis arrivèrent trois Iroquois, dans un canot, qui furent bien traités parce qu'ils se présentaient en amis, mais ils ne voulurent pas se joindre aux deux premiers qu'on amena à M. de la Potherie, commandant aux Trois-Rivières, lequel, les gardant, envoya de nouveau la chaloupe vers les trois autres, qu'on trouva au même endroit. Ceux-ci auraient apparemment suivi les Français qu'ils croyaient seuls chez eux, lorsqu'un Huron et un Algonquin, qui s'étaient glissés parmi ces derniers, les épouvantèrent en leur faisant connaître qu'il y avait aussi des Algonquins dans le fort. Ils prirent la fuite, mais l'Algonquin en saisit un, le tua et le scalpa avant qu'on eût le temps de l'en empêcher. Les deux captifs, qu'avait gardés M. de la Potherie, déclarèrent que leur bande rôdait aux environs dans le seul dessein de surprendre quelques Algonquins. A la vérité toutes les issues étaient gardées par cinq cents hommes ; il ne restait plus qu'un très-petit rayon libre autour du fort. Les Français sentaient bien que l'ennemi était aux portes ; ils pouvaient même le rencontrer à la moindre sortie, mais les Iroquois employaient leur adresse accoutumée pour faire croire qu'ils n'en voulaient qu'aux Algonquins. Leur but était de pénétrer dans la place par petits groupes, sous le couvert de l'amitié, et ensuite de tirer partie de la position qu'ils pourraient y prendre. Trois semaines s'écoulèrent de la sorte dans des transes continuelles, que les rapports journaliers augmentaient plus qu'ils ne les dissipaient.

Le 20 juin, deux canots d'Iroquois traversèrent le fleuve en plein minuit et mirent pied-à-terre un peu au-dessous des Trois-Rivières. Quelques-uns d'entre eux s'avancèrent jusqu'à la maison d'un Français, à une portée de fusil du fort, mais celui-ci, entendant du bruit, s'éveilla en leur criant avec tant de résolution de passer au large qu'ils se retirèrent, non sans avoir attiré l'attention de la sentinelle du fort qui en donna connaissance au caporal de garde. On fit monter l'un des prisonniers volontaires sur un bastion : celui-ci, parlant en sa langue, fut entendu de ses compatriotes. Je suis vivant, leur dit-il, les Français me traitent en ami, il n'y a rien à craindre. A ces paroles, ils demandèrent qu'on leur envoyât une chaloupe — ce qui fut promptement exécuté. Ils n'osaient pas

Digitized by Google

néanmoins l'aborder de près ; mais enfin le chef de cette bande se jeta à l'eau pour se joindre aux Français et fut amicalement reçu et amené au fort avec son compatriote, lequel ayant les fers aux pieds les cacha de peur de l'étonner. " Quand ils furent tous deux dans le corps de garde et qu'on les eut fait manger, alors, ouvrant ses habits, il découvrit les marques de sa captivité. Son camarade, à la vue de ces jarretières de fer, se mit à sourire, mais ce ne fut pas de bon cœur évidemment. On les laissa discourir à leur aise ; voici la conclusion de leur entretien : Notre escouade, dit le nouveau venu, est composée de cent hommes, dont quatre anciens et des plus notables de notre pays ; si vous le voulez, donnez la liberté à mon camarade, on le conduira dans une bonne chaloupe vers nos gens, il en ramènera quelques-uns avec lui." Ce prisonnier fut accompagné en effet de deux chaloupes bien armées et, pour marque de confiance, on lui permit d'entrer dans le camp de ses gens, d'où, après un long pourparler, il revint accompagné de deux de ses compatriotes qui le suivirent jusqu'au fort des Français. Comme on les interrogea plus à loisir, on reconnut qu'il y avait de la fourberie en leurs paroles ; car ils avouaient que cette bande n'était que de vingt-neuf hommes, dans lesquels il n'y avait aucun ancien ni aucun homme d'affaires ; que le bruit de la venue des anciens pour rechercher la paix était faux. On jugea néanmoins qu'il serait à propos que l'un des quatre retournât pour avertir les principaux Iroquois de la détention des trois autres, afin qu'ils ne fissent aucun mauvais coup sur les Français et sur leurs alliés. Quand il fut question de choisir lequel des quatre serait mis en liberté, ce fut à qui déférerait cet honneur à son compagnon ; ils s'offraient réciproquement cette faveur et pas un ne voulait l'accepter ; chacun paraissait vouloir courir le risque de sa vie avec ses camarades, car ils feignaient de se croire en danger parmi les Français. Enfin ils condamnèrent le plus jeune à jouir de cette liberté. Il s'embarqua donc avec le premier prisonnier pour être conduit par les Français vers ses gens qui le reçurent à bras ouvert, mais voyant son camarade retourner vers les Français, suivant la parole qu'il en avait donnée, il insista pour l'accompagner, disant qu'il ne pouvait se décider à laisser les autres Iroquois seuls en danger au milieu des Français. Tout cela était de la comédie bien jouée.

L'intention des autorités était tournée vers un projet qui eut pu rendre de bons services si les ressources en hommes et en argent eussent permis de le réaliser au complet. Il s'agissait d'établir un camp volant dont les soldats, espèce de milice volontaire, devaient tenir la campagne et poursuivre partout l'ennemi dans ses démar-

Digitized by Google

ches et dans ses tentatives d'approcher des habitations entre Québec et Montréal. On ne fit cependant rien cette année. Les événements d'Europe durent influer sur ce délai.

La guerre civile éclatait cette année en France entre deux partis : celui des *Frondeurs*, qui représentait la cour, et celui des *Mazarins*, qui tenait pour le cardinal premier ministre. Au milieu de cela se terminait la guerre de *trente ans*. En Allemagne, dans les Flandres, dans les Pays-Bas et en Italie, les Français remportaient des victoires sous Turenne et Condé. Les troubles de Paris et la fameuse journée des Barricades contribuent de leur côté à rendre cette année célèbre.

Revenons aux Trois-Rivières :

Le 22 juin, commencèrent à arriver les Attikamègues : mais c'est principalement au mois d'août qu'ils se firent baptiser. Le registre cite dix-sept de ces baptêmes. Dans le cours de l'année, il y en a six autres, tous algonquins.

Le 23 juin, " Noël Negabamat, avec ses gens (de Sillery), s'en alla aux Trois-Rivières avec intention de faire la guerre ; ce ne fut qu'une grotesque qui aboutit à rien, sinon à manger du pain et des pois du fort des Trois-Rivières. Les Iroquois captifs virent tout cela, et eurent bien sujet de s'en moquer." Noël et ses gens retournèrent à Québec le trois de juillet. (*Journal des J.*)

Le 3 juillet, l'un des captifs retenus aux Trois-Rivières fut libéré sous le prétexte qu'il avait affaire à Montréal pour retirer des castors qu'il disait avoir mis en dépôt entre les mains des Français. Il n'alla pas loin avant de rencontrer une troupe de ses gens qu'il savait être dans le voisinage. Sur le rapport mensonger qu'il fit de l'état des Trois-Rivières, on décida qu'il fallait agir sans retard, mais les Algonquins eurent bientôt découvert la piste de l'ennemi et, le lendemain, M. de la Potherie fit tirer le canon et sonner l'alarme. Il était temps, car, à l'heure même, quatre-vingts Iroquois attaquèrent deux Français qui gardaient du bétail. Cinq Hurons vinrent au secours des Français, et deux chaloupes armées furent envoyées du fort, mais avant leur arrivée sur le lieu du combat, un Français, M. de la Chaussée, et un Huron, Pierre Chiatearonhies, furent tués. Un autre Français, neveu de M. de la Potherie (Guy Poutrel ?), qui chassait seul non loin du fort, tomba, en même temps, au pouvoir des ennemis.

Les prisonniers Iroquois restés dans le fort croyaient que ce guet-apens serait le signal de leur supplice ; en conséquence, ils demandèrent à être baptisés avant de marcher à la mort. On eut de la peine à les rassurer. Ces misérables ne pouvaient s'expliquer la clémence des Français.

Digitized by Google

Vers le 15 juillet, Pierre Lefebvre fut enlevé par les Iroquois, ainsi que quelques Hurons. D'autres furent assommés sur place. Deux Iroquois trouvèrent la mort dans ces escarmouches.

Le 14 juillet, on vit de l'autre côté du fleuve un homme qui faisait des signaux avec une couverture. Une chaloupe partit pour aller le recevoir. C'était un jeune Huron nommé Armand, qui avait été pris l'année précédente, et qui dit qu'il venait d'échapper à une bande de cent Iroquois, qui tenaient les deux bords du fleuve à trois lieues au-dessous du fort. Cette bande avait résolu de tirer vengeance des prétendus mauvais traitements que subissaient les prisonniers. M. de la Potherie envoya à sa rencontre pour les désabuser le plus âgé des prisonniers, qui revint le soir après leur avoir fait promettre de se tenir tranquilles. Ils firent même demander des vivres qu'on se garda bien de leur envoyer. Le lendemain ils firent de nouvelles instances pour en obtenir, mais on persista à leur en refuser. Ces Iroquois approchèrent, le 17 juillet, à portée du canon du fort. Un parti de Français et de Hurons marcha contre eux. Ne se sentant pas en état de résister à cette troupe ils dirent qu'ils voulaient seulement des vivres, ce qui était faux, car assure la Relation : "On a trouvé plus de quatre-vingts sacs de blé d'Inde dans leur fort." On leur répondit que toute communication était oiseuse s'ils ne rendaient d'abord les prisonniers qu'ils avaient dans leurs villages. Ils se retirèrent fort mécontents. Tout aussitôt, il fut découvert qu'ils avaient comploté d'attirer les gens des Trois-Rivières dans une embuscade et qu'il fallait se défier plus que jamais de leurs démarches. Un exprès alla à Québec avertir le gouverneur général.

Un grand bateau était parti de Québec, le 17, pour secourir les Trois-Rivières.

Comme la situation était alarmante, la surveillance s'exerçait rigoureusement sur tous les points. Le soir du même jour eut lieu une alerte plus forte que les autres. On entendit de nombreux coups de fusils sur le fleuve et un tapage de cris, de hurlements qui dénotaient un vif combat, mais à quel sujet, quels en étaient les acteurs ? personne ne pouvait le dire. Tout-à-coup arrive un canot: on reconnait le Père Bressani, dont la présence fut une surprise ajoutée à celle qui agitait tous les habitants.

Mettant pied à terre, il expliqua en peu de mots que la flottille huronne avec laquelle il descendait venait de livrer bataille aux Iroquois et de les défaire, non loin du fort.

Une pareille nouvelle ne pouvait être accueillie qu'avec des transports de joie et des remerciements adressés au ciel ; on s'empressa d'entrer à la chapelle et de chanter un *Te Deum*.

Digitized by Google

Voici ce qui s'était passé : Les Hurons, au nombre de deux cent cinquante hommes, conduits par cinq chefs de guerre renommés, étaient partis de leurs villages, dans soixante canots, avec le Père Bressani et trois Français, déterminés à passer, coûte que coûte, à travers les Iroquois et à se rendre à la traite des Trois-Rivières. "Ils sont bien quelquefois descendus en aussi grand nombre, mais jamais en si bon ordre," dit la Relation. Arrivés vers le soir près des Trois-Rivières, ils s'arrêtèrent, suivant leur coutume, pour se peindre et revêtir leurs habits d'apparat. C'est alors que quelques-uns de leurs canots, restés sur le fleuve, furent aperçus des Iroquois, qui cherchèrent à s'en emparer. Les Français du fort distinguaient assez difficilement ce manége et n'y comprenaient rien, car ils ignoraient la présence des Hurons ; ils s'approchèrent toutefois sur la grève aussi loin que possible, craignant toujours une feinte des Iroquois pour les attirer dans une embuscade. Les Hurons laissèrent les Iroquois venir à eux et leur livrèrent un combat acharné dans lequel plusieurs succombèrent. Le mission naire se jeta au milieu du feu et encouragea ses gens du geste et de la voix à se bien comporter ; nombre de prisonniers (1) restèrent aux mains des Hurons. On raconte qu'un Iroquois voyant son frère emmené captif courut vers les Trois-Rivières, pénétra dans la place sans être remarqué et alla s'asseoir tranquillement au pied de la croix plantée à la porte du fort, où on le prit. Peut-être en agit-il ainsi pour sauver son frère en se rendant agréable aux Hurons, sachant que ceux-ci avaient l'habitude de faire fléchir les genoux à leurs prisonniers en passant devant cette croix.

La victoire des Hurons délivrait les Trois-Rivières du blocus qui depuis deux mois, tenait la place privée de communications avec l'extérieur, aussi les Français et les Algonquins firent-ils aux vainqueurs une réception chaleureuse, que la présence de M. de Montmagny contribua encore à augmenter en affermissant les plus effrayés.

Les Hurons n'avaient pas tardé à vider les canots et à fouiller les campements des Iroquois, ce qui fit qu'ils amassèrent un riche butin, produit des déprédations commises dans toutes les directions par les bandes dont ils venaient de débarrasser la contrée.

Le Père Bressani descendit à Québec, où il arriva le 22.

M. de Montmagny, ne pouvant plus s'employer contre les Iroquois, s'occupa de faire régner l'union entre les peuples différents qui se trouvaient de passage aux Trois-Rivières. Il réussit assez

(1) La Relation du Père Lalemant dit une vingtaine de prisonniers ; la Mère de l'Incarnation dit trois cent trente ; le *Journal des jésuites* trente ou trente-cinq.

Digitized by Google

bien, d'un autre côté, à empêcher qu'on ne tourmentât les malheureux captifs, auxquels le Père Buteux prêta aussi tous les secours en son pouvoir. Des conférences publiques furent tenues, on s'offrit des présents, on adopta maintes bonnes résolutions; enfin la confiance et la quiétude semblèrent renaître.

XLII

Deux escouades d'Attikamègues étaient déjà venues au fort lorsque la troisième, forte de quarante canots, se montra. Quatre cents Sauvages coururent à la grève pour les saluer. De part et d'autre des coups d'arquebuse retentirent en signe de joie. Les nouveaux venus se dirigèrent droit à la chapelle pour y faire leur prière. " Ils laissaient au bord du fleuve tout leur bagage, qui ne leur était jamais volé, dit la *Relation*. Pas un seul n'avait perdu son chapelet." Ils allèrent ensuite porter au Père Buteux les cadeaux qu'ils lui avaient préparés. On observa qu'ils se cabanèrent auprès du fort pour avoir plus facilement accès aux offices religieux et jouir de la société des Pères. " Il semble que l'innocence, bannie de la plupart des empires et des royaumes de l'univers, s'est retirée dans les grands bois où habitent les Attikamègues."

Les Pères Adrien Daran et Adrien Greslon, avec le Frère Noircler et un jeune Français du nom de Louis....., tous destinés aux missions huronnes, partirent de Québec pour les Trois-Rivières, le 24 juillet, en compagnie du Père Le Jeune et du Père Jérôme Lalemant, supérieur des jésuites. Le Père Gabriel Lalemant aussi désigné pour les mêmes missions, était déjà aux Trois-Rivières ; son nom figure au registre de la paroisse, le 22, avec celui du Père Jacques Bonin.

Le 30 juillet, tous ces missionnaires étaient réunis aux Trois-Rivières. Le nom du Père Daran s'y trouve ce jour-là ; celui du Père Greslon les 2 et 4 août, et celui du Père Jérôme Lalemant le 5—ce dernier, à l'occasion du baptême de huit Attikamègues dont " Louis... ouvrier des Pères, " fut l'un des parrains.

Le Père Bressani étant de retour de Québec et la traite terminée, les Hurons (cinquante ou soixante canots) reprirent la route de leur pays, le 6 août. Avec eux s'embarquèrent les Pères Gabriel Lalemant (il subit le martyr, au printemps de l'année suivante, dans le même village que le Père de Brebeuf) Bonin, Greslon, Daran, le Frère Nicolas Noirclair, " neuf travaillants, le petit Louis... et deux autres enfants." Il est aussi fait mention d'une génisse.

Pour protéger ce convoi, M. de Montmagny accorda une petite

Digitized by Google

pièce de canon et douze soldats, dont quatre à prendre à Montréal en passant. En tout vingt-six Français. Le voyage fut heureux et se termina au commencement de septembre. La plupart de ces personnes périrent, sans doute, lors du grand massacre qui eut lieu, quelques mois après, dans la région des lacs.

Un certain nombre de Hurons résidaient près des Trois-Rivières, depuis un an. C'était le prélude de cette lamentable émigration de leur race qui bientôt se répandit sur les Trois-Rivières et Québec, fuyant les coups des Iroquois et succombant toujours sans presque se défendre, tant son découragement était profond.

Le convoi parti des Trois-Rivières, en 1648, devait être, pendant nombre d'années, le dernier de ce genre qui se rendrait aux missions huronnes. Il en partit un ou deux en 1649, mais ils durent rebrousser chemin.

Le 9 août, M. de Montmagny et le Père Jérôme Lalemant étaient de retour à Québec. Restaient aux Trois-Rivières les Pères Buteux et Pierre Pijart, qui y passèrent l'année. Du 3 novembre jusqu'à la fin de décembre, le nom du Père Gabriel Druillètes se voit aussi au registre.

XLIII

L'un des objets qui attiraient le plus les petites bandes iroquoises autour des Trois-Rivières, depuis deux ans, était l'appât qu'offraient les bestiaux dont cette colonie commençait à être pourvue.

La grande guerre, les fortes expéditions, les blocus, avaient naturellement un plus haut mobile : c'était de détruire les Algonquins et de ruiner le fort qui leur donnait asile.

Les petites bandes (la " petite guerre " selon l'expression du temps), lancées de tous côtés, battaient la campagne et gênaient les communications, tant par terre que sur le fleuve. Comme elles ne pouvaient à la fois exécuter ce plan et vivre de chasse en s'enfonçant dans les bois, elles se ravitaillaient autant que possible dans les habitations françaises.

Les terres des Trois-Rivières, excellent endroit pour l'élevage, avaient été reconnues comme telles par les premiers missionnaires et colons ; elles furent longtemps " la Sologne du Canada " ainsi que s'exprime un gouverneur français.

Québec tenait ses bestiaux quelque part vers le cap Tourmente et à Beauport, où le groupe de population blanche était considérable. Aux Trois-Rivières, le voisinage immédiat de la place très exposé, servait de pâturage. La première mention de bestiaux (bœufs) envoyés de Québec aux Trois-Rivières, et des Trois-Rivières

Digitized by Google

au pays des Hurons (veaux), est de 1646. Cette année-là, une vache était évaluée à soixante-quinze francs; comme l'argent n'était guère abondant au Canada, on l'échangeait pour six peaux de castors. En 1649, le prix du castor tomba de moitié. Le premier cheval fut importé de France en 1647.

Vers 1655, on parle encore dans certains contrats de paiements qui se feront en lard à l'arrivée des prochains vaisseaux de France, mais cela ne saurait prouver, comme on a voulu le faire croire, que nous dépendions de l'Europe pour subsister. Il est patent, au contraire, que jamais colons n'ont aussi vite et aussi bien réussi à se nourrir et à se vêtir par leur propre industrie que les Canadiens. A peine débarqués ici, pour ainsi dire, ils se suffisaient à eux-mêmes. Ce qui leur a manqué c'est de la protection contre l'Iroquois, voilà tout. Du moment où cet ennemi fut supprimé, on les vit atteindre promptement un degré de prospérité inouï.

La pièce suivante montre l'importance que les Trifluviens attachaient, dès 1648, à la question des bestiaux,—c'est l'acte qui leur accorde le premier terrain affecté à une commune ou lieu de pâturage commun :

" Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'ordre de Jérusalem, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en toute l'étendue du grand fleuve Saint-Laurent de la Nouvelle-France, rivières et lacs y descendant et lieux qui en dépendent, déclarons que les terres bornées ainsi qu'il s'ensuit seront désormais et à perpétuité communes aux habitants des Trois-Rivières, pour servir de pâturage à leur bétail selon les conditions ci-dessous spécifiées, savoir :

" Les terres bornées du côté du sud-est par le chemin qui est sur le bord du grand fleuve Saint-Laurent; du côté du nord-ouest par une ligne qui court nord-est sud-est, qui part d'une borne que nous avons fait placer pour séparer les terres qui doivent être communes aux habitants des Trois-Rivières de celles (1) du sieur de la Potherie ;—du côté du nord-est par une ligne qui court nord-ouest sud-est, qui part d'une borne qui sépare lesdites terres de la commune de celles où sont situées les maisons (2) de Gaspard Boucher et Urbain Baudry, dit la Marche, (3) et celles où sont logés pour le présent les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus (4), jardins, lieux en dépendant, laquelle borne est la même qui sépare lesdites

(1) Le petit fief situé au nord-ouest de la commune, le long du grand côteau et dont il a été parle en 1646.

(2) A peu près où est la rue Saint-Antoine.

(3) Baudry était le gendre de Boucher.

(4) Entre les rues Craig, Notre-Dame, Saint-Antoine et du Platon aujourd'hui ? C'est là qu'était la briqueterie des Jésuites mentionnée en 1687.

Digitized by Google

terres de la commune de celles (1) du sieur de la Potherie ;—et du côté du sud-ouest par une ligne qui court nord-ouest sud-est, qui sépare les terres (2) appartenantes auxdits Révérends Pères de la Compagnie de Jésus dans lesdites terres communes aux habitants desdites Trois-Rivières ;

" Et ce, à condition que lesdits habitants des Trois-Rivières feront abattre les arbres compris dans lesdites bornes le plus tôt que faire se pourra, afin que l'herbe puisse croître dans l'étendue des dites terres et que les Sauvages ennemis ne puissent approcher à couvert du fort et des maisons situées proche d'icelui,—et que nul habitant ne pourra mettre plus de six bêtes à cornes, petites ou grandes, au choix d'un chacun, dans lesdites terres pour y pâturer :

" Et pour ce, le Révérend Père Jérôme Lallemand, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus de la Nouvelle-France, et les sieurs Jacques Hertel et Jean Godefroid, nous ont cédé chacun un arpent et demi de terre le long du chemin qui est sur le bord du fleuve Saint-Laurent, sur la profondeur comprise dans lesdites bornes ;

" Pour servir de souvenir, nous déclarons que les dits Révérends Pères de la Compagnie de Jésus ou leur procureur aux Trois-Rivières, comme aussi lesdits sieurs Jacques Hertel et Jean Godfroy, pourront mettre dans ladite commune chacun le double du bétail pour pâturer. Nous permettons aux autres habitants d'y mettre douze (3) bêtes, petites ou grandes, ainsi que bon leur semblera. Et d'autant que les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus méritent plus grande considération nous déclarons que (outre ?) tout ce qui leur a été donné par la présente déclaration, ils pourront mettre encore six bêtes de plus pour pâturer dans ladite commune.

" Le tout sans préjudice des droits des seigneurs (4) de ce pays, qui auront droit d'y mettre pâturer des bêtes selon la coutume.

" Fait au fort Saint-Louis de Québec, le quinzième jour d'août mil-six-cent-quarante-huit."

(Signé)

C. Huault de Montmagny.

Les jésuites, Hertel et Godefroy donnant chacun un arpent et

(1) En effet, une ligne qui part de la rue Saint-Antoine, courant nord-ouest sud-est, frappe le flanc sud du grand côteau et sépare ainsi le fief de M. de la Potherie du fief des Jésuites dit "du côteau Saint-Louis" lequel embrasse la descente de ce côteau et s'étend sur la haute-ville entre les rues des Forges, Bonaventure et Notre-Dame.

(2) Du côté de la Banlieue.

(3) Un peu plus haut il dit six.

(4) La Compagnie de la Nouvelle-France.

Digitized by Google

demi, cela présentait un front de quatre arpents et demi sur le chemin du bord du fleuve.

La profondeur de cette commune se trouvait être de vingt-cinq arpents, puisqu'elle tenait d'un bout à la terre de la Potherie et de l'autre au chemin le long du fleuve, ou rue Notre-Dame, comme il vient d'être dit.

A cette époque, les eaux du fleuve ne débordaient pas au printemps sur les terres de la banlieue et de la commune. Le déboisement n'avait rien changé à l'œuvre de la nature. Ces endroits étaient plantés d'arbres de haute futaie qui en faisaient un immense bocage très-admiré des voyageurs. Cinq ou six rivières les coupaient agréablement et l'on pouvait voguer sur leurs eaux, car, égoutant un territoire vaste élevé au nord, ces décharges n'étaient jamais à sec. Il y avait là des établissements de castors dont les traces ont été retrouvées à diverses reprises depuis quelques années. La chasse y abondait ainsi que sur la grève du fleuve. On aurait trouvé difficilement un lieu plus favorable pour s'y cacher et dresser des embuscades, aussi les Iroquois savaient-ils l'utiliser à tout moment.

La commune devait être un endroit sain. Depuis lors on a vu le lac Saint-Pierre, gonflé subitement des masses d'eau que la fonte des neiges sur les terres déboisées lui jette toutes à la fois, se déverser périodiquement sur la banlieue et la commune, reprenant par là possession de son ancien lit.

La haute-ville fut d'abord peu salubre. Les marais que formaient les bas-fonds de l'ancienne rivière et la coulée ou ravin large qui courait entre la rue Saint-Pierre, le monticule où est la prison et la rue Saint-Joseph, étaient des causes continuelles de fièvres endémiques. Tant que ces lieux n'ont pas été desséchés (c'est-à-dire jusqu'au siècle passé), les Trifluviens ont été sujet à ces maladies, et les femmes principalement aux goîtres ou grosses-gorges, comme cela s'observe ailleurs dans les contrées marécageuses.

Les habitations qui se sont faites en grand nombre dans la commune depuis dix ans, pourraient être sujettes à ces inconvénients, car l'endroit est devenu humide par les crues du fleuve, tandis que la partie saine des Trois-Rivières est aujourd'hui le plateau de la haute-ville. L'ancien ordre de choses est interverti complètement, on le voit.

XLIV

Vers la fin d'août 1648, une barque qui portait des Trois-Rivières à Québec le reste des castors de la traite, conduisit l'une

Digitized by Google

des filles de M. de la Potherie pour commencer son éducation chez les ursulines.

A la même date, un jeune Français du nom de Jean... domestique des Pères aux Trois-Rivières fut échangé pour Daniel Carteron, même service. Ce dernier était encore aux Trois-Rivières en 1651.

M. d'Ailleboust arriva de France à Québec le vingtième jour d'août et prit en main l'administration du pays.

Le chevalier de Montmagny partit avec les vaisseaux en septembre ; l'un de ses derniers actes avait été l'octroi des terres de la commune aux habitants des Trois-Rivières. C'est le gouverneur-général qui a le plus fréquemment visité cette localité.

Son successeur apportait de nouveaux arrangements sur bien des choses.

Il s'ensuivit la nomination de M. Le Gardeur de Tilly au poste de gouverneur que M. de la Potherie, son beau-frère, occupait depuis trois ans aux Trois-Rivières.

Depuis trois ans aussi, Jacques Hertel était syndic ou représentant des *habitants* des Trois-Rivières, et comme la durée de cette charge expirait, Jean Godefroy fut appelé, dans l'automne, à lui succéder.

Le 29 septembre, une chaloupe partit de Québec pour les Trois-Rivières avec le Père De Quen.

Le 22 octobre, le Père Buteux qui était descendu à Québec assez récemment, en repartit avec le monde dont il avait besoin pour les Trois-Rivières.

Sur les Iroquois retenus au fort, trois s'étaient échappés, et l'un, nommé le Berger, revint et ramena Pierre Lefebvre d'une manière inattendue. Ceci arriva vers le mois de novembre. Le 4 décembre eut lieu le baptême de Catherine, fille de Pierre Lefebvre et de Jeanne Auneau ; parrain et marraine : Charles Le Gardeur de Tilly " gouverneur," et " Marguerite Le Gardeur (sœur du parrain) femme de M. de la Potherie." Cette enfant épousa Antoine Trottier, sieur des Ruisseaux, et fonda l'une des plus recommandables familles de Batiscan et du Détroit.

Pierre Lefebvre méritait certainement l'honneur de voir sa fille tenue sur les fonds baptismaux par les deux premiers personnages du poste. Dans le cours de l'été, il avait, ainsi que sa femme et ses proches, couru des périls et supporté des inquiétudes que l'on peut imaginer à la lecture de la présente chronique.

Catherine Dodier (fille ou parente de Sébastien Dodier) épousa, cette année, Guillaume Isabel, l'un des sept plus anciens colons des Trois-Rivières et le dernier d'entre eux qui se décida à prendre femme.

Digitized by Google

Il y a d'enregistré cette année trois sépultures de Sauvages et deux de Français (M. de la Chaussée et un enfant), et cinq baptêmes d'enfants de race blanche.

On voit aussi au registre de la paroisse les noms suivants: Nicolas Ledépensier, dit M. de la Morandière, 22 juin. Pierre l'Argille, soldat, même jour. Marie Heudes, 30 juillet. Michel Brisière, même jour. Jean Deschamps, dit de Beaulieu, 2 août. M. de Boisvert, soldat, 4 août. Charles Roger ou Rogier, ouvrier des Pères jésuites, 1er juin et 5 août. Monsieur Lacroix, chirurgien, 3 novembre. M. de la Tour, parrain avec Madame Godefroy, 12 septembre. Aucune de ces personnes (excepté la dernière) ne paraît s'être fixée aux Trois-Rivières.

XLV

On a toujours remarqué que les années de désastres étaient les plus fructueuses pour les missions. Le caractère insouciant des Sauvages les retenait dans la vie nomade du chasseur tant que l'ennemi ne les harcelait pas trop; mais survenant un danger, ils se rapprochaient aussitôt des Français, témoignant le désir de se soumettre à la foi et d'adopter l'existence du colon défricheur, ce qui leur valait les bonnes grâces et une plus sûre protection de la part des blancs. L'automne de 1648 vit se réunir aux Trois-Rivières des familles de diverses nations que les ravages des Iroquois forçaient à se mettre à couvert. Dans un conseil tenu entre elles furent adoptées les résolutions suivantes: " 1o Qu'on choisirait l'un des plus fervents chrétiens de cette nouvelle église pour sonder les volontés de tous les Sauvages qui se voudraient habiter en ce lieu, touchant leur bonne ou mauvaise inclination pour la prière ; 2o que tous ceux qui voudraient faire profession du christianisme se soumettraient aux peines qui leur seraient imposées s'ils contrevenaient aux lois de Jésus-Christ et de son Eglise ; 3o que l'ivrognerie serait bannie et exilée de leurs cabanes, et que, si quelqu'un tombait dans ce crime, on le mettrait en prison pour le faire jeûner quelques jours à l'eau pure et sans autre aliment; 4o que les apostats, s'il s'en trouvait, ou les infidèles endurcis et rebelles à la foi ne seraient point protégés dans le fort des Français." Ces dispositions furent bien vues des gens des Trois-Rivières. Naturellement, l'enceinte qui renfermait les maisons françaises n'avait pas assez d'étendue pour recevoir ces nouveaux habitants, qui se cabanèrent aussi proche que possible de la palissade où il restait encore des terres inoccupées, particulièrement à l'embou-

Digitized by Google

chure du ruisseau de la haute ville et sur les terrains de la basse ville.

Tout avantageux que fût pour eux le voisinage immédiat du fort, ces campements étaient encore très-exposés aux coups de main d'un ennemi agile et hardi dont les Français eux-mêmes redoutaient les surprises. Il était téméraire de s'éloigner des habitations plus loin que la portée de la voix, car on ne savait jamais au juste si les maraudeurs tenaient la campagne ou s'ils s'étaient retirés ; la place était comme bloquée en permanence. Le Père Buteux écrivait, le 21 septembre 1649 : " Dans cette résidence des Trois-Rivières où nous donnons nos soins aux Français et aux Sauvages, nous n'avons pas d'autres forts que des forts en bois ; d'autres remparts que des marais desséchés (1) où l'on peut aisément mettre le feu ; d'autre maison qu'une cabane. Si Dieu dans sa bonté veut m'exposer, tout pécheur que je suis, à la fureur de ces barbares, je livrerai volontiers ma vie pour la gloire de Dieu et le salut de mon troupeau. Ces dispositions sont celles de nos Français qui habitent ici."

L'année 1648 se termina par la mort de trois soldats enfermés au fort pour ivrognerie et conduite scandaleuse. La " fumée du charbon et de l'eau-de-vie " les suffoqua, dit le *Journal des jésuites*.

XLVI

La place de gouverneur des Trois-Rivières semble avoir été tenue par quatre personnes à partir de l'automne de 1648 jusqu'à l'été de 1653 : Charles Le Gardeur de Tilly, Charles Cartel (pas connu d'ailleurs), Jacques de la Potherie, et Duplessis-Bochard ; après eux viendra Pierre Boucher. Ce dernier est cité au registre de 1649 à 1651, mais jamais avec le titre de gouverneur ; on ne le qualifie que de commis de la traite et d'interprète.

Il est visible que l'influence dominante aux Trois-Rivières dans les quatorze premières années du poste (1634-1648) a été celle des familles Godefroy et LeNeuf, unies l'une à l'autre par des liens de parenté et d'intérêt mutuels. Nous allons voir s'ajouter, ou plutôt s'élever à côté de ce groupe, celui de Pierre Boucher formé par des parentés et des intérêts nouveaux.

M. LeNeuf de la Potherie, en laissant le poste de gouverneur des Trois-Rivières n'affaiblissait aucunement l'influence de ses proches en ce lieu. Son titre passait à M. LeGardeur de Tilly, frère de sa

(1) Au nord-nord-ouest de la rue Saint-Pierre, et au nord-nord-est de la rue Saint-François-Xavier.

Digitized by Google

femme, et le syndicat aux mains de M. Jean Godefroy, marié à sa sœur.

On voit bien, du reste, par les concessions de terres qu'obtinrent les LeNeuf et les Godefroy, en 1649, qu'ils ne s'écartaient pas des Trois-Rivières et qu'ils comptaient s'y maintenir plus que jamais.

XLVII

Vers le temps où étaient partis les vaisseaux pour la France (septembre 1648), Michel LeNeuf du Hérisson se trouvait à Québec prêt à s'embarquer, comme on le voit par une pièce du 9 de ce même mois attestant que, ce jour-là, il a agi, conjointement avec Jean Guion, comme expert pour établir la valeur de la maison de Noël Morin, " sise proche de l'église que l'on bâtit à Québec." Sa signature au bas de ce document est " LeNeuf."

Rendu en France, il trouva les affaires publiques fort embarrassées. Son parent, le secrétaire du cardinal de Mazarin était avec son maître très-occupé des troubles qui soulevaient Paris. Le 6 janvier, le jeune roi et la cour laissaient la capitale dans l'intention de se soustraire aux exigences des *Frondeurs*. Le prince de Condé, à la tête de six ou sept milles hommes, tenait la campagne contre Mazarin et le parti de la cour. Divers combats eurent lieu. Enfin, au mois de mars, l'accord se rétablit et la France n'eut plus sur les bras que la guerre d'Espagne.

M. du Hérisson ne se laissait pas décourager par ces contretemps. Il demeura à Paris, logé " rue de la Huchette en la maison où pend pour enseigne l'Ange, — en la paroisse de Saint-Séverin." Nous verrons bientôt qu'il tira de cette paroisse quelques émigrants dignes d'être mentionnés dans cette chronique.

A la fin de mars, le calme étant rétabli et la saison approchant de s'embarquer pour le Canada, on expédia les affaires de cette colonie. Les quatre concessions qui suivent, accordées à Paris pour la compagnie des Cent-Associés, sont du 29 mars. Trois d'entre elles sont en faveur des LeNeuf et la quatrième pour un de leurs parents des Trois-Rivières, Thomas Godefroy :

Ratification du contrat du 10 août 1641 par lequel M. de Montmagny concède à Thomas Godefroy cinq arpents de front sur huit de profondeur, aux Trois-Rivières. Dans le courant de 1649, M. D'Ailleboust accorda aussi à Thomas Godefroy " une place pour bâtir située dans le bourg consistant en vingt toises." (Greffe d'Ameau, 1652).

" Par la bonne connaissance que nous avons du sieur Jacques LeNeuf, sieur de la Potherie, et de son zèle à l'accroissement de la

Digitized by Google

colonie de la Nouvelle-France, ayant déjà mis en valeur plusieurs terres que nous lui avons ci-devant concédées, et voulant lui donner occasion de continuer, nous lui accordons dix arpents de terre proche les Trois-Rivières, bornant d'un côté les terres accordées aux Révérends Pères jésuites, tenant d'un bout à d'autres terres accordées au sieur Godefroy et d'autre bout sur le chemin qui va à la commune, à charge de laisser un arpent de terre entre la rivière et lesdites terres, ci-dessus concédées." (Doc. de la tenure seigneuriale p. 382).

Le même acte donne à la même personne "l'île étant en l'embouchure des Trois-Rivières, vulgairement appelée île aux Cochons." C'est la première concession d'une île dans l'embouchure du Saint-Maurice. Cette propriété est connue aujourd'hui sous le nom de la Potherie, et c'est justice. Le nom d'île aux Cochons a passé à sa voisine placée au sud d'elle.

M. François de Champflour, qui avait quitté le gouvernement des Trois-Rivières, l'automne de 1645, demeurait à Paris, paroisse Saint-Marcol, "au cloître de l'église dudit Saint-Marcol, en la maison de maître Claude Champflour, greffier au baillage dudit Saint-Marcol."

Le 15 avril, par acte passé à Paris, devant Claude Sauvergne et —Tronson, notaires, M. de Champflour, présent de sa personne, vend à Jacques LeNeuf de la Potherie, habitant des Trois-Rivières, représenté par son frère Michel LeNeuf du Hérisson, aussi habitant des Trois-Rivières, mais alors présent à Paris, le fief obtenu par lui en 1646, mesurant quarante arpents de superficie, situé aux Trois-Rivières, prenant par devant à la rue Notre-Dame (Saint-Pierre ?) borné au sud-ouest aux Révérends Pères jésuites, au nord-est aux terres concédées à M. Godefroy,—au bout duquel fief il y a un autre terrain de trois arpents ou environ de front sur dix-huit de profondeur,—y compris sur le fief la maison en pièce dont il a été parlé en 1646 et qui ne paraît pas avoir été utilisée, si même on l'avait élevée de terre—le tout au prix de huit cents livres tournois et deux peaux de castor marchand, payé comptant. (Papiers de la famille de Niverville).

C'est le terrain compris entre les rues Saint-Pierre, Saint-Joseph, des Champs et Bonaventure.

On ne peut pas travailler avec plus d'ardeur et de succès que ne le faisait la famille LeNeuf, composée d'hommes entreprenants, énergiques et voués à l'établissement du Canada qu'ils regardaient comme la patrie de leurs enfants.

Il y a une différence notable entre les colonisateurs français et anglais au dix-septième siècle. Les seigneurs français concession-

Digitized by Google

naires venaient mettre eux-mêmes la main à l'œuvre, se plaçaient au milieu de leurs censitaires dont ils partageaient les dangers et les travaux : ils étaient les premiers colons parmi les colons ; les premiers pionniers parmi les pionniers. La plupart des seigneurs anglais (Georges, Mason, Alexander, le duc d'York, Shaftesbury, Berkelay, etc., voire même lord Baltimore) expédiaient en Amérique des tenanciers et des engagés, et restaient grands seigneurs en Angleterre. Ceci explique le mode de formation primitif et les difficultés postérieures ; on comprend ainsi comment les Canadiens vécurent toujours en grande union avec leurs seigneurs, tandis que les Yankees étaient toujours en lutte et en désaccord avec les leurs.

De là sont sorties deux nations bien distinctes l'une de l'autre : un peuple moral, sociable, et, à côté, un peuple anormal, étrange, qui a dû sa fortune bien plus aux circonstances qu'à ses qualités.

M. du Hérisson, qui était allé en France pour négocier plusieurs affaires de famille, n'entendait pas négliger les siennes propres. Aussi voyons-nous qu'il se fit accorder toute la banlieue des Trois-Rivières par un titre de la même date que ci-dessus. " Une lieue de terre à prendre le long du fleuve Saint-Laurent, à l'endroit des Trois-Rivières en remontant ledit fleuve, sur cinq lieues de profondeur dans lesdites terres et lieux non-concédés." (Documents de la tenure seigneuriale p. 102).

Un procès, qui eut lieu en 1723, nous fournit les limites et localise le front de ce fief qui commençait à la troisième rivière et se terminait à la seigneurie de la Pointe-du-Lac.

Pour fixer le lecteur sur la valeur de ces termes : Première, Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième rivière, que les anciens documents donnent, à l'exclusion de tout autre nom, aux gros ruisseaux de la commune et de la banlieue, nous allons préciser les limites des fiefs qu'embrassent ces cours d'eau.

Première rivière. C'est le ruisseau que l'on rencontre le premier en sortant de la ville pour se rendre à la banlieue. De la rue Saint-Antoine (qui fut pendant deux siècles la borne des maisons de la ville) jusqu'à ce ruisseau, la distance et les bois en faisaient un lieu peu fréquenté. Les ruisseaux actuels de la commune et de la banlieue étaient jadis de véritables rivières. Le moulin ou pressoir de graine de lin que les messieurs Rousseau ont établi tout auprès, depuis nombre d'années, a fait donner à la Première rivière le nom de " Ruisseau du moulin-à-l'huile." C'est la rive gauche de l'embouchure de ce ruisseau qui formait autrefois une pointe de terre désigné sous le nom des *Iroquois*, à l'abri de laquelle ces maraudeurs se cachaient pour s'approcher ensuite des maisons

Digitized by Google

du pied du Platon et tenir en alerte les soldats du fort et les habitants de la bourgade palissadée de la haute ville. Les taillis et les halliers qui s'étendaient entre la rue Saint-Antoine et la Première rivière étaient dangereux à parcourir.

Deuxième rivière. La commune s'étend (depuis l'année 1650), un peu au-delà de la Deuxième rivière que l'on nomme généralement le "Ruisseau du moulin-à-vent," parce que ce moulin est tout auprès. Les jésuites ont eu les terres contiguës en remontant le fleuve, c'est-à-dire vingt-deux arpents arrêtant à trois arpents de la Troisième rivière. Ces trois arpents ont été longtemps la propriété de la famille LePelé Desmarais.

Troisième rivière. C'est donc vingt-cinq arpents, à peu près, que l'on compte de la commune à la Troisième rivière, autrement dit entre la Deuxième et la Troisième rivières. C'est ce que l'on appelle le fief des *jésuites et de Saint-Paul* (ce dernier nom provient d'Amador Godefroy de Saint-Paul, marié à une LePelé). La Troisième rivière se nomme, de nos jours, du nom de Pierre Aubry qui vivait sur ses bords au commencement de ce siècle et peut-être auparavant. De cette rivière à la seigneurie de la Pointe-du-Lac, il y a quatre-vingt-un arpents, soit une lieue; c'est la banlieue proprement dite, accordée, en 1649, à M. du Hérisson; tout ce qui en est resté à ses héritiers, est un petit fronteau de quinze ou dix-sept arpents au fleuve (le fief *Vieux-Pont*) comprenant l'espace qu'il y a entre les Troisième et Quatrième rivières.

Quatrième rivière, ou rivière Normanville. Elle est à un mille à peu près du calvaire. Le testament d'un soldat, tué en 1652 (greffe d'Ameau), dit qu'elle est située à une lieue de la ville. C'est à la Quatrième rivière que commence le fief *Labadie* qui mesure un front de vingt-quatre arpents et sur lequel est le calvaire. Après lui vient le fief *Boucherville*, de dix arpents, commençant "environ trois cents pas au-dessus de la Cinquième rivière." Le fief Boucherville ou Boucher, confine à la seigneurie de la Pointe-du-Lac.

Les premiers habitants des Trois-Rivières n'ignoraient pas sans doute l'importance de la banlieue comme terrain cultivable, mais ils ne pouvaient songer à s'y établir tant que les Iroquois avaient accès au lac Saint-Pierre. L'espoir si longtemps entretenu d'avoir des secours de France pour détruire ces maraudeurs était encore vivace en 1648 et c'est pourquoi M. du Hérisson s'aventura à concéder une seigneurie qu'il ne devait jamais faire défricher. Son titre est incontestablement le plus ancien de tous ceux qui ont eu des prétentions sur ces terres, mais faute de les avoir mis en valeur conformément aux intentions du roi, son héritier ne put les obtenir lorsqu'il les réclama.

Digitized by Google

D'après un passage du "Cahier des Délibérations de la paroisse des Trois-Rivières,".année 1749, on voit que Jean Joubert, dit Fontaine, avait obtenu, dès 1648, une terre de quatre arpents de front sur vingt de profondeur, dans le fief Labadie aujourd'hui. Nous avons des doutes quant à la date de 1648, attendu que c'était une époque où personne ne pouvait se hasarder à cultiver si loin du bourg, et parce que Joubert n'était alors âgé que de dix ans. Donc, croyons-nous erreur du copiste de l'acte de 1749. La date de 1684 conviendrait de toute manière. Joubert mourut en 1685.

Un document, que M. l'abbé Tanguay a trouvé à Québec, fait voir que le projet de coloniser le cap de la Madeleine, dont nous avons parlé en 1645, n'avait pas été abandonné par les jésuites, car il est constaté par cette pièce que le Père Buteux, supérieur des Trois-Rivières, revêtu des pouvoirs de M. l'abbé de la Madeleine, a concédé, le 1er juin 1649, des terres qui portent le nom de M. de la Madeleine sur le cap des Trois-Rivières, formant quatorze concessions de douze arpents de front (deux lieues en tout) et de vingt arpents de profondeur, à commencer à l'embouchure de la rivière Sorel, (1) tirant en bas, savoir : Jean Godan, François Boivin, Claude Houssard, Jean Veron, Pierre Guillet, Mathurin Guillet, Etienne de la Fond, Mathurin Baillargeon, Pierre Boursier, (2) Emery Cailleteau, Urbain Baudry, Jacques Aubuchon, Bertrand Fafart et Jean Aubuchon.

Le grand nombre des concessions (une vingtaine) faites cette année montre combien l'on travaillait à avancer les Trois-Rivières et quel succès l'on eut obtenu, si la guerre n'avait pas paralysé une partie de ces efforts.

Citons un autre terrain dont il a déjà été parlé. Le 12 octobre 1649, bail fait en faveur d'Antoine Dérosiers par Jean Migaude (3) " des terres à lui appartenant à cause de sa femme, aux Trois-Rivières, où il consent que le sieur Jacques Hartel en jouisse." (Greffe d'Ameau, 1651).

XLVIII

Pierre Boucher, expert dans les langues sauvages, avait succédé à Marguerie comme interprète ; il est cité au registre (parrain d'un

---

(1) Ceci est évidemment une faute du copiste, car ce nom n'a jamais été appliqué au Saint-Maurice, et d'ailleurs M. de Sorel, venu au Canada quinze ans plus tard, n'a pas même eu de terrain dans les environs des Trois-Rivières.

(2) Peut-être un parent du Frère Joseph Boursier dit Desforges, mentionné dans les *Relations* et le *Journal des jésuites* de 1646 à 1656.

(3) C'est plutôt Jean Mignot dit Chatillon qui avait épousé, l'année précédente, la veuve de Marguerie. Les terres ou la terre en question devait être située vers la rue des Champs.

Digitized by Google

Attikamègue) pour la première fois avec ce titre, le 5 août 1648. Il y avait neuf ans qu'il était au service dans les différentes attributions de soldat, messager de confiance, caporal, sergent, interprète et commis de la traite. Il remplissait ces dernières fonctions aux Trois-Rivières en 1648. De 1648 à 1650, il paraît avoir été l'interprète en chef du poste. (Registre des Trois-Rivières, *Soirées canadiennes*, 1865, p. 297-8).

Le 23 mars 1649, est enterré aux Trois-Rivières Nicolas Boucher, frère de Pierre, âgé de vingt-deux ans.

Le 8 avril suivant, fut baptisé Isaac, fils de Jacques Pachirini et de Marie 8ki8eabansk8e ; parrain et marraine : Thomas Godefroy de Normanville et " Marie 8kibandin8k8e, femme de Pierre Boucher." Ces deux derniers étaient mariés depuis quelques mois à peine. Marie-Madeleine Chrestienne (c'était le nom que les Français lui donnaient) était fille d'un chef huron, dit un mémoire du temps ; élevée et instruite par les ursulines de Québec, elle ne devait pas différer beaucoup des coutumes des femmes blanches. Sa signature au bas du contrat de mariage est tracée d'une main ferme et nette, c'est une des meilleures de la pièce.

Les noms des femmes de Pachirini et de Boucher ont assez de ressemblance pour faire croire à une parenté entre elles. En ce cas, Pachirini, Algonquin, aurait été marié à une Huronne, sœur de Marie-Madeleine Chrestienne ?

Le 11 décembre suivant, aux Trois-Rivières, on baptise Jacques, fils de Pierre Boucher et " de Marie-Madeleine Chrestienne. " Parrain et marraine : Jacques Le Neuf " et sa sœur." Ni cet enfant ni sa mère ne vécurent plus d'un an après cela.

Les mariages entre Européens et Sauvages n'ont fourni qu'une très-faible part de sang mêlé à la race canadienne. Voici les plus anciens que nous connaissions :

1644, à Québec, Martin Prévost épouse une Algonquine, Marie-Olivier-Sylvestre Manitouab8ich. Ils eurent neuf enfants dont six se sont mariés.

1648, Pierre Boucher se marie avec la Huronne citée tout à l'heure. Pas de descendance.

1654, ou même auparavant, aux Trois-Rivières, François Blondeau épouse la fille du chef algonquin Pigarouich ; ils ont laissé plusieurs enfants.

1657, aux Trois-Rivières, Couc, dit Lafleur, épouse une Algonquine qui paraît avoir été parente des Pachirini, comme aussi la première femme de Pierre Boucher.

1660, François Pelletier se marie à Québec, avec " Dorothée la Sauvagesse." Pas d'enfant, mais un des fils de Pelletier, d'un

Digitized by Google

second mariage avec une Française, épousa, en 1697, à la Sainte-Famille, une Algonquine.

1662. Laurent du Bocq épouse Marie-Félix Arontio, Huronne, à Québec. Ils ont laissé plusieurs enfants mariés, et une religieuse ursuline.

1662. Jean Durand épouse, à Québec, Catherine Annennontak ou Ananonta, Huronne, surnommée "Créature de Dieu." Elle avait treize ans. Ils laissèrent plusieurs enfants. En 1672, Catherine, devenue veuve, se remaria avec Jacques Couturier, et, en 1679, en troisièmes noces, à Batiscan, avec Jean, fils d'Etienne de Lafond et de Marie Boucher, sœur de Pierre Boucher.

1683. Louis Couc, dit Montour (fils de Couc, dit Lafleur mentionné plus haut) prend une Socokie pour femme "à la manière des Sauvages." Sa descendance existe dans le district des Trois-Rivières,

Il n'y a pas là de quoi dire que les Canadiens-Français ont du sang indien dans les veines.

XLIX

Le 22 avril 1649, le Frère Feauté partit de Québec dans une chaloupe avec huit ou neuf bons matelots, pour aller aux Trois-Rivières chercher du grain, en prévision de la famine qui commençaient à sévir dans la population de Québec. Malgré les glaces, qui en cette saison sont toujours dangereuses, le Frère se tira d'embarras, non sans peine, et retourna, le 29 à Québec, avec seize barriques de blé.

Nous aurons plus d'une fois occasion de mentionner des envois de céréales faits par les Trois-Rivières pour approvisionner les postes situés en aval du fleuve. Les terres de la basse ville actuelle et celles du nord de la haute ville produisaient amplement, ainsi que celles du cap de la Madeleine qui commencèrent à rapporter vers 1650, sinon avant.

Le 17 mai, le Père Jérôme Lalemant, supérieur, monta aux Trois-Rivières, et en repartit le 29 pour Montréal. Pendant qu'il était aux Trois-Rivières, trois Iroquois captifs trouvèrent le moyen de s'enfuir. Le 12 juin, le même Père, descendant de Montréal, apprit des Trifluviens que les Iroquois avaient fait une course dans la rivière des Trois-Rivières et qu'ils y avaient capturé quatorze Algonquins "au-dessus du deuxième sault,"—ce qui répond à peu près au Shaginigan.

C'est la première fois que nous voyons les Iroquois pousser leurs courses dans cette direction. Les nouveaux habitants, assez nom-

Digitized by Google

breux aux Trois-Rivières depuis deux ou trois ans, fortifiaient la place ; les Iroquois dépités n'avaient n'autres ressources que de se rabattre sur les alentours, d'aller détruire les communications par le Saint-Maurice avec les Attikamègues et de couper le chemin de l'Ottawa par l'intérieur des terres. Les Cinq-Nations étaient rendues à ce point d'assurance et de prestige où l'on ne doute de rien et où l'on réussit dans tout ce que l'on entreprend.

Pour la première fois il est fait mention cette année (au milieu de juin) d'un grand bateau de Montréal qui accompagna aux Trois-Rivières les Sauvages et leurs pelleteries. C'étaient des Algonquins qui étaient allés en traite sur l'Ottawa à la Petite-Nation, territoire d'une tribu algonquine. Ces Sauvages de la Petite-Nation avaient tué sept Iroquois et s'en glorifiaient hautement. Le fleuve devait être bien peu sûr puisque la barque de Montréal avait reçu ordre de convoyer ces traiteurs.

Les missions des grands lacs étaient détruites depuis le printemps, les jésuites et les Hurons dispersés ; on n'en savait rien dans les postes du Saint-Laurent.

Le 24 juin, on ne fit pas aux Trois-Rivières le feu de la Saint-Jean-Baptiste, parce que M. d'Ailleboust prétendait que les frais devaient en être portés contre le magasin de la compagnie des Cent-Associés de ce poste.

Les feux de la Saint-Jean eurent lieu à Québec. Nous avons déjà vu, en 1636, la célébration de cette fête aux Trois-Rivières et tout nous porte à croire que, du temps de M. de Champlain et de M. de Montmagny (1633-1648), elle fut célébrée par le " populaire " avec approbation et aux frais des autorités.

M. d'Ailleboust semble avoir vu la chose d'un œil différent,—ce qui néanmoins n'induisit pas les Canadiens à abandonner la Saint-Jean, bien au contraire ! (Voir la *Revue canadienne* 1870, p. 485).

L

Le 14 juillet 1649, eut lieu le baptême de Pierre, fils de " Marin de Repentigny, sieur de Francheville " et de Jeanne Jallau. Parrain et marraine : " M. Charles Cartel, gouverneur et Marie LeNeuf." Cet enfant est le premier homme né aux Trois-Rivières qui entra dans l'Eglise. " Il était secrétaire de Monseigneur de Laval, dit l'abbé Tanguay, lorsqu'il fut ordonné prêtre le 19 septembre 1676." Il desservit d'abord Beauport, puis Saint-Jean, Saint-Laurent et Saint-Pierre de l'île d'Orléans. En 1690, il était curé de la rivière Ouelle, " lorsque la flotte anglaise voulut y faire un débarquement ;

Digitized by Google

il se mit à la tête de ses paroissiens et repoussa victorieusement les ennemis." En 1698, il devint curé du cap Santé. Il mourut à Montréal en 1713.

Le 18 juillet 1649, est inscrit le baptême d'Amador, fils de Jean Godefroy et de Marie LeNeuf. Parrain et marraine : " M. de la Tourre " et " Marie LeNeuf, fille de M. de la Potherie." Cet enfant prit le nom de sieur de Saint-Paul et s'occupa beaucoup de colonisation autour des Trois-Rivières. Il épousa Madeleine Jutrat, puis Françoise Le Pelé, toutes deux des Trois-Rivières, et mourut en ce lieu âgé de plus de quatre-vingts ans.

Le parrain ci-dessus n'était rien moins que le fameux Charles-Amador de la Tour, sieur de Saint-Etienne, dont la carrière quasi légendaire a tant occupé les écrivains. Donnons-en un aperçu, en notant surtout le séjour qu'il a fait au Canada et dont la durée n'est pas généralement connue.

L'Acadie, en 1638, avait été divisée entre les sieurs d'Aulnay, Latour et Denys. Deux ans plus tard, les démêlées entre Latour et d'Aulnay dégénérèrent en lutte à main armée. D'Aulnay obtint du roi des ordres contre Latour. Celui-ci, retranché dans son fort de Jemsek, sur le fleuve Saint-Jean, opposa de la résistance, puis finit par s'aboucher avec les Anglais du Massachusetts (1642); l'année suivante, il alla de nouveau solliciter des secours des Bostonnais, tandis que sa femme commandait à Jemsek et repoussait les attaques de d'Aulnay, qui se découragea bientôt ; mais les Puritains ayant refusé d'aider Latour, son adversaire retourna à la charge, emporta le fort, fit madame Latour prisonnière et resta maître de la situation. Madame Latour mourut peu après.

Quant à son mari, pendant plusieurs années, il erra de côte en côte et vécut au Canada. En 1645, il est à Terre-Neuve, tâchant, mais en vain, d'obtenir des secours de sir David Kerth, gouverneur de l'île, le même qui avait pris Québec dix-huit ans auparavant. En 1646, les gens de Boston lui fournissent un navire pour la traite ; il ne réussit à rien et au mois d'août, se réfugie à Québec où le gouverneur le reçoit avec toutes les marques de distinction possibles, jusqu'à lui donner le pas sur lui-même, faire tirer le canon en son honneur, etc. En 1647, on ne voit aucune trace de lui. Au printemps de 1648 (7 mars), à Québec, il est parrain de Charles-Amador Martin ; le 16 avril, il part de Québec " avec des Hurons qui vont en chaloupes pour faire la guerre " en haut du fleuve. Le 12 septembre, aux Trois-Rivières, il est parrain d'un petit Sauvage dont la marraine est madame Jean Godefroy. Le 18 juillet 1649, au même lieu, il est parrain d'Amador Godefroy, comme on l'a vu plus haut.

Digitized by Google

Chouard et Radisson (parent des Kerth) qui demeuraient alors aux Trois-Rivières, ont dû concerter plus d'un plan avec Latour. Ces trois hommes qui, l'un après l'autre, passèrent aux Anglais, pour revenir aux Français, puis retourner aux Anglais, ne pouvaient guère se rencontrer sans se communiquer leurs projets.

Latour, proscrit, mis hors la loi, était reçu au Canada sans obstacle ; aux Trois-Rivières il fréquentait les premières familles du village.

D'Aulnay mourut en 1650. Latour apprit cette nouvelle en France, où il ne paraît pas avoir été inquiété plus qu'au Canada, et sans tarder il retourna en Acadie faire valoir ses prétentions.

Au moment où cette guerre intestine allait recommencer, il épousa son antagoniste, la veuve de d'Aulnay, et se trouva le premier personnage de la colonie.

LI

Au commencement d'août 1649, une vingtaine de Hurons arrivent aux Trois-Rivières. On ne paraît pas avoir connu alors que les Pères Gabriel Lalemant et de Brébeuf avaient été martyrisés dès le printemps et que les bourgades huronnes étaient réduites en cendres.

Le 12 d'août partirent des Trois-Rivières des soldats pour le pays des Hurons et des domestiques ou employés parmi lesquels Charles Roger, déjà mentionné.

Le 21 septembre, le Père Buteux écrit des Trois-Rivières : " Nous sommes en tout cinq jésuites, trois Pères et deux Frères. De plus, nous avons six domestiques dont les services nous sont grandement utiles pour cultiver la terre et aider les Sauvages dans leurs travaux. "

A l'automne le Père Le Jeune, fondateur de la résidence des Trois-Rivières, passa en France ; il revint dans la colonie, mais n'eut plus que des rapports accidentels avec les Trois-Rivières. C'est en 1660 qu'il partit définitivement. Son nom est attaché à un *township* situé entre les Trois-Rivières et Québec, dans la direction du nord.

Les baptêmes de Sauvages sont nombreux cette année. On y remarque des Attikamègues en toutes saisons, ce qui n'est pas ordinaire. Ces pauvres gens préféraient s'éloigner tout-à-fait des bords du fleuve et, en s'enfonçant vers les sources du Saint-Maurice, se placer hors des atteintes des Iroquois, mais il leur en coûtait de se séparer des missionnaires, surtout du Père Buteux qui prenait un soin particulier de leur salut. Ils le sollicitèrent donc, en 1649,

Digitized by Google

de les suivre jusqu'à la hauteur des terres, où il rencontrerait des nations encore inconnues des Français. Le Père refusa, bien à contre-cœur, ses devoirs le retenant aux Trois-Rivières ; il leur promit toutefois de profiter de la première occasion où l'on pourrait le faire remplacer en ce lieu, pour aller les voir et donner des missions dans leur pays. Promesse qui devait lui coûter la vie.

L'année 1649 vit commencer en grand la destruction des Hurons et de leurs alliés. Bientôt des groupes de Nipissiriniens, de Hurons et autres peuples du Haut-Canada ou *pays d'en haut*, selon l'expression reçue, arrivèrent aux Trois-Rivières, soit par le Saint-Laurent ou par l'intérieur des terres, pour chercher un refuge auprès des Français. La terreur était répandue partout dans l'ouest ; on s'attendait d'un moment à l'autre à voir les Iroquois déborder avec plus de forces que jamais sur les habitations échelonnées le long du fleuve entre Québec et Montréal. Ces prévisions ne se réalisèrent que trop, comme on le sait. Le Père Bressani, qui était descendu avec des Hurons cet été, repartit des Trois-Rivières le 3 octobre avec seulement quatre canots, mais il dut rebrousser chemin près de Montréal, voyant que ses conducteurs redoutaient la rencontre des Iroquois.

Vingt Hurons hivernèrent aux Trois-Rivières.

LII

Antoine Desrosiers, qui était aux Trois-Rivières depuis 1645 au moins, épousa, en 1649, Anne, fille de Michel LeNeuf du Hérisson. Il s'établit à Champlain, devint juge de cette seigneurie et y mourut en 1691. Il a laissé cinq garçons mariés, qui sont les souches des familles Desrosiers, de Champlain et du district.

Il y a trois sépultures françaises et une de Sauvage. Au mois de juin un domestique de Jacques Hertel, nommé Louis... fut tué accidentellement par un canon.

Les baptêmes d'enfants de race blanche sont plus nombreux que de coutume. Il y en a neuf, sans compter celui du fils de Pierre Boucher.

Sur ces neuf enfants, deux filles et trois garçons ont fondé des familles qui ont été très répandues et très-respectées dans le district des Trois-Rivières : les Guillet, les Godefroy de Saint-Paul, les Crevier de Bellerive, les Veron de Grandmesnil, les Longval, et qui se sont alliées à presque toutes les anciennes familles de cette partie du pays.

On constate, en 1649, les noms de onze nouveaux habitants. Ce sont : Maurice Poulain, Jean Aubuchon et François Boivin, de la

Digitized by Google

Normandie ; Jean Poisson, du Perche ; Claude Houssard, de l'Anjou ; Mathurin Baillargeon, de l'Angoumois ; Emery Cailleteau, Mathurin et Pierre Guillet, de la Saintonge ; Nicolas Rivard-Lavigne et Michel Pelletier, sieur de la Pérade, de lieux inconnus.

Cette année, qui était la quinzième depuis la fondation du fort, la population fixe s'élevait à cent âmes, parmi lesquelles vingt-huit ménages.

A la fin de 1650, Québec était habité depuis quarante-deux ans, et, dit M. Ferland, ce n'était encore qu'un petit village ne renfermant pas plus d'une trentaine de maisons.

On ne saurait dire au juste combien de *feux* il y avait aux Trois-Rivières : les deux postes devaient avoir une population égale l'une à l'autre.

C'est la dernière fois que nous pourrons considérer le groupe trifluvien comme demeurant tout entier dans la ville ; à partir des années qui suivent, plusieurs colons se répandent sur les terres du Cap et ailleurs, mais toutefois sans trop s'éloigner du voisinage du fort.

LIII

L'hiver 1649-50 il y eut de nombreux messagers des Trois-Rivières à Québec et de Québec aux Trois-Rivières.

A une consultation tenue à Québec au commencement d'avril, 1650, entre les Pères Jérôme Lalemant, supérieur, Vimont, Bressani, De la Place, et Richard, il fut décidé qu'il " serait convenable de ne rien demander à la Compagnie de Jésus pour le bâtiment des Trois-Rivières que nous désirions bâtir sur nos terres, quoique l'an passé on eut arrêté au Conseil, de nous donner pour cela deux milles livres mais qui n'avaient point été touchées, et il fut dit qu'il serait mieux de faire ce bâtiment de nous-mêmes pour le sujet susdit et qu'il ne fallait point presser l'exécution du payement des susdites deux mille livres." (*Journal des jésuites*).

Le 9 mai 1650 au soir arriva à Québec, venant des Trois-Rivières, le Frère Jacques Ratel qui apportait la nouvelle de la prise d'un Iroquois. Le 11 au matin deux hommes furent massacrés aux Trois-Rivières, sur l'habitation de Jacques Maheu, par des Iroquois. Le soir du même jour la nouvelle en était parvenue à Québec, d'où le Père Jérôme Lalemant partit aussitôt pour se rendre aux Trois-Rivières. Le mauvais temps le força à rebrousser chemin, mais il se remit en route le 14 et arriva à destination le 19, après avoir séjourné quatre jours au cap à l'Arbre. Avec le Père Lalemant étaient les PP. Bressani et Richard. Deux jours après, le

Digitized by Google

Père Richard étant monté à Montréal, le Père De Quen quitta ce dernier lieu et descendit aux Trois-Rivières, d'où il partit avec le Père Lalemant pour se rendre à Québec, puis à Tadousac. En même temps deux Sauvages furent tuées sur la rivière Champlain et deux autres blessés par les maraudeurs Iroquois, (*Journal des jésuites*).

On profita de la présence (20 mai) des Pères Lalemant, Buteux, Bressani, De Quen, Pierre Pyart et Bailloquet aux Trois-Rivières, pour régler une difficulté pendante depuis quelques temps. Il s'agissait de l'échange de la concession des jésuites pour agrandir la commune. D'autres terres, situées plus loin en remontant le fleuve, étaient offertes à la place. " Si nous ne l'eussions fait, écrit le Père Lalemant, on nous y eut contraint, et il y en avait eu de grosses menaces de la part du gouverneur." Après plusieurs consultes, les Pères se décidèrent à en passer par cette volonté. Le 10 juin, le Père Lalemant repartit pour Québec.

Voici l'acte relatif à cet arrangement ; il est daté du 9 juin 1650 :

" Les RR. PP. Jésuites remettent aux mains des messieurs de la compagnie de la Nouvelle-France, M. le gouverneur-général présent et acceptant pour eux, toutes les terres dont ils ont été mis en possession depuis la rivière en deça, tirant au Nord-Est et comprise dans la ligne qui court de l'embouchure de ladite petite rivière au Nord-Ouest de front sur la grande rivière de quatorze arpents environ sur vingt-cinq arpents de profondeur, à la réserve de celles qui sont dans lesdits alignements sur le côteau, et de trente-cinq arpents ou environ au pied dudit coteau, qu'ils ont retenues en toute propriété et seigneurie, ainsi qu'elles leur ont été données par les Sieurs de la Compagnie.

" Aussi, se sont réservé la jouissance de seize arpents de terre environ, au bas dudit coteau et voisins desdits trente-cinq arpents, à charge de les nettoyer et mettre en pâture, lesquels ils ont promis remettre et incorporer à ladite Commune lorsqu'elle contiendra au moins cent cinquante arpents de terre nette, au moyen duquel accommodement et remises ne seront tenus aucunement à contribuer à faire ladite Commune, pour en jouir par eux en commun des habitants, sans aucune redevances, dont ils seront quittes.

" Aussi, se sont obligés les Rév. P., en réservant la propriété des trente-cinq arpents de terres de subir les incommodités qui leur ont été représentées que leur pourraient causer les proximités des bestiaux, et y apporter remède par eux-mêmes.

" Aussi, dans ladite remise et en considération d'icelle, les RR. PP. prendront sur lesdites terres le bois nécessaire pour leurs bâtiments, préférablement à tout autre, sinon du bâtiment de

Digitized by Google

l'église paroissiale (1) dudit lieu. A été donné et concédé aux Rév. Pères par le dit Sieur Gouverneur, sous le bon plaisir de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, le remplacement desdits quatorze arpents de front sur la profondeur qui se trouvera nécessaire, jusqu'à l'entier accomplissement de ce qui se trouvera avoir été par eux cédés quand ils auront été arpentés— ledit remplacement à commencer joignant et au delà des cinq arpents de front qu'ils ont par delà ladite première rivière, et comprise dans les lignes qui courent Sud-Est et Nord-Ouest, duquel remplacement ils jouiront en même propriété et seigneurie qui leur avait été octroyé sur les terres ci-dessus par eux remises. Le tout ainsi accordé, à la charge que lesdits habitants ou leurs syndics, poursuivront à leurs frais auprès des messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France la ratification dudit remplacement, qu'ils fourniront dans deux ans, au plus tard à l'arrivée des vaisseaux."

Cette ratification ne fut faite que quatorze ans après.

Les signatures, au bas de l'acte sont : D'Ailleboust, Jacques LeNeuf, LeNeuf (2), Hertel, Godefroy, Boucher, Aubuchon, Sauvaget, Pepin, Jean Véron, Guillaume Isabelle et Bertrand Fafard, et plus bas: Jérôme Lalemant, Supérieur en la Nouvelle-France (Greffe Ameau, *Cahier C*).

Rapportons également à l'année 1650, la concession de la seigneurie du cap de la Madeleine dont le titre est daté de Paris le 20 mars 1651. Le débat entre les jésuites et Jacques de la Potherie au sujet de la propriété de cette terre donne à penser que les Révérends Pères, craignant de se voir arrêtés dans leur légitime projet de former un établissement de Sauvages au cap, demandèrent (après les difficultés des mois de mai et juin 1650 dont il vient d'être parlé) qu'un acte officiel les mît définitivement à couvert de tout danger à cet égard. Les vaisseaux qui partaient en automne emportèrent sans doute leur requête et avant le départ des envois du printemps suivant, pour le Canada, on leur expédia l'instrument dont voici les principales stipulations :

Le 20 mars 1651, M. de la Ferté, abbé de la Madeleine, donne aux Pères la seigneurie du cap, par un contrat qui affecte le revenu de cette terre ou seigneurie à leur collége, pour en jouir au profit des Sauvages convertis à la foi, le tout conformément aux

---

(1) En 1650, on songeait donc à bâtir une église ? C'est là peut-être le bâtiment auquel le *Journal des jésuites* fait allusion ce printemps même.

(2) Michel LeNeuf du Hérisson, qui en sa qualité d'aîné ne signait que son nom de famille. Si son frère Jacques LeNeuf paraît devant lui dans cet acte, c'est qu'il était gouverneur de la place.

Digitized by Google

coutumes et aux institutions de la compagnie des jésuites, et sans obligation ni redevance aucune.

La délimitation de la seigneurie est précisée comme suit : " deux lieues le long du fleuve, depuis le cap nommé *des Trois-Rivières*, en descendant sur le grand fleuve jusqu'aux endroits où lesdites deux lieues se pourront étendre, sur vingt lieues de profondeur (1) du côté du nord, y compris les bois, rivières et prairies qui sont sur ledit grand fleuve et sur lesdites Trois-Rivières."

Par un diplôme du 12 mars 1678, le roi confirma cette donnation (2).

Le nom de " cap de la Madeleine " (3) vient du donateur de la seigneurie. Avant 1651 (voir *Journal des jésuites*), on désignait comme " cap des Trois-Rivières " le promontoire où est l'église du Cap. La *Relation* de 1663 (page 8) dit positivement que ces lieux doivent leur nom à M. de la Ferté, abbé de la Madeleine.

M. Jacques de la Ferté, de l'ordre des augustins, abbé de Sainte-Marie-Madeleine de Châteaudun, dans la Beauce, chanoine de la chapelle du roi, à Paris, relevait du siége de Rouen, dont l'archevêque regardait le Canada comme faisant partie de son diocèse. M. de la Ferté vivait à Paris, à ce qu'il semble, et s'y employait comme l'un des principaux membres de la compagnie des Cent-Associés. Depuis les Trois-Rivières jusqu'à Sainte-Anne de la Pérade, c'est lui qui a concédé tous les terrains qui bordent le fleuve, à part la seigneurie de Champlain.

Le cap de la Madeleine devint une mission de Sauvages de diverses nations ayant embrassé la foi et que les jésuites voulaient y fixer permanemment ; elle ne dura que quelques années.

M. d'Ailleboust concéda aussi, dans l'été de 1650, un terrain à Sébastien Dodier, dans le bourg, ainsi que l'augmentation du fief Pachirini au chef de la famille algonquine de ce nom.

Le 28 janvier 1650, on voit au registre les actes de baptême de Jean, âgé de douze ans, et Mathurin, âgé de dix-huit ans, fils de feu Pachirini et de Seham8, de la nation des Piskitank. (4) Parrains Jean et Mathurin Poisson. La femme Seham8 fut baptisée le lendemain.

---

(1) Cette seigneurie traverse le Saint-Maurice au rapide des Hêtres.

(2) *Archives provinciales* vol. A., p. 13, art. 21. Ferland, *Introduction* à la lettre de Sarrasin, 10 octobre 1732. Bouchette, appendice du *Dict. topog. Edits et ordonnances*, vol. 1, p. 104.

(3) Selon l'ancienne orthographe on écrit *Magdeleine* ; aujourd'hui on écrit ce nom comme il s'est prononcé de tout temps : *Madeleine*. F. Genin, *Variations du langage français*, p. 49.

(4) Ceux qui diffèrent des autres Algonquins ? On rencontre cette année plusieurs baptêmes d'individus de cette nation. *Rel.* 1653, p. 32, *Journal des jésuites*, p. 261.

Digitized by Google

LV

Les baptêmes d'Algonquines sont comme de coutume les plus nombreux au régistre, mais il y a des Attikamègues et des Iroquets [Onontcharonnons] chaque mois, et deux Hurons seulement. Le total est de cinquante-cinq, dont quinze, en janvier, neuf, en août, huit, en septembre, et le reste, en petit nombre, par mois.

Parlant de l'état du pays cette année et surtout de Tadoussac, Charlevoix écrit : " Les choses étaient à tous égards sur un bien meilleur pied aux Trois-Rivières, où il y avait un gouverneur vigilant et zélé, où les jésuites avaient une maison et où plusieurs nations du nord se rendaient pour le commerce des pelleteries. Ces nations y étaient surtout attirées par les Attikamègues, et les grands exemples de vertu de ce bon peuple préparaient dans leurs cœurs les voies aux impressions de la grâce." (*Hist.* vol. I, p 308).

Les Attikamègues réitéraient leurs instances auprès des jésuites des Trois-Rivières pour obtenir un missionnaire. Antoine, l'un de ces sauvages, " un vrai Israélite " âgé de cinquante-cinq ans, vint exprès demander au Père Buteux de les aller voir dans leur pays, mais on ne pouvait leur accorder cette faveur parce qu'il n'y avait alors que deux prêtres aux Trois-Rivières.

" Quelques Sauvages instruits dans ces vastes forêts, sans jamais avoir vu aucuns Européens, sont venus aux Trois-Rivières demander le baptême, récitant bravement les prières qu'ils avaient apprises de la bouche des chrétiens qui habitent ces grands bois." (*Relation*, 1650, p. 39).

Le 7 juin, le Père Bressani, le frère Feuville, Robert le Coq, avec deux domestiques, Jean Boyer et Charles Amyot, ainsi que vingt-cinq ou trente Français et autant de Sauvages, partirent des Trois-Rivières dans vingt-deux ou vingt-trois canots, escortés de deux chaloupes, pour monter au pays des Hurons. (*Journal des jésuites*, p. 139). Ils rebroussèrent chemin bientôt.

Le 19 juin, à la procession du Saint-Sacrement, à Québec, M. Jean Godefroy fut l'un des porteurs du dais, avec M. de Tilly son beau-frère et deux autres personnes. On peut supposer que Godefroy s'était rendu à Québec pour y placer sa fille Jeanne, âgée d'un peu plus de six ans, chez les Ursulines, puisque, le 30 décembre suivant, le couvent ayant été détruit par le feu, il descendit chercher son enfant.

Digitized by Google

LVI

Vers le 20 juin, quatre domestiques de M. du Hérisson s'échappèrent, passant par Québec, et se dirigeant plus bas dans le fleuve, selon ce que l'on peut savoir. Les nouvelles des approches des Iroquois n'étaient pas de nature à inspirer à ceux qui pouvaient décamper, le goût d'une résidence aussi exposée que celle des Trois-Rivières.

Les Hurons, fuyant la hache des Iroquois, arrivaient sans relâche implorer la protection des Français et des Algonquins, quoique la confiance ne régnât point absolument parmi les habitants des rives du fleuve. "Si cette poignée de monde que nous sommes en Canada d'Européens, dit une relation, ne sommes plus fermes que trente mille Hurons que voilà défaits par les Iroquois, il nous faut résoudre à être brûlés ici à petit feu avec la plus grande cruauté du monde, comme tous ces gens l'ont quasi été."

Au milieu de la stupeur qui frappait tous les peuples sauvages, les Algonquins, se rappelant qu'autrefois ils avaient fait trembler les Iroquois, résolurent d'aller porter le fer et le feu dans les cantons de cette race, pendant que ses guerriers étaient dispersés sur tous les points du Canada. Ils partirent des Trois-Rivières, accompagnés de Hurons et autres, mais l'indiscipline gâta tout, comme de coutume, et cette nouvelle tentative de résistance n'eut pour effet que d'attirer sur le poste français d'où ils étaient partis quelques bandes iroquoises, dont l'une tua Robert le Coq, employé des jésuites, souvent cité dans le présent travail.

"Le 10 août arriva à Québec la nouvelle de la prise ou massacre de neuf Français, aux Trois-Rivières, par les Iroquois. Le 12 on partit de Québec pour le secours."... "Le 22 arriva la nouvelle de la mort de Robert le Coq et de la blessure de plusieurs autres par les Iroquois, proche des Trois-Rivières. L'on intima au réfectoire les suffrages de Robert en ces termes : "Tous les Pères diront six messes et les Frères six chapelets pour feu Robert le Coq, décédé en ce pays au service perpétuel de la Compagnie, et le lendemain fut dite la messe pour lui. Ce fut le 20 qu'il fut tué." (*Journal des jésuites*, p. 142-3.)

C'est sans doute de ces malheurs que parle la *Relation* dans les termes suivants : "Vingt-cinq ou trente Iroquois attaquèrent en plein jour, proche des Trois-Rivières, plus de soixante de nos gens qui les allaient chercher. Ces malheureux (les Iroquois) sont à demi corps dans la boue, dans des marais et cachés dans des joncs d'où ils font leur décharge et où on ne peut pas les aborder. Se

Digitized by Google

voyant trop pressés, ils prennent la fuite et s'embarquent dans leurs canots. Nos gens ne peuvent pas toujours marcher de compagnie ; plusieurs demeurent en arrière. Les Iroquis les voyant désunis, tournent visage et combattent contre ceux qui sont avancés des premiers. Quand ils voient qu'on se réunit, ils reprennent la fuite avec ordre, et après quelque temps ils reprennent aussi le combat : en un mot ce sont des Protées qui changent de face à tout moment ; et on ne doit pas croire qu'ils soient et sans conduite et sans courage. Nous perdîmes en cette rencontre quelques-uns de nos meilleurs soldats ; d'autres furent grièvement blessés. Les Iroquois, se voyant trop vivement pressés, firent une retraite avec un ordre qui n'eut rien de barbare. Aussi leur conducteur, et le chef de ces ennemis de la Foi était un Hollandais, un monstre né d'un père Hollandais et d'une Sauvagesse." (*Relation*, 1650, p. 29.)

" Pendant toute cette année, on ne voyait que des descentes de Hurons qui fuyaient les cruautés des Iroquois et venaient chercher parmi nous quelque refuge ; toujours on apprenait par eux quelques nouvelles esclandes, quelques nouveaux forts perdus, quelques villages pillés de nouveau, quelques nouvelles boucheries arrivées. Enfin le reste des Hurons défilait peu à peu, et chacun s'échappait le mieux qu'il pouvait des mains de son ennemi." (*Hist. du Montréal*, p. 73.)

Dans leur migration vers Québec les Hurons laissèrent aux Trois-Rivières quelques familles qui allèrent les rejoindre l'année suivante.

Nicolas Perrot dit que les Nipissiriniens se réfugièrent avec les Hurons jusqu'aux Trois-Rivières.

En 1650 la population Iroquoise s'élevait à peine à vingt-cinq mille âmes, et comptait environ deux mille deux cents guerriers.

Les affaires du Canada étaient si décourageantes que le Père Lalemant, supérieur des Jésuites, ainsi que M. de Tilly, J.-P. Godefroy et Jean Bourdon passèrent cet automne en France pour aviser avec les autorités civiles et religieuses aux moyens à prendre dans une position aussi critique. Les Pères Pierre Pijart, Grelon, François Dupéron et Bressani quittèrent en même temps le Canada.

La mère-patrie avait bien d'autres embarras que les Iroquois. Les troubles de la Fronde suspendaient toutes les affaires, et comme si ce n'eut pas été assez de ces divisions intestines, Turenne, à la tête des Espagnols, faisait la guerre à son propre pays. Que pouvaient gagner quelques pauvres colons du Canada cherchant à faire valoir leurs droits au milieu d'un désordre semblable !

Pour toute protection, les habitants avaient des armes dans leurs chaumières, une dizaine de soldats à Québec, aux Trois-Ri-

Digitized by Google

vières et à Montréal, à part le camp volant, organisé au printemps de 1649, qui comptait quarante hommes sous le commandement de M. Charles J. d'Ailleboust des Musseaux, neveu du gouverneur-général, et dont la mission consistait à battre les rives du fleuve pour empêcher les maraudes des Iroquois, " ce qui était plus aisé que de les battre, car aussitôt qu'ils entendaient le bruit des rames de ses chaloupes, ils s'enfuyaient avec une telle vitesse qu'il n'était pas facile de les atraper." (*Hist. du Montréal*, 70).

Pour se mettre à l'abri des coups des Iroquois, écrit M. Ferland, l'on élevait de petits forts où les habitants pouvaient se retirer en cas d'attaque. Plusieurs avaient été construits autour de Québec. Il y en avait à Sillery, sur les fiefs Saint-Michel, Saint-François, Saint-Sauveur, à Beauport, à l'île d'Orléans. Les Iroquois, dit la Mère de l'Incarnation, craignent extrêmement les canons, ce qui fait qu'ils n'osent approcher des forts. Les habitants, afin de leur donner la chasse et de la terreur, ont des redoutes en leurs maisons pour se défendre avec de petites pièces.

" Aller au fort," ou " habiter le fort," pour désigner la partie la plus peuplée d'une paroisse, sont des termes empruntés aux jours de la fondation du pays.

Le 25 septembre 1650, une frégate partit de Québec pour les Trois-Rivières, dans laquelle monta M. de la Potherie. Ce vaisseau fut de retour à Québec le 18 octobre, ramenant le Père Bailloquet. Le 2 novembre une barque ou grand bateau, montant à Montréal, pour y porter de l'anguille, débarqua le Père Joseph Dupéron aux Trois-Rivières et ne put aller plus loin à cause des glaces qui se formaient sur le lac Saint-Pierre. Le 22 avril suivant, ce bateau avec ceux qui le montaient étaient de retour à Québec, après avoir passé l'hiver aux Trois-Rivières. (*Journal des jésuites*, 144-5 150).

Le 6 décembre 1650, deux Hurons nommés Armand et Tichion-8anne partent de Québec pour les Trois-Rivières chargés des ordres du gouverneur-général en ce qui regarde les fortifications projetées de la place, etc., pour la défendre contre les Iroquois. (*Journal des jésuites*, p. 146).

LVII

L'hiver de 1650-51, les Iroquois, qui ne s'étaient pas encore aventurés au loin dans les forêts du Saint-Maurice, portèrent la désolation chez les Attikamègues, qu'ils surprirent sans défense et où ils firent trente prisonniers ; c'était le prélude d'événements bien plus déplorables.

Rien ne résistait aux coups de ces furieux Partout où ils se

Digitized by Google

montraient le terrain leur restait. En coupant, par les bois, les chemins qui conduisaient aux Trois-Rivières, comme ils avaient presque réussi à le faire pour la voie du fleuve, ils enfermaient la place dans le cercle de leurs patrouilles. Leur ancien fort de la Pointe-du-Lac et les rivières Machiche leur donnaient en toutes saisons les moyens de se répandre à l'intérieur des terres et de se retirer en cas d'alarme vers leurs champs de manœuvre habituel, le lac Saint-Pierre.

Il est toujours intéressant de citer les précieuses chroniques des jésuites. Voyons ce qu'elles disent cette année :

" La Résidence de la Conception aux Trois-Rivières, est plus frontière à l'ennemi, et plus exposée aux incursions des Iroquois : mais je puis dire avec vérité que jamais on n'y remarqua plus de paix, plus de repos et de piété parmi le bruit des armes et dans les frayeurs de la guerre. La plupart des néophytes, qui y sont en bon nombre, y ont fait leur demeure, par un motif qu'on attendait pas des barbares convertis à la foi depuis peu de temps. C'est, disaient-ils, pour combattre les ennemis de la prière que volontiers nous exposons nos vies ; si nous mourons en combattant, nous croirons mourir pour la défense de la foi. Ils avaient un sentiment tout pareil lorsqu'ils allaient à la chasse après s'être confessés... Le Dieu d'amour pour lequel ils s'exposaient si gaiement aux dangers de la mort et du feu, semble avoir pris un soin d'eux tout particulier : pas un n'a été pris ni poursuivi de l'ennemi ; et pour les vivres quoique la neige n'ait pas été favorable en ces quartiers-là durant l'hiver, ils n'ont pas néanmoins manqué de chasse, ni d'orignal, ni de castor. Ils n'ont pas été méconnaissants envers celui qui les a secourus, car retournant de la chasse ils entraient dans la chapelle, et pour l'ordinaire avec l'une des meilleures pièces de la bête, qu'ils offraient à Dieu et qu'ils laissaient proche de l'autel."

La position des Trifluviens était peu rassurante ; cependant les chasseurs algonquins partis de ce lieu après Noël revinrent sans avoir été inquiétés par l'ennemi, dont les bandes étaient plus enfoncées vers la région des Attikamègues. Il n'y avait jamais eu tant de paix, de repos et de piété aux Trois-Rivières que depuis deux ans, mais les plus exemplaires de tous les néophytes, nous voulons dire les Attikamègues, étaient déterminés à se tenir à distance des Iroquois, et faisaient des instances réitérées pour obtenir qu'on leur permît d'amener le Père Buteux à leur suite. Le Père, dont l'état de santé avait toujours été un obstacle à ce qu'il fît de longs voyages, reçut la permission qu'il avait demandée, et partit vers l'époque de la fonte des neiges avec les Attikamègues. On calculait que le voyage durerait trois mois.

Digitized by Google

LVIII

La narration du Père Buteux, la première que nous possédions sur le territoire arrosé par le Saint-Maurice, donnera au lecteur un aperçu des travaux et des privations sans nombre qu'enduraient les missionnaires de la Nouvelle-France.

L'idée de remonter le Saint-Maurice jusqu'à ses sources n'était pas étrangère aux Français. Champlain nous parle, dans ses deux premiers voyages, de ce que les Indiens de ces contrées lui avaient dit du cours de la rivière et de ses affluents. En 1610, il écrit qu'on promettait de le conduire l'année suivante "découvrir les Trois-Rivières jusqu'à un lieu où il y a une si grande mer (c'est la baie où Hudson entra cette même année 1610) qu'ils n'en voient point le bout, et nous en revenir par le Saguenay à Tadousac." Ce voyage ne fut pas exécuté du vivant de Champlain.

Voici la narration du Père Buteux :

"On ne saurait s'imaginer les poursuites que firent les bons Attikamègues pour m'attirer en leur pays; je n'y étais que trop porté d'affection, mais le congé ne m'étant pas donné, je ne pouvais accorder leurs demandes. Enfin, ayant permission d'y aller, je le signifiai aussitôt au capitaine d'une bande qui était aux Trois-Rivières. On me choisit un hôte qui prit charge de me fournir de tout ce qui m'était nécessaire : d'une traîne pour traîner après moi mon petit bagage : de raquettes pour marcher sur les neiges, etc.

"Le 27 mars, nous partîmes quatre Français, savoir : monsieur de Normanville et moi et nos deux hommes, en compagnie d'environ quarante Sauvages, tant grands que petits. Une escouade de soldats nous accompagna (1) la première journée, à cause de la crainte des Iroquois. Le temps était beau, mais il n'était pas bon pour nous, à raison de l'ardeur du soleil qui faisait fondre les neiges. Je fus surpris d'une glace (2) qui manqua sous mes pieds. Sans l'assistance d'un soldat qui me prêta la main, je n'eusse pu me sauver du naufrage, à cause de la rapidité de l'eau qui coulait dessous moi. Le chemin de cette première journée fut parmi de continuels torrents rapides et parmi des chutes d'eau qui tombaient du haut de précipices qui faisaient quantité de fausses glaces très-dangereuses et très-importunes, à cause que nous étions contraints de marcher le pied et la raquette en l'eau, ce qui ren-

(1) Le *Journal* des jésuites dit que le Père avait avec lui Daniel Carteron, le sieur Normanville et "un compagnais" ce qui veut dire une escorte.

(2) Le voyage se fit durant les sept premiers jours sur la rivière des Trois-Rivières.

Digitized by Google

dait la raquette glissante, lorsqu'il fallait grimper sur des rochers de glace, proche des saults ou des précipices; nous en passâmes quatre cette journée-là; tout le chemin que nous pûmes faire fut d'environ six lieues, marchant dès le matin jusqu'au soir. La fin de la journée fut plus rude que le reste, à raison d'un vent froid qui gelait nos souliers et nos bas de chausses, qui avaient été mouillées depuis le matin. Notre escorte de soldats peu accoutumé de ces fatigues, était étonné, et le fut encore davantage quand il fallut le soir faire la cabane au milieu des neiges, comme un sépulcre dans la terre."

Deuxième journée :

" Nous congédiâmes notre escorte et avançâmes vers le haut de la rivière. Nous rencontrâmes à une lieue de notre gîte, une chute d'eau qui nous boucha le passage; il fallut grimper par dessus trois montagnes, dont la dernière est d'une hauteur démesurée. C'était pour lors que nous ressentions la pesanteur de nos traînes et de nos raquettes! Pour descendre de l'autre côté de ces précipices, il n'y avait pas d'autre chemin que de laisser aller sa traîne du haut en bas, qui de la raideur de cette chute allait au-delà du milieu de la rivière, qui en cet endroit peut être de quatre cents pas. Suivaient, environ de lieue en lieue, trois autres sauts d'une prodigieuse hauteur, par lesquels la rivière se décharge avec un bruit horrible et d'une étrange impétuosité. C'est par ces lieux pleins d'horreur qu'il nous fallait marcher, ou plutôt se traîner. Enfin, après onze heures de marche, nous nous arrêtâmes au haut d'une montagne très-difficile à surmonter" (1).

" Le troisième jour, nous décabanâmes de grand matin, et marchâmes sur la rivière toujours glacée, grandement large en cet endroit-là. Sur les deux heures après midi, le mirage nous ayant fait paraître en forme d'hommes quelques branches d'arbres enfoncées dans la rivière, chacun crut que c'était une bande d'Iroquois qui nous attendaient au passage. On envoye quelques jeunes gens à la découverte qui firent leur rapport que c'était l'ennemi. Pour lors, chacun des chrétiens se dispose à recevoir l'absolution et les cathécumènes au baptême. Après cela, le capitaine exhorte ses gens avec une harangue toute chrétienne, mettant sa confiance en Dieu; chacun se résolut à vaincre ou à mourir. Aux approches, cet ennemi se trouva être imaginaire, mais les sentiments de dévotion étaient solides dans leur cœur, et je puis dire en vérité que je n'ai jamais vu une confiance en Dieu ni plus forte ni plus filiale.

(1) Dans la *Revue canadienne*, 1875, page 133, nous avons soumis des notes sur le voyage du Père Buteux.

Digitized by Google

" Le quatrième jour, je dis la sainte messe dans une petite île qui eut le bonheur de recevoir cet adorable sacrement, qui fut le premier offert à Dieu en ces contrées. Pour ce sujet, nos bons chrétiens firent une salve d'escopeterie (*escopette*, sorte de carabine) après l'élévation du saint Sacrement, et, ensuite de leurs dévotions, un festin de blé d'Inde et d'anguilles. Pour toutes provisions de plus de quarantes personnes que nous étions, nous n'avions qu'environ deux boisseaux de farine de blé d'Inde, un de pois et un petit sac de biscuits de mer. La difficulté de traîner des vivres nous avait obligé de n'en prendre pas davantage, outre que nous espérions de faire quelque chasse en chemin,—mais elle fut pas telle qu'il nous eût été nécessaire ; à peine eûmes-nous ce qu'il fallait plutôt pour éviter la mort que pour soutenir notre vie. Pour moi, j'avais assez de mon petit meuble. Le chemin, la lassitude et le jeûne, que je ne désirais point rompre au temps de la Passion, ne me permettaient pas de me charger de vivres. Dieu, néanmoins, me donna plus de courage qu'à un jeune homme que j'avais amené avec moi, lequel succomba sous le faix et fut contraint de nous abandonner, pour s'en retourner avec deux femmes algonquines, qui nous quittèrent deux jours après."

Le cinquième et le sixième jours furent très-rudes à cause de la température. La pluie et le soleil alternaient pour démolir la neige.

Le septième jour nous marchâmes depuis les trois heures du matin jusqu'à une heure après-midi, afin de gagner une île (1) pour dire la sainte messe le jour des Rameaux : je la dis, mais vraiment portant sur moi une partie des douleurs de la passion de notre bon Maître, et dans une soif qui attachait ma langue au palais de ma bouche. La surcharge qu'il m'avait fallu prendre après que mon compagnon m'eut quitté, avait aussi accru mes peines. Ces bons chrétiens, qui avaient reconnu ma faiblesse durant la messe, me réconfortèrent d'une poignée de galette bouillie dans l'eau et de la moitié d'une anguille boucanée.

" Le huitième jour, parce que les glaces commençaient à se rompre, nous entrâmes dans le bois, par un vallon (2) qui est entre deux montagnes, ce n'était qu'un amas de vieux arbres abattus par les vents, qui embarrassaient un chemin très-fâcheux. Nous gagnâmes enfin au dessus des terres une montagne si haute que nous fûmes plus de trois heures avant que d'être au coupeau. Outre ma traîne, j'avais entre mes bras un petit enfant de trois

(1) L'île aux Goëlands.

(2) En haut de la rivière aux Rats, à trente lieues de la ville : l'un des plus beaux endroits du Saint-Maurice.

Digitized by Google

ans, fils de mon hôte ; je le portai pour soulager sa mère qui était chargé d'un autre enfant, avec son bagage dessus sa traîne. Au dessus de cette montagne nous rencontrâmes un grand lac qu'il fallait traverser. Nous enfoncions jusqu'à mi-jambe et même davantage dans la glace attendrie par les rayons du soleil."

Le neuvième jour, on passa plusieurs lacs et rivière, marchant avec hâte, du matin jusqu'au soir, pour gagner du temps, vu la fonte rapide des neiges.

" Le dixième jour nous arrivâmes à un grand lac (1) qui a pour rives des roches toutes droites plus hautes qu'aucune falaise de France."

Le onzième jour, marche ordinaire, sans événement remarquable.

" Le douzième jour, après l'office du Vendredi saint, et après avoir confessé quelques Sauvages qui devaient se séparer de nous pour suivre une autre route et pour faire quelques canots, nous gagnâmes le haut des montagnes, et une petite rivière où nous trouvâmes des cabanes de castors ; nous en tuâmes six et continuâmes notre route par trois grands lacs, dans le dernier desquels il y avait un îlet, où nous couchâmes sur la neige sans cabaner.

" Le treizième jour me fut le plus laborieux de tous. Nous partîmes sur les trois heures du matin, par des chemins horribles et à travers des broussailles épaisses. Je m'égarai diverses fois, à cause que la nuit m'empêchait de suivre les pistes de ceux qui marchaient devant moi.

" Le quatorzième jour de notre départ, qui était le jour de Pâques et le neuvième du mois d'avril, notre petite chapelle, bâtie de branches de cèdres et de sapins, était parée extraordinairement, c'est-à-dire qu'un chacun y avait apporté ses images et ses couvertes neuves. Pendant le service divin le capitaine harangua ses gens pour les exciter à la dévotion.

" Le dixième d'avril, après avoir traversé quatre lacs, dans les neiges fondantes et dans l'eau jusqu'à mi-jambes, nous arrivâmes au lac où mon hôte fait sa demeure ordinaire. Nous allâmes nous cabaner sur un tertre de sable et sous les pins où la neige était fondue. Nous y dressâmes une chapelle où je dis la sainte messe en action de grâce ; on planta auprès une belle croix."

Le Père resta en cet endroit une quinzaine de jours, pendant lesquels on construisit des canots d'écorce, tout en souffrant de la faim, tant la chasse et la pêche donnaient peu. Le Père s'égara une fois, étant à la pêche, et ne fut retrouvé que le jour suivant par Thomas Godefroy de Normanville.

(1) Le lac Thom ou *Sicoussine.*

Digitized by Google

On peut juger d'après sa relation, que le Père Buteux évangélisa les tribus du haut de la rivière aux Rats et celles de la Matawin, qui est une contrée riche en chasse, encore de nos jours.

Entre les rivières aux Rats et Matawin, le territoire est semé de montagnes, de lacs et de cours d'eau. Le Père paraît s'être approché de la hauteur des terres non loin des lieux où la rivière du Lièvre (qui se jette dans l'Ottawa) et la Matawin (qui se rend au Saint-Maurice) ont leurs sources communes.

Suivons son récit :

" Le jour de Saint Marc, après la procession et la messe, on bénit le lac ; on lui donna le nom de Saint-Thomas (1) ; on bénit aussi les canots et on donna à chacun le nom de quelque Saint, qu'on écrivit dessus avec de la peinture rouge (2). Tous les chrétiens, avant de partir pour aller aux lieux où se font les assemblées, se disposèrent par une communion générale, qui se fit le premier jour de mai.

" Le lendemain nous nous mîmes en canots, et nous fûmes jusqu'au dix-huitième de mai à voguer par diverses rivières, par quantité de lacs, qu'il fallait chercher par des chemins dont la seule mémoire me fait horreur.

" Enfin, le jour de l'Ascension, (3) après avoir dit la messe sur une belle roche toute plate, sur une petite île, nous arrivâmes au lieu de l'assemblée. Je fus ravi d'y voir en un lieu éminent, une haute et belle croix ; nous l'adorâmes et invoquâmes l'assistance des Anges-Gardiens, et de Saint Pierre (4), patron de ces contrées. Ensuite nous fîmes une salve d'arquebuse, à laquelle nous n'eûmes point d'autre réponse que les voix de quelques enfants, ce qui nous étonna. Mais le capitaine, qui parut seul peu de temps après, et nous vint au-devant sur le rivage, nous en emporta la raison. Mon Père, dit-il, si l'on n'a point répondu à votre salve, ce n'est pas manque de pouvoir le faire, ni d'amour que nous ayons pour toi ; il y a ici quantité d'armes à feu, de la poudre et du plomb, et il n'y en a pas un entre nous qui ne t'aime autant qu'il a d'amour pour son salut, mais on est maintenant aux prières dans la chapelle, on t'y attend pour remercier Dieu de nous avoir donné ta personne. Allons-y, à la bonne heure, lui dis-je, mais qui a planté cette croix? Il y a longtemps, dit-il, que les premiers chrétiens l'ont érigée.

---

(1) Sans doute le nom de Thomas Godefroy, compagnon du missionnaire.

(2) On devait être assez près de la rivière Vermillon dont le lit donne abondamment une terre rouge superbe propre à la peinture.

(3) En 1651 cette fête tombait le 18 mai.

(4) Rappelons-nous ce que nous avons dit de ce patron si souvent invoqué aux Trois-Rivières.

Digitized by Google

" La chapelle (3) était une cabane d'écorce faite en berceau, au fond de laquelle il y avait une façon d'autel, le tout paré de couvertes bleues, sur lesquelles étaient attachés des images de papier, et quelques petits crucifix. Nous dîmes tous le chapelet de compagnie, et chantâmes quelques motets de dévotion.

" Les principaux me vinrent faire leurs compliments et m'invitèrent de baptiser leurs petits enfants. Les adultes me pressaient tellement pour l'instruction qu'à peine pouvais-je dire mon office. Je commençai par les vieilles gens; j'en rencontrai de quatre-vingts et de cent ans qui jamais n'avaient vu d'Européens, mais au reste très-bien disposés pour la Foi.

" Non loin de la chapelle il y a un cimetière, au milieu duquel on voit une belle croix; on y voit des sépulcres larges de quatre à cinq pieds et longs de six à sept, relevés hors de terre d'environ quatre pieds; une belle grande écorce couvre le tombeau. Aux pieds et à la tête du défunt sont deux croix et à côté une épée, si le défunt était un homme, ou quelque instrument de ménage si c'était une femme.

" Après avoir séjourné quelques jours au milieu de cette première assemblée, je m'embarquai en compagnie de trente et cinq canots, pour aller en une autre assemblée environ à vingt et cinq lieues de là. Nous n'avions point d'autres provisions que le provenu de notre pêche; neuf à dix onces d'un morceau de poisson était notre ordinaire par jour; souvent aussi il fallait nous contenter de cinq à six onces, et quelquefois de moins.

" Le lendemain de notre embarquement, nous rencontrâmes des chutes d'eau horribles, entre autre en un endroit où la rivière, ayant roulé à travers quantité de lits de roches, tombe tout-à-coup dans un précipice, qui est comme un auge ou berceau de pierre, long de quelque centaine de pas. Dans ce berceau, la rivière bouillonne en telle façon que si vous jetez un bâton au dedans il y demeure quelque temps sans paraître, puis tout-à-coup il s'élève en haut la hauteur de deux piques, à quarante ou cinquante pas du lieu où vous l'avez jeté.

" Le troisième jour nous arrivâmes où nous voulions aller; on nous y salua d'une décharge générale de toutes les armes à feu. Après que le capitaine m'eut adressé sa harangue, on nous mena droit dans une chapelle, faite d'écorce de certains pins très-odoriférants et bâtie de la main de ces bons chrétiens; jamais aucun Européen n'y avait mis le pied."

Ici, comme en quelques autres endroits du journal du Père

(3) Aux Trois-Rivières nous avons cité les chapelles érigées en 1615, 1618 et 1634. Celle du pays des Attikamègues est la quatrième connue.

Digitized by Google

Buteux, nous sommes forcé, faute d'espace, d'omettre le récit de ses travaux pour la prédication de l'Evangile.

" De cette seconde assemblée, nous allâmes à une troisième, à trois journées de là, en compagnie de soixante canots." Les Sauvages qu'on y rencontra venaient d'un pays où la Foi n'avait pas encore pénétré, mais, aidé des Attikamègues chrétiens, le Père Buteux en baptisa plusieurs, fit bâtir une chapelle et préparer un cimetière.

" La famine contraignit cette assemblée à se disperser. Ils me conjurèrent de retourner dans un an, avec des affections si tendres que mon cœur en était tout consolé. Je laissai ma chapelle entre les mains du capitaine pour gage que je les viendrais revoir. Les néophytes me demandèrent des chapelets pour donner à ceux qu'ils pourraient rencontrer dans les bois, afin de leur enseigner à le dire et les disposer au baptême, comme ils ont accoutumé de faire (1) ; je leur en donnai ce que j'en avais.

" Nous retournâmes par un chemin tout autre que celui que nous avions tenu en allant. Nous passâmes par des torrents quasi continuels, par des précipices et par des lieux pleins d'horreurs en toutes façons. En moins de cinq jours, nous fîmes plus de trente-cinq portages, et quelques-uns d'une lieue et demie, et cela avec si peu de vivres que nous étions dans une faim continuelle, quasi sans force et sans vigueur. Au reste, les fatigues et les peines qui m'eussent fait peur au seul récit, ne m'ont pas endommagé la santé. Nous fûmes de retour le 18 du mois de juin."

La rivière par laquelle le Père revint, est ici clairement indiquée. C'est la Matawin, qui n'est qu'un torrent épouvantable d'un bout à l'autre, si bien qu'en un certain endroit où nos voyageurs sautent en canots, cinq lieues se font en trois quarts d'heure, chose incroyable mais vraie pourtant. Les voyageurs l'appellent la rivière de l'Enfer, tant elle est affreuse.

A la suite du voyage du Père Buteux, on lit dans la Relation :

" La plus laborieuse, mais aussi comme je le crois, une des plus aimables de nos missions a été celle qu'on a faite aux Attikamègues, que nous avons nommée la mission de Saint-Pierre. Ces Sauvages avaient demandé un missionnaire ce printemps avec des poursuites si simples et des impatiences si aimables qu'ils obtinrent le Père Buteux.

" Le zèle de convertir les âmes est comme naturel à ces bons Attikamègues. Il y a dans tous ces quartiers là quantité d'autres

(1) Nous avons déjà dit avec quelle ferveur les Attikamègues pratiquaient la foi et le zèle qu'ils mettaient à l'enseigner aux nations avec lesquelles ils trafiquaient vers le nord.

Digitized by Google

nations, plus que nous n'en pourrions baptiser, eussions-nous encore quarante ans à vivre, et ces gens n'ont aucun commerce avec nous."

Le Père Buteux se proposait de poursuivre ses découvertes et la prédication de l'Evangile. Il écrit des Trois-Rivières : " J'espère le printemps prochain faire le même voyage et pousser encore plus loin jusqu'à la mer du nord, (1) pour y trouver de nouveaux peuples et les nations entières où la lumière de la foi n'a jamais encore pénétrée."

Il était supérieur de la maison des Trois-Rivières. Le 4 juin, pendant son absence, on le remplaça à ce poste par le Père Ménard.

Arrivé aux Trois-Rivières le 18 juin, le Père Buteux se rendit à Québec dès le 26, d'où il partit pour Tadousac le 3 juillet ; il alla ensuite à Gaspé et à l'île Percée, puis, le 12 août, on le rencontre de nouveau à Québec. En cinq mois, il avait remonté le Saint-Maurice jusqu'à la hauteur des terres et descendu le fleuve jusqu'à la mer, sans presque se reposer nulle part.

LIX

Le 15 mai, le supérieur des jésuites et le gouverneur général arrivèrent de Québec. Le 18 ils reprirent leur route vers Montréal. Le fleuve et les bois étaient infestés d'Iroquois ; on n'entendait parler que de ces maraudeurs dangereux.

Le 25, ces deux personnages étaient de retour aux Trois-Rivières, où ils apprirent que dix Iroquois venaient de faire un coup. " Six d'entre eux ayant tiré sur un canot de deux Français qui étaient allés lever une ligne à la vue du fort et à la portée d'un mousquet. Ces Iroquois s'étaient mis à l'affut près du bois et firent deux décharges dont les deux Français furent abattus dans leur canot. Noël Godin ayant reçu quantité de plaies mortelles dont il mourut le neuvième jour de sa blessure ; l'autre, nommé LaJeunesse (2), ayant eu un bras rompu et une épaule transpercée de part et d'autre d'une balle. Dès le soir même on les envoya dans une chaloupe à Québec pour être pansés à l'hôpital."

M. D'Ailleboust, gouverneur général, étant aux Trois-Rivières, comme on le voit, octroya, le 5 juin 1651, aux jésuites, la possession du fief Pachirini, dans les termes suivants :

" En vertu du pouvoir à nous donné par MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France, nous avons distribué et départi aux Révé-

(1) Il était allé à la hauteur des terres, ou à peu près, et comptait se rendre à la baie d'Hudson encore inexplorée par la voie de terre.

(2) Est-ce Pierre Guillet dit Lajeunesse ?

Digitized by Google

rends Pères de la Compagnie de Jésus résidents en ce pays à l'habitation des Trois-Rivières, une place pour bâtir, située au dessous du fort dudit lieu, au nord-est, contenant un arpent environ, savoir : du côté de la rivière, vers le sud, vingt-neuf-toises ou environ ; d'autre côté vers le nord-ouest à (illisible) sur le passage trente toises ou environ ; d'un bout au nord-est à Bertrand Fafard vingt-deux toises ou environ ; d'autre vers le sud-ouest au chemin qui va entre le fort et la clôture vingt-quatre toises ou environ, pour en jouir à perpétuité en pure rôture aux charges que MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France leur ordonneront, à condition d'y faire bâtir la renclore fermée du village de ce lieu, suivant qu'il leur sera ordonné par le gouverneur de ce pays, de bons pieux, dans l'an de la date de la présente concession, laquelle à défaut de ce, demeurera nulle ; icelle feront ratifier par les MM. de la Compagnie ; et vu que la présente place est un reste par eux ci-devant donné au sieur de la Potherie et même que le contrat leur en avait été délivré, avons icelui cassé et déclaré de nulle valeur, attendu l'échange qui lui en a été faite d'une autre place pour la présente. Fait et expédié au fort des Trois-Rivières, ce 5ème juin 1651. Signé d'Ailleboust.

Par M. le gouverneur, signé : C. Bouronser."

Vingt-neuf toises environ, c'est la distance de la rue Saint-Louis à la rue des Casernes.

Le "chemin qui va entre le fort et la clôture," est la rue des Casernes, aujourd'hui. Pourquoi ne pas lui donner le nom de d'Ailleboust ? Les casernes n'ont pas une valeur historique comparable à l'acte ci-dessus.

Le passage situé vers le nord-ouest était sans doute un sentier (la rue Notre-Dame ?) entre les maisons et les abattis qui avaient été faits pour faciliter la défense de la bourgade, très-exposée de ce côté. Les grands arbres ainsi rasés, il ne restait que les souches et le menu bois, les broussailles, au delà de la place d'Armes actuelle, tirant au nord-ouest.

Du côté nord de la rue Saint-Louis, (où se trouvent les propriétés des Dames Ogden et Turcotte,) était le terrain de Bertrand Fafard dit Laframboise. Le calcul de vingt-deux toises ou environ montre que les bornes de la place d'Armes n'ont pas été changées de ce côté, puisque c'est encore la distance qui sépare ce site du boulevard.

Les maisons de la bourgade étaient groupées sur le fief Pachirini. Toute la ville est sortie de là. Les Trifluviens n'ont pas d'endroit plus rempli de souvenirs que ce petit fief qui portait la résidence des jésuites, la chapelle publique, les maisons des fondateurs

Digitized by Google

de la ville et qui n'était séparé du fort ou magasin de traite que par un sentier.

La " renclore fermée du village " autrement dit la palissade que les Pères étaient obligés de construire, montre assez qu'il n'en existait pas, surtout si on rapproche ce texte d'un passage de la Relation de 1653 qui dit qu'il n'y en avait pas encore à cette date.

L'acte ci-dessus dit positivement que cette concession était bornée vers le sud par la rivière. Elle englobait donc le terrain de l'église ou chapelle d'alors.

De plus, dit l'acte, c'est un reste donné ci-devant à M. de la Potherie par les Pères, et dont il se désiste, ayant eu un autre terrain en échange. Est-ce des droits ou prétentions de M. de la Potherie sur tout ou partie de cette place què parle le *Journal des jésuites*, en 1646, lorsqu'il mentionne une demande de " remuement de bornes " formulée par la Potherie ?

Il est à peu près certain que les Pères ont occupé ce site dès les premiers mois de la fondation des Trois-Rivières. On pourrait croire que par la suite, ils l'auraient cédé ou autrement passé à M. de la Potherie, lorsque vint le projet déjà signalé de bâtir une nouvelle église, probablement entre 1645 et 1650. Des difficultés (assez apparentes pour nous) seraient survenues et le marché n'aurait pas eu d'exécution dans ce sens, car on voit ici que d'une part le gouverneur général accorde aux Pères un titre établissant leurs droits définitifs sur cette concession, et de l'autre que l'on satisfait aux exigences de la Potherie en lui donnant un terrain ailleurs, comme dédommagement.

Peut-être vit-on, en 1651, de sérieux obstacles à la construction d'une église par les habitants et jugea-t-on, en conséquence, qu'il valait mieux revenir sur la décision intervenue entre M. de la Potherie et les Pères qui cédait au premier le fief Pachirini. Ayant donc repris possession, ou plutôt s'étant fait livrer un titre qui les affermissait, les Pères continuèrent sans doute à y tenir leur maison, avec la chapelle paroissiale, attendant des jours meilleurs pour élever là ou ailleurs un temple plus vaste, ce qui ne devait se réaliser que douze on treize ans plus tard.

Reconstruire un passé éloigné comme nous le faisons, à l'aide de renseignements parfois très-vagues, est chose assez délicate. Saurons-nous jamais qui eut tort dans la lutte que M. de la Potherie soutint contre les Pères jésuites au sujet de propriétés foncières, tant à la ville qu'au cap de la Madeleine ? Si d'une part, les Pères agissaient dans des vues d'avenir fort louables, il est certain que le groupe de colons dont M. de la Potherie était en quelque sorte

Digitized by Google

le chef, visait à l'établissement du pays. L'antagonisme portait probablement sur plus d'un point qui nous échappe.

Le 6 juin, le gouverneur général et le supérieur des jésuites se mirent en route pour Québec, arrêtant chemin faisant à l'habitation de la rivière Faverel, au cap de la Madeleine. Le 10, Guillaume Boivin et Charles Panie, employés des jésuites, partirent de Québec pour aller aux Trois-Rivières " bâtir une maison pour nos Pères, la leur devant être démolie. "

Cela avait lieu cinq jours après la signature de l'acte qui confirmait les jésuites dans la possession du fief Pachirini. Cette maison qui devait être démolie, renfermait, croyons-nous, la chapelle publique. En ce cas, on dût reconstruire celle-ci sur un plan plus spacieux, pour répondre à l'accroissement de la population, sensible depuis cinq ou six années ; cela expliquerait pourquoi les Trifluviens n'eurent une église élevée à leurs frais que treize ans plus tard. Les travaux de la bâtisse de 1651 paraissent avoir été dirigés par le Frère Liégeois.

LX

Le 15 juillet six Hurons étant allés le matin au sud du fleuve en trois canots chercher du foin (1), furent attaqués ; l'un d'eux fut pris, un autre fut tué et les quatre qui restaient s'échappèrent tant bien que mal. Les Iroquois " voyant que les Français au nombre d'environ cinquante allaient par terre (du côté du fort) pour requérir le bétail qui était éloigné (dans la banlieue) plus d'une lieue des Trois-Rivières se jettèrent dans leurs canots, et ayant coupé la rivière, ils vinrent aborder au lieu où étaient des bœufs et des vaches plus éloignés ; nos Français n'y étant pas encore arrivés, ils y tuèrent cinq bêtes sur la place, dont ils emportèrent le meilleur, mais outre cela il se trouva à redire (à manquer) douze ou treize autres, tant bœufs que vaches, soit tués par les Iroquois, soit dispersés et perdus. "

Le 26 juillet, " cinq canots iroquois parurent aux Trois-Rivières, sans autre effet que d'avoir tué une génisse, qu'ils laissèrent sur la place, ayant été contraints de repasser la rivière avec précipitation se voyant découverts, et voyant que les Français allaient à eux, partie par eau, partie par terre."

" Le 7 août fut tué aux Trois-Rivières, par les Iroquois, Maturin, homme d'Antoine des Rosiers. Etant parti dès les quatre heures du matin pour aller tirer sur les corneilles de son champ il fut

(1) Preuve que l'on cultivait les terres au sud du fleuve.

Digitized by Google

trouvé mort sur le chemin, de deux arquebusades en la poitrine, et la hache dans la tête." Le *Journal* ajoute : "on était parti le matin en chaloupe pour aller quérir quelques pièces de pin en un lieu nommé la Pinière ; on a trouvé tout brûlé, par les ennemis comme l'on croit."

La *Pinière* fait supposer qu'il s'agit de la talle de pins connue depuis cinquante ans sous le nom de Bois des Amoureux, et qui disparaît rapidement de nos jours. Elle n'est pas loin du cap aux Corneilles, et devait être, en 1651, plus accessible par la rivière que par terre, surtout pour la sortie des grosses pièces de bois qu'on en pouvait tirer.

Que de réflexions font naître ces simples notes sur les dangers continuels qu'affrontaient nos pères en ces lieux aujourd'hui si paisibles ! Que de respect et d'attachement nous devons éprouver pour ces fondateurs de notre peuple ! Est-il étonnant après cela que les fils de tant de courageux pionniers aient défendu si longtemps et si bien le drapeau de la France, le sol où ils étaient nés et les idées qui leur sont propres ? Plus nous lirons notre histoire, plus nous aimerons la patrie.

N'avoir jamais de protection en haut lieu et savoir nous tirer d'affaire par nos propres ressources semble être notre destinée.

En 1651, la France était divisée entre trois partis : celui de la Reine, du prince de Condé et des Frondeurs. Troubles dans Paris et dans le royaume. Turenne abandonne les Frondeurs et se réconcilie avec la cour. Beaucoup de bruit en Europe pour contenter quelques vaniteux. Peu ou point d'attention pour ce coin du monde appelé la Nouvelle-France, où le nom français aurait pu devenir si grand.

"Le secours qui nous est venu cette année de France, dit la *Relation*, est absolument nécessaire aux Trois-Rivières, car à vrai dire ce poste n'a pu subsister que par miracle. Les habitants attribuent leur conservation au recours extraordinaire qu'ils ont eu en la Sainte-Vierge, dont il y avait un petit oratoire en chaque maison. C'était une dévotion ordinaire d'aller les visiter en divers jours de la semaine, principalement les samedis que le concours y était plus grand, et en chaque maison, matin et soir, tout le monde se rassemble pour y faire les prières en commun et l'examen de conscience, etc."

C'était le moment de répéter ce que le Père Le Jeune avait écrit en 1636 :

"Les exactions, les tromperies, les vols, les rapts, les assassinats, les perfidies, les inimitiés, les malices noires ne se voyent ici

Digitized by Google

qu'une fois l'an, sur les papiers et sur les gazettes que quelques-uns apportent de l'ancienne France."

Le 25 octobre on apprit que les Iroquois avaient tué vingt personnes dans le pays des Attikamègues, à l'endroit où le Père Buteux avait tenu sa seconde assemblée.

Le Père Buteux était, paraît-il, à Sillery vers ce temps. Revenu aux Trois-Rivières, il écrit de ce lieu, le 4 novembre, qu'il a eu une croix à endurer en y arrivant: ça été d'apprendre le massacre des Attikamègues, sur les bords du lac Kisakani, à vingt jours de voyage d'hiver des Trois-Rivières. On avait cru jusque-là que les Iroquois ne s'avanceraient pas si loin dans une région qui leur était en apparence inconnue. Dans le campement il y avait vingt-deux hommes, qui moururent en braves. Les femmes et les enfants furent liés pour être emmenés "au pays des feux et des flammes." Les femmes d'une cabane voisine eurent le temps de se sauver, et de se diriger vers les Trois-Rivières, en l'absence de leurs maris qui étaient à la chasse. L'alarme était grande partout, et la peur, arrêtant la chasse, amenait la disette. Le Père Buteux dit, en finissant, qu'il leur conseille de descendre à Sillery, mais que, bien qu'en plus grand danger, ils préfèrent rester aux Trois-Rivières.

Les Attikamègues ne savaient de quel côté se diriger pour la chasse prochaine: leurs compatriotes de Sillery les invitaient à se réunir à eux pour cette fin, mais ils montraient un grand désir de rester dans les environs des Trois-Rivières. Le Père Buteux écrit que s'ils se décident à s'approcher de Sillery il les suivra, ne voulant point les quitter, vu qu'il compte repartir avec eux, le printemps suivant, pour la hauteur des terres, car, ajoute-t-il, ils ont fait des présents de toutes leurs porcelaines aux nations plus éloignées, afin de les rencontrer au rendez-vous convenu pour entendre les instructions religieuses. Les Sauvages, Poissons-Blancs, Algonquins, Hurons, etc., prirent finalement la résolution de rester aux Trois-Rivières, ce qui n'obligea point le missionnaire à se déplacer cet hiver.

Néanmoins, l'année suivante, après la mort du Père, épouvantés de ce qui pouvait survenir, ils se décidèrent à se retirer vers le bas du fleuve, à Tadoussac. Le Saguenay leur ouvrait une porte sur leurs anciens territoires de chasse.

Digitized by Google

LXI

Nous avons vu, en 1634, Guillaume Duplessis-Bochart, sieur de Kerbodot (1) prendre une part active à la fondation des Trois-Rivières. Il paraît avoir été alors employé au Canada sous la protection du cardinal de Richelieu, qui était un Duplessis. De 1635 à 1650 son nom ne figure dans aucun document ayant rapport aux Trois-Rivières.

Le 13 octobre 1651 arriva à Québec M. Jean de Lauzon venant remplacer M. d'Ailleboust comme gouverneur-général. M. Duplessis-Bochard (son parent dix jours après) l'accompagnait et on le destinait à remplacer M. de la Potherie comme gouverneur des Trois-Rivières. En même temps on élevait à cinq mille deux cent cinquante livres les appointements du gouverneur de ce lieu.

M. Duplessis-Bochart, appuyé de ses relations de famille avec le nouveau gouverneur-général, allait retrouver aux Trois-Rivières nombre de personnes de sa connaissance et tenter de mettre la main à une œuvre qui ne lui était pas étrangère : l'extension des établissements français dans cette partie du pays.

M. de Lauzon, l'un des principaux associés de la compagnie de la Nouvelle-France, s'était fait concéder l'île de Montréal et plusieurs terrains, notamment la fameuse seigneurie de La Citière qui s'étendait de la rivière Saint-François du lac Saint-Pierre jusqu'au-dessus du lac Saint-Louis. Son fils aîné, Jean, était dans le pays depuis 1644. Celui-ci épousa, le 23 octobre 1651, dix jours après l'arrivée de son père, Anne Després, première fille de Nicolas Després, dont une autre fille Etiennette était la femme de Duplessis-Bochart depuis plusieurs années (à moins qu'il ne fût marié en secondes noces), car dans l'automne de 1651, aux Trois-Rivières, François, fils de ce dernier, figure comme parrain.

L'année (1650) qui précéda son retour dans la colonie, Duplessis-Bochart avait eu une fille, Anne, qui épousa, en 1668, à Québec, un Italien du nom d'Octave Zapaglia de Ressan.

Vers le 19 novembre, le vaisseau la *Sainte-Anne* sur lequel M. Duplessis se rendait de Québec aux Trois-Rivières pour prendre le gouvernement de cette place, toucha sur des roches et coula une lieue plus bas que le cap à l'Arbre, c'est-à-dire devant la seigneurie de Lotbinière. C'était commencer assez mal un règne qui devait finir si malheureusement neuf mois plus tard.

---

(1) En bas-breton, *Ker* signifie " village," " hameau." Le vieux mot français " plessis " a le même sens.

Digitized by Google

LXII

La note suivante du *Journal des Jésuites* montre clairement que, si depuis cinq ou six années on s'était occupé des terres du cap de la Madeleine, personne ne s'y était encore établi, mais que l'on mit alors la main à ce projet : " On commença de s'habituer au Cap, du jour de la Présentation " (le 22 novembre).

Il faut croire que le titre de la seigneurie du Cap, signé le printemps de cette année, avait définitivement réglé les difficultés résultant de prétentions de M. de la Potherie et des Pères jésuites sur ces terres.

Charlevoix, qui a été le premier pour ainsi dire à recueillir nos traditions et à compulser des pièces authentiques dont plusieurs sont perdues, nous donne à entendre que bien que les Français entretinssent une bonne garnison aux Trois-Rivières et que ce poste fût regardé comme l'un des plus importants de la Nouvelle-France, les Sauvages qui le fréquentaient se lassèrent (vers 1650) d'y être " continuellement harcelés par les Iroquois dont les Français avaient assez de peine à se défendre, n'ayant plus la liberté des passages où ces fiers ennemis leur dressaient sans cesse des embûches, et n'étant pas même toujours en sûreté à la vue et sous les canons de notre fort." Les Sauvages cessèrent, ajoute-t-il, d'y porter leurs pelleteries : " Les Jésuites, avec ce qu'ils avaient assemblé de néophytes, se retirèrent trois lieues au-dessous, sur un terrain que leur avait donné l'abbé de la Madeleine, d'où ce terrain a pris le nom de *Cap de la Madeleine* qu'il porte encore aujourd'hui."

Puisqu'il s'agit ici du Cap, on doit lire : "*près de* trois lieues" et non pas : " trois lieues," car cette mesure nous mènerait dans la seigneurie de Champlain ; nous en concluons que le village des Indiens était sur le fief Marsolet, soit sur celui de Hertel, ce qui est plus probable, vu l'établissement commencé en ce lieu depuis 1644 par le propriétaire du fief.

LXIII

Les sépultures, cette année, sont au nombre de huit, toutes de Sauvages. Les baptêmes de Sauvages de tous âges : trente-cinq ; ce sont des Algonquins, parmi lesquels quelques-uns et l'Isle, une femme Iroquet et douze Attikamègues la plupart adultes sur lesquels cinq ont été baptisés dans le haut du Saint-Maurice par le Père Buteux.

Digitized by Google

Six baptêmes d'enfants de race blanche nous sont indiqués par le registre.

Dans les trois années 1649, 1650, 1651, il arriva aux Trois-Rivières près de cinquante colons, ce qui représente le tiers de tous ceux qui s'établirent dans ce lieu et ses environs depuis la fondation du fort (1634) jusqu'à l'arrivée du régiment de Carignan (1665).

Parmi eux était Sévérin Ameau, natif de Paris, âgé de trente-deux ans, notaire, non-marié. L'année suivante (1652) il devint le greffier des Trois-Rivières. Pendant cinquante ans, il a exercé des fonctions publiques dans la ville. Son greffe nous a fourni des renseignements précieux, introuvables ailleurs.

Cette même année 1651, on nomma des capitaines de milice Aux Trois-Rivières, le choix tomba sur Pierre Boucher, et à la côte du cap de la Madeleine, Nicolas Rivard dit Lavigne, celui-là même dont la postérité est si nombreuse parmi nous.

Le capitaine Boucher avait le pouvoir d'exercer les habitants au maniement des armes et de fortifier le bourg contre les attaques des Iroquois. Son rare esprit d'initiative, joint à l'expérience qu'il avait acquise comme soldat, sergent, interprète, commis de la traite, le rendaient précieux dans un poste aussi menacé et la plupart du temps assez dépourvu de moyens de défense.

A mesure qu'il montait en grade, Boucher avait le soin de se composer un groupe de parents et d'amis qui fortifiaient son influence. Arrivé seul aux Trois-Rivières, en 1645, il se trouvait quatre années plus tard à y compter dix-huit personnes de sa parenté, sur cent que renfermait le poste. A partir de ce moment on distingue d'une part les LeNeuf et les Godefroy, d'autre part les Boucher et les Baudry, puis les Duplessis et les Crevier. Ces deux derniers groupes de familles se réunirent bientôt, et Pierre Boucher en devint le chef avoué, entraînant ainsi les plus fortes influences locales en sa faveur.

LXIV

L'année 1652 s'annonçait sous de fâcheux auspices. Le danger de plus en plus menaçant du côté des Iroquois, joint à la certitude maintenant acquise du peu de secours sur lequel on pouvait compter du côté de la France, mettait la colonie au bord d'un abîme dans lequel chacun se voyait rouler pour ainsi dire.

Les nouvelles portaient que le point de concentration et d'attaque des Iroquois serait les Trois-Rivières. Il y a apparence que le camp volant y passa une partie de l'hiver, ou qu'il s'y rendit de bonne heure au printemps. Dès les premiers jours de mars, M. de Lauzon,

Digitized by Google

grand-sénéchal de la Nouvelle-France, accompagné de M. Robineau et de quinze soldats, y fit une visite. Déjà les ennemis avaient commencé leurs ravages.

Le 2 mars, douze Hurons, six Algonquins et dix femmes algonquines partirent des Trois-Rivières pour se rendre à Montréal. Le lendemain, ayant couché au lac Saint-Pierre, à " la rivière Sainte-Madeleine six lieues environ au-dessus des Trois-Rivières ", ils furent attaqués par cinquante Iroquois.

Cette rivière Madeleine était sans doute l'une des deux rivières Marchiche par où les Iroquois passaient pour se rendre au Saint Maurice à l'affût des chasseurs des Trois-Rivières.

Accablés de malheur, les Hurons et les Algonquins conservaient pourtant un reste d'énergie. Selon les calculs de leur chef Toratati, ils avaient d'abord espéré surprendre quelque bande de l'ennemi chemin faisant, mais ils tombèrent dans l'embuscade juste à l'endroit où ils se proposaient eux-mêmes d'en dresser une. Trois femmes algonquines s'échappèrent. Toratati, fait prisonnier, mourut sur le bûcher ; quant à sa troupe elle se sauva à droite et à gauche ; ceux qui furent pris devinrent Iroquois, selon la coutume qu'avaient ces Sauvages d'adopter parfois les prisonniers de guerre.

LXV

Les Poissons-Blancs se préparaient à retourner dans leur pays ; le départ avait été fixé au 4 avril, et les préparatifs faits en conséquence ; la veille de ce jour, le Père Buteux écrivait au supérieur des jésuites, à Québec, la lettre suivante où se révèle dans toute sa candeur l'âme généreuse du missionnaire et l'abnégation du chrétien :

" C'est à ce coup qu'il faut espérer que nous partirons ; Dieu veuille que les résolutions soient fermes et que nous partions une bonne fois et que le ciel soit le terme de notre voyage. *Hæc spes reposita est in sinu meo.* Notre équipage est faible, la plupart d'hommes languissants, ou de femmes et d'enfants ; le tout environ soixante âmes. Les vivandiers et les provisions de cette petite troupe sont entre les mains de Celui qui nourrit les oiseaux du ciel. Je pars accompagné de misères et j'ai grand besoin de prières, je demande en toute humilité celles de Votre Révérence et de nos Pères. Le cœur me dit que le temps de mon bonheur s'approche. *Dominus est, quod bonum est in oculis suis faciat.* "

Les événements de cette année sont pour ainsi dire assez nombreux pour être notés jour par jour. Nous allons d'abord suivre

Digitized by Google

le Père Buteux dans son voyage en reproduisant le texte de la lettre que le Père Ragueneau écrivit sur ce sujet dans le mois de novembre suivant :

" Après un mois, et plus, de beaucoup de fatigues et surtout de la faim qui les suivait en voyage, étant souvent plusieurs jours sans que leur chasse leur donnât de quoi vivre, ils se résolurent de se séparer et prendre diverses routes." La séparation eut lieu le jour de l'Ascension.

" Les autres bandes ayant pris le devant, le Père resta en compagnie d'un jeune soldat français nommé Fontarabie, accoutumé à la vie des Sauvages, et d'un jeune chrétien Huron, Thomas Tsond8tannen. Ils s'embarquèrent dans un petit canot d'écorce qu'ils avaient fait eux-mêmes et ils cabanèrent où la nuit les obligea de s'arrêter.

" Le lendemain, qui était le dixième jour du mois de mai, ils continuèrent leur route, et ayant été obligés de se débarquer par trois fois, en des endroits où la rivière va tombant dans des précipices, lorsqu'ils faisaient leur troisième portage, chacun chargé de son fardeau, ils se virent investis par quatorze Iroquois qui les attendaient au passage. Le Huron qui marchait le premier fut saisi si subitement qu'il n'eut pas le loisir de faire aucun pas en arrière. Les deux autres, un peu plus éloignés, furent jetés par terre, les ennemis ayant fait sur eux la décharge de leur fusil. Le Père tomba, blessé de deux balles à la poitrine et d'une autre au bras droit qui lui fut rompu. Ces barbares se ruèrent incontinent sur lui, pour le percer de leurs épées, et pour l'assommer à coups de hache, avec son compagnon. Ils n'eurent point tous deux d'autres paroles en bouche que celle de Jésus. Ils furent dépouillés tout nu et leurs corps jetés dans la rivière. "

Où cette scène eut-elle lieu ? "Lorsqu'ils faisaient leur troisième portage," dit la *Relation*, ce qui signifie que ces portages se faisaient dans une même journée. C'étaient, croyons-nous, la Grande-Mère, les Hêtres et Sha8inigan ; par conséquent, le Père Buteux fut tué près de ce dernier portage.

C'était le septième jésuite qui tombait sous les coups des Iroquois.

Ceux-ci, s'étant retirés avec leurs prises à la suite de ces deux affaires, deux troupes partirent des Trois-Rivières, l'une pour retrouver le corps du Père Buteux, mais ne réussit à recueillir que le cadavre de Fontarabie à moitié mangé par les corbeaux et les bêtes fauves ; l'autre pour aller combattre les ennemis à leur passage dans les terres qui bordent le lac Saint-Pierre au nord, malheureusement elle fut taillée en pièces par une bande

Digitized by Google

d'Iroquois sur laquelle elle ne comptait pas et qui l'assaillit à l'improviste.

Ainsi, d'un désastre à l'autre, cette année mémorable est remplie des méfaits d'une centaine de pillards contre lesquels la France n'offrait aux Canadiens presque aucune protection.

LXVI

Trois jours après la mort du Père Buteux, une troupe d'Algonquins chrétiens allant au pays des Attikamègues fut prise dans la même embuscade de Sha8inigan et ne put se défendre. Un jeune Sauvage, qui avait abattu un Iroquois dans l'attaque, fut brûlé séance tenante avec des raffinements de cruautés horribles. Ce malheureux expira en priant à haute voix et en prononçant le nom de Dieu, sa seule consolation dans les tourments qu'il subissait. Un Huron, que les vainqueurs avaient réservé pour le brûler dans leur pays, s'échappa et parvint, le 8 juin, aux Trois-Rivières, où il apporta ces tristes nouvelles.

Durant l'été qui suivit la mort du Père Buteux, on eut à déplorer d'autres événements du même genre.

Le 16 mai, onze Algonquins à la chasse dans le lac Saint-Pierre furent surpris et défaits par une vingtaine d'Iroquois. Quelques-uns se sauvèrent.

Le 21 du même mois, Pierre Couc dit " Lafleur de Cognac ", soldat, accompagné d'un jeune Algonquin, était allé lever des lignes vis-à-vis du fort, au sud du fleuve : ils furent attaqués par les ennemis qui leur tirèrent sept à huit coups de fusil dont l'Algonquin mourut deux jours après. Pierre Couc, blessé légèrement, s'échappa à la faveur de nombreux canots et de chaloupes qui arrivèrent à point pour le mettre à l'abri.

Dès les premiers temps des Trois-Rivières, on voit que les Sauvages d'abord, puis les Français, allaient faire la pêche au sud du fleuve. Cet endroit est encore le plus fréquenté des pêcheurs de profession. Vis-à-vis la ville, sur le côté nord, le Saint-Laurent offre un chenal profond, mais au milieu de sa traverse ce fleuve est coupé par une batture de pierre qui en change le lit entre ce point et la rive sud où les gros bâtiments touchent. C'est un endroit propice à la pêche.

Le Père Ragueneau, supérieur des Jésuites, descendant de Montréal, trouva en chemin l'un des Hurons échappés au dernier massacre sur le lac Saint-Pierre et deux Algonquines captives chez les Iroquois depuis deux ans, qu'il recueillit. Le 5 juin, il arriva aux Trois-Rivières où M. de Lauzon, gouverneur-général, était

Digitized by Google

présent, car on voit (Greffe Ameau) qu'à cette date Quentin Moral, accompagné de la veuve de Jacques Hertel, qu'il avait épousée, et de Jacques Hertel cousin-germain, lui fait authentiquer des actes touchant la succession Hertel. A la même date, le Père Ménard est cité comme supérieur aux Trois-Rivières.

Le 8 juin, deux Hurons étant allés dès le matin à leurs lignes qui étaient dans le Saint-Maurice, tombèrent dans une embuscade. L'un d'eux fut tué sur place, mais comme les Trifluviens se tenaient aux aguets, les Iroquois se voyant poursuivis noyèrent le second.

Le 19 juin, trois canots descendant par le Saint-Maurice, apportèrent la nouvelle que les Iroquois avaient fait une troisième course dans le pays des Attikamègues et les avaient défaits de nouveau.

Le 2 juillet, il y eut une alerte considérable, suite des affaires des dernières semaines et prélude de désastres mémorables. Une bande de quatre-vingts Iroquois avait envoyé huit hommes guetter les premiers habitants qui sortiraient de la place. A cinq heures du matin, deux canots de Hurons escortés d'une chaloupe de Français allant visiter les lignes de pêche, vis-à-vis le fort se trouvèrent assaillis par les gens de l'embuscade. Aussitôt ceux qui montaient les canots se réfugièrent dans la chaloupe. Mais alors parut un plus grand nombre d'Iroquois qui déchargèrent une cinquantaine de coups de feu sur la chaloupe sans aucun résultat défavorable. De part et d'autre on tira force décharges sans trop s'intimider, puis mettant la voile au vent à la faveur du nord-est venu à propos, la chaloupe esquiva les désagréments de cette société, et toucha terre, du côté du nord, à la briqueterie, dans la basse ville. Les forces de l'ennemi étaient désormais avouées. On les voyait au milieu du fleuve dans treize canots. Les Français qui brûlent du désir d'en venir aux mains et d'exterminer ces maraudeurs se jettent dans les embarcations qu'ils peuvent trouver et sont suivis des Sauvages du poste. Les Iroquois se sauvent à force d'aviron, mais rendus à une lieue du fort, et voyant qu'ils n'échapperont pas aisément, ils touchent terre et envoient un canot monté par deux hommes qui demandent à parlementer. Dans toutes ces guerres sauvages, la même sottise se répète. Lorsque l'ennemi ne peut vous massacrer, il demande une conférence, l'obtient et se moque de vous. Les Français étaient furieux de voir deux Hurons et un Algonquin partir, députés par leurs gens, pour porter des paroles de paix aux Iroquois. Les deux canots, se tenant à une portée de pistolet l'un de l'autre, échangèrent des compliments de circonstances dans lesquels la fourberie iroquoise ne

Digitized by Google

manqua pas de jouer son rôle. Les Français et la plupart des Algonquins s'en retournèrent au fort des Trois-Rivières dégoûtés de cette farce.

" Depuis que plusieurs familles huronnes s'étaient arrêtées aux Trois-Rivières, écrit M. Ferland, les Iroquois observaient ce poste de plus près. Au milieu d'eux se trouvait un assez grand nombre de Hurons adoptés. Souvent les Français étaient surpris de voir deux bandes qui s'étaient approchées pour se combattre, s'arrêter soudain, puis s'aborder amicalement et se séparer de même, après avoir parlementé pendant quelque temps. Dans ces circonstances, des amis et des proches parents, se reconnaissant dans les rangs opposés, ne pouvaient résister à la tentation de se parler. Ces scènes se renouvelaient assez souvent, à la grande inquiétude des Français, qui redoutaient des trahisons. "

Dans ces rencontres il aurait suffi aux Français de défendre aux Sauvages alliés de les suivre, et bientôt on aurait vu les Iroquois abandonner le système de déception qu'ils pratiquaient partout avec un succès constant.

LXVII

Le seul résultat des pourparlers qui venaient d'avoir lieu fut d'apprendre que les Iroquois étaient commandés par Aontarisati, capitaine renommé, preuve nouvelle qu'ils ne respiraient que meurtre et pillage. Les Hurons, les plus coupables dans cette fausse démarche, dirent aux ennemis qu'ils ne pourraient traiter avec eux qu'à la vue du fort. Aussitôt les Iroquois se mirent en devoir d'y aller. C'était forcer de nouveau les Français à assister à ce manége et à y prendre part. Un Huron et un Algonquin allèrent au devant du canot parlementaire des Iroquois, qui paradait au milieu du fleuve monté par trois hommes. En même temps trois canots Iroquois abordèrent à la briqueterie, vers le pied de la rue Saint-Antoine, y débarquant un jeune Huron captif chez eux depuis quelque temps, et dont la famille vivait aux Trois-Rivières. Toutes les ruses étaient familières à ces Sauvages. Ce jeune Huron fut recueilli par M. Robineau qui le mena au fort où on le questionna. Les trois canots qui l'avaient amené se tenaient au bord du fleuve et discouraient avec les gens accourus de ce côté. La démonstration des Iroquois en face du Platon était regardée par les Français comme une tromperie ; ils attachaient avec raison beaucoup plus d'importance aux trois canots qui se tenaient entre le pied de la rue Saint-Antoine et la Fosse. Celui des Iroquois qui paraissait être le chef dans ce dernier endroit,

Digitized by Google

demanda aux gens qui étaient à terre de lui envoyer trois capitaines, un Français, un Huron et un Algonquin, parce que, disait-il, Aontarisati voulait avant tout conclure la paix. L'opinion des Français était formée sur ce point, et aussi jugèrent-ils que le seul moyen d'en finir était de tromper ces insolents. Bientôt plusieurs Iroquois furent sur le rivage, témoignant une entière confiance dans la bonne foi de ceux qu'ils voulaient surprendre. Tout allait à merveille. Sur le midi, la pain sortant du four, au fort, on y courut pêle-mêle et l'on revint avec des enfants qui portaient des brassées de pain. Un canot iroquois, tenu à distance jusque là, s'était rapproché et quelques Sauvages l'amusaient dans l'espoir de s'en emparer. Enfin Annahotaha, chef huron d'une habileté connue, l'aborda avec les pains qu'il faisait porter aux enfants et se trouva si près du principal capitaine iroquois qu'il le saisit et le fit prisonnier, avec deux autres qui étaient dans le même canot. Quelle ne fut pas la surprise des Trifluviens lorsqu'ils reconnurent Aontarisati lui-même dans ce captif, et dans le second un capitaine signalé par ses meurtres dans les habitations françaises.

Les Iroquois qui rôdaient sur le fleuve et dans les environs de la place furent longtemps à s'apercevoir de ce qui venait de se passer. Le lendemain, mercredi, 3 (1) juillet, les deux capitaines iroquois reçurent le baptême des mains du Père Ménard. Le registre de le la paroisse porte : "Anno Domini 1652, 3 Junii, ego Renatus Ménard, sacerdos societatis Jesus baptisavi sine ceremoniis in sacello nostro, captious duos hostes Agontarisati et ta Akenrat, Prior *Franciscus* vocatus est, posterior *Petrus*. Uterque sequenti die igne vitam fenierunt." Ils furent brûlés le 4 juillet.

Leur supplice, joint à l'attitude des Sauvages des Trois-Rivières, irrita les Iroquois déjà préparés à frapper coup. Leur bande, qui était de quatre-vingts guerriers le 2 juillet, s'étant grossie d'une quarantaine d'autres, ils pillaient et ravageaient les maisons et massacraient ceux qui s'éloignaient du fort.

Entre Montréal et les Trois-Rivières, les chemins étaient coupés.

Dans les derniers jours de juillet (le 25), une troupe de plus de cent Sauvages quitta les Trois-Rivières pour aller vers Montréal surprendre les Iroquois. En deux occasions ces guerriers firent le coup de feu avec succès, ils rentrèrent aux Trois-Rivières le 7 août.

---

(1) Le registre des Trois-Rivières porte "3 Junii," mais nous avons la certitude que le fait eut lieu le 3 juillet. D'ailleurs le registre de cette année a dû être écrit après coup ; on y voit le mois de mai après le mois d'août, une partie des mois d'octobre et de mars dans celui de novembre, puis les mois de juin, juillet, et septembre entremêlés.

Digitized by Google

LXVIII

Sur ces entrefaites, M. Duplessis-Bochart, qui était allé à Québec revint aux Trois-Rivières.

On s'attendait à quelque entreprise considérable de la part des ennemis.

Le 18 août, quatre habitants des Trois-Rivières, Mathurin Guillet, La Boujonnier, Rochereau (Pierre?) et le chirurgien Plassey, descendant par le fleuve au cap de la Madeleine, furent attaqués, à l'entrée du Saint-Maurice, par huit canots iroquois. Guillet et La Boujonnier périrent sur place, tandis que Plassey et Rochereau étaient emmenés captifs.

Ce dernier outrage détermina le gouverneur à sévir contre ceux qui s'en étaient rendus coupables, car devenant chaque jour plus fatiguants et plus fiers, enflés qu'ils étaient par leurs récentes victoires, les Iroquois commençaient à ne plus regarder les forts et les retranchements français comme des barrières infranchissables. Leur infliger un châtiment signalé était bien le désir des habitants du Canada, mais faute de moyens suffisants pour aller les écraser dans leurs cantons, il fallait se résigner à rester chez soi le fusil à la main, sur le qui-vive, à voir la campagne ravagée par ces féroces maraudeurs. M. Duplessis résolut, malgré tout, de donner la chasse à la bande la plus voisine, et pour exécuter sa résolution avec plus de vigueur, il voulut marcher en personne à la tête des Français. C'est en vain qu'on lui représenta qu'il s'exposait inutilement et que tout son courage ne pourrait rien contre un ennemi dont les forces principales consistaient dans les embuscades, son agilité naturelle et la proximité des forêts où il trouvait toujours une retraite sûre, et que finalement il ne gagnerait rien à combattre ces Sauvages, puisque la perte de quelques guerriers n'affaiblirait point leur nation. Il ne voulut rien écouter, et partit du fort, le lendemain matin, 19 août (1), avec une cinquantaine (2) de Français et dix ou douze Sauvages, montés sur deux chaloupes. Il espérait pouvoir atteindre les pillards et leur enlever non-seulement les bestiaux (3) qu'ils avaient capturés, mais aussi les prisonniers qu'ils étaient venus saisir jusqu'à sa vue.

---

(1) La *Relation* de 1652, et le *Journal* des jésuites fixent ce jour au 19 août; un acte d'Ameau, en date du 21 avril 1663, porte que la bataille eut lieu le 18 août. Les deux premières autorités méritent plus de créance.

(2) La *Relation* dit : " quarante ou cinquante Français et dix ou douze Sauvages. "

(3) Le nombre de bêtes-à-cornes enlevées par les Iroquois aux Trois-Rivières était de cinquante.

Digitized by Google

Sur les onze heures du matin, arrivé à une (1) lieue en haut du bourg, sur la rive nord du fleuve, à peu près où est situé aujourd'hui le calvaire, l'ennemi se montre dans les broussailles, à l'orée du bois. L'endroit est une plage de vase peu propre à un débarquement.

M. Duplessis ne tient pas compte de cette difficulté ni des représentations qu'on lui fait, parce que les Iroquois pouvaient en quelque pas de retraite se dérober aux mains des Français sans cesser de tirer de derrière les arbres ; il met son monde à terre, se jette tête baissée sur les Iroquois, et bientôt tombe frappé mortellement sans être vengé par sa troupe qui est elle-même défaite et dispersée, car les Français ayant tous les désavantages de la position, reçoivent le feu sans pouvoir le rendre avec efficacité.

LXIX

La Mère de l'Incarnation dit que les Iroquois étaient au nombre de deux cents, divisés en deux bandes près les Trois-Rivières. Le *Journal des jésuites* dit qu'à l'affaire que nous venons de raconter il se trouvait cent vingt Iroquois Onneyouts. Thomas Godefroy de Normanville ajoute qu'il y avait aussi des Agniers.

Pendant ce combat, une patrouille iroquoise cassa la tête à Sa8enhaté, Huron, et sa femme, qui travaillaient dans leur champ, non loin des habitations françaises.

Le nombre des Français tués à la quatrième rivière est de huit : M. DuPlessis, Jean Veron de Grandmesnil, Guillaume Isabel, Dupuis, (2) Marie Belhomme (3) (brulé), Langoumois, Jean Potvin dit LaGrave, et Deslauriers, mort de ses blessures. Les trois derniers étaient soldats ; les cinq autres, habitants des Trois-Rivières.

Sept prisonniers furent faits par les Iroquois : Marin Terrier de Repentigny, sieur de Francheville, Jean Poisson, Jean Turcot, dont les femmes se remarièrent un an ou deux après, preuve qu'ils

---

(1) La *Relation* porte : "environ deux lieues au-dessus du fort." Nous avons établi ailleurs que la quatrième rivière de la banlieue est située à une lieue de la ville, et l'acte précité d'Ameau constate que le soldat Jean Potvin, dit Lagrave "fut tué par les Iroquois au combat du 18 août 1652 à la quatrième rivière à une lieue des Trois-Rivières, où son corps a été trouvé sur place." Etienne de Lafond, présent à ce combat, et le notaire Ameau qui déclara avoir vu partir Lagrave pour cette expédition, ne doivent pas s'être trompés, non plus que Antoine Desrosiers, Guillaume Pepin et Pierre Lepellé, dit la Haye, tous gens de haute respectabilité et qui agissent dans l'acte en question comme témoins de la vérité de ces faits. Ils disent que le commandant était "Guillaume Guillemot sieur Duplessis Kerbodot, capitaine du camp volant en ce pays et commandant aux Trois-Rivières," Lagrave était venu de France sous la conduite de M. de Lauzon le 13 octobre 1650. C'est à la demande de Pierre Potvin, dit Saint-Arnaud que cette déclaration fut faite en 1663.

(2) Déjà cité en 1651.

(3) Le 7 août 1650, et au mois d'août 1651, il était aux Trois-Rivières.

Digitized by Google

avaient péris dans leur triste aventure ; Thomas Godefroy de Normanville dont la mort est constatée par l'inventaire de ses biens quelques jours après et par un passage des lettres de noblesse accordées à son frère ; et Lapalme, Saint-Germain, et Chaillou, soldats dont le sort ultérieur ne nous est pas connu.

C'est donc une perte de quinze hommes que faisait la colonie trifluvienne. La liste ci-dessus est composé au moyen des noms fournis par le *Journal des jésuites*. La Mère de l'Incarnation dit que Mr Duplessis a été tué avec vingt-deux Français. Ces sépultures ne sont pas enregistrées aux Trois-Rivières.

Des douze colons établis aux Trois-Rivières à la fondation du poste, (1635-7), Thomas Godefroy et Guillaume Isabel étaient morts de la main des Iroquois, François Marguerie et Jean Nicolet s'étaient noyés, Jacques Hertel avait été tué par accident ; Pierre Blondel échappe à nos recherches. Les six survivants étaient : Jean Godefroy, Guillaume Pepin, Jean Sauvaget, Sébastien Dodier, Michel LeNeuf et Bertrand Fafard.

LXX

Tant de malheurs survenus en quelques semaines étaient bien propres à jeter la consternation dans le pays. Les mémoires du temps en parlent d'une manière navrante.

Quant aux Trois-Rivières, qui perdaient si tristement plusieurs colons d'importance, la terreur y était générale, au point que les Iroquois eussent pu entrer dans la place aussitôt après le 19 août et la raser, mais, heureusement, ils ne surent pas résister à la tentation de retourner chez eux en grand nombre, avec les prisonniers, pour célébrer leur succès. Cette circonstance sauva probablement tous les Français de la mort et le bourg d'une destruction complète. On respira un peu, sans toutefois être bien rassurés, car les ennemis rôdaient par petits détachements sur les confins des terres défrichées.

Après le combat, dit la *Relation*, si les Iroquois " s'étaient servi de leur avantage, comme la terreur était jetée parmi nos gens qui avaient perdu leur chef, ils auraient bien ébranlé les habitants des Trois-Rivières, mais ils se retirèrent comme des gens qui ne savent point jouir de leur victoire, et laissèrent les Français achever leurs moissons et faire leurs récoltes en paix, non sans douleur."

Qu'auraient pu faire contre une rigoureuse attaque des Sauvages une centaine de personnes dont la plupart étaient des femmes et des enfants ? D'ailleurs, du côté de l'ouest et du nord, la place était trop accessible à l'ennemi pour être facile à défendre.

Digitized by Google

Le 21 août, partirent de Québec pour les Trois-Rivières le Père Mercier et M. de Lauzon, parent de M. Duplessis, marié neuf jours auparavant comme on l'a vu et qui, neuf ans plus tard, devait périr de la même manière que l'infortuné gouverneur des Trois-Rivières.

Comme sénéchal de la Nouvelle-France, M. de Lauzon n'était pas l'officier qui devait s'occuper en premier lieu de pourvoir à l'administration de la place privée de son commandant, mais sa parenté avec M. Duplessis, et sans doute des instructions du gouverneur-général dont il était porteur, nous expliquent son voyage. Du reste, ce ne fut pas sans à propos qu'il arriva. La consternation régnait dans la bourgade. Il fallait la présence de quelqu'un de haut rang pour relever les courages.

Une quinzaine de familles plongées dans le deuil ajoutaient leur chagrin à toutes les inquiétudes du moment. La moitié de la population se trouvait accablee par des pertes sensibles. Des chefs de familles venaient de tomber sous les balles des Iroquois ; les granges étaient brûlées, les bestiaux enlevés, les communications coupées partout — et, pour unique défense, une barricade de souches renversées et quelques pieux fichés sur la croupe de la Table et aux abords du Platon.

Depuis une quinzaine d'années que les Trifluviens étaient sans cesse en butte aux surprises des Iroquois, ils s'étaient en quelque sorte habitués à l'état de siége et aux embuscades, été comme hiver, mais pour la première fois les forces et l'audace de l'ennemi se manifestaient si puissamment, que leur tenir tête devenait de jour en jour moins possible.

Le 23, " on alla visiter le lieu du combat, et l'on trouva ces paroles écrites sur un bouclier iroquois : *Normanville, Francheville, Poisson, La Palme, Turcot, Chaillou, S. Germain, Onnejochronnons et Agnechronnons ; je n'ai encore perdu qu'un ongle.*"

Thomas Godefroy de Normanville, homme adroit et vaillant, qui parlait les langues algonquine et iroquoise, avait écrit ces paroles avec un charbon, voulant donner à comprendre que les sept personnes dont on voyait les noms étaient prises des Iroquois, tribus des Oneyouts et des Aguiers. Une dizaine d'années auparavant, Normanville capturé avec Marguerie, avait, on se le rappelle, laissé un écrit semblable pour indiquer ses traces aux Français. Hélas ! cette fois, il ne devait pas revenir. On apprit bientôt qu'il avait trouvé la mort sur le bûcher, ainsi que ses compagnons, à ce que l'on peut voir.

Lui mort, les Trois-Rivières se trouvaient privées d'un homme aussi utile que dévoué. Il était de tous les partis qui " sortaient

Digitized by Google

des Trois-Rivières pour marcher contre les ennemis ; il était réputé l'un des plus braves soldats de ce lieu, qui passait pour renfermer alors les meilleurs guerriers de la colonie. Depuis quelque temps, il semblait avoir un pressentiment de sa captivité, mais il n'en était pas moins ardent à poursuivre les Iroquois."

De pareils hommes ne demandaient qu'à être secondés pour assurer au roi de France la possession incontestée de ces vastes territoires et fortifier l'établissement d'une grande colonie dans l'Amérique du Nord. Dévouement et patriotisme méconnus !

Le 29 au soir, M. de Lauzon et le Père LeMercier étaient de retour à Québec.

LXXI

" La mort de M. Duplessis, dit Charlevoix, priva la colonie d'un bon officier et d'un honnête homme ; elle donna un nouveau relief aux armes des Iroquois."

La Mère de l'Incarnation écrit de son côté : " Plusieurs ont été effrayés de l'accident dont je vous ai parlé qui est que M. le gouverneur des Trois-Rivières, très-brave et très-honoré gentilhomme, a été tué par les Iroquois. Cette défaite est de conséquence, non-seulement en elle—même, mais encore dans ses suites, car outre qu'il y a encore plusieurs Français de marque pris et emmenés captifs et que plusieurs femmes sont demeurées veuves, c'est que jusqu'ici les Iroquois ne croyaient pas avoir rien fait, parce qu'ils n'avaient eu aucun avantage sur les personnes d'épée ; mais aujourd'hui qu'ils ont tué le gouverneur des Trois-Rivières, ils s'imaginent être les maîtres de toute la Nouvelle-France, car ces gens-là ne sont pas de distinction et ils deviennent insolents au dernier point. On ne les craint point dans les habitations, mais dans les lieux écartés et dans les maisons qui sont proches des bois. L'expérience qu'on a, qu'il n'y a rien à gagner à les poursuivre, fait qu'on se tient seulement sur la défensive et c'est le meilleur. Si M. Duplessis en eut usé de la sorte, ce malheur ne lui fut pas arrivé, ni à ses gens,—mais son courage l'a perdu. Les Iroquois craignent extrêmement les canons, ce qui fait qu'ils n'osent approcher des forts. Les habitants, afin de leur donner la chasse et de la terreur, ont des redoutes en leurs maisons pour se défendre avec de petites pièces."

Le Père Buteux et M. Duplessis arrivés au Canada l'année 1634 sur le même vaisseau, furent tous deux chargés en différents temps, de la direction des affaires aux Trois-Rivières et y trouvèrent la mort, à trois mois de distance l'un de l'autre, de la main des Iroquois.

Digitized by Google

Il existe chez les Ursulines de Québec un tableau dans lequel M. D'Ailleboust et M. Duplessis-Bochart, en compagnie d'un chef sauvage, sont représentés sur la route nommée la Grande-Allée, maintenant rue St. Louis.

M. Ferland dit que " M. Duplessis était un gentilhomme plein d'honneur et de courage ; depuis plus de vingt ans il remplissait au Canada des fonctions importantes, dans l'exercice desquelles il s'était acquis le respect et la confiance de toute la colonie.

A-t-il vraiment été employé au Canada entre 1635 et 1651 ? Nous n'en avons trouvé aucun indice.

LXXII

Le 30 août, un Huron, Tiburce Aotoasi, fut enlevé près de la place. M. d'Ailleboust, descendant de Montréal, passa aux Trois-Rivières presqu'au même moment. Rendu à Québec, il envoya M. de la Potherie comme gouverneur de ce poste, avec la barque l'*Espérance* qui partit pour cet objet le 8 septembre. " Le 12 novembre arrive la barque l'*Espérance* des Trois-Rivières, qui nous apporte la nouvelle que le 25 d'octobre une Huronne, nommée Annendiératons, avait été tuée aux Trois-Rivières, et que le jour suivant, Saint-Denis et Gaillarbois (1) avaient été tués au Cap, et un nommé Le Valon blessé." Le 16 novembre repartit l'*Espérance* (2) pour les Trois-Rivières (3).

Les rapports les plus dignes de foi, donnaient à supposer que, dans le cours de l'hiver, les cantons iroquois rassembleraient leurs forces pour frapper un coup décisif, avant que la France (4) eût pu expédier assez de troupes pour changer la situation. Les lignes suivantes, écrites au milieu des perplexités du moment, peignent l'existence des premiers Canadiens sous plus d'une face : " On ne voit goutte ; on marche à tâtons ; et quoiqu'on consulte des personnes très-éclairées et d'un très-bon conseil, pour l'ordinaire les choses n'arrivent point comme on les avait prévues et consultées. Cependant on roule ; et lorsqu'on pense être au fond d'un précipice, on se trouve debout. Cette conduite est universelle, tant dans le gros des affaires publiques que dans chaque famille en particulier. Lorsqu'on entend dire que quelque malheur est arrivé de la part des Iroquois, comme il en est survenu un bien grand (l'affaire

(1) Cité dans quelques actes aux Trois-Rivières durant les deux dernières années.

(2) Cette barque faisait le service du gouvernement entre Montréal et Québec.

(3) *Journal des jésuites.*

(4) Non seulement le temps manquait, mais les troubles de la Fronde et la guerre d'Espagne absorbaient toute l'attention de la France.

Digitized by Google

du 19 août aux Trois-Rivières) depuis un mois, chacun s'en veut aller en France ; et en même temps, on se marie, on bâtit, le pays se multiplie, les terres se défrichent, et tout le monde pense à s'établir. Les trois quarts des habitants ont, par leur travail à la terre, de quoi vivre. "

Tant qu'il y aura des Canadiens, ils se reconnaîtront dans ces lignes.

LXXIII

A part les notes que l'on a vues plus haut, voici les informations que nous avons pu recueillir touchant le séjour de M. Duplessis et sa famille aux Trois-Rivières.

Noble homme Nicolas Després, marié en 1625, à Madeleine Leblanc, avait eu trois filles qui épousèrent successivement : 1° Etiennette, Duplessis-Bochard, 2° Anne, Jean de Lauzon, 3° Geneviève, Louis Couillard de Lespiné (1653) dont l'un des fils prit le surnom de Després.

On voit tous les membres de cette famille aux Trois-Rivières durant l'hiver 1651-52, y compris Guillaume, frère de madame Duplessis, et Nicolas Després lui-même qui s'y noya le 22 avril.

Guillaume Duplessis, gouverneur, est mentionné au registre de la paroisse le 10 mars ; Anne, sa fille, le 24 juin.

Le 28 mai 1652, M. Duplessis " donne à toujours, à Pierre Dandonneau, dit Lajeunesse, douze perches de terrain situé dans l'enclos du bourg, borné d'un côté à Sébastien Dodier et de l'autre à la rue appelée rue Notre-Dame ; d'un côté à Antoine Desrosiers et de l'autre côté à la clôture du bourg." Ce devait être l'encoignure nord de la place d'armes aujourd'hui.

Mademoiselle Jeanne Mance, de Montréal, ayant appris que M. Duplessis devait descendre à Québec, se fit accompagner par le major Closse et arriva aux Trois-Rivières dans les premiers jours de juillet.

Vers la fin du même mois, Closse reçut des dépêches qui le rappelaient en hâte ; il fut de retour à Montréal après le 29, ayant laissé aux Trois-Rivières Melle Mance et M. Duplessis qui attendaient l'occasion de partir pour Québec, où ils durent se rendre bientôt, c'est-à-dire vers le 1er août.

Le 5 août, par devant La Boujonnière, notaire, Mathurin Baillargeon, Claude Houssard et Denis Métayer, associés, vendent un emplacement dans le bourg des Trois-Rivières, à eux donné par la compagnie de la Nouvelle-France. L'acheteur est " Guillaume Guillemot, Ecuier, sieur Duplessis, (1) capitaine du camp volant,

1) Le mot qui suit ressemble à *Kerbodot*. Le 16 décembre suivant, Ameau écrit : " Guillaume Guillemot, écuier, sieur Duplessis Guerbandeau."

Digitized by Google

gouverneur du fort et habitation des Trois-Rivières, nommé par M. de Lauzon." Ce terrain mesurait vingt toises carrées ou environ, avec maison dessus construite.

La signature de " Guillemot " est apposée à l'acte, mais cela ne prouve pas que M. Duplessis-Bochart se soit trouvé aux Trois-Rivières le 5 août ; il a bien pu signer ce document à son retour de Québec, où il était encore le 12 août puisque ce jour-là il assistait au mariage de son parent Charles de Lauzon avec Louise Giffard. Il ne tarda pas à retourner à son poste, comme on l'a vu. Le 16 décembre, Ameau constate que le sieur Boujonnière, notaire, est mort inopinément et en conséquence que le contrat du 5 août, qu'il n'a pas signé, est sans valeur. Jean Parent et François Boivin deviennent acquéreur de la propriété, à la place de M. Duplessis décédé.

LXXIV

Le greffe des notaires aux Trois-Rivières commence le 19 juin 1650 par un acte de la Boujonnière. Le deuxième acte est de Nicolas Gatineau, en date du 7 août suivant.

La Boujonnière était en 1650, secrétaire du gouverneur général. Comme notaire, son nom ne se trouve pas dans les listes officielles qui ont été dressées depuis quelques années. Son greffe a dû être peu considérable. Le 5 juin 1651, il signe l'acte du fief Pachirini. Le 26 novembre, même année, autre pièce par lui aux Trois Rivières. L'inventaire de la succession Hertel, août 1651, est de Nicolas Gatineau, dit Duplessis.

Le premier acte signé " Ameau " est du 19 mars 1652.

Vers le même temps, on voit La Boujonnière accomplir le voyage des Trois-Rivières à Québec en compagnie de Charles LeMoine et de Jacques de la Potherie. Le 7 juillet La Boujonnière dresse un contrat de mariage auquel signe Melle Mance. Quant à son nom, il est écrit Boujonnin, La Boujonnier, C. Bouronser, Boronnier, Bouronier, puis Boujonnière (par Ameau lui-même.)

Le premier acte (1) où Ameau prend le titre de notaire est du 28 août, dix jours après la mort de La Boujonnière. Les 17 septembre et 21 octobre suivants, il se qualifie de " commis au greffe et tabellionnage des Trois-Rivières," puis le 16 décembre il redevient " notaire ", ce qui donne à son greffe propre une durée de cinquante ans juste.

---

(1) Inventaire des biens de Thomas Godefroy de Normanville.

Digitized by Google

LXXV

Quelques notes sur le cap de la Madeleine :

Le 17 septembre, Jean Sauvaget vend à Philippe Foubert " une terre et habitation situées au lieu appelé le cap des Trois-Rivières," ayant deux arpents au fleuve sur quarante de profondeur. Sauvaget avait acheté la propriété de " Etiennette Després veuve de Guillaume Guillemot, vivant Ecuyer, sieur Duplessis de Kerbodo, agissant tant en son nom que comme mère et tutrice de ses enfants mineurs."

Le 4 novembre, Nicolas Rivard, dit Lavigne, capitaine de milice du cap de la Madeleine (1), et Pierre Guillet, dit Lajeunesse aussi du Cap, vendent à Gilles Trottier, du même lieu, une terre située en cet endroit, appartenant à la succession de feu Mathurin Guillet (2) et à Catherine Saint-Per, sa veuve, laquelle avait épousé (3) Nicolas Rivard. Témoin : Pierre Boucher " commis du magasin." Les enfants de Nicolas Rivard ont épousé les Trotier, Dutaut, Thunès, LePelé, Chêne, Lafond, Guillet et Marchand. Peu de familles ont autant de parentés dans le Canada.

Le 7 novembre, Urbain Baudry, dit la Marche, " maître-taillandier," vend à son beau-frère Pierre Boucher, " commis du magasin des Trois-Rivières," une terre située au cap des Trois-Rivières, probablement la même qu'il avait obtenue en 1649 du Père Buteux. Après cette vente jusqu'à 1657, Baudry paraît avoir vécu à Québec, mais on le retrouve ensuite aux Trois-Rivières où il demeura jusqu'à sa mort.

Le 18 novembre, Jean Chesnai, maître-charpentier, vend à Etienne Seigneuret une terre sise au cap des Trois-Rivières. Chesnai avait épousé, en 1651, une parente, sinon la sœur de madame Bertrand Fafart, dit Laframboise. Après 1652, nous voyons qu'il était établi à Québec où sa famille se retrouve. La terre en question passa à Bertrand Fafard-Laframboise.

LXXVI

Nous avons cité ce que la Mère de l'Incarnation écrivait : " On ne voit goutte, on marche à tâtons... et cependant on roule... s'il arrive quelque malheur... chacun s'en veut retourner en France, et en même temps, on se marie, on bâtit..."

---

(1) Les actes du temps portent indifféremment cap des Trois-Rivières et cap de la Madeleine.

[2] Tué le 18 août par les Iroquois.

[3] On se remariait vite en ce temps-là.

Digitized by Google

Deux traits qui nous frappent cette année dans la chronique trifluvienne sont l'échange de plusieurs terrains et la naissance de nombreux enfants. Disons un mot de ces derniers qui, à cause des circonstances critiques dont a été entouré leur berceau, attirent notre attention.

Le 29 février, baptême de Geneviève, fille d'Etienne Lafond et de Marie Boucher. Parrain et marraine : Pierre Boucher et Geneviève Després. Cette enfant épousa, en 1666, à l'âge de quatorze ans, Jean Trotier, de la côte de Batiscan, qui a fondé l'une des nombreuses familles de ce nom dans le district des Trois-Rivières.

Le 1er mai, baptême de Pierre, fils d'Elie Grimart et Anne Perrin. Parrain et marraine : Pierre Lefebvre et madame de Francheville. Cet enfant mourut deux ans après.

Le 16 mai, baptême d'Etiennette, fille de Bertrand Fafard et de Marie Sédilot. Parrain et marraine : "M. Robineau et Mademoiselle Duplessis." Cette enfant épousa en 1664, à l'âge de douze ans et demi, Pierre Boivin, ancêtre des Boivin de Sainte-Anne de la Pérade.

Le 4 juillet, baptême de Joseph, fils de Claude David et de Suzanne de Noyon. Parrain et marraine : M. de Bercour et Marguerite Haiet. Cet enfant épousa Marie Morneau, d'une famille de Batiscan, ou Champlain.

Le 22 juillet, baptême de Marie-Madeleine, fille de Jean-Baptiste Bourgery et de Marie Gendre (1). Parrain et marraine : Etienne Seigneuret et Marie Gaillarbois (2). Cette enfant épousa, à l'âge de quinze ans, Jean Beaune, à Québec ; devenue veuve en 1689 elle se remaria avec Charles Jacques, de Lachine, lieu où elle avait vécu avec son premier mari.

Le 3 septembre, baptême de Michel, fils d'Antoine DesRosiers et d'Anne du Hérisson. Parrain et marraine : Michel du Hérisson (grand-père) et mademoiselle de Bécancourt. Cet enfant épousa Marie Artaut, fille de Pierre Artaut, juge de la *Prévôté* de Champlain (voir greffe de J. Babie, 1670) et s'établit dans cette seigneurie.

Le 4 septembre, baptême de Jacques, fils de Jean Turcot et de Françoise Copel ou Capelle. C'est le seul enfant du malheureux Turcot, tué à la bataille de la Quatrième rivière. Il épousa Anne, fille de Antoine Dérosiers et devint juge de la seigneurie de Champlain. L'honorable J.-E. Turcotte était son descendant en ligne directe, croyons-nous.

---

(1) Blanchisseuse [*Greffe d'Ameau*, 6 nov. 1654, testament du soldat Laroche]. Elle s'est mariée quatre fois.

(2) Probablement femme de Gaillarbois qui fut tué au Cap dans l'automne, même année.

Digitized by Google

Le 15 octobre, baptême de Jacques, fils de Marin Terrier de Repentigny, sieur de Francheville et de Jeanne Jaleau. Parrain et marraine : M. de la Potherie et Demoiselle Godefroy. Comme Turcot et plusieurs autres, Francheville avait péri dans le combat de la Quatrième rivière. Sa veuve épousa Maurice Poulain, qui a donné son nom au Saint-Maurice.

Le 14 novembre, est baptisé par Quentin Moral " au village situé de l'autre côté de la rivière des Trois-Rivières, nommé d'après monsieur de la Madeleine " une fille de Pierre Guillet et de Jeanne de Saint-Per. Le 17, le Père Ménard s'y transporte et supplée aux cérémonies omises. Parrain et marraine : M. de Saint-Quentin et madame Boucher. Cette enfant, la première connue pour avoir été baptisée au Cap, se maria à Mathurin Rouillard, de Batiscan, ancêtre des familles de ce nom dans le district des Trois-Rivières.

Le 19 novembre, baptême de Marie-Renée, fille de Jean Godefroy et de Marie LeNeuf. Parrain et marraine : Jean-Baptiste LeGardeur de Repentigny et demoiselle Marie LeNeuf. Cette enfant épousa Pierre Le Boulanger, sieur de Saint-Pierre, du cap de la Madeleine.

Le 29 décembre, baptême de Pierre, fils de Guillaume Pepin et Jeanne Méchin. Parrain et marraine : Pierre Boucher et Marguerite Haiet. Ce garçon épousa Louise Lemire, à Québec, en 1681. Il porta le surnom de Laforce qui passa à un fief concédé par lui dans Nicolet.

Il y eut cette année le mariage de Pierre LePelé, dit Lahaie avec Catherine Dodier, veuve de Guillaume Isabel, tué le 19 août. LePelé fut un habitant considéré de Batiscan, où Claude, le seul de ses fils qui se soit marié, a fondé plusieurs familles.

Un mariage d'éclat eut lieu le 16 octobre. C'est celui de René Robineau avec Marie-Anne (1), sœur de M. de la Potherie.

René Robineau, sieur de Bécancour, natif de Paris (où Pierre son père était ou avait été conseiller du roi, trésorier-gérant de la cavalerie légère et l'un des directeurs de la compagnie des Cent-Associés) était ou devint officier au régiment de Turenne (2), chevalier de Saint-Michel, chevalier de l'ordre du roi, associé de la compagnie de la Nouvelle-France, grand-voyer du Canada, et baron de Portneuf.

Nous verrons bientôt aussi aux Trois-Rivières Pierre Robineau, sieur de Bécancour (selon les apparences frère aîné de René Robi-

---

[1] Sa dot fut de quatre mille livres tournois, et autres avantages. [Greffe d'Ameau, 21 oct. 1652.

[2] Ce régiment était renommé par le choix de bons officiers que Turenne y formait.

Digitized by Google

neau) qui avait épousé une autre sœur ou fille du sieur de La Potherie.

Ces deux familles restèrent au Canada.

Les Robineau étaient de Saint-Nicolas des Champs, Paris, paroisse de Jean-Paul Godefroy. Par ces deux mariages, ils se trouvaient alliés aux deux familles LeGardeur et aux parentés secondaires de chacune de ces familles, ce qui composait un groupe très-important dans un pays aussi peu peuplé que l'était le Canada.

Au contrat du 21 octobre, Jean-Paul-Godefroy, présent, est cité comme cousin-germain de René Robineau avec sa femme Marie-Madeleine LeGardeur, qui tous deux sont les témoins du marié. De la part de la mariée, on voit Jacques leNeuf de la Potherie, gouverneur des Trois-Rivières et Marguerite LeGardeur son épouse, lesquels agissent du consentement de Michel LeNeuf, frère aîné de la Potherie ; de demoiselle Catherine de Cordé (mère des LeNeuf), veuve de René LeGardeur ; de Marie Fauvry (Favery), veuve de Pierre LeGardeur de Repentigny, frère aîné de madame de la Potherie ; de Charles LeGardeur de Tilly, frère aussi de la même ; de Geneviève Juchereau, épouse dudit sieur de Tilly ; de Jean Godefroy, sieur de Lintot ; de dame Marie LeNeuf, son épouse, sœur de la Potherie ; de Jean-Baptiste LeGardeur de Repentigny (1), fils de feu de Repentigny ; de Charles d'Ailleboust, sieur de Musseaux, de Montréal ; de demoiselle Catherine LeGardeur, son épouse, aussi fille de Repentigny ; de Louis d'Ailleboust (2) et sa femme Barbe de Boulogne. (Greffe d'Ameau.)

On ne pouvait, à cette époque, réunir au Canada un groupe de signatures plus relevées.

Une pièce en date du 24 février 1663, portant décision de la compagnie de la Nouvelle-France de remettre le pays de ce nom au roi, est signée de quinze noms parmi lesquels sont ceux de " Robineau " et de " De Beccancour." L'acte, portant la même date, qui transfert définitivement ce pays à l'autorité souveraine, montre que " François Robineau, écuier, sieur de Fortelle, demeurant à Paris," était l'un des principaux intéressés dans la célèbre compagnie. En 1680, aux Trois-Rivières, nous voyons François Robineau, parrain d'une fille de Nicolas Perrot, habitant de la rivière Saint-François.

LXXVII

C'est en empruntant aux sources que nos lecteurs connaissent

[1] Agé de vingt ans. Quatre ans plus tard il épousa la fille de Jean Nicolet.
[2] Ci-devant gouverneur général de la Nouvelle-France.

Digitized by Google

déjà et en tâchant de disposer avec clarté les informations qu'elles nous fournissent que cette chronique est écrite.

Chaque fait a été soumis aux vérifications les plus rigides, ce qui donne à notre récit un intérêt local en quelque sorte tout nouveau, car il est difficile de parcourir plus de deux pages des historiens sans rencontrer ou une erreur, ou une omission, ou un manque de renseignement, en ce qui touche aux Trois-Rivières.

Dans les temps fameux qui vont de 1640 à 1665, nous suivons d'aussi près que possible l'ordre strictement chronologique, et, par cela même, le lecteur se trouve en garde contre tout malentendu ou fausse interprétation.

Les Iroquois ne croyaient pas que la mort d'Aontarisati fut suffisamment vengée par les massacres de l'année 1652. Pour laver le sang d'un si grand chef de guerre il leur fallait détruire la bourgade des Trois-Rivières, raser son fort et exterminer tous ses habitants, tant Français que Sauvages. Les Hurons qui tombaient en leur pouvoir ne recevaient plus de grâce et passaient par les plus cruels supplices.

Au milieu de décembre 1652, deux Hurons furent enlevés près de la place.

Un détachement d'Agniers prit ses quartiers d'hiver à trois lieues dans les bois et y éleva un fort. Pareille démarche ne s'était pas encore vue dans ces endroits.

Les Agniers étaient les ennemis les plus redoutables des cinq nations. Outre qu'ils étaient nombreux, ils habitaient le territoire voisin d'Albany et commerçaient avec les Hollandais de cet établissement, mais jamais avec les Français, ce qui les portait à ravager les postes de ceux-ci sur le Saint-Laurent sans craindre de se voir privés de marchandises et d'armes européennes. Les autres nations iroquoises, les Goyogouins, par exemple, situées plus près de nous, ne se montraient pas si hostiles et désiraient plutôt conserver des relations avec les comptoirs français.

La présence de la bande d'Agniers dans le voisinage ne tarda pas à être connue, et, dit la *Relation* du Père Le Mercier, on fortifia nos bastions et nos courtines, on redoubla les gardes et les sentinelles, bref on se tint si bien à couvert que les ennemis, ne voyant plus occasion de nous surprendre dans les hautes neiges et ne trouvant plus de chasse auprès de leur repaire, furent contraints de s'écarter et d'aller chercher des vivres dans leur pays—mais leur absence dura peu.

Sitôt que le fleuve fut libre, au printemps (1653), ils reparurent par petits détachements qui guettaient les chasseurs et les hommes travaillant à la campagne. Au mois d'avril, ils s'emparèrent de

Digitized by Google

quatre Hurons, entre Québec et les Trois-Rivières—chasseurs ou messagers au service de ces deux postes.

Une situation si peu rassurante décourageait plusieurs personnes. Seize Français des Trois-Rivières se déterminèrent à laisser le pays à l'ouverture de la navigation. C'étaient " Barré, enspesade, et LaMontagne, soldat ; LaRose, serviteur de M. de la Potherie et un nommé Lépine, Baudet, domestique de madame veuve Jean Véron de Grandmesnil ; Lafond, LaVerdure, Coquelin, Paul Langlois, — ces cinq derniers qualifiés de matelots ; DesNoyers, DuPlessis, Lamontagne, Savary, Lafranchise, DesLauriers, et Tête-Pelée, serviteur de la veuve de Francheville." Cette bande paraît avoir pris le chemin de l'Acadie ; elle périt de misère en route ; Paul Lafranchise, Savary, Deslauriers, Lafond moururent ; " il y avait des marques qu'ils s'étaient mangés les uns les autres."

LXXVIII

Le premier jour de mai arriva à Québec " la chaloupe des Trois-Rivières, avec M. Robineau, M. du Hérisson et maître Charles Boivin, qui apportaient nouvelle d'un incendie de quelques granges le 23 avril."

" Le 9 mai, un petit canot algonquin ayant aperçu une embuscade cachée à l'abri des îles des Trois-Rivières, s'enfuit à force de rames, non pour éviter le combat mais pour mettre à terre, en un cap où il y avait des Français retranchés, (1) une femme qui était dans leur petit bateau. Si tôt qu'elle fut en assurance, ils tournèrent visage contre les ennemis qui les poursuivaient. Ils n'étaient que trois hommes dans cette petite gondole et les Iroquois remplissaient trois de leurs grands canots. Quand ces Iroquois virent la résolution de ces trois guerriers qui tâchaient de les aborder, ils furent si surpris et si étonnés qu'ils se mirent en fuite, croyant que d'autres les pourraient poursuivre puisqu'ils étaient découverts. "

Le 10 mai, le Père Le Mercier et le gouverneur général montèrent aux Trois-Rivières dans la barque *Lespérance*. Comme ils mettaient pied à terre on accourut au rivage et on tira le canon du fort pour les saluer (2).

Les Iroquois, toujours à l'affut, profitèrent de ce moment où ils

(1) Le cap de la Madeleine. On voit par ce texte qu'il y avait cette année un hameau ou fort en état de défense.

(2) La *Relation* (p. 6) dit que c'était le 3 mai. Le *Journal des jésuites* paraît plus exact en mettant le 10.

Digitized by Google

n'étaient pas observés et tuèrent deux laboureurs, sur quatre ou cinq qui tenaient les mancherons de la charrue dans la campagne voisine. Les Sauvages de la place les poursuivirent mais trop tard pour les rattraper ; ils réussirent, néanmoins, à s'emparer du bagage que les meurtriers avaient abandonné dans leur fuite.

Les Français et les Sauvages alliés étaient plus que jamais disposés à donner aux Iroquois une vigoureuse leçon dès qu'une circonstance favorable le leur permettrait.

LXXIX

M. de Lauzon venait fortifier la place. Il avait appris, du canton des Goyogouins, que les Agniers voulaient lancer cinq cents hommes contre les Trois-Rivières, en cachant cette manœuvre par de petites bandes qui courraient entre Montréal et Québec, et sur lesquelles devaient se diriger l'attention des Français, si ces derniers n'étaient pas avertis des mouvements du corps principal.

Pourtant, soit découragement, soit parce que depuis plusieurs années des menaces semblables parvenaient souvent à leurs oreilles sans résultat bien graves, la plupart des colons ne croyaient pas à l'imminence du danger.

" Le commun s'était ainsi laissé aveugler aux apparences et en se défiait de rien, mais le révérend Père Supérieur des missions, (le P. LeMercier) homme très zélé pour le bien public, estimant qu'il se fallait toujours tenir sur la défiance, travailla puissamment à fortifier cette habitation des Trois-Rivières, contre le sentiment même des habitants du lieu, qui, attachés à leurs affaires particulières, n'avaient point d'envie de les quitter pour travailler à la forteresse. Cependant, quelque contradiction que le Père trouvât à son entreprise, les fortifications furent achevées et tous les habitants mis à couvert des surprises de l'ennemi."

Le 23 mai, le Père LeMercier et M. de Lauzon étaient de retour à Québec.

Dans sa lettre du 21 septembre 1649, le Père Buteux dit " qu'il n'y a pas d'autres forts que des forts en bois, et pas d'autres remparts que des marais desséchés."

On se rappelle que dans l'acte du 5 juin 1651, concernant le fief Pachirini, M. d'Ailleboust oblige les Pères jésuites à " bâtir la renclore fermée du village de ce lieu, suivant qu'il leur sera ordonné par le gouverneur de ce pays." Le lendemain, M. d'Ailleboust signait les instructions suivantes :

" Ordre de M. d'Ailleboust gouverneur, pour M. Boucher, capitaine des habitants des Trois-Rivières :

Digitized by Google

" Il fera faire exercice le plus souvent qu'il pourra, soit pour tirer au blanc ou autrement.

" Il aura soin de faire qu'un chacun tienne ses armes en bon état et bien chargées de postes ou de balles.

" Il fera pour cet effet quelques fois visite par les maisons, afin d'empêcher que personne ne se défasse de ses armes sans congé exprès du gouverneur.

" Il excitera souvent ceux qui vont au travail de se tenir sur leurs gardes, surtout aura l'œil que les armes soient bien chargées et non pour tirer sur des couvertures (?) qu'il leur défendra de ma part.

" La palissade et les deux redoutes achevées, il divisera le bourg en trois escouades ou quatre, s'il y a assez d'hommes, dont une entrera tous les soirs en garde dans la redoute qui regarde les champs. Dans un corps-de-garde il y aura toujours une personne qui veillera, et celui qui devrait être en sentinelle fera ronde tout autour du dedans de la palissade et aura l'oreille souvent (?) au guet pour ne se point laisser surprendre du dehors par l'ennemi, ni du feu qui se peut mettre par accident en quelque maison.

" Il fera son possible pour presser la (construction de la) palissade, et fera mémoire des journées qui seront données, par qui, à quoi et combien.

" S'il arrivait quelques réfractaires au commandement ou qui manquassent aux gardes, il le condamnera à l'amende telle qu'il jugera à propos ; ou s'il arrivait quelque refus d'obéir, il en fera son rapport au gouverneur pour en faire le châtiment. Fait et expédié au fort des Trois-Rivières, ce 6 de juin, mil six cent cinquante et un." (Signé) Dailleboust (1).

Il est visible que, en 1653, c'est-à-dire deux ans après avoir reçu ces instructions, ni les jésuites ni les habitants n'avaient exécuté les travaux requis. Reste à savoir jusqu'à quel point la *Relation* de 1653 est exacte en faisant peser uniquement sur les Trifluviens le blâme qui résultait de cette négligence.

LXXX

Le 28 mai, une vingtaine d'Iroquois se montrèrent à une portée de fusil des habitations, dans la Commune, qui, à cette époque, comme il a été expliqué, occupait le sud-ouest de la basse ville actuelle, et tuèrent François Crevier, fils de Christophe Crevier, enfant de treize ans, le premier né aux Trois-Rivières qui ait été ainsi

(1) Huguet-Latour. *Annuaire de Ville-Marie*, 1878, troisième livraison, page 373.

Digitized by Google

massacré. Guillaumet, canonnier du fort, voyant qu'il n'y avait personne pour les poursuivre, mit le feu à un canon pour donner le signal, mais l'arme creva et lui rompit les jambes, blessure dont il mourut quelques jours après. Le surlendemain, dix hommes de la même bande surprirent un jeune Huron nommé Onatia8é placé en vedette sur la lisière du bois pendant que des laboureurs travaillaient à la terre de M. de la Potherie (1) et le conduisirent dans un bas-fond à une demie lieue du fort, où ils l'interrogèrent sur la position des Français. Ce garçon leur donna à entendre que personne ne les poursuivrait pour le tirer de leurs mains, si bien qu'ils ne se pressèrent pas et que les Hurons survenant le délivrèrent, tout en chassant les Iroquois dont ils prirent quelques uns, qu'ils conduisirent au fort.

En même temps on apprenait que des Sauvages alliés avaient été tués ou fait prisonniers sur l'Ottawa et dans les terres non loin des Trois-Rivières.

Le 2 juin, Emery Cailleteau fut tué près du fort du cap de la Madeleine. Ce colon était aux Trois-Rivières depuis cinq ou six ans.

Les Hurons remportèrent un avantage le 9 du même mois, mettant l'ennemi en fuite et pillant son campement.

De Québec, on ne pouvait envoyer de grand secours. Le camp volant n'existait plus pour ainsi dire. M. de Lauzon s'occupait de le réorganiser.

Charles Boivin, maître-charpentier, et Charles Panie, domestique des jésuites, furent envoyés de Québec aux Trois-Rivières, le 15 juin, pour aider à la défense de la place.

Le 21, deux Hurons furent capturés dans ce dernier lieu. La persistance des Iroquois à rester dans le voisinage indiquait qu'ils attendaient des renforts considérables et que l'été ne se passerait pas sans une crise.

Cinquante Français, enrôlés pour former un camp volant, partirent de Sillery, le 2 juillet, sous la conduite d'Eustache Lambert, dans l'intention de remonter le fleuve. Le 29, neuf chaloupes de Sauvages de Québec, avec sept canots et le Père Bailloquet, se mirent en route pour aller en guerre du côté des Trois-Rivières.

LXXXI

M. de la Potherie étant descendu à Québec, le commandement de la place revenait à Pierre Boucher, capitaine de milice et juge

(1) Probablement près du grand coteau, dans la Commune aujourd'hui.

Digitized by Google

de la juridiction des Trois-Rivières. Il prend cette dernière qualité dans un acte du 16 juillet.

Dans la deuxième quinzaine de juillet, Boucher avait pour le seconder le Père LeMercier, qui était retourné aux Trois-Rivières dans l'unique but de travailler aux fortifications.

Après s'être éclipsés presque tous, au mois de juin, les Iroquois étaient revenus en force pour ravager les moissons et surprendre les hommes occupés aux travaux des champs. M. Boucher et le Père LeMercier avaient prévu cette manœuvre et s'étaient préparés à faire une chaude réception aux Iroquois sans trop exposer les Français.

Une lutte importante et prochaine était facile à prévoir. Les Iroquois augmentaient en nombre et ne cachaient pas leurs intentions. Il est fort heureux que les Trois-Rivières aient eu en ce moment deux hommes de la valeur de M. Boucher et du Père Le Mercier, car, sans eux, la bourgade tombait aux mains des barbares.

M. Boucher avait sous ses ordres quarante-six hommes : c'était peu pour repousser cinq ou six cents ennemis, la plupart armés à l'européenne.

Vers la fin de juillet, on mit la dernière main aux préparatifs de défense.

Le Père LeMercier était encore aux Trois-Rivières le 6 août, lorsque l'on reçut à Québec les lettres qui le nommaient supérieur de la Nouvelle-France ; il ne se rendit à Québec que le 21.

La Mère de l'Incarnation écrit que le Père LeMercier avait tellement fortifié les Trois-Rivières que les Français y étaient en sûreté, ce qui nous semble s'appliquer au fort et aux ouvrages qui en dépendaient sur le Platon, plutôt qu'à la bourgade même, car la *Relation* de cette année, rédigée par le Père LeMercier dit : " On fortifia nos bastions et nos courtines," et plus loin, " la bourgade n'était environnée en plusieurs endroits que de gros arbres."

Nous ne trouvons aucune preuve de l'existence d'une palissade ou autre retranchement autour des maisons de la bourgade en 1653 ; la phrase du Père LeMercier fait supposer que si, en quelques endroits, il y avait autre chose que de gros arbres pour toute barricade ou moyen de défense, c'étaient, d'un côté, le fort, ensuite la ligne du fleuve dont les rives sont très escarpées le long de la *Table*, et aussi, peut-être, la *renclore* du petit terrain des Pères jésuites dont la construction est ordonnée par l'acte de 1651 précité.

Au nord-nord-ouest et au nord-nord-est devaient se trouver les arbres de la forêt primitive, aussi près que les défrichements le permettaient. Le bourg était donc ouvert sur ces deux côtés.

Il y a apparence que le fort même était environné d'un fossé sec,

Digitized by Google

parce que la *Relation* de 1647 (p. 57), dit que les Attikamègues " passèrent la nuit dans le fort et que le pont était levé."

Le Platon, avec son fort et quelques redoutes, devait présenter aux Sauvages une position imprenable, pour peu qu'il y eût d'hommes en état de faire le service de la place, et du canon sur les croupes sud et ouest de cette éminence.

LXXXII

Le 16 août, huit Iroquois prirent deux jeunes Hurons dans une île de l'embouchure des Trois-Rivières. C'était le premier coup de l'expédition partie depuis trente jours des cantons iroquois pour assiéger les Trois-Rivières. Il s'agissait de venger la mort d'Aontarisati.

Le 19 août, anniversaire du combat de la Quatrième rivière, cinq cents (1) Iroquois se cachèrent dans l'anse du moulin à vent, aujourd'hui abritée du côté du fort par la pointe dite des Iroquois, formée par l'embouchure de la Première rivière ou ruisseau Sainte-Madeleine. Les bois qui existaient encore de cet endroit aux maisons de la basse ville, mettaient l'ennemi à couvert.

La nuit venue, les Iroquois se divisèrent en trois bandes pour exécuter un plan d'attaque assez habilement arrangé : 1° un canot de dix hommes alla se placer entre les petites îles du Saint-Maurice ; 2° ils firent passer onze canots du côté droit du fleuve, vis-à-vis du fort, où ils se dérobaient à la vue par les joncs et les broussailles qui relient pour ainsi dire à la terre ferme un îlot près duquel s'avance aujourd'hui le quai du Grand-Tronc ; 3° le gros de l'armée se cacha dans les bois, en arrière de la bourgade, sur le terrain de la haute ville et les premiers gradins des coteaux. Ils espéraient que les dix hommes cachés dans les îles réussiraient à s'emparer de ceux qui se présenteraient pour visiter les champs de blé d'Inde (2) que les Sauvages cultivaient et, qu'avec leur prise, ils passeraient en faisant beaucoup de bruit devant le fort, puis se sauveraient vers les canots cachés à la rive sud du fleuve en voyant, ce qui ne pourrait manquer d'arriver, que les Français leur donnaient la chasse. Un combat sérieux commencerait alors, et tandis que les habitants se rendraient sur le rivage, soit par curiosité, soit pour prendre part à la lutte, le fort, dépourvu de ses

(1) C'est le chiffre de la *Relation*. L'*Hist. du Montréal*, les *Lettres historiques* et le *Journal des jésuites* disent six cents. Il faut compter cinq cents Agniers et une centaine d'autres Iroquois.

(2) Le maïs était la nourriture la plus ordinaire des Hurons.

Digitized by Google

défenseurs, devait tomber aux mains de la principale troupe embusquée sur le coteau.

Le plan n'aboutit à rien parce que le lendemain, 20 août, jour fixé pour l'exécuter, les Hurons ne crurent pas devoir se rendre à leurs champs sur les îles.

Le 21, comme on cherchait dans les bois des bestiaux qui avaient disparu, on releva les pistes d'un grand nombre d'Iroquois ; et sur l'heure, des hommes étant allés aux champs revinrent annoncer la présence de Sauvages étrangers qui se glissaient derrière les arbres dans toutes les directions. La mine était éventée. On fit une battue dans les environs sans rencontrer personne, et l'on commença à croire le danger passé, mais le lendemain, 22, les moissonneurs étant retournés à leurs travaux, les Iroquois enlevèrent l'une de leurs sentinelles, placées en avant pour les avertir ; en même temps un Huron fut blessé sur le côteau Saint-Louis par une escouade de ces maraudeurs.

La place était bloquée et l'ennemi se préparait à un coup décisif.

LXXXIII

Le 22, fut une journée mémorable. Les Iroquois se montrèrent sur le fleuve et sur la terre. Vers les huit heures du matin, les dix hommes cachés dans les îles, ennuyés d'attendre si longtemps, traversèrent le fleuve pour aller rejoindre les onze canots du Sud. Il y a apparence que ceux-ci avaient quitté le lieu, car le canot des îles fut aperçu du fort au moment où il retraversait du sud au nord, vis-à-vis de la banlieue. Le capitaine Boucher lui fit donner la chasse, dans l'espoir de prendre quelques Iroquois et d'obtenir d'eux des renseignements sur leurs forces réunies. Presque aussitôt, le sieur de Bellepoire partit du pied du Platon avec une chaloupe bien équipée, pour surveiller le fleuve en amont. A peine avait-il passé la briqueterie, non loin de la rue Saint-Antoine, qu'il aperçut, à un petit quart de lieue du fort, dans l'anse de la Commune, trente canots iroquois tirés sur le sable du rivage et neuf autres qui venaient du côté du sud. Le danger était là. La moindre fausse manœuvre pouvait produire un désastre semblable à celui dont M. Du Plessis avait été la victime l'année précédente. Il était surtout important de ne pas quitter la chaloupe et de se replier en bon ordre sur le fort.

Les Français ne perdirent pas de temps et firent une décharge sur les sentinelles, mais les Iroquois arrivèrent et soutinrent le feu en ripostant, tandis que les canots, survenant du sud à force d'avirons, mettaient la chaloupe entre eux et la troupe de terre.

Digitized by Google

Le sieur de Bellepoire fit virer de bord promptement, sous le feu des Iroquois, ayant le soin de couvrir sa retraite par une fusillade soutenue, qui causa beaucoup de mal aux ennemis.

Au fort, les tambours battaient, les cloches sonnaient, les canons retentissaient et les trompettes appelaient aux armes. Au même moment, on aperçut des troupes d'Iroquois sortant des bois, qui couraient dans la direction de la bourgade pour donner l'assaut. M. Boucher fit fermer les portes de la palissade, et rouler deux pièces de canon préparées dans ce but. On tira plus de vingt coups en un quart d'heure, mais les boulets n'étant pas de calibre, n'eurent d'autre effet que d'ouvrir un passage à la chaloupe, qui revint sans un seul blessé, après une lutte des plus vives et des mieux conduites, où avaient péri quelques Iroquois.

Ceux-ci, voyant leur coup manqué, ne cherchèrent pas à attaquer la place mais déchargèrent leur rage sur la campagne qu'ils dévastèrent, brûlant les moissons, les instruments de labour, tuant ou emmenant les bestiaux qui étaient dans la Commune, y compris ceux des jésuites, et incendiant quelques demeures écartées. M. Boucher réussit à les faire déguerpir en plaçant un canon sur la croupe du Platon, qui commande la basse ville, d'où il tira sur eux, et en lançant à leurs trousses des tirailleurs choisis parmi les Sauvages alliés, qui leur tuèrent et blessèrent quelques hommes.

Comme ils avaient annoncé qu'ils reviendraient la nuit suivante, cette bravade tint tout le monde en éveil. De la redoute placée sur la pointe sud-ouest du Platon, les soldats tirèrent dans la direction de la basse ville des coups de feu à diverses reprises. Cela, joint au bruit des trompettes et au roulement des tambours qui durèrent jusqu'au matin, fit voir aux Iroquois que la garnison ne se laisserait pas surprendre, aussi se gardèrent-ils de se montrer du côté du Platon, mais ils firent une tentative à l'ouest de la bourgade, qui n'était protégée, sur ce flanc, que par des troncs d'arbres et des abattis. Là, encore, on les repoussa, et ils parurent abandonner l'espoir d'emporter la place.

LXXXIV

Une autre bande d'Iroquois venait de s'emparer du Père Poncet, à Sillery, dans la journée du 20. A cette nouvelle, trente-deux Français des plus considérables de Québec, tous bien armés, s'étaient embarqués pour remonter le fleuve et tenter sa délivrance. Distribués sur six canots, ils comptaient dresser une embuscade dans le lac Saint-Pierre et y surprendre l'ennemi, mais celui-ci, agile autant que rusé, ne se laissa pas barrer le chemin.

Digitized by Google

Rendus au cap Rouge, les Français trouvèrent un mot d'écrit laissé à dessin par le Père Poncet, qui leur donnait connaissance qu'on l'emmenait au pays des Iroquois et que les Trois-Rivières étaient investies. Ils n'en persistèrent pas moins dans leur poursuite.

A deux lieues des Trois-Rivières était un fort (1) habité par les Français, où les trente-deux hommes se préparèrent, le soir du 22, à passer la nuit.

On leur apprit en cet endroit qu'il y avait eu un combat aux Trois-Rivières et que, durant toute la journée, on avait entendu gronder le canon et les autres armes à feu. Nonobstant le danger, Caron, déjà mentionné, et deux hommes partirent en canot pour s'avancer jusqu'à la place, où ils arrivèrent à minuit, au moment où les Iroquois étaient finalement mis en éroute à la pointe sud-ouest du Platon, comme il a été dit.

Les habitants se montraient en ce moment remplis de courage. Tout paraissait en bon état. Caron annonça la prise du Père Poncet, lequel avait passé devant les Trois-Rivières, peu d'heures auparavant, conduit par ses ravisseurs.

Sur les vingt-neuf hommes restés à l'Arbre à la Croix (2) quelques-uns s'en retournèrent à Québec; le reste renforça à propos la garnison des Trois-Rivières, le lendemain, 23 août.

La nouvelle du blocus de cette place répandit la consternation dans le pays; on fit des prières publiques et l'on se prépara à voir tous les établissements français assaillis par les barbares. "Ces misérables," dit la Mère de l'Incarnation, "ont fait tant de ravages en ces quartiers qu'on a cru quelque temps qu'il fallait repasser en France."

Du 16 au 24 août, les Trois-Rivières avaient été rigoureusement assiégées, les moissons détruites et les attaques souvent répétées. Une redoute placée sur le coteau devint la proie des flammes allumées par les Iroquois. Le bétail laissé dehors périt.

Le 24, mêmes dévastations. Une circonstance fortuite changea cependant tout-à-coup la face des choses. Des Hurons dont les parents avaient été autrefois capturés, puis adoptés par les Iro-

---

(1) *Lettres historiques.* Ce devait être l'Arbre à la Croix, établissement fondé par Hertel. Comme il y en avait un autre à peu près où est l'église du cap, on peut dire qu'il y avait dès lors deux *forts* dans la seigneurie du cap de la Madeleine: un à chaque extrémité. Les bords escarpés de la rivière des Cormiers étaient propres à placer un fort capable de balayer l'anse du cap.

(2) Charlevoix dit qu'ils étaient partis de Québec au nombre de quarante avec quantité de Sauvages, mais le *Journal des jésuites* marque trente-deux Français, sur lesquels il faut décompter Caron et ses deux hommes rendus comme on le sait aux Trois-Rivières. Restaient donc vingt-neuf Français à l'Arbre à la Croix.

Digitized by Google

quois (1), s'étant approchés de ces derniers pour avoir des nouvelles entrèrent en conférence. Ils s'en suivit des pourpalers qui allèrent de mieux en mieux les jours suivants. Les Iroquois n'avaient évidemment plus l'espoir de détruire la place. Bientôt la situation se trouva améliorée tout à fait. On n'aurait pas cru être en guerre, tant la concorde paraissait régner entre les deux nations.

Les Iroquois, munis d'arquebuses, ne craignaient pas les Français, sur le rivage ou dans la plaine, mais les canons du fort leur inspiraient une terreur invincible. Quelques-uns des Hurons, adoptés par eux, se décidèrent à franchir les portes et se rendirent prisonniers volontaires aux Français.

Comme on flairait toujours la trahison, " il fut proposé en la Maison de ville (2) si on les tromperait eux-mêmes, mais il ne fut pas jugé à propos pour plusieurs raisons. Enfin on en vint jusque là que les ennemis s'approchèrent de nous sans armes. Ils nous firent même des présents à diverses fois, protestant qu'ils n'avaient plus d'amertume ni de venin dedans le cœur. "

Par ces présents, ils s'engageaient, entre autres conditions, à partir bientôt, mais ayant appris par une jeune Huronne des Trois-Rivières que des Français étaient arrivés de Québec dans la nuit du 22 au 23 et que, d'un autre côté, une trentaine de Hurons avaient défait un parti d'Iroquois près de Montréal et qu'ils seraient tous prochainement aux Trois-Rivières avec cinq prisonniers d'importance, ils différèrent leur départ et finirent par proposer une échange de prisonniers parmi lesquels devait être compris le Père Poncet.

Le 30, les Hurons, descendant de Montréal avec leurs prisonniers, sans savoir que les Trois-Rivières étaient investies furent entourés par les Iroquois qui donnèrent en cette circonstance une preuve de leur résolution d'établir la paix, car ils se joignirént à eux sans les molester. Arrivés aux Trois-Rivières il dépêchèrent des gens vers leur pays pour sauver la vie au Père Poncet. Quatre ou cinq des principaux Iroquois conduits par Teharihogan, leur principal chef, couchèrent dans le bourg avec autant d'assurance que s'ils eussent été les meilleurs amis des Français ; on les reçut en qualité d'otages et une trève, à laquelle tous les partis restèrent fidèles, fut conclue pour quarante jours. Six ou sept Iroquois restèrent en otages dans la bourgade. Le siége était levé.

---

(1) Hurons et Iroquois parlaient la même langue étant de la même race.

(2) Sans doute le lieu où les habitants avaient coutume de se réunir pour traiter, sous la présidence de leur syndic ou du gouverneur, des intérêts de la localité.

Digitized by Google

LXXXV

Il y a apparence que M. de Lauzon, apprenant ce qui venait de se passer, confia à M. Boucher les fonctions de gouverneur et regarda M. de la Potherie comme remplacé par ce fait. Ce dernier ne reprit son commandement que cinq années plus tard.

Par les notes qui suivent, il est aisé de voir que nous ne nous trompons pas : Le 3 août, M. Boucher est qualifié de " capitaine du bourg " des Trois-Rivières (*Journal des jésuites*). Le 18 octobre, à Sillery, au baptême d'Angélique Poisson, est parrain M. Boucher, " gouverneur des Trois-Rivières ", représenté par M. de Villeray. Au cap de la Madeleine, le 2 novembre, est dressé le contrat de mariage de Claude Houssard auquel assiste " honorable homme Pierre Boucher, capitaine commandant aux Trois-Rivières, juge Prévost du Cap, lieutenant-général etc. "

Parti du pays des Iroquois le 3 octobre, le Père Poncet arriva aux Trois-Rivières le 28 et y demeura jusqu'au 3 novembre, date à laquelle il se mit en route pour Québec, où eurent lieu les conférences de la paix. M. Boucher accompagnait le Père Poncet. Le gouverneur général félicita M. Boucher, déclarant que la colonie venait de recevoir de sa main un service éminent et le maintint dans le commandement des Trois-Rivières.

Boucher et la Potherie étaient les premiers gouverneurs des Trois-Rivières qui, antérieurement à leur nomination, avaient vécu en ce lieu et s'étaient, par conséquent, identifiés avec ses besoins et ses affaires en particulier.

La paix fut scellée le 6.

Dès le 9, était présent aux Trois-Rivières " honorable homme Pierre Boucher, commandant aux Trois-Rivières, juge Prevost du Cap, lieutenant-général, etc.," (Greffe d'Ameau). Le 16, il est parrain de Marguerite Seigneuret.

Le registre des Trois-Rivières ne dit rien de la naissance de Pierre Boucher qui, d'après les recensements de 1666 et 1681, eut lieu en 1653. Ce fils aîné du gouverneur des Trois-Rivières fut seigneur de Boucherville.

LXXXVI

Le commerce de pelleteries se ressentait de l'influence fâcheuse de toutes ces guerres. En 1653, le peu de traite qui se fit aux Trois-Rivières procura quelques ressources qui furent appliquées aux fortifications. Le castor, la branche la plus considérable de ce

Digitized by Google

commerce, y fut presque nul. Pas un seul castor ne fut apporté à Montréal cette année, quoique la chasse eut été plus abondante que d'ordinaire. Du côté du nord s'ouvraient des relations avec des peuples nouveaux, mais la traite y était empêchée par la guerre.

On a fait l'observation que les années où les Iroquois paralysaient la traite étaient celles où les colons se livraient à l'agriculture et avançaient l'établissement de leurs terres avec le plus de succès—étant mis dans l'impossibilité de commercer avec les Sauvages et de se livrer à des opérations de comptoir, qui les retenaient nécessairement éloignés de la colonisation.

Les Hurons, dispersés, ne descendaient plus traiter sur le Saint-Laurent. Les Algonquins ne régnaient plus en maîtres sur l'Ottawa. Les chemins étaient coupés par l'ennemi. Les nations du nord elles-mêmes n'osaient aborder au fleuve.

Le groupe établi dans les environs immédiats des Trois-Rivières était composé d'Algonquins, mêlés à quelques Attikamègues, d'après les noms que renferme le registre de la paroisse.

A partir de 1652, les enregistrements de Sauvages dans les cahiers de la paroisse deviennent tout-à-coup très-rares. La petite colonie dont on avait espéré tant de bien s'était dispersée. Les Hurons réfugiés avaient rejoint leurs frères sur l'île d'Orléans, près de Québec. Les Attikamègues étaient retournés, partie vers le nord, partie à Tadousac. Restaient quelques Algonquins, plus entreprenants contre les Iroquois, et qui d'ailleurs n'avaient aucun pays particulier, cette nation n'étant déjà plus composée que d'un ramas de familles de diverses tribus qui parlaient la même langue ; leur attachement au poste des Trois-Rivières ajoutait aux calamités dont les habitants de ce lieu étaient si fréquemment victimes, en ce qu'ils attiraient par leurs courses irréfléchies la vengeance des Iroquois sur tout ce qui les touchait de près ou de loin. Ceux que l'on regardait comme les Algonquins de la souche primitive (les Algonquins de l'île des Allumettes), et leurs plus grands guerriers, se rassemblaient de préférence aux Trois-Rivières et sur les terres du cap de la Madeleine d'où ils lançaient des partis contre les Iroquois, sans beaucoup de succès, à cause de la désunion qui survenait sans cesse entre les chefs. Néanmoins, lorsqu'ils se rencontraient en nombre égal, ils battaient ordinairement les Iroquois.

De nombreux Iroquois passèrent l'hiver 1653-4 aux Trois-Rivières, vivant avec les Algonquins et les accompagnant à la chasse. Tous paraissaient très-portés à la paix. On se promettait mutuellement que l'accord extraordinaire qui régnait entre les nations ne serait pas rompu. Six ou sept mois plus tard, à l'automne, les

Digitized by Google

maraudeurs Iroquois étaient devenus assez incommodes pour nécessiter des mesures de rigueur ; la garnison dut livrer un combat pour les chasser ; un nommé LaPerle (Pierre Pineau, dit LaPerle ?) fut pris, mais l'année suivante les iroquois le ramenèrent.

LXXXVII

Jamais colonie ne s'est vue, après de longues épreuves, dans une situation plus désespérée. Cependant, le secours tarda encore longtemps. Dix années s'ecoulèrent avant que l'on ne vit planer au-devant des soldats du roi :

"Ce drapeau blanc, la gloire de nos pères,"

attendu pendant un demi-siècle et que les Canadiens récompensèrent de sa venue en prodiguant leur sang pour lui sur tous les points de l'Amérique du Nord.

Les Trois-Rivières partageaient avec Tadousac le monopole de la traite des pelleteries. Quant à Montréal qui devait, plus tard, enlever aux Trois-Rivières la plus grande partie de ce commerce, ce n'était pas encore un lieu de rendez-vous pour les Sauvages.

Au point où nous sommes arrivés, il faut commencer à distinguer entre Montréal et Québec. Deux influences principales se font sentir dans la colonie, l'une dirigée vers Québec et les Trois-Rivières, l'autre vers Montréal. La première était la compagnie de la Nouvelle-France, dite des Cent-Associés, à laquelle les jésuites ne pouvaient qu'être fidèles, nonobstant certains écarts de la compagnie dont à bon droit ils se plaignaient. La deuxième était la compagnie de Ville-Marie, ou Montréal, qui ne recrutait pas ses prêtres chez les jésuites. Il s'en suivait une sorte d'émulation toute légitime, dont le résultat se manifestait dès lors en faveur de Montréal.

Trop attachée à la cour de France, qui avait tant de soucis en tête, et composée en partie de spéculateurs, la compagnie des Cent-Associés négligeait l'entreprise de la colonisation, tandis que la société de Montréal, fondée et maintenue par des motifs tout-à-fait chrétiens et nationaux, progressait de jour en jour. Le tableau lamentable que la Mère de l'Incarnation nous trace du pays en 1653 peut s'appliquer avec plus d'exactitude aux Trois-Rivières et à Québec qu'à Montréal.

Les colons envoyés cette année à Montréal étaient de meilleures conditions que d'ordinaire, parce qu'ils comprenaient nombre d'hommes de métier. "La grande Compagnie, peu jalouse de former à Québec une vraie colonie, n'avait pas pris les mêmes

Digitized by Google

précautions. Aussi voyons-nous que Jean Bourdon y était tout à la fois ingénieur eu chef, arpenteur, boulanger, et canonnier du fort ; et ce qui est bien étonnant, il exerçait encore ces professions après qu'il eût été établi procureur général au Conseil de Québec, ainsi que l'assure Péronne du Mesnil." (Faillon, *Hist. de la col.*, vol. II, p. 195).

LXXXVIII

La flotte de traite qui descendit aux Trois-Rivières, en 1654, venant de quatre cents lieues à l'ouest, ne paraît pas avoir cherché à s'arrêter à Montréal ni à se diriger vers Québec. Il suffit de lire attentivement les relations du premier demi-siècle de la colonie pour se convaincre que les peuples sauvages éloignés, ceux chez qui les Européens (sauf Nicolet) n'avaient pas encore pénétré, ne connaissaient des bords du Saint-Laurent que le rendez-vous ancien des Trois-Rivières, où se rendaient, chaque année, leurs canots, qui rapportaient, en échange des fourrures, des articles nouveaux pour eux et bien propres à les émerveiller, partant leur inspirant toujours davantage le désir de se rendre à la traite de cet endroit.

Les Sauvages mentionnés ci-dessus étaient au nombre de cent vingt, de la nation des *Outaouaks* (les " grandes oreilles ") appartenant à la race algonquine.

En chemin, ils avaient capturé treize Iroquois, dont ils se débarrassèrent à Montréal, voyant que la paix régnait sur le Saint-Laurent.

Leur arrivée aux Trois-Rivières prend l'importance d'un événement dans l'histoire du Canada. Ils étaient, en quelque sorte, des ambassadeurs envoyés vers les Français pour les inviter à porter leurs opérations de commerce dans les lointaines régions du lac Michigan, d'où, selon leurs rapports, il était possible d'atteindre la mer Pacifique.

Au printemps de 1653, ces gens avaient été annoncés aux Trois-Rivières par trois canots qui apportaient des nouvelles des Hurons réfugiés chez eux, et qui disaient que, l'été suivant, des Sauvages de quatre nations du lac Michigan descendraient à la traite. Cette promesse s'accomplissait.

Les Français répondirent à ce procédé. Le 6 août (1654) date du départ des Outaouaks, deux " voyageurs," dont malheureusement les noms ne nous sont pas fournis, se joignirent à eux et firent ainsi un voyage de cinq cents lieues avant d'arriver aux villages de leurs nouveaux amis. La série des grands voyages au

Digitized by Google

nord ouest commence de cette manière. Les Trifluviens n'ont jamais cessé de tenir la tête dans ces expéditions sur lesquelles notre travail nous ramènera souvent, car ce sujet est l'un des plus intéressants de l'histoire du Canada-Français.

LXXXIX

La jeune colonie, exposée aux hasards de la guerre la plus cruelle et établie dans un climat rigoureux au-delà de toute expérience, était peuplée de beaucoup plus d'hommes que de femmes, cela va sans dire. On a vu, par exemple, l'île de Montréal occupée, dans ses commencements, pendant deux ou trois années, par des hommes seuls. La même chose avait lieu pour les postes de Tadousac et de Richelieu (Sorel). Québec ne paraît avoir reçu qu'un très-petit nombre de femmes avant 1632, date où commence réellement la colonisation de la Nouvelle-France. A partir de 1636, il est facile de constater que les Trois-Rivières renferment à peu près trois hommes pour une femme. Voulant remédier à cet inconvénient général, la reine Anne d'Autriche prit sous sa protection le projet de choisir et d'envoyer au Canada "quelque nombre de filles honnêtes tirées des maisons d'honneur." Cela eut lieu en 1654. On eut le soin de s'en tenir à des personnes de conduite irréprochable. Une population vigoureuse et digne fut ainsi créée—c'est ce que constatent tous les documents.

En 1653, le Canada comptait un peu plus de deux mille blancs, dit la Mère de l'Incarnation. C'était bien peu, remarque M. Ferland, pour une colonie commencée depuis quarante-cinq ans, tandis que les colonies de la Nouvelle-Angleterre renfermaient cent mille hommes quelques années plus tard.

Il n'y avait que cinq ou six maisons dans la haute ville de Québec et quelques magasins à la basse ville, à part, il est vrai, un bon nombre de maisons dans les limites actuelles de la ville.

Aux Trois-Rivières, principal poste de traite de tout le pays et lieu favorable à l'agriculture, les Français avaient évidemment plus de familles, mais on ne s'y ressentait pas moins de l'incurie et de l'indifférence du gouvernement.

La population connue des Trois-Rivières, à la fin de l'année 1654, était de trente-huit ménages (ou soixante-seize personnes mariées), treize hommes non encore mariés mais établis, trente-huit jeunes garçons et vingt-six filles, demeurant chez leurs parents. Total : cent cinquante-trois âmes. Ce calcul n'embrasse que des familles fixes et les individus qui, bientôt après, se marièrent et continuèrent à demeurer en ce lieu. Nous avons

Digitized by Google

dressé la liste de cette population accompagnée de tous les détails désirables pour la statistique. Ce que nous ne connaissons pas n'entre nullement en ligne de compte, non plus que les Pères jésuites, leurs employés, les domestiques ou engagés des colons, les gens de la traite, la garnison et la population flottante, quelle qu'elle fût—ce qui représente, au moins, trente autres personnes.

Après vingt ans d'existence, voilà où en était la ville. Récapitulons les résultats de nos recherches: En 1637, on constate quarante-ciuq âmes; en 1641, soixante; en 1645, cinquante; en 1650, cent; en 1654, cent cinquante-trois.

Sur ces cent cinquante-trois âmes, vingt-sept étaient de la parenté de Pierre Boucher.

XC

Le " Registre des mariages faits aux Trois-Rivières depuis le 6 mai 1654 jusqu'au 30 mai 1677 " est le premier de ce genre que nous connaissions pour cette localité, mais rien n'empêche qu'il en ait existé un autre auparavant, puisque des prêtres résidaient dans ce lieu et que nous avons constaté les mariages de quelques-uns de ses habitants qui ne sont pas mentionnés au registre de Québec. Le premier acte inscrit, le 6 mai 1654, est le mariage de François Lemaître-Lamorille, dit le Picard, avec Judith Rigault. Le 9 septembre, mariage de Maurice Poulain, sieur de la Fontaine, avec Jeanne Jallaut, veuve de Marin Terrier de Francheville, enlevé à la bataille de la Quatrième rivière en 1652. Au contrat de ce mariage, passé devant Ameau le 2 décembre suivant, il n'y a pas moins de vingt-cinq signatures considérables, entre autres: Jeanne Crevier, femme de M. Boucher, " gouverneur "; Jean Madry, " chirurgien et caporal de la garnison "; François Lemaître, dit le Picard, " soldat," et sa femme Judith Rigault (superbe écriture); Charles Gauthier, sieur de Boischardin, " soldat " (1); René Robineau, sieur de Bécancour, et sa femme Marie, fille aînée du sieur de la Potherie; Charles d'Ailleboust; les LeGardeur et les Juchereau.

Le 5 juillet 1654, le Père Léonard Garreau baptise Jean-Baptiste, fils de Médard Chouart et de Marguerite Hayet. Parrain et marraine : Jean-Baptiste LeGardeur et Catherine LeNeuf. Médard Chouart des Groseillers est ce même aventurier qui, plus tard, joua un rôle si important dans les affaires de la baie d'Hudson. Il s'était marié, à Québec, le 24 août 1653, en secondes noces avec

(1) Voir la *Revue canadienne*, 1873, p. 786 852.

Digitized by Google

Marguerite Hayet-Radisson, veuve de Jean Véron de Grandmesnil, tué par les Iroquois à la bataille de la Quatrième rivière (banlieue des Trois-Rivières), l'année 1652.

Ce mariage alliait Chouart à la famille des Kertk, parents des Hayet et des Radisson, ce qui explique peut-être les services qu'il rendit aux Anglais dans une circonstance mémorable de sa vie.

Il s'établit aux Trois-Rivières aussitôt après son mariage, puisque, le 24 février 1654, nous voyons (Greffe d'Ameau) qu'il y portait le grade de sergent-major de la garnison. Dès l'année suivante, il recommença ses grands voyages ; sa famille demeura toujours aux Trois-Rivières.

Le 3 novembre 1654, le Père Garreau baptise Pierre et Claude, fils jumeaux de Claude Volant, dit sieur de Saint-Claude et de Françoise Radisson. Parrains : " M. Boucher et Saint-Pierre (1) soldat." Ces deux enfants ouvrent la liste des élèves du petit séminaire de Québec en 1668 ; ils furent ordonnés prêtres ensemble, le 17 septembre 1678. Ils ont desservi les paroisses du gouvernement des Trois-Rivières.

Volant et sa femme formaient un nouveau ménage aux Trois-Rivières, comme aussi Chouart des Grosseillers marié à une sœur de madame Volant.

XCI

Le 23 novembre, il y eut un combat que les récits du temps ne mentionnent pas. Le registre de l'église constate la sépulture de Jean Langueteau, officier, âgé de trente-quatre ans, tué ce jour-là par les Iroquois ; le 30 novembre, Louis Lebêcheur, vingt-six ans, mort des blessures reçues le même jour que Langueteau ; le 9 décembre, Mathieu Labat (2), cinquante ans, frappé dans la même circonstance. Le 26 novembre (Greffe d'Ameau), le soldat LaRoche, blessé, fait son testament étant à son lit de mort en la garnison des Trois-Rivières.

Les veuves de Langueteau et de Labat convolèrent en secondes noces, six semaines après. Ces veuvages si courts, comme aussi les mariages de filles de treize et de quatorze ans qui sont nombreux, n'offrent rien d'étrange si l'on se rapporte à l'époque dont nous traçons la chronique.

---

(1) Probablement Pierre LeBoulanger, dit le sieur de Saint-Pierre.

(2) Le 1er avril 1655, à l'inventaire des biens de Mathieu Labat, le mot " ville" des Trois-Rivières, se rencontre pour la première fois.

Digitized by Google

XCII

Le 20 octobre 1654, M. de Lauzon, gouverneur général, donne aux jésuites l'île Saint-Christophe, en franc aleu à toujours, comme fief, avec pouvoir de la concéder, tout ou partie, sujette aux cens e rentes, mais les jésuites eux-mêmes n'ayant pas à payer pour sa possession—laquelle leur est accordée en reconnaissance de leurs travaux pour la conversion des Sauvages " qu'on ne saurait trop reconnaître," dit l'acte.

L'île est la plus grande des six qui sont dans l'embouchure du Saint-Maurice. Elle mesure quatre-vingts arpents en superficie. Son nom lui vient de Christophe Crevier, comme l'île Bellerive (aujourd'hui La Potherie), sa voisine, doit le sien à Crevier de Bellerive. Cette famille, à l'instar de Pierre Boucher son parent, sut laisser des traces durables de son passage aux Trois-Rivières. Le 9 mars 1655, le Père Léonard Garreau, supérieur des jésuites, aux Trois-Rivières, donne, au nom de sa Compagnie, " à titre de cens et rentes seigneuriales payable à la Saint-Martin," l'île en question, " située dans les Trois-Rivières, ayant du côté nord l'île de M. Boucher et du côté sud celles de M. de la Potherie et de Saint Quentin "—à Christophe Crevier, sieur de la Mêlée, Jacques Bertaud, Jacques Brisset, Jean Pacault, Pierre Dandonneau, dit Lajeunesse, et Michel Lemay, tous habitants des Trois-Rivières. Les concessionnaires s'engagent à faire moudre au moulin des jésuites les grains provenant de ladite île " lorsque ledit moulin sera bâti." Dans l'intervalle des cinq années qui suivirent, Christophe Crevier racheta les parts de ses copropriétaires.

" L'île de M. Boucher " portait déjà ce nom, à ce qu'il paraîtrait, mais elle ne fut concédée à ce gouverneur que le 20 octobre suivant (1655) par un acte qui la décrit comme suit: " située à trois-quarts de lieue, ou environ, du grand fleuve de Saint-Laurent, contenant quarante ou cinquante arpents; le côté du nord-est regarde les terres de la Madeleine; le côté du sud-ouest les terres du sieur Gaspard Boucher et Etienne (Philippe Etienne, probablement); le côté du sud regarde l'île du sieur de la Potherie; l'autre côté regarde, en montant, le fleuve desdites Trois-Rivières... et sera adite île nommée île Saint-Joseph."

A cette date (1655) les îles situées dans l'embouchure du Saint-Maurice étaient concédées, moins une, la plus petite et la plus reculée dans la rivière. Il était assez naturel qu'il en fût ainsi, puisque le poste du cap de la Madeleine formait comme une annexe de celui des Trois-Rivières, plaçant le Saint-Maurice entre

Digitized by Google

eux. Les avantages de la pêche et de la chasse dans ces endroits devaient aussi contribuer à les faire apprécier des habitants de leur voisinage. Il est possible que, dès cette époque, on y prît la *petite morue* qui y arrive aux mois de décembre et janvier en si grand nombre, qu'on la recueille à pleine " puise "—sorte de coffre de rêts qui se plonge sous la glace avec très-peu d'artifice. Ce petit poisson—véritable manne—est identique à la grosse morue. Il vient du golfe. On le "pêche" à Québec et ailleurs, mais une fois engagé par masses serrées dans les îles du Saint-Maurice, on le " puise " tout simplement. C'est le seul endroit où il se comporte de cette façon. Quand les coffres (montures de bois enveloppées de rêts) sont tirés du trou pratiqué dans la glace, et que deux ou trois minots de ces petits êtres tombent d'un coup aux pieds des pêcheurs, se tordant, se débattant et décrivant dans leurs soubresauts toute espèce de lignes avant de mourir, c'est un curieux spectacle.

XCIII

Le 10 août 1655, M. de Lauzon étant aux Trois-Rivières, Etienne de LaFond concède un quart de lieue de terre au-dessus de la rivière de la Madeleine et un quart de lieue au-dessous, de front sur le Saint-Laurent, du côté du nord, au-dessus des Trois-Rivières, et trois lieues de profondeur dans les terres. " Les appellations du juge qu'y sera établi ressortiront des Trois-Rivières. "

La rivière de la Madeleine que nous avons vu désignée (*Relations* 1644, p. 41 ; 1652, p. 33) comme étant à six lieues au-dessus des Trois-Rivières, doit être l'une des rivières Machiche. LaFond ne paraît pas avoir fait valoir ses droits sur cette terre, isolée alors du groupe des habitations françaises.

La concession dont il s'agit ici paraît être la seconde au Canada qui fasse mention de la Coutume du Vexin-Français enclavée dans celle de Paris. La première se rattache à la seigneurie de Beauport, en 1653, et la troisième à celle de l'île Saint-Joseph, dans les Trois-Rivières, le 20 octobre 1655.

La Coutume de Paris est invoquée dès 1647 dans le titre de la seigneurie du sud du fleuve (Sainte-Angèle de Laval aujourd'hui.) Après 1655 jusqu'en 1669, dans les actes du gouvernement des Trois-Rivières, on trouve alternativement mentionnées la Coutume de Paris et celle du Vexin ; ensuite, celle de Paris se rencontre régulièrement, sauf dans les titres des fiefs Saint-Jean de la Rivière-du-Loup (1700) et Saint-Etienne des Grès (1737).

Digitized by Google

XCIV

Le premier cahier des registres des audiences de la justice aux Trois-Rivières est égaré ou totalement perdu. Il devait s'étendre de 1650, au moins, jusqu'à 1655. Le deuxième commence à la date du samedi, 19 juin 1655, par l'affaire Crevier-Laframboise : Jeanne Enard, femme de Christophe Crevier sieur de la Mêlée, demanderesse, comparaît contre Marie Sédillot, femme de Bertrand Fafard, dit Laframboise, et exige que cette dernière lui paye la moitié d'un veau qu'elle allègue avoir gardé et nourri pendant quelques semaines sur la demande de madame Laframboise, propriétaire de l'animal. Jugement : sera livrée, à la mort du dit veau, la proportion de viande qui forme la moitié de l'amélioration qu'il a subie étant sous les soins de madame Crevier.

Pour cette année 1655, le cahier consigne dix-sept procès, tous sans importance. M. Boucher siége comme juge, et Séverin Ameau comme greffier de la juridiction des Trois-Rivières, titre qu'il se donne dans ces pièces et qu'il conserva jusqu'en 1680.

L'année suivante, eut lieu un débat assez amusant, dont voici l'abrégé : Le 8 janvier 1656, le sieur Michel du Hérisson signifie au révérend Père Garreau que Jean Desmarets, âgé de cinquante ans, est marié en France et, conséquemment, qu'il ne saurait convoler aux Trois-Rivières, comme il en a l'intention, avec Anne la Tour, âgé de soixante ans, servante du sieur du Hérisson. Le 16 janvier a lieu le mariage, célébré par le Père Garreau : entre Jean Desmarets (1), fils de Robert Desmarets et de Marie Bouët, de la paroisse de Brouville, pays de Rouen, d'une part, et Anne Le Sont (2), veuve de Jean Lafortune, de la paroisse de Saint-Sébastien de Nancy, en Lorraine, d'autre part. Témoins : M. de La Meslée, M. Saint-Quentin, et Saint-Séverin (Séverin Ameau).

Le 5 février, Desmarets porte plainte devant le gouverneur Boucher contre du Hérisson (qui comparaît) pour lui faire rendre les hardes d'Anne la Tour "sa femme", ci-devant servante dudit Hérisson, se déclarant prêt à payer ce que Anne pourrait devoir à ce dernier, lequel prétend ne rien savoir du mariage en question, et s'en tient à l'avertissement qu'il a donné au révérend Père Garreau. Ordonné par la cour que Desmarets produise son acte de mariage en bonne forme.

---

(1) L'abbé Tanguay l'appelle Jean-François Desmarets, dit Lamothe. Il habitait le Cap.

(2) C'est l'orthographe du registre de l'église, tandis que le registre de la justice porte : La Tour.

Digitized by Google

A la séance du 9 février, le sieur du Hérisson déclare ne rien savoir touchant les hardes d'Anne la Tour ; il exige, de plus, que Desmarets lui paye la pension de cette dernière pour le temps qu'elle a demeuré chez lui et qu'il le dédommage de la perte qu'il subit par le départ de cette femme, qui lui avait fait don de ses biens moyennant entretien sa vie durant. Desmarets riposte en demandant que l'on paye les gages de sa femme pour la durée de son service. Du Hérisson ne veut pas reconnaître qu'elle a été sa servante ; il dit qu'elle n'a été assujettie à aucun travail dans sa maison. La cour exige qu'on produise le contrat de donation.

Enfin, le 15 mai, Desmarets prouve qu'il n'a jamais été marié en France. Du Hérisson produit le contrat de donation. Jugement : Anne la Tour payera le notaire et les frais dérivant de l'engagement qu'elle a fait et rompu de son propre mouvement au préjudice du sieur du Hérisson, lequel lui versera vingt mois de gages, mais elle fera des excuses à la cour et audit sieur du Hérisson et le remboursera des frais qu'il a faits pour elle.

Le lecteur a remarqué la singulière conduite de M. du Hérisson qui fait sans preuve une dénonciation malicieuse et fausse au curé, et une fois rendu là, attend la troisième séance pour soumettre son grief, qui devient alors le fond réel du débat. Cet esprit de chicane existe bien encore de nos jours, mais la justice a modifié les formes qu'elle suivait en 1656.

Dans cette dernière séance, M. Boucher s'intitule : " Pierre Boucher, Ecuyer, sieur de Grosbois (1), lieutenant général civil et criminel de M. le grand sénéchal de la Nouvelle-France en la juridiction des Trois-Rivières." En d'autres termes, il était ce que nous appellerions juge en chef du district des Trois-Rivières. Jean Sauvaget siége avec lui en qualité de procureur fiscal.

Le 12 septembre 1657, Maurice Poulain, dit Lafontaine, est nommé procureur fiscal des Trois-Rivières, en remplacement de Jean Sauvaget, lequel siégeait encore au commencement de cette année 1657, mais comme son nom ne se retrouve point après cette date, nous supposons qu'il mourut durant l'été de 1657.

XCV

Voici le titre de la plus ancienne partie de la seigneurie de la Pointe-du-Lac.

" Nous, Pierre Boucher, escuyer, sieur de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières, lieutenant général civil et criminel de monsieur

(1) Le nom de Grosbois apparaît ici pour la première fois.

Digitized by Google

le grand sénéchal de la Nouvelle-France, en vertu du pouvoir à nous donné par monsieur de Lauzon, chevalier, conseiller du roi, etc., et sous son plaisir, avons donné et octroyé, donnons et octroyons à Maître Jean Sauvaget, procureur fiscal desdits lieux, une terre et concession à la Pointe du lac (1) Saint-Pierre, du côté du nord, de la consistance de trois quarts de lieue de front sur deux lieues de profondeur dans les terres ; pour en jouir par ledit Sauvaget et Etienne Seigneuret, son gendre, (2) leurs successeurs ou ayants cause, pleinement et paisiblement, à perpétuité en fief, par un seul hommage mouvant de Québec, à la charge du revenu desdites terres pour chaque mutation de possession avec tous droits. Feront, lesdits Sauvaget et Seigneuret habiter lesdites terres en leur étendue et y travailler dans quatre ans de ce jour. Souffriront, lesdits Sauvaget et Seigneuret, ou autres jouissant desdites terres, que les chemins qui se pourront établir par les officiers de la compagnie de la Nouvelle-France passent pas leurs dites terres, si ainsi lesdits officiers le trouvent expédient. Et feront ratifier la présente concession par Monseigneur Lauzon dans un an de ce jour, à faute de quoi icelle demeurera nulle. Fait en notre hôtel, aux Trois-Rivières, ce jourd'hui dernier juillet mil six cent cinquante-six. (Signé) Boucher."

Cet acte fut ratifié le 5 août par M. de Lauzon. Le même jour fut passé à Québec un acte qui accorde à Pierre Boucher (âgé de trois ans) fils du gouverneur des Trois-Rivières, la consistance de dix arpents de terre de front et vingt de profondeur, du côté du nord sur le fleuve Saint-Laurent, environ trois cents pas audessus de la Cinquième rivière. Ce petit fief porte le nom de Boucherville. Il est entre la seigneurie de la Pointe-du-Lac et le fief Labadie, sur lequel est placé le Calvaire.

XCVI

Dans l'acte du 31 juillet, M. Boucher signe " en son hôtel aux Trois-Rivières." Nous ne savons où était cette demeure, non plus la " maison de ville " dont il est fait mention en 1653.

La résidence des premiers gouverneurs des Trois Rivières ne nous est pas connue d'une manière certaine, sauf le deuxième d'entre eux, M. de Châteaufort, qui logeait dans le fort. On peut supposer avec raison que ses successeurs immédiats, Desrochers,

(1) C'est la plus ancienne mention connue de ce terme appliqué au lieu en question.

(2) Anne Dupuys, femme de Sauvaget, était l'aïeule de Madeleine Benassis, femme de Seigneuret.

Digitized by Google

Malapart et Champflour, demeuraient là également. C'était cependant une habitation peu commode, puisqu'elle renfermait dans un espace très-petit le principal dépôt de la traite et un corps-de-garde. Aussi dès M. de la Potherie, le premier gouverneur qui eut sa femme avec lui, peut-on croire que la coutume s'établit de loger ailleurs. Il y avait dans le bourg plus d'une maison occupée par la Potherie, Tilly, Le Gardeur, Godefroy et du Hérisson. On ne voit donc pas pourquoi ces deux gouverneurs se seraient condamnés à vivre à l'étroit dans le bâtiment du Platon. En tous cas, vers 1653, la bourgade renfermait déjà une quarantaine de ménages dont la plupart étaient évidemment mieux logés que le personnel du fort. M. Boucher, qui était marié et qui comptait aussi dans la bourgade plusieurs maisons habitées par ses parents, ne dut pas s'astreindre à demeurer, comme on dit, entre quatre murs.

Il est vrai qu'une tradition populaire veut qu'il ait vécu dans l'édifice de pierre du Platon qui, de notre temps, a servi de caserne, puis de collége. Il suffit de noter que M. Boucher avait quitté les Trois-Rivières depuis cinquante-six ans (et qu'il était mort) lorsque, en 1723, cet édifice fut construit.

Une autre tradition, conservée dans la famille de Niverville, porte que M. Boucher demeura sur l'emplacement du fief Champflour ou Niverville, entre les rues Bonaventure, Des Champs, Saint-Pierre et Saint-Joseph, où se voit une grande maison de pierre entre cour et jardin. C'était un endroit fort exposé, en dehors de la palissade, et, d'ailleurs, avant 1660, il n'appartenait pas à M. Boucher. De 1661 à 1667, période relativement calme, il est possible qu'il ait bâti une maison sur ce fief ; toutefois, nous voyons par le plan de la ville en 1685, que son gendre et successeur habitait une maison située où est aujourd'hui l'extrémité nord du boulevard Turcotte au coin de la rue Saint-François Xavier.

XCVII

L'année 1655 s'était écoulée dans la crainte de quelque coup des Iroquois, bien que ceux-ci protestassent de leur amitié pour les Français et de leur résolution de ne point attaquer les Sauvages alliés au-dessous des Trois-Rivières, où ils promettaient de ne plus s'avancer en arme.

De bonne heure au printemps de 1656 ils tuèrent des Hurons, quelque part plus bas que cette place, et, fidèles à leur tactique de tromperie, envoyèrent immédiatement trois chefs protester du respect qu'ils entretenaient à l'égard des Français. Il y avait trois cents Agniers aux environs des Trois-Rivières dans le dessein évi-

Digitized by Google

dent d'aller attaquer les Hurons près de l'île d'Orléans. On était dans la dernière quinzaine d'avril ; un canot fut expédié à Québec.

Le 20 mai, arrivèrent aux Trois-Rivières, venant de Québec, plusieurs Français, y compris les Pères Ménard, d'Albon, Fremin, les frères Ambroise Broat et Joseph Boursier, avec le Père LeMercier, supérieur des jésuites. Ils accompagnaient des Sauvages de quatre nations qui allaient attaquer les Iroquois dans leur pays. Le 29 cette expédition partit des Trois-Rivières ; le 31 elle était à Montréal.

Dans la nuit du 16 au 17 août, un gros parti iroquois se tint caché devant les Trois-Rivières. C'était la bande qui allait à l'île d'Orléans, enlever les malheureux Hurons.

Un canot envoyé à Québec ne prit qu'une journée pour faire le voyage, et passa sans être vu des Iroquois. Le Père Simon Le Moyne partit aussitôt pour remonter le fleuve, et eut une conférence avec les ennemis dès qu'il les rencontra, et leur fit promettre de ne point attaquer les Hurons. Ces Iroquois avaient, comme nous l'avons dit, passé une nuit cachés tout près des Trois-Rivières en descendant : personne ne les avaient aperçus sur le fleuve, mais on connaissait assez bien leurs mouvements en ce lieu pour se garder des attaques qu'ils pouvaient y tenter.

Ce que l'on redoutait arriva. Les Hurons, surpris et massacrés sur l'île d'Orléans, laissèrent une partie de leurs gens aux mains des Iroquois, qui défilèrent en plein jour en vue de Québec et des Trois-Rivières. Devant cette dernière place, ils obligèrent leurs malheureux prisonniers à chanter et à danser, selon la coutume des Sauvages en pareille circonstance, et se rendirent ensuite à une demi-lieue plus haut où ils campèrent, cherchant à vendre aux Trifluviens le produit de leurs rapines.

L'un des missionnaires qui étaient aux Trois-Rivières se rendit parmi eux trois fois, pour consoler les Hurons captifs et essayer d'attendrir le cœur de leurs bourreaux.

Nicolas Perrot accuse les Français de n'avoir pas secouru leurs alliés. M. Ferland dit que M. de Lauzon, plus prudent qu'énergique, s'y opposa dans la crainte de faire rejaillir la vengeance de ces barbares sur les familles françaises. La Mère de l'Incarnation dit qu'il n'y avait point de forces à Québec.

M. Faillon pense que l'esprit belliqueux qui animait les colons de Ville-Marie et des Trois-Rivières faisait défaut à Québec, où les Iroquois ne portaient point ordinairement leurs attaques. Quoi qu'il en soit de ces assertions, il est certain que la colonie était dans un état précaire, ayant si peu de ressources contre un ennemi déterminé dont il fallait feindre d'ignorer les intentions et qui exigeait qu'on le traitât amicalement.

Digitized by Google

XCVIII

Sur la fin d'août 1656, on vit arriver aux Trois-Rivières une flottille de deux cent cinquante Outaouais, qui ramenaient les deux Français partis en 1654; cinquante canots chargés de pelleteries qui la composaient descendirent à Québec. Les deux Français avaient prêché l'Evangile parmi les nations de l'Ouest, tout en donnant naissance à un mouvement de trafic considérable. Le Père Le Mercier écrit en 1653 : " On nous a dit que dans des îles du lac des Gens-de-Mer que quelques-uns appellent mal à propos les Puants, il y a quantité de peuples dont la langue a grand rapport avec l'algonquine; qu'il n'y a que neuf jours de chemin depuis ce grand lac jusqu'à la mer qui sépare l'Amérique de la Chine, et que s'il se trouvait une personne qui voulût envoyer trente Français en ce pays-là, non-seulement on gagnerait beaucoup d'âmes à Dieu, mais on retirerait encore un profit qui surpasserait les dépenses qu'on ferait pour l'entretien des Français qu'on y enverrait, pour ce que les meilleures pelleteries viennent plus abondamment de ces quartiers-là. Le temps nous découvrira ce que nous ne savons encore que par le rapport de quelques Sauvages qui nous assurent avoir vu de leurs yeux ce qu'ils expriment de leur bouche."

La Mère de l'Incarnation écrit en 1654: " Des Sauvages fort éloignés disent qu'il y a au-dessus de leur pays une rivière fort précieuse (1) qui aboutit à une grande mer que l'on tient être celle la Chine."

Les Français, entendant raconter par les Sauvages de l'Ouest qu'il existait dans cette direction un grand lac dont les eaux étaient puantes (en raison du sel qu'elles renferment) crurent facilement que c'était la mer Pacifique ; aussi donnèrent-ils aux peuples qu'on leur signalait dans ces contrées mais qu'ils n'avaient jamais vus, le nom de Gens-de-Mer qu'on trouve souvent répété dans les récits du temps

En 1671, le Père Dablon, parlant de la baie des Puants du lac Michigan, connue sous le nom de baie Verte, dit qu'elle " porte ce nom de Puant qui est le même que les Sauvages donnent à ceux qui habitent proche de la mer."

En 1656, le Père Dequen écrit: " On nous a mentionné quantité de nations aux environs de la mer du Nord, que quelques-uns ont appelé les Puants, à cause qu'ils ont autrefois habité sur les rives

(1) C'est évidemment le Mississipi.

Digitized by Google

de la mer, qu'ils nomment Ouinipeg, c'est-à-dire eau puante. Un Français (1) m'a dit autrefois qu'il avait vu trois mille hommes dans une assemblée qui se fit pour traiter de la paix au pays des Gens-de-Mer."

Les citations qui précèdent montrent que dès 1653 les Français connaissaient que le continent se prolongeait à l'ouest neuf journées de chemin au delà du lac des Gens-de-Mer. Peut-être Nicolet avait-il approché des nations de langue algonquine qui, au dire de la *Relation* de 1653, habitaient les bords de ce lac; on est mieux renseigné sur ses voyages dans les terres qui sont au delà du lac Michigan et qu'il crut être voisines de la mer.

Sur les rapports de leurs deux compatriotes, trente Français s'embarquèrent à Québec, à la fin de l'été 1656, avec les Outaouaks pour aller commercer dans l'Ouest, mais ils reçurent avis que les Iroquois gardaient le fleuve, et en effet avant de toucher aux Trois-Rivières, ils eurent connaissance d'une embuscade, qu'ils évitèrent. Aux Trois-Rivières les Français changèrent de résolution, sauf trois qui continuèrent leur route avec les PP. Garreau et Druillètes et le frère Louis Le Boëme. Les Iroquois qui guettaient la flottille réussirent à la dépasser et lui dressèrent une embuscade dans laquelle elle tomba; le P. Garreau mourut d'un coup de feu, les Outaouais se dispersèrent et tous les Français durent renoncer au voyage de l'Ouest. Voyant les Outaouais se rapprocher de la colonie française, les Iroquois n'hésitaient pas à les envelopper dans le plan de destruction qu'ils avaient conçu et qu'ils exécutaient si aisément, grâce à l'inaction du gouvernement français.

Quelques lignes empruntées au *Journal des jésuites*, pour terminer l'année 1656:

" Le 25 octobre, arrive des Trois-Rivières un canot à Québec dépêché par M. Boucher qui nous apprend que quarante Agniers, en sept canots, sont arrivés aux Trois-Rivières le 20 octobre, avec des colliers (des présents) à dessein d'amener avec eux les Hurons de Québec... Le 2 novembre, arriva à Québec, des Trois-Rivières, le Père Ragueneau avec quatre Agniers."

Le supérieur des jésuites écrit le 21 novembre : Je reçus (à Québec) des lettres des Trois-Rivières par lesquelles j'appris que le Père Ragueneau avait fait et reçu des promesses de paix générale de la part des Algonquins et des Iroquois."

XCIX

Le 20 avril 1657, huit Français des Trois-Rivières, avec vingt

(1) C'était sans doute Jean Nicolet.

Digitized by Google

canots de Sauvages Algonquins partent pour la traite des Attikamègues. " Ils entrèrent dans les terres par la rivière Batiscan, qui est six lieues au dessous des Trois-Rivières. Ils passèrent dans cette rivière vingt-huit saults en quatorze jours. Ils arrivèrent au terme de leur voyage le 28 mai, après avoir passé soixante-et-quatorze saults ou portages. Ils retournèrent aux Trois-Rivières le 15 juillet chargés de castors. Le voyage est rude, long et hazardeux ; néanmoins, il fut heureux. Il n'y eut qu'un seul Français qui y périt en tombant dans un rapide en glissant, où il se noya. Ils y virent des Poissons-Blancs qui demandent à prier Dieu, des Agouing8i8ek, et des Kiristinons, qui sont proche de la mer du nord." (*Journal des jésuites* 15 *juillet* 1657.)

C

Vers le 25 avril, on apprit que les Agniers rôdaient sur le fleuve en plusieurs bandes et qu'ils avaient blessé une Huronne dans le lac Saint-Pierre. Tout le printemps se passa en alarmes. Au milieu de mai, des Iroquois entrèrent aux Trois-Rivières sous prétexte de parlementer, mais en réalité pour détourner les Hurons de prendre part à une ambassade qui se préparait pour les cantons Iroquois. Ces importuns causèrent beaucoup d'embarras, d'autant plus qu'il y avait toujours à redouter quelque mauvais coup de leur part. Guillaume Couture, qui se trouva en ces circonstances aux Trois-Rivières, fut de retour à Québec le 22 mai. Trois ou quatre jours après, arrivèrent aux Trois-Rivières vingt-quatre Agniers, appartenant à une troupe d'une centaine de maraudeurs qu'il fallut souffrir parce qu'ils ne parlaient que de paix, tout en cherchant l'occasion de piller et d'assommer les Algonquins, surtout les Hurons.

CI

Le 13 juin, au greffe d'Ameau, se trouve le contrat du mariage proposé entre Louis Pinard, chirurgien, natif de La Rochelle, fils de feu Jean Pinard et de feue Marguerite Gaigneur, et Marie-Madeleine Hertel, native du bourg des Trois-Rivières, fille du défunt Jacques Hertel, sieur de la Fresnière, et de Marie Marguerie. Le gouverneur Boucher, François Hertel, frère de la mariée, Jacques Hertel, neveu de feu Jacques Hertel, et Quentin Moral, marié à la veuve de Jacques Hertel, assistent à la passation du contrat.

Pinard était dans le pays depuis au moins 1650 (voir le *Journal des jésuites.*)

Marie-Madeleine Hertel n'avait que onze ans neuf mois et douze

Digitized by Google

jours. Le mariage n'eut lieu que lorsqu'elle eut atteint treize ans, un mois et vingt-sept jours, le 29 octobre 1658. C'est la première fille née aux Trois-Rivières, qui se soit mariée.

Dans la pièce ci-dessus (1657), Quentin Moral est qualifié de " lieutenant du roi aux Trois-Rivières " ce qui signifie qu'il était le juge local. Nous savons que M. Boucher était lieutenant général, ce qui revient à dire juge en chef dans l'étendue du district des Trois-Rivières.

CII

Les Iroquois avaient établi des cabanages dans le lac Saint-Pierre et dans les îles de l'embouchure du Saint-Maurice pour surprendre les Algonquins. Ils avaient pillé les maisons de deux Français à l'Arbre-à-la-Croix (fief Hertel).

Les Hurons, partis de Québec avec le Père Ragueneau, avaient été massacrés le 3 août par les Iroquois, et leurs femmes amenées en captivité, sans compter celles qui furent brûlées à petit feu avec leurs jeunes enfants. Le 25 octobre trois Français furent tués à Montréal. M. d'Ailleboust, qui avait alors en main le pouvoir de gouverneur général, ordonna de capturer le plus que l'on pourrait de maraudeurs iroquois et de les conduire à Québec. Il en fut pris douze par les gens des Trois-Rivières, vers la fin d'août.

Comme on craignait que les cantons iroquois ne songeassent à tirer vengeance de ces emprisonnements, on libéra deux des captifs au commencement de novembre, pour porter des lettres au Père LeMoine qui était au pays de ces barbares, l'avertissant de la nécessité de faire savoir aux chefs de la nation que les autres répondaient de sa vie, de celle du Père Ragueneau et des Français qui étaient avec eux

Au commencement de novembre des Agniers se montrèrent aux alentours des Trois-Rivières. On en fit entrer cinq " par finesse " dans la bourgade où on les prit, non sans quelque résistance. M. Le Barbier qui se trouvait présent et qui voulait se saisir de l'un d'eux, dut tirer l'épée pour s'en rendre maître. Tous les cinq furent conduits à Québec par Christophe Crevier.

Le 13 novembre, trois Agniers partirent des Trois-Rivières pour porter des paroles de consolation dans leur pays. Quelques Français les accompagnèrent jusqu'aux rapides de la rivière Richelieu.

Le même jour arrivèrent aux Trois-Rivières soixante canots, des terres du nord, et trente des Algonquins ordinaires. Une trentaine d'autres étaient attendus avant la saison des glaces.

Digitized by Google

CIII

Le 17 novembre, une chaloupe remplie de Sauvages arriva à Québec portant la nouvelle que plus de soixante canots chargés de pelleteries avaient abordé aux Trois-Rivières; qu'ils étaient en partie de la nation des Poissons-Blancs et d'autres peuples plus au nord, dont quelques-uns n'avaient jamais vu d'Européens; tous gens bien faits et de belle taille, mais d'une nature timide et peu entreprenante; ils avaient été attaqués par les Iroquois deux ou trois années auparavant dans leurs bourgades, à la hauteur des terres et avaient cru prudent de se réfugier chez les autres nations plus éloignées. Pour aller à la mer du Nord par les Trois-Rivières, dit la *Relation* de 1658, on remonte cette rivière environ cent cinquante lieues, jusqu'au lac Ouapichiouanon; de là, on va trouver la baie des peuples nommés les Kilistinons, qui sont sur la mer du Nord. Du lac Ouapichiouanon on descend aux Trois-Rivières en sept journées. Il est parlé aussi de communications par eau entre le Saint-Maurice et l'Ottawa (1).

CIV

" Le 9 décembre, dit le *Journal des jésuites*, on dressa un cabaret aux Trois-Rivières où l'on vendait du vin aux Sauvages. Deux pots pour castor d'hiver; un pot pour castor d'été. Ce cabaret fut établi par M. de la Potherie, du consentement de quelques habitants. Et comme les désordres ne cessaient pas par ce moyen, on se plaignit de ce cabaret—si bien que M. de la Potherie fut obligé d'envoyer à Québec pour savoir la volonté de M. le gouverneur touchant ledit cabaret. La conclusion fut qu'il ne fallait point continuer. On ne laissa pas, toutefois, de continuer."

En consultant les cahiers de la justice des Trois-Rivières pour la deuxième moitié du XVII^e^ siècle, on voit avec quelle adresse et avec quelle persistance les traiteurs agissaient pour vendre de la boisson aux Sauvages, principalement à ceux du cap de la Madeleine.

CV

De 1641 à 1665, nous pourrions commencer le récit des événements de chaque année en disant: " A l'apparition des hautes neiges, on signala les Iroquois, " ce qui, tout en devenant monotone comme littérature, ne laisserait pas d'être l'expression de la simple

(1) *Relations*, 1658, p. 12.20-21; 1660, p. 22. *Journal des jésuites*, p. 295-6.

Digitized by Google

vérité. Telle était la situation de nos pères, ne l'oublions pas ; ne devenons pas assez indifférents envers l'histoire de notre pays pour passer à la légère sur cette époque à jamais mémorable. Efforçons-nous d'en comprendre l'esprit. Ce fut un temps de lutte. Le combat, c'est notre élément. Alors, comme aujourd'hui, nous étions en face de difficultés que l'on croyait insurmontables. Néanmoins, nous luttions. L'avenir, sur le sol canadien, parlait au cœur des colons ; de nos jours il parle à l'esprit et au cœur de leurs enfants. A ceux d'entre nous qui seraient tentés de faiblir, montrons que, en plus d'une occasion, nos pères se sont vus exposés à des périls plus grands que les nôtres et qu'ils n'ont pas cessé d'être Canadiens.

En février 1658, plusieurs bandes iroquoises se mirent en campagne, mais sans résultat, parce qu'elles avaient été devancées par des lettres du Père Le Moyne. Comme on était averti, le reste de l'hiver se passa sans surprise.

Le 16 avril, les glaces du fleuve se mirent en mouvement. Dès le lendemain arriva aux Trois-Rivières le Père Ragueneau, qui avait hiverné chez les Iroquois, et dont le sort paraissait très-aventuré jusqu'à ce moment. Les Iroquois avaient placé des embuscades dans tous les lieux favorables à leurs desseins. Le Père Ragueneau passa aux Trois-Rivières la fête de Pâques (21 avril) et, le 23, il arriva à Québec.

Le Père Simon Le Moyne, revenant du pays des Agniers avec trois guerriers de cette nation, se présenta aux Trois-Rivières vers le milieu de mai ; le 21, il était rendu à Québec avec ses compagnons pour assister à une conférence, en vue de la paix.

Le 13 juin, trois Français : Adrien Joliette, Fouquet et Christophle, étant sortis de la bourgade pour se rendre au travail, sur les cinq heures du matin, furent surpris presque sous les yeux des gens du fort, près de la Première rivière, par six Iroquois qui s'emparèrent d'eux. Rendus à l'île de Montréal, comme un Iroquois avait été tué, on s'en vengea sur Fouquet qui fut brulé vif. Joliette et Christophle, amenés dans les cantons, durent subir bien des avanies et des mauvais traitements, mais ils ne passèrent pas (du moins jusqu'à la mort) par le supplice du feu, comme le dit la *Relation :* ce récit fut envoyé de Québec en France avant le retour des deux prisonniers. (1)

Deux Iroquois étant arrivés aux Trois-Rivières pour proposer la paix, M. de la Potherie—qui paraît avoir eu de bonne heure cet été le commandement de la place—en envoya prévenir M. d'Argenson, le nouveau gouverneur général, débarqué à Québec depuis le 11

(1) Comparez la *Relation* de 1658 p. 4, 8, 17 avec le *Journal des jésuites* p. 236, 241.

Digitized by Google

juillet. Celui-ci équipa immédiatement trois chaloupes et des canots montés par cent soixante Français et cent Sauvages, et monta (13 août) aux Trois-Rivières, où il s'aperçut que, suivant leur coutume, les Iroquois s'étaient moqués des Français en proposant la paix. Il confirma M. de la Potherie dans son commandement, poursuivit sa course jusqu'aux îles du lac Saint-Pierre, fit quelque séjour sur l'emplacement de l'ancien fort Richelieu (Sorel), puis retourna à Québec, avec sa troupe, vers la fin d'août.

Le 14 août, pendant que M. d'Argenson était aux Trois-Rivières, vingt Iroquois, conduits par la *Grande-Cuillère*, se tenaient cachés au sud du fleuve, vis-à-vis du fort. La nuit venue, ils se dirigèrent du côté de Québec, où ils commirent quelques dégats, et retournèrent aux Trois-Rivières, marchant toujours à la sourdine. Arrivés près du fort, voyant que M. d'Argenson était reparti pour Québec, ils tentèrent de s'emparer d'un Français, mais sans y parvenir. Enfin, ils eurent recours à leur ruse ordinaire : dix d'entre eux se cachèrent dans les bois ; les dix autres demandèrent à entrer dans la place, sous prétexte de parlementer. M. de la Potherie, par un coup de vigueur qui montrait qu'il n'était pas dupe de leurs paroles, les retint prisonniers, puis, les divisant, il en garda trois et envoya les sept autres à Québec. " Le 4 septembre, une chaloupe amena à Québec sept Agniers pris par finesse aux Trois-Rivières," dit le *Journal des jésuites*.

Voici comment M. d'Argenson raconte ces événements dans une lettre adressée au ministre, le 5 septembre 1658, après avoir parlé d'une escarmouche qui avait eu lieu à Montréal : " Le second avantage est aux Trois-Rivières d'une autre nation appelée Onoyotcheronon. On avait permis à quelques Français d'aller en chasse, avec ordre de découvrir, ce qu'ils firent, et aperçurent la piste de plusieurs Sauvages, et ensuite les Sauvages mêmes. On leur cria ce qu'ils venaient faire. Ils dirent qu'ils venaient en guerre. On les invita à quitter cet esprit et de s'en venir aux Trois-Rivieres. Ils ne voulaient jamais, à moins que d'otages, ce qui s'exécuta. Mais comme c'était ceux qui avaient tué, au printemps, trois des nôtres à Montréal et trois autres (1) aux Trois-Rivières, M. de la Potherie, que j'y établis pour commander en ce poste, donna ordre qu'en ramenant les otages on s'en saisit. Eux, de leur côté, avaient, selon les apparences, le même dessein. Ainsi, comme ils étaient préparés, on en voulut saisir—ce qui réussit—mais on essuya beaucoup de feu. Un seul des nôtres fut blessé et trois des leurs tués et cinq prisonniers dont deux blessés. On en a envoyé un pour

(1) Joliette, Fouquet et Christophle.

Digitized by Google

rassurer leur nation de la vie des cinq, s'ils pensent à la paix, dont nous attendons les réponses, aussi bien que des premiers envoyés." Un peu plus loin, il dit : " Hier, il nous arriva à Québec une chaloupe des Trois-Rivières, qui amenait sept Iroquois qui étaient venus savoir des nouvelles et insensiblement se trouvèrent engagés. Il y en a un fort considérable, mais eûmes grande peine à les débarquer, à cause de nos Sauvages qui les voulaient tuer. Il fallut mettre tout le monde sous les armes et Notre-Seigneur nous démêla de ce pas aussi fâcheux qu'il s'en puisse voir, car j'avais à faire à des bêtes animées ; je ne débiterai cette nouvelle qu'à vous seul, vous en ferez part s'il vous plaît. Nous n'avons pas encore résolu ce que nous en ferons, sinon que je prétends en envoyer deux dans leur pays pour tâcher de retirer deux Français (1) qu'ils ont pris." Outre le style, cette lettre offre des curiosités d'orthographe que nous ne reproduisons pas.

La *Grande-Cuillère*, (car le " captif considérable," c'était lui) adressa au gouverneur-général un pompeux discours pour lui témoigner du désir qu'avaient ses compatriotes de vivre en paix avec tout le monde. M. d'Argenson, lui reprochant les trahisons continuelles des Iroquois, promit néanmoins de conclure un traité solennel, si les cantons envoyaient une délégation dans ce but. " Le lieu du conseil sera les Trois-Rivières, dit-il, où les ambassadeurs viendront tête levée, en faisant les harangues ordinaires, et personne ne viendra en cachette et dans les broussailles — autrement, si on l'attrappe, il sera condamné au feu."

Peu après, Joliette et Christophle furent ramenés jusqu'à Montréal par Garakontié, fameux chef iroquois, qui protesta en même temps de ses bons sentiments à l'égard des Français, mais qui demanda la permission " de passer quand il viendrait tuer l'Algonquin." Il fut décidé de nouveau qu'un grand conseil règlerait les points divers de cette importante question, et que ce conseil aurait lieu aux Trois-Rivières.

" Le 10 novembre " nous apprîmes des Trois-Rivières, par un canot arrivé à Québec, que, le 5 de ce mois, douze Agniers avaient pris quatre Français prisonniers faisant du foin de l'autre côté de la rivière, vis-à-vis des Trois-Rivières ; puis quatre autre Français sur le lac Saint-Pierre qui retournaient de la chasse. Lesdits Iroquois ramenèrent un des huit prisonniers aux Trois-Rivières pour avertir le capitaine (2) de leur prise et lui faire savoir qu'ils menaient les autres au canton des Agniers pour les ramener au printemps avec les anciens du pays pour traiter de la paix."

---

(1) Joliette et Christophle ; Fouquet était mort.
(2) M. de la Potherie, gouverneur.

Digitized by Google

Les malheureux, tombés ainsi au pouvoir des barbares eurent les ongles brûlés, et, ajoute la *Relation*, " ils leur ont coupé les doigts et les mains, les préparant par ce commencement qui ne passe chez eux que pour de petits jeux, aux feux et aux flammes auxquels ils les destinent, en récompense du bon traitement fait à leurs gens que nous avons toujours caressés dans nos prisons et que nous avons enfin élargis sans leur faire tort d'un seul cheveu de la tête. Nous avons appris ces circonstances par un Huron chrétien fugitif, qui, s'étant trouvé dans un parti qui venait ici en guerre, les rencontra dans les îles de Richelieu, conduits par les Agniers qui les avaient pris aux Trois-Rivières. Je fus, disait-il, touché de compassion, voyant le malheureux état de ces pauvres prisonniers, et en même temps je fus ravi de leur dévotion parmi les souffrances. Le soir, je les entendais chanter les litanies de la Vierge et le matin le *Veni Creator* avec les autres prières. Je leur voyais lever au ciel leurs mains tronçonnées et toutes dégoutantes de sang—spectacle qui a fait si grande impression sur l'esprit de ce bon homme qu'il a pris ensuite la dernière résolution de quitter les Iroquois et de se jeter entre nos mains pour y conserver la Foi et pour nous découvrir une partie des desseins de l'ennemi."

Celui qui étudie cette époque douloureuse, éprouve une indignation bien légitime en présence de l'apathie des autorités, coupables, on peut le dire, de toutes ces horreurs. Mais qu'est-ce que cela faisait à la cour de France, si élégante, si polie, si civilisée ! Que lui importaient une centaine de familles placées à la merci des féroces Iroquois ? Elle n'en perdait ni un bal, ni une mascarade, ni une intrigue de ruelle. Il était plus souvent question chez elle de la forme des rosettes à coudre ou à agrafer sur les souliers de parade, que des pauvres diables de Canadiens enlevés, suppliciés, brûlés à petit feu par les Sauvages.

" Le 20 novembre, arrivèrent six Agniers, ambassadeurs à Québec, avec le Père Le Moine (1) et avec un Hollandais de la Nouvelle Hollande, pour les assurer que les Français ne leur feraient pas de mal. Leur dessein est de retirer leurs gens prisonniers et de faire la paix avec tous (à ce qu'ils disent) Algonquins et Hurons. Ils ont ramené nos sept Français prisonniers depuis quinze jours, et les ont laissés en passant par les Trois-Rivières." (2)

---

(1) Ils avaient dû s'associer le Père Le Moine aux Trois-Rivières, où il était vers ce temps.

(2) Pour les événements de l'année 1658, voir: *Manuscrits de Paris*, série 2, vol. I. p. 311-6. *Relations*, 1658 p. 3-5, 8, 11-12, 16-18; 1659, p. 2. *Journal des jésuites*. *Lettres historiques*. Charlevoix, *Histoire* I. 338. Faillon, *Histoire* II. 375-9.

Digitized by Google

CVI

Le 30 avril 1659, quatre Onneyouts, prisonniers à Québec, furent renvoyés, sous la conduite des délégués des cantons, pour aller aux Trois-Rivières s'entendre avec le Père Le Moyne. Le supérieur des jésuites et le Père Druillètes les accompagnaient, ainsi que plusieurs Algonquins.

Le Père Le Moyne avait passé l'hiver aux Trois-Rivières avec Teharihogan, chef de la tribu des Agniers. Le 7 mai, ils partirent ensemble, ayant avec eux deux Algonquins, les quatre prisonniers Iroquois arrivés de Québec, trois ambassadeurs onneyouts et Jean de Noyon, pour le pays des Iroquois, dans l'espérance d'établir la bonne entente entre cette race belliqueuse et celles alliées des Français.

Jean de Noyon était employé par les jésuites. Revenu de chez les Iroquois, il partit pour la France, pendant l'automne de cette même année 1659; mais il revint au Canada et se maria aux Trois-Rivières en 1665.

Malgré les négociations pour la paix, les Iroquois continuaient de harceler les colons et de massacrer les Sauvages amis de ceux-ci.

M. d'Argenson, voulant porter remède à cet état de choses, partit de Québec, le 13 mai, avec le Père Chaumonot et quarante hommes, sur un brigantin, fit une battue jusqu'à Montréal et fut de retour à Québec le 29, sans avoir rien accompli de notable. Selon leur habitude, les ennemis se gardaient bien de se montrer devant les Français, lorsqu'ils les voyaient en force. Pendant que le gouverneur était sur le fleuve, peut-être même non loin des Trois-Rivières, le Bâtard-Flamand, fameux chef iroquois, descendait de Montréal avec vingt-cinq guerriers. On signalait aussi cinq canots suspects, entre les Trois-Rivières et le lac Saint-Pierre. Les Algonquins étant allés en traite vers la chute des Grais, dans le Saint-Maurice, découvraient un cabanage d'Iroquois. Des Français avaient aperçu trois canots de ces maraudeurs autour des îles, à l'entrée du Saint-Maurice. En un mot, les alarmes étaient journalières.

Le 8 juin, le Bâtard-Flamand, le Ciel-Bleu et trois frères de la Grande-Cuillère (alors prisonnier à Québec) dépassèrent les Trois-Rivières et se hasardèrent jusqu'aux environs de Québec, répandant la terreur parmi les habitations.

Faute d'un peu de secours de France, la pauvre colonie était au pouvoir d'une poignée de barbares, et cet état de choses dura vingt-cinq ans!

Digitized by Google

Vers la fin de juin, trois Français des Trois-Rivières, à la chasse sur les îles du lac Saint-Pierre, furent enlevés par une bande d'Onnontagués. L'un de ces captifs était Antoine Desrosiers ; rendu au lac Ontario, il parvint à s'échapper et fut de retour au milieu de juillet.

CVII

La traite des Attikamègues, comprenant d'abord un convoi de douze canots, puis un autre d'une vingtaine, parut aux Trois-Rivières dans la dernière quinzaine de juillet. En même temps arrivèrent six canots de Mississagués, gens du Saut-Sainte-Marie, qui avaient mis cinq mois à leur voyage, étant passés par la baie Géorgienne, la rivière des Français, le lac Nipissing, les rivières Mataouane et Ottawa, puis ayant traversé les contrées des Téminskamings et des Attikamègues avec lesquels ils étaient descendus par le Saint-Maurice.

Il était question, parmi les Français, d'envoyer quelqu'un au pays dit des Outaouaks, situé audelà du Saut-Sainte-Marie. De pareils projets pourraient être regardés comme des rêves vu la situation de la colonie canadienne, pourtant ils s'exécutèrent aussitôt que conçus. Ces entreprises montrent, sous un jour pittoresque et grandiose, le caractère de notre population.

La première connaissance exacte que les Français eurent des peuplades de la baie d'Hudson leur parvint par les Sauvages du nord du lac Supérieur. Médard Chouart des Groseillers avait, de bonne heure, exploré cette dernière région. La possibilité de se rendre par là jusqu'à " la baie du Nord " devait lui être connue, mais un semblable trajet offrait plus d'attrait à la curiosité du voyageur que de bénéfices au commerçant.

Vers l'époque où nous sommes parvenus, le côté sud-ouest du lac Supérieur attirait davantage les Français. On voulait connaître ce pays des Sioux, si renommé : on voulait savoir ce que c'était que cette mer ou cette grande rivière située au delà, car, il ne faut pas l'oublier, la découverte de l'Amérique avait été le résultat de la recherche d'un chemin direct entre l'Europe et la Chine. Après Colomb, Jacques Cartier eut un instant l'espoir de trouver à travers le continent nouveau la voie du Pacifique. Champlain y crut à son tour. Le frère Sagard s'en occupa. Nicolet pensa en avoir indiqué la route. Les missionnaires, après lui, en parlaient fréquemment. Les Anglais aussi avaient le dessein d'y parvenir, mais le centre du continent était dès lors aux mains des Français, pour ainsi dire. Le pays des Sioux se présentait aux imaginations

Digitized by Google

comme la porte de ces contrées fabuleuses où les richesses de l'Orient devaient s'offrir aux yeux émerveillés des Européens. Rien d'étonnant donc que la perspective de résoudre toute ou partie du problème ait enfin attiré un homme aussi ardent aux découvertes que l'était le sieur des Groseillers. Comme sa famille demeurait aux Trois-Rivières (il était sergent-major de la garnison) le poste le plus fréquenté des Sauvages et des voyageurs, toutes les informations préalables lui parvenaient d'année en année. L'automne de 1659, il suivit les canots de traite, dont nous avons parlé, qui retournaient au lac Supérieur. Radisson, son beau-frère, l'accompagnait.

CVIII

Entre le 4 août, date du départ d'un vaisseau de Québec pour la France, et le 19, jour où M. d'Argenson écrivit la lettre suivante, il y eut un combat aux Trois-Rivières :

" Partie des Iroquois sont venus aux Trois Rivières, pour surprendre, et ont d'abord tué un Algonquin, et pris trois autres. Ils ont aussi blessé un de nos Français et dépouillé un autre, travaillant à leurs déserts. Le retour des Français maltraités fit prendre les armes et aller aux ennemis, lesquels s'étaient enfuis dans les bois. Les Algonquins dirent aux Français de se jeter dans les canots et qu'eux attaqueraient par les bois. Cela fut exécuté de la sorte, et les ennemis, voyant nos gens sur la rivière, avaient fait trois embuscades pour les attendre au débarquement, mais les Algonquins s'étant fort avancés, découvrirent l'embuscade, et sans considérer davantage, la chargèrent. Il y eut dix ennemis blessés, mais aussitôt ils firent leur décharge et tuèrent deux Algonquins dont un vint mourir aux Trois-Rivières, après avoir reçu le baptême. (1) Les ennemis s'étant jetés dans leurs canots promptement, voulaient faire mine de charger les Français, mais les Français s'avancèrent à eux et les ennemis firent leur retraite. Deux jours après, un Algonquin Epicherinien (Nipissirinien) se sauva des ennemis. C'était un des trois qui avaient été pris d'abord, et rapporta que, des dix blessés, il y en avait quatre à mort et que si les Algonquins eussent encore fait une décharge qu'ils se laissaient tous prendre."

La suite de la lettre du gouverneur peint la position des Français au Canada sous de sombres couleurs, ce qui n'était pas exagéré, malheureusement.

(1) Le 14 août, le registre de la paroisse indique le baptême du "frère de Gobe-Plume," nation des Témiskamings. Cette année, les seules sépultures inscrites sont au nombre de quatre, toutes dans le mois de décembre et toutes de Sauvages.

Digitized by Google

Le 21 août, des Algonquins des Trois-Rivières, qui étaient en guerre au-dessus de Montréal, retournèrent avec neuf chevelures iroquoises. Le 25, une centaine d'Agniers enlevèrent huit Français près des Trois-Rivières. Le surlendemain, la nouvelle de ce malheur étant parvenue à Québec, on envoya en toute hâte vingt-cinq hommes pour secourir la place qui pouvait tomber au pouvoir de l'ennemi d'un moment à l'autre. Le 29, dix-sept canots, tant algonquins que hurons, partirent de Québec pour aller en guerre dans la même direction ; ils ne retournèrent à Québec que le premier novembre.

Ces renforts paraissent avoir intimidé les Iroquois qui rôdaient entre Montréal et Québec, car on n'en entend plus parler cette année. Quant au gros de la nation iroquoise, il était plus que jamais porté à une guerre générale et sans merci.

CIX

Le 24 avril 1660, dit le *Journal des jésuites*, arriva à Québec, des Trois-Rivières, le sieur Boucher " dans notre chaloupe chargée de cent quatre-vingt-dix minots de blé pour nous, ce qui donna le moyen à bien du monde de semer et de vivre, la disette de blé étant presque extrême. Nous ne voulûmes point profiter de la misère du pays, et nous nous contentâmes du prix ordinaire du passé, savoir : cinq livres, quoique pour lors il se vendit six, sept et huit livres."

CX

Vers la même date, on apprit que les Iroquois, au nombre de huit cents, s'avançaient pour détruire la colonie. La terreur se répandit partout

Le 27 avril partit de Québec le Père Druillètes avec des guerriers sauvages de Tadoussac. Le Père, qui se rendait aux Trois-Rivières pour y instruire les Poissons-Blancs, se sépara de ses compagnons de voyage en ce lieu ; on y trouve sa trace les 3 et 28 mai, et le 19 juin ; après cela, il descendit à Tadoussac, puis fut de retour à Québec vers le 6 août.

" La guerre des Iroquois, dit une lettre de cette époque, traverse toutes nos joies. C'est l'unique mal de la Nouvelle-France, qui est en danger de se voir toute désolée si de France on n'y apporte un puissant et prompt secours, car pour vrai dire il n'y a rien de si aisé à ces barbares que de mettre, quand ils voudront, toutes nos habitations à feu et à sang, à la réserve de Québec, qui est en état

Digitized by Google

de défense, mais qui, toutefois, ne serait plus qu'une prison dont l'on ne pourrait pas sortir en assurance et où l'on mourrait de faim, si toute la campagne était ruinée...

" C'est une espèce de miracle que les Iroquois, pouvant si aisément nous détruire, ne l'aient pas encore fait, ou plutôt c'est une providence de Dieu qui, jusqu'à maintenant les a aveuglés et a rompu les desseins qu'ils ont formés de nous faire cette sorte de guerre... Ils ont fait des coups de cœur et se sont signalés, en certaines rencontres, autant qu'on pourrait l'espérer des plus braves guerriers d'Europe. Pour être Sauvages, ils ne laissent pas de savoir fort bien la guerre, mais d'ordinaire celle des Parthes qui donnèrent autrefois tant de peines aux Romains...

" Ce qui est plus étonnant, c'est qu'ils dominent à cinq cents lieues à la ronde, étant néanmoins en fort petit nombre, car des cinq nations dont l'Iroquois est composé l'Agnieronnon ne compte pas plus de cinq cents hommes portant armes, dans trois ou quatre méchants villages... Il est hors de doute que si les Agnieronnons étaient défaits par les Français, les autres nations iroquoises seraient heureuses d'entrer en composition avec nous."

Dans les églises et partout, il se prêcha une croisade contre ces barbares. Quarante Hurons partis de Québec, au mois d'avril, pour marcher contre eux, furent rejoints par six Algonquins en passant aux Trois-Rivières. Les Hurons étaient commandés par Onontaga ou Kanontaga, le même peut-être que nous avons vu aux Trois-Rivières en 1653. Les six Algonquins étaient sous les ordres de Mitiâmeg, nom qui se voit à plusieurs reprises au registre des Trois-Rivières, vers 1660. Il y a apparence que ces deux capitaines étaient alors les meilleurs chefs de guerre des Hurons et des Algonquins.

Ils songèrent d'abord à faire la petite guerre, mais, parvenus à Montréal, ils firent corps avec les seize Français enrôlés par le fameux Daulac qui avait conçu le projet incroyable d'arrêter avec si peu de forces l'armée iroquoise. Cette petite troupe, pleine de courage et de dévouement, prit la route de l'Ottawa, et le premier jour de mai, elle était aux rapides de Carillon et Grenville, où elle mit pied à terre, Rencontrant en ce lieu les bandes iroquoises, elle engagea une lutte héroïque et prolongée, qui a eu un immense retentissement dans notre histoire. Lorsque enfin, vers le 20 mai, les Hurons commirent la lâcheté de se rendre et de faire connaître à l'ennemi qu'il ne restait plus que huit Français et quelques Algonquins dans le retranchement de Daulac, la cause fut perdue ; mais Onontaga, Mitiâmeg, trois Algonquins et quatre Hurons, qui n'avaient pas quitté le chef français, préférèrent s'ensevelir dans sa défaite plutôt que d'avoir la vie sauve chez les Iroquois.

Digitized by Google

Bien que victorieux, ces derniers avaient perdu tant de monde et se trouvaient tellement décontenancés par une résistance si extraordinaire, qu'ils abandonnèrent le projet d'opérer une descente sur le Saint-Laurent. Daulac sauva donc le pays en ébranlant la confiance que les Iroquois avaient toujours eue en eux-mêmes. Trois ou quatre compagnies de soldats auraient pu en ce moment remonter la rivière Chambly et aller, au delà du lac Champlain, les anéantir dans leurs foyers. Malheureusement, la Nouvelle-France n'avait pas de troupes.

CXI

Le 8 juillet, M. d'Argenson, gouverneur général, partit de Québec, avec le Père Allouez, pour les Trois-Rivières. Quelques jours après il était sur le point de retourner à Québec, lorsqu'il apprit que les Iroquois venaient d'attaquer deux Algonquins, tuant l'un et amenant l'autre prisonnier. Il fit de suite préparer des chaloupes avec une centaine d'hommes pour leur donner la chasse, et il y mit une telle ardeur qu'il pensa subir le triste sort arrivé à M. Duplessis quelques années auparavant.

Comme il poursuivait les ennemis sur le fleuve et le lac Saint-Pierre, ceux-ci se gardaient bien de se laisser atteindre, et, selon leur coutume, fuyaient dans leurs légers canots d'écorce, puis, tout à coup mettaient à terre dans un endroit où leurs poursuivants ne pouvaient débarquer qu'à découvert, exposés au feu de leurs tirailleurs embusqués derrière les arbres et les replis du terrain. Voyant ce manège, M. d'Argenson, plus chevaleresque que prudent et expérimenté, donna ordre à ses gens de porter au rivage, à la grande surprise des Canadiens, qui se connaissaient en périls de cette nature. Les soldats eux-mêmes montraient peu d'empressement à obéir, si bien que M. d'Argenson, se voyant désapprouvé de toutes parts, sauta de sa chaloupe dans l'eau jusqu'à la ceinture. Alors, personne ne raisonna plus. Chacun se précipita à la suite de ce commandant intrépide mais téméraire. En moins d'une minute, les Iroquois eurent prouvé qu'ils étaient inattaquables dans la position qu'ils avaient choisie. Un seul Français fut blessé, légèrement, ce qui n'est pas beaucoup, si l'on considère le danger ordinaire de ces embuscades. La troupe se rembarqua, tant bien que mal, et se mit en retraite. Le 19, le gouverneur et le Père Allouez étaient de retour à Québec.

Vers le 15 août, une vingtaine d'Iroquois en maraude autour des habitations des Trois-Rivières, y enlevèrent deux Français.

Digitized by Google

CXII

Le 17, Monseigneur de Laval partit de Québec pour visiter les Trois-Rivières et Montréal, en même temps que M. de Lauzon-Charny et quatre envoyés iroquois venus pour renouer des relations avec les jésuites par l'entremise de leur ancien apôtre le Père Menard qui demeurait aux Trois-Rivières.

Le 21, Mgr de Laval arrivait à Montréal, où la flottille de traite des Outaouais était rendue depuis deux jours. Le 22, ces Sauvages se remirent en route pour les Trois-Rivières, et y arrivèrent le 24.

Sur cent canots partis du lac Supérieur, il n'en restait plus que soixante, les autres ayant rebroussé chemin, par crainte des Iroquois que l'on croyait maîtres de l'Ottawa ; on ignorait encore, dans les pays de l'ouest, que Daulac les avaient forcés de se retirer.

Ce convoi apportait des pelleteries pour une valeur de deux cent mille francs. Le voyage avait duré vingt-six jours ; le trajet était de quatre cents lieues.

CXIII

Avec les Outaouais revenaient Chouard des Groseillers et Pierre-Esprit de Radisson, son beau-frère. Ils avaient hiverné à l'ouest du lac Supérieur, chez la nation du Bœuf (les Sioux appelés sédentaires) forte de quatre mille hommes. Ces Sauvages, ainsi que les Assiniboines leurs voisins, trafiquaient avec les peuples de la baie d'Hudson ; ils avaient aussi avec d'autres tribus, situées dans les environs du Mississipi et du Missouri, des rapports qui attiraient l'attention des Français. On parlait plus que jamais d'atteindre la mer de l'Ouest (le Pacifique) par quelques cours d'eau qu'il fallait d'abord découvrir.

Au commencement de septembre, le supérieur des jésuites, qui s'était absenté quelque temps de Québec, y retourna. Il parle ainsi de Chouard et de Radisson : " Je trouvai deux Français qui ne faisaient que d'arriver de ces pays supérieurs, avec trois cents Algonquins (les Outaouais sont de race algonquine) dans soixante canots chargés de pelleteries... Ils ont hiverné sur les rivages du lac Supérieur et ont été assez heureux pour y baptiser deux cents petits enfants... Nos deux Français firent pendant leur hivernement diverses courses vers les peuples circonvoisins. Ils virent, entre autres choses, à six journées au delà du lac Supérieur, vers le sud-ouest, une peuplade composée des restes des Hurons de la nation du Petun, contraints par l'Iroquois d'abandonner leur

Digitized by Google

patrie. Ces bonnes gens ont rencontré une belle rivière (c'est le Mississipi qui ne fut découvert officiellement que quatorze ans plus tard) grande, large, profonde, et comparable disent-ils, à notre grand fleuve de Saint-Laurent. Ils trouvèrent sur ses rives la grande nation des Alini8ek, composée de soixante bourgades, ce qui nous confirme dans la connaissance que nous avions déjà de plusieurs milliers de peuples qui remplissent toutes ces terres du Couchant. Nos deux Français, continuant leur ronde, furent bien surpris en visitant les Nad8echi8ec... Ils ont visité les quarante bourgades dont cette nation est composée, dans cinq desquelles on compte jusqu'à cinq mille hommes... Ce peuple nous attend, depuis l'alliance qu'il a faite tout fraîchement avec les deux Français qui en sont revenus cet été. De ce qu'ils ont retenu de cette langue, nous jugeons assez qu'elle a la même économie que l'algonquine, quoiqu'elle soit différente en plusieurs mots."

Par ce qui précède, et de ce que l'on connait du caractère de Chouard et de Radisson, ne peut-on pas conclure que ces deux hommes virent le Mississipi avant Joliette et Marquette ?

Le continent était découvert jusqu'au centre par les Français, tandis que les Anglais n'avaient pas encore pénétré assez loin dans les terres pour perdre de vue les rivages de l'Atlantique.

Outre ce que Chouard avait appris sur l'ouest et le sud-ouest au delà des grands lacs, il savait, depuis une douzaine d'années, que les tribus qui fréquentaient le nord du lac Supérieur se répandaient dans leurs courses annuelles, jusqu'à la baie d'Hudson, Noël Jérémie dit positivement que Chouard, " étant dans le pays des Outaouais, poussa si loin qu'il eût connaissance de la baie d'Hudson." On voit par les écrits du temps (1660) que la croyance au passage du nord-ouest, pour aller à la Chine préoccupait fort les esprits. Les Pères Druillètes et Dablon, sans compter Chouard et Radisson, se flattaient de le découvrir.

Le commerce des pelleteries était devenu presque nul par suite de la guerre des Iroquois. La Mère de l'Incarnation écrivait, cette année, 1660, que la compagnie de la Nouvelle-France était sur le point d'abandonner le pays, ne croyant pas qu'il fût possible d'y continuer la traite. Cet état de choses déplorable menaçait en effet de se terminer par le retour en France de tous les colons. La ruine de cinquante années et plus de travaux devenait imminente. Les lettres de cette époque sont remplies de cette pensée décourageante.

M. d'Argenson, le gouverneur-général, faisait des miracles pour parer aux embarras de la situation, mais on sentait bien que, sans l'aide de la Couronne, l'entreprise du Canada serait bientôt anéantie.

Digitized by Google

Par bonheur, l'arrivée inattendue des Outaouais vint ranimer la confiance et inviter tout le monde à patienter encore une année. Par le moyen des pelleteries, on obtenait de France certains approvisionnements, des habits, des ustensiles, des outils, de la poudre, des armes, et cela maintenait le courage des habitants formés à toutes les privations. Sur deux cents mille francs de valeur que les Outaouais apportaient, les trois quarts furent échangés aux Trois-Rivières, le reste à Montréal. Il y avait lieu d'espérer, d'autre part, que cette traite nouvelle avec des nations éloignées, inspirerait à la cour de France le désir de conserver le Canada— mais le simple bon sens n'est pas toujours écouté.

Les jésuites voulurent profiter d'une si belle occasion pour envoyer des apôtres à la nation outaouaise. Les Pères Albanel et Ménard furent choisis à cette fin. Dans une lettre que ce dernier écrivait des Trois-Rivières, "le 27 août, à deux heures après minuit" on voit avec quelle résignation, humble et forte à la fois, il faisait le sacrifice de sa vie.

La même journée partirent les Pères avec la flottille de traite, accompagnés de Jean Guérin et de six autres Français.

Avant d'arriver à Montréal, ils rencontrèrent Mgr de Laval qui retournait à Québec et qui encouragea le Père Ménard dans son projet de pénétrer le plus loin possible vers les pays inconnus. Les *Relations* nous ont conservé le récit de la mort du Père et du fidèle Guérin.

Il paraît que la visite de l'évêque aux Trois-Rivières ne fut pas complétée à cette date mais reprise dans les derniers dix jours d'octobre.

Le 19 septembre, le Père Allouez partit de Québec pour être supérieur à la maison des Jésuites aux Trois-Rivières. Le Père LeMoyne, qui avait résidé aux Trois-Rivières depuis le 8 juillet 1859, reçut ordre d'aller en mission à Montréal. Comme il venait de partir des Trois-Rivières le jeune François Hertel fut enlevé par quatre Iroquois, pour avoir commis l'imprudence de s'avancer hors de la place, malgré les conseils de sa mère. Dans une lettre qu'il écrivit bientôt après à celle-ci, le brave enfant disait : "Je vous demande pardon de vous avoir désobéi." C'était un beau garçon de dix-neuf ans, très-courageux, mais d'une constitution physique assez faible. A lire le récit des tortures que les Sauvages lui firent endurer, on ne croirait pas qu'il s'agit de celui qui devint un si fameux chef de guerre, qui supporta tant de fatigues, et qui, dans sa verte vieillesse, ayant dépassé quatre-vingts ans, faisait l'admiration des plus intrépides voyageurs.

Digitized by Google

CXV

Le mois de février et mars 1661 furent remarquables par trois événements, dont deux, au moins, étaient d'un genre nouveau en ce pays.

Plusieurs personnes des Trois-Rivières rapportèrent, en premier lieu, avoir entendu dans l'air des bruits qui ressemblaient à des voix. Bientôt après, apparut une comète qui sema la terreur par toute la contrée. On en prenait occasion pour prédire des calamités terribles. Les esprits n'étaient que trop préparés à des désastres et à des malheurs de toute nature, surtout aux Trois-Rivières, où la quiétude était loin de régner, et où le découragement se tenait prêt à éclater.

Aussi, quel ne fut pas l'effroi de chacun lorsqu'on sentit trembler le sol lui-même et que ces secousses se répétèrent pendant plusieurs semaines ! Ce n'était pourtant que le prélude des commotions de l'année 1663.

Ces alarmes avaient à peine cessé que les Iroquois parurent en bandes nombreuses, malgré la saison des neiges, et interceptèrent les rapports entre les établissements français échelonnés le long du fleuve.

Vers le 8 avril, quatorze Français furent pris dans le voisinage des Trois-Rivières.

Huit cents guerriers, paraît-il, étaient en marche pour détruire la colonie.

Comme les Trois-Rivières étaient le poste le plus exposé, quarante hommes partirent de Québec pour lui porter secours.

M. Jean de Lauzon, sénéchal de la Nouvelle-France, (il fut tué par les Iroquois, à l'Ile d'Orléans, le 22 juin de cette année) accompagnait probablement ce renfort, car le 16 avril il fut parrain, (Marie Leneuf, marraine) de Marie-Angélique, fille de Pierre Denys et de Catherine Leneuf. Cette enfant épousa Charles Aubert de la Chesnaye, commis-général de la compagnie des Indes, établi à Québec, et qui avait une propriété aux Trois-Rivières, rue Alexandre aujourd'hui. Deux de leurs filles se marièrent à des gouverneurs des Trois-Rivières : messieurs de Galifet et Dubois-Berthelot de Baucour.

CXVI

Vers le 8 juin, trois hommes furent tués au cap de la Magdeleine.

Digitized by Google

Le 24 août, sépulture d'Elie Hanctin, âgé de trente ans, tué dans son champ par les Iroquois, (voir l'inventaire de ses biens, greffe d'Ameau, 11 novembre 1661.)

Durant l'été, les Iroquois capturèrent à diverses reprises, des hommes et des enfants, à la vue des habitants des Trois-Rivières, sans qu'il fût possible de les en empêcher. Ils exercèrent des ravages par toute la colonie. Plus de cents Français, furent enlevés ou tués, entre Québec et Montréal.

Les Iroquois, écrit un Père Jésuite, " ont fait gémir les Trois-Rivières et y ont mêlé les larmes des pauvres mères avec le sang de leurs enfants."

Ces coups étaient presque journaliers, ce qui " rendait le séjour des Trois-Rivières plus dangereux que les coupe-gorges." Cette bourgade, continue le récit du temps, a éte bien éprouvée. Le cœur lui saigne encore de la perte qu'elle a faite de quatorze Français enlevés tous à la fois, et d'une trentaine de Poissons-Blancs tués par nos ennemis."

M. Pierre Boucher dit de son côté: " Une femme est toujours dans l'inquiétude que son mari qui est parti le matin pour son travail, ne soit pris ou tué et que jamais elle ne le revoie. C'est ce qui est cause que la plupart des habitants sont pauvres, les Iroquois tuant le bétail et empêchant quelquefois de faire les récoltes, et brûlant les maisons ou les pillant lorsqu'ils en trouvent l'occasion."

De ces temps mémorables, il ne reste presque aucun souvenir dans l'esprit de notre population. Pour faire peur aux enfants, on les menace encore " d'appeler les Sauvages," mais c'est à peine si l'on s'explique l'origine de cette coutume. Les descendants des premiers Canadiens doivent en honneur se piquer d'émulation pour remettre en lumière ces pages trop peu connues de notre histoire.

De tous les captifs mentionnés ci-dessus, le plus digne d'attention était François Hertel, âgé de dix-neuf ans, celui-là même qui reçut plus tard le surnom de *Héro*. Les lettres qu'il adressait du pays des Iroquois à sa mère ont été souvent citées et publiées. Il passa par le prélude ordinaire du martyr, qui consistait dans l'arrachement des ongles et le broiement des doigts. Malgré cela, il trouva moyen d'écrire, et c'est à lui, ainsi qu'à l'un de ses compagnons de malheur, que nous devons de connaître les noms de Hébert, Pierre Rencontre, Louis Guimont et le petit Antoine Crevier, tous pris aux Trois-Rivières (1), et assommés dans les cantons iroquois, après avoir souffert une foule de mauvais traitements.

(1) La *Relation* nomme aussi La Liberté enlevé des Trois-Rivières et massacré.

Digitized by Google

Par l'entremise de Garakonthié, chef influent, et du Père Le-Moyne, les pauvres prisonniers furent reconduits dans leurs familles, partie l'automne de 1661 et partie l'été suivant, par les Iroquois, qui avaient commencé, tout-à-coup, à parler de la paix.

CXVII

Le tableau désolant que nous esquissons présente plusieurs aspects. Voici un autre drame.

Au printemps de 1661, l'un des fils de Jean Godefroy (ce devait être Jacques, né en 1641), avec un autre Français, était parti des Trois-Rivières en compagnie de trente Attikamègues, pour aller au lac Necouba, environ cent lieues dans le nord. Ils furent rencontrés par quatre-vingts Iroquois qui les attaquèrent. La lutte dura deux jours. Les Attikamègues se défendirent avec une valeur inaccoutumée qui eut pu sinon leur procurer la victoire, du moins les sauver, mais, par malheur, une mésintelligence, qui éclata entre deux chefs, gâta une aussi belle défense et fut la cause du massacre des braves qu'ils commandaient. Pas un seul ne voulut se rendre, préférant recevoir la mort dans la bataille que de périr sur le bûcher. Les femmes ne le cédèrent point aux hommes en courage et en intrépidité ; elles cherchèrent partout l'occasion de se faire tuer plutôt que de tomber vivantes aux mains d'un ennemi féroce. Godefroy fut admirable de sang-froid et de bravoure ; sa vue soutenait le cœur de ses compagnons ; il se prodiguait avec une telle ardeur qu'on aurait pu le croire invulnérable au milieu du feu continuel que les Iroquois dirigeaient sur lui. Enfin, accablés par le nombre, les valeureux Attikamègues plièrent ; Godefroy, couvert de blessures, dont plusieurs étaient mortelles, écrasa dans son sang et se traîna vers un groupe de mourants pour rendre le dernier soupir. Un survivant, le seul qui restait, fut pris, mais il s'évada quelques jours après, et parvint aux Trois-Rivières vers le 25 juin.

Vingt-quatre Iroquois périrent dans ce combat. La troupe dont ils faisaient partie se composait de trois cents guerriers qui allaient attaquer les Sauvages de Tadoussac, en passant par les terres du nord.

Au mois d'août eut lieu à Québec, chez les Ursulines, la cérémonie des vœux de Jeanne Godefroy, sœur du malheureux jeune homme dont nous venons de parler.

CXVIII

La note qui suit est la première mention connue d'une école aux Trois-Rivières :

Digitized by Google

" Monseigneur de Laval envoya aux Trois-Rivières, en 1661, de jeunes personnes comme maîtresses pour prendre soin des petites filles, afin qu'elles leur enseignassent tout ce qu'il est nécessaire aux chrétiens de savoir, en attendant que le temps et l'occasion favorable se présentât, comme il l'écrivait à la Propagande, d'établir dans ce lieu des religieuses de sainte Ursule."—(*Notice sur Monseigneur de Laval*, par M. le grand-vicaire Langevin, p. 66).

C'était en partie le résultat des visites que monseigneur avait faites aux Trois-Rivières l'année précédente.

Au recensement de 1666, nous retrouvons les traces de cette école. Quant aux Ursulines, elles ne s'établirent aux Trois-Rivières qu'en 1697.

M. Faillon croit que les maîtresses envoyées dans ce poste en 1661 appartenaient à la Congrégation de la Sœur Bourgeois, ce qui est plausible, car cette dernière avait récemment amené de France quelques recrues, parmi lesquelles la sœur Raisin qui fut chargée, selon les apparences, de la conduite de l'école des Trois-Rivières, dès ce moment. En tous cas, elle y était en 1666.

Disons un mot de la vocation de cette pieuse personne qui ne saurait être oubliée dans notre travail.

En 1658, la sœur Bourgeois étant à Troyes, en Champagne, son pays natal, y enrôla quatre filles, dont une, mademoiselle Raisin, avait été sa compagne d'enfance. M. Raisin demeurait à Paris. Sa fille alla le voir pour obtenir la permission de passer au Canada. Il s'y refusa d'abord avec force, puis céda, et finalement, voulut qu'elle emportât mille francs, ce qu'elle n'accepta point, ne voulant prendre que trois cents francs avec elle. Le père aida généreusement la sœur Bourgeois de son argent. Comme il restait sept cents francs sur les mille destinés à sa fille, il paya, jusqu'à sa mort, une rente viagère de trente-cinq francs à la congrégation de la sœur Bourgeois à titre d'intérêt des sept cents livres restantes. Plus tard, son fils, avocat au parlement de Paris, porta cette rente à trois cents francs, pour lesquels il fit une fondation de trois messes qui se disent encore à Montréal.

CXIX

Au registre des Audiences, en 1657, on voit le nom de Pierre Boucher, mais en 1658 (1), celui de Maurice Poulain le remplace. Il restait avec le titre de lieutenant du roi pour le civil et le crimi-

(1) Le dernier document qui fasse mention de Gaspard Boucher, père de Pierre est de 1658.

Digitized by Google

nel, sans cesser d'être le capitaine des milices de la ville. D'autre part, il avait administré le gouvernement des Trois-Rivières pendant une période assez longue pour qu'on lui donnât un successeur, comme c'était la coutume tous les trois ou quatre ans; aussi avons-nous vu que, dans l'été de 1658, M. de la Potherie avait reçu de nouveau le commandement.

Pierre Boucher, à cette époque, se préparait avec activité à établir ses enfants aux Trois-Rivières. Jusqu'à 1665, il ne perdit aucune occasion d'acquérir et de se faire concéder des terrains dans les environs de la place. C'est ainsi que, le 7 avril 1660, il acheta de Jacques Le Neuf de la Potherie " trente-cinq à quarante arpents de superficie : prenant devant à la rue Notre-Dame ; borné au sud-ouest aux Révérends Pères Jésuites ; au nord-est aux terres concédées par M. Godefroy ; au bout duquel fief il y a un autre terrain (1) de trois arpents environ de front sur dix-huit arpents de profondeur."

C'était le fief concédé en 1646 à M. de Champflour, et vendu par celui-ci, en 1649, à M. de la Potherie. Depuis 1660, il appartient à la famille Boucher et a pris le nom de Niverville.

La rue Bonaventure passe sur la partie sud-ouest de ce fief, au lieu de le séparer des terres des Jésuites, comme on serait tenté de le croire au premier coup-d'œil. La rue la coupant un peu de biais, la langue de terre qui se trouve ainsi formée, entre la propriété des Jésuites et la rue en question, donne la profondeur des emplacements. La rue elle-même ne date que du siècle dernier ; elle paraît avoir été ouverte par M. Niverville qui désirait concéder des lots à bâtir de chaque côté de cette voie. Telle qu'elle est de nos jours, elle va du grand côteau, en ligne droite, jusqu'au point de jonction des rues Hart et St. Joseph, où est située la chapelle méthodiste, et de là appuie à droite (vers le sud) pour opérer son raccordement avec la rue Notre-Dame. Cette déviation a rétréci les emplacements du côté sud-ouest, à partir de la rue Hart jusqu'à la rue Notre-Dame. La ligne des deux fiefs (Niverville et Jésuites) coupe à peu près en deux, de l'est à l'ouest, le carré Champlain.

CXX

Le 31 août arriva de France à Québec le baron d'Avaugour, qui venait remplacer M. d'Argenson, gouverneur-général. Dès le 1er septembre, il se mettait en route pour visiter les Trois-Rivières. De retour à Québec le 19

(1) Plus tard prolongement du fief qui nous occupe.

Digitized by Google

Il ne tarda pas à se convaincre que la France n'avait que trop longtemps négligé sa colonie du Canada, et qu'il fallait y apporter un prompt secours ou se résigner à la voir détruire misérablement par les Iroquois.

Fort de la justice de cette cause, et voyant que par la paix des Pyrénées signée en 1659, la France avait repris dans la politique européenne une position qui lui laissait le loisir d'étendre ses vues ailleurs, il fit une tentative énergique pour attirer du côté du St. Laurent la sollicitude des ministres et du roi.

Déjà, en 1660, le Père LeJeune était allé à Paris dans l'intention de demander des troupes pour régler définitivement la question de savoir lequel l'emporterait de l'Iroquois ou du Français dans la possession du Canada.

M. D'Avaugour sut choisir dans le même but un laïque recommandable, auquel il confia les intérêts du pays et qu'il fit appuyer auprès du roi de toutes les influences canadiennes. Cet homme était M. Pierre Boucher, alors le plus en état de représenter une population aussi digne de sympathie, car depuis vingt ans, il s'était identifié avec tous ses secrets, et nul mieux que lui ne savait parler et manier la plume pour se rendre utile à ses compatriotes. Il partit des Trois-Rivières, et le 22 octobre 1661, s'embarqua à Québec, pour sa généreuse mission.

Le roi connaissait les mérites de M. Boucher. Au moment où celui-ci partait pour la France il venait de recevoir des lettres de noblesse. Voici en quels termes l'ancien gouverneur des Trois-Rivières raconte ce passage de sa vie :

" M. de Lauzon étant repassé en France, en 1657, et fesant ses visites à Paris, alla voir M. le marquis de Feuquières qui était pour lors vice-roi de toute l'Amérique, et en parlant de l'état du pays et de la guerre que les Iroquois nous y faisaient, il lui raconta le siège des Trois-Rivières (1653), lui fit voir la lettre que je lui avais écrite après le départ des ennemis et le compte que je lui rendais de tout ce qui s'était passé. M. de Feuquières, surpris de cet événement, demanda à M. de Lauzon quelle récompense on m'avait donnée. Il lui répondit : aucune, si ce n'est le commandement de la place. M. de Feuquières résolut de m'envoyer des lettres de noblesse pour bien m'encourager à faire mon devoir contre ces infidèles et il me les envoya en 1661, avec une lettre très-gracieuse par laquelle il m'exhortait à continuer de bien servir le roi et le pays. Il me promit de parler de moi au roi et de me faire connaître de manière qu'il ferait ratifier tout ce qu'il venait de faire en ma faveur. Mais il fut disgracié trois ou quatre mois après. C'est pourquoi, lorsque je fus arrivé en France (1661)

Digitized by Google

l'ayant été voir, il me témoigna qu'il était bien fâché de n'être plus en état de me servir auprès du roi."

Nul Canadien n'avait encore obtenu cette marque de distinction Le document qui en faisait la preuve ayant été détruit par le feu, quelques années après, Louis XIV le renouvela, en 1707, sous la forme suivante :

" Les témoignages qui nous ont été rendus, en l'année 1661, des services distingués que le sieur Pierre Boucher, alors gouverneur (1) des Trois-Rivières, nous avait rendus dès l'année 1639 dans les emplois importants que nous lui avions confiés en la Nouvelle-France, et particulièrement dans celui de gouverneur des Trois-Rivières, nous auraient engagé à lui donner des marques glorieuses de notre estime en lui accordant des lettres d'ennoblissement pour lui et pour ses enfants nés et à naître en loyal mariage ; mais ces lettres ayant été brûlées dans l'incendie arrivé au séminaire de Québec, nous avons eu égard aux remontrances qu'il nous a faites pour nous supplier de lui en faire expédier de nouvelles, en vertu desquelles il put continuer de jouir, ainsi que sa postérité, des honneurs et des avantages qui sont réservés à la noblesse. A ces causes, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes, signées de notre main, le dit sieur Boucher et ses enfants nés et à naître en loyal mariage, annobli et annoblissons, et du titre de gentilhomme décoré et décorons, voulant et nous plait qu'en tous lieux et endroits de notre royaume et en tous pays soumis à notre domination, ils soient tenus et réputés nobles et gentilshommes, et comme tels qu'ils puissent prendre le titre d'Ecuyers, et parvenir à tous les degrés de chevalerie et autres dignités, titres et qualités réservés à la noblesse ; jouir et user de tous les honneurs, prééminences, franchises et exemptions dont jouissent les anciens nobles de notre royaume, tant qu'ils vivront noblement ; tenir et posséder fiefs et seigneuries qu'il a ou qu'il pourra acquérir. Et d'après de tels titres, noms et qualités et nature qu'ils soient, porter armes telles qu'elles sont ci-après empreintes, icelles faire, graver, peindre et inculquer en ses maisons et seigneuries qu'il verra bon être et tout ainsi que si le dit sieur Boucher et ses enfants nés et à naître en loyal mariage étaient issus de noble et ancienne race, sans que pour ce ils soient tenus de nous payer ni à nos successeurs rois aucune finance ni indemnité de laquelle à quelque somme qu'elle

(1) En 1661, c'était M. de la Potherie qui était gouverneur des Trois-Rivières. Louis XIV, écrivant quarante-six ans après, faisait sans doute allusion aux services rendus par M. Boucher au temps (1653) où celui-ci avait agi comme gouverneur de cette place.

Digitized by Google

puisse monter, nous avons fait et faisons don par ces présentes. Et donnons en mandement à nos amez féaux, conseillers, les gens tenant notre conseil supérieur de Québec, que ces présentes lettres d'ennoblissement ils. fassent enregistrer; Et du contenu ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre notre sceau Donné à Versailles le 17 juin 1707, de notre règne le soixante-et-cinquième.

(Signé) Louis."

M. Boucher ne s'était pas laissé abattre comme tant d'autres, depuis quelques années, par l'indifférence de la cour à l'égard du Canada. Il persistait à croire que le jour se ferait sur nos affaires et que le jeune roi et les ministes prêteraient main-forte aux courageux et patriotiques habitants des bords du grand fleuve. Voilà pourquoi nous l'avons vu concéder des terrains aux Trois-Rivières d'abord, ensuite au-dessus de ce poste, bien que les autres colons n'osassent pas se faire accorder des titres de propriétés dans cette direction.

Avant de partir pour la France en 1661, il avait dû prendre des arrangements avec M. de Lauzon, l'ancien gouverneur-général, qui le protégeait et qui était seigneur de l'immense fief appelé la Citière, sur la rive sud du St. Laurent, pour se faire découper une seigneurie dans ce domaine. M. de Lauzon et lui se rencontrèrent sans doute en France, car le 20 avril 1662, Boucher reçut la patente de la seigneurie de St. François du Lac (une lieue de front au fleuve sur autant de profondeur) qu'il passa plus tard à son neveu Jean Crevier.

Nous verrons bientôt Boucher poursuivre ses idées de colonisations en fondant Boucherville et Varennes et en établissant ses fils jusqu'au haut de la rivière Chambly. Tout le sentiment national des premiers Canadiens se retrouve en action dans la vie de ce compatriote.

CXXI

M. Boucher avait trouvé la France glorieuse, jouissant de la paix et célébrant la naissance du premier enfant de Louis XIV.

Mazarin venait de mourir, ce qui, tout grand ministre qu'il fut, n'était pas un malheur pour le Canada.

Colbert, esprit large et préparé de longue main à l'administration, montait au pouvoir, pour donner au règne du "grand roi" l'éclat le plus vif dont il ait brillé.

Un nouveau courant d'idées pouvait enfin s'introduire dans l'en-

Digitized by Google

tourage du souverain, M. Boucher le comprit et ne manqua pas l'occasion.

Les besoins du Canada, l'honneur de la couronne qui s'y trouvait engagé, les vues d'avenir qu'ouvrait cette colonie, tel fut le thême sur lequel s'exerça la sagacité de l'ancien gouverneur des Trois-Rivières.

Le roi l'écouta avec intérêt. Il manifesta du chagrin de ce que l'on avait délaissé un pays si propre à devenir une belle et grande province. Notre envoyé l'édifia sur une foule de détails et de questions qu'il lui soumit, mettant dans ses réponses les avis de l'homme pratique et instruit à côté des renseignements dont une politique éclairée pouvait tirer partie. Les ressources naturelles de la contrée ne furent pas oubliées.

Louis XIV en conclut qu'il devait s'occuper de l'avancement du Canada. Il le promit. L'extension de son pouvoir sur le sol de l'Amérique était un projet calculé pour flatter les instincts de ce monarque si remarquable par sa vaste ambition.

Il fallait, avant tout, une force armée suffisante pour tenir les Iroquois en échec. Des ordres furent donnés pour l'envoi de troupes, dont un certain nombre immédiatement, c'est-à-dire cent hommes cette année et trois cents l'année suivante. Deux vaisseaux, commandés par le sieur Dumont, reçurent ces cent soldats.

M. Dumont était chargé de préparer un rapport sur l'état de la colonie. M Boucher s'était engagé à écrire un exposé de la situation et des ressources de la Nouvelle-France.

Celui-ci, d'ailleurs, ne revenait pas seul. Plus de deux cents nouveaux colons l'accompagnaient, et si l'on songe que toute la population du Canada ne dépassait guère deux mille âmes, on se fera une idée de l'importance de ce secours.

Malheureusement, il n'y avait à bord de provisions que pour deux mois ; la traversée dura du milieu de juin au milieu d'octobre, quatre mois pendant lesquels quarante personnes moururent de fatigues et de misères. En passant à Terreneuve, M. Dumont laissa un ecclésiastique et trente soldats pour la protection des pêcheries, ce qui réduisait d'autant les bras armés dont le Canada proprement dit avait besoin. Les vaisseaux s'étant enfin rendus à Tadoussac, il fallut s'y arrêter, et, avec de grands embarras, transporter les troupes, les colons et tout le bagage sur des barques et des chaloupes jusqu'à Québec, où Messieurs Boucher et Dumont arrivèrent le 27 octobre 1662 en compagnie des prêtres attachés à l'expédition.

Malgré ces contre-temps, les renforts ainsi amenés firent renaître l'espoir dans la colonie, surtout lorsque M. Boucher eut expliqué

Digitized by Google

que le roi entendait continuer l'envoi des soldats et que la compagnie des Cent-Associés serait invitée, sous quelques semaines, à remettre ses priviléges, pour faire place à une administration appropriée aux besoins du pays. Toute une ère nouvelle s'ouvrait devant les Canadiens. Le respect qui s'attache encore aujourd'hui au nom de Pierre Boucher s'explique ici suffisamment.

CXXII

L'année 1663 fut signalée par des tremblements de terre dont la violence et la durée n'ont jamais depuis été égalées en ce pays. Comme nous avons traité ce sujet ailleurs, il est inutile d'y revenir.

La Relation de 1663 nous donne le récit d'un voyage au Canada accompli par une personne de distinction chargée de faire rapport sur le pays.

Le voyageur et sa suite étant arrivés au cap de la Magdeleine, les habitants sortirent de leurs maisons, répandues sur plus d'une lieue de la côte, allèrent au devant d'eux et les invitèrent à mettre pied à terre pour prendre part à un repas champêtre préparé dans cette intention.

La réception aux Trois-Rivières ne fut pas moins cordiale. Les tables où nous fûmes invités, dit le narrateur, étaient quasi aussi bien couvertes et aussi bien fournies qu'elles peuvent être en plusieurs endroits de la France.

Parlant des tremblements de terre qui continuaient encore, il dit qu'ils s'étaient fait sentir " grands et épouvantables depuis le cinquième jour de février, et nous étions toutefois bien avant dans le mois de juillet. Les grands arbres, précipités dans la rivière, avec des collines et des montagnes toutes entières, roulaient encore effroyablement dans ses eaux qui les rejetaient sur le rivage dans une étrange confusion. Les chaleurs ayant été extraordinaires, et la terre ayant été toute desséchée par les feux souterrains et ensouffrés qui avaient épuisé toute l'humidité, un incendie qui s'était pris dans ces vastes forêts et qui avait déjà brûlé plus de dix-huit lieues, menaçait les habitations de nos Français et toutes leurs terres heureusement ensemencées ; mais les processions et les prières publiques y apportèrent un prompt remède par la grâce de Dieu. Les pluies ont suivi si abondantes que jamais on a espéré une plus riche récolte. (1)

" Après quelques jours de repos, nous remontons dans notre

(1) A l'automne, la Mère de l'Incarnation écrit que la récolte fut, en effet, excellente.

Digitized by Google

barque, sans crainte des Iroquois qui battaient les forêts voisines, les rivières et les lacs."

Parvenu au lac Saint-Pierre (1) le narrateur en fait la description : " Les six rivières qui se jettent dans ce lac font à leur embouchure des îles et des péninsules si agréables à la vue et si propres pour l'habitation des hommes qu'il semble que la nature ait ramassé une partie des beautés de la terre habitable pour les étaler en ce lieu. Les rivages, qui sont partie en prairie et partie en bocages, paraissent de loin comme autant de jardins de plaisance ; ils n'ont rien de sauvage que les bêtes fauves, comme les élans, les cerfs et les vaches sauvages, qui s'y voient par bandes et en grand nombre."

A la même époque, M. Boucher écrivait : " Plusieurs rivières et lacs entrecoupent les terres du gouvernement des Trois-Rivières, qui sont toutes bordées de belles prairies, ce qui fait qu'il y a quantité d'animaux, et surtout des élans, cariboux et castors, et très-grand nombre de gibiers et poissons." Il ajoute qu'il ne se voit pas d'orignaux plus bas que les Trois-Rivières.

CXXIII

Le 15 septembre 1663, arrivèrent de France à Québec Monseigneur de Laval, monsieur de Mézy, nommé gouverneur général, et monsieur Gaudais (2), chargé de prendre des informations sur toutes choses concernant la colonie.

Avec eux étaient cent familles et quelques officiers, tant militaires que civils. La population française du Canada ne dépassait pas alors deux mille cinq cents âmes, dont à peu près huit cents à Québec et quatre cents dans le gouvernement des Trois-Rivières.

Des changements de toute importance avaient été décrétés à la cour. Il est nécessaire d'en dire un mot :

La charte en vertu de laquelle la compagnie des Cent-Associés possédait le Canada depuis 1627 n'avait été entre ses mains qu'un instrument de commerce dont elle faisait usage uniquement dans ses intérêts, sans s'inquiéter de remplir les obligations relatives à l'établissement du pays, où elle devait transporter des colons stables qui auraient pu y fonder une nouvelle France. Sa charte lui enjoignait non-seulement de défricher, mais de faire défricher

(1) Depuis Champlain, cette nappe d'eau n'a pas eu d'autre nom.

(2) La narration de l'été 1663 dont nous avons parlé au paragraphe précédent est attribuée à M. Dumont par quelques historiens, mais c'est à tort, vû qu'il était repassé en France l'automne précédent. Elle n'est pas non plus de M. Gaudais, puisque ce dernier n'arriva au Canada que le 15 septembre 1663, et que le narrateur dit avoir été aux Trois-Rivières au mois de juillet de cette même année.

Digitized by Google

pour ses concessionnaires, seigneurs ou autres, en un mot " peupler et habiter " la colonie par autant de monde que possible. Les plaintes qui ne cessaient d'être portées au pied du trône à ce sujet, appuyées par Mgr de Laval, par M. Boucher et des personnes de marque qui avaient à cœur d'établir le Canada, déterminèrent Louis XIV à rompre (14 février 1663) l'engagement que lui imposait la charte de 1627 et à assumer les pouvoirs nécessaires pour la gouverne et l'avancement de ce pays. Il retira donc aux Cent-Associés les priviléges dont ils avaient fait un si déplorable usage et par l'institution d'une chambre appelée conseil souverain de Québec, espèce de parlement nommé par la couronne, prit la direction des affaires (1)

Il envoya M. de Mézy en qualité de gouverneur et fit d'autres nominations très-à propos.

Ces nouvelles furent accueillies avec joie au Canada, et les pauvres colons, voyant à l'heure même, la réalisation d'une partie des promesses du roi, se mirent à travailler à leurs établissements avec un redoublement d'ardeur.

CXXIV

Le 21 mars 1663, une ordonnance prescrivit que les terres qui ne seraient pas mises en voie de défrichement sous six mois retourneraient à la couronne (la banlieue des Trois-Rivières était dans ce cas). Cette pièce porte que l'une des principales causes qui ont empêché le pays de se peupler jusqu'à ce moment et qui fournissait aux Iroquois l'occasion de ravager les fermes (le fief Hertel, par exemple) provenait de ce que certains particuliers n'établissaient pas leurs concessions, soit faute de ressources, soit par négligence.

Cela pouvait être vrai dans une certaine mesure, mais combien plus ne devait-on pas blâmer le pouvoir lui-même, qui oubliait de protéger les colons en éloignant leurs ennemis !

L'arrêt en question met le seigneur de grand fief et le petit concesssionnaire sur un pied égal quant aux obligations.

Il y avait déjà plusieurs vastes terres concédées dans le gouvernement des Trois-Rivière, telles que les suivantes : six cents arpents aux jésuites dans le voisinage immédiat du fort ; les seigneuries de Godefroy, du Sud (vis-à-vis le fort) de Bécancour, de Batiscan, du cap de la Madeleine, de la banlieue, de la Pointe du Lac et de Saint-François, sans compter les fiefs Hertel, Pachirini, Lafond, Boucher et les îles de l'embouchure du Saint-Maurice.

(1) Sur ces changements voir l'ouvrage de Doutre et Lareau, intitulé : *Le Droit civil canadien.*

Digitized by Google

CXXV

Le pays était divisé en trois districts judiciaires ou gouvernements, portant le nom des villes qui leur servaient de chefs-lieux : Québec, les Trois-Rivières et Montréal.

Il y avait, dans chacune de ces villes, un gouverneur, un juge, enfin une organisation civile et judiciaire qui faisait de ces districts comme autant de provinces. Notre confédération ne s'éloigne pas beaucoup de ce système.

Depuis plusieurs années que le bourg des Trois-Rivières était constitué en centre judiciaire, l'étendue territoriale de sa juridiction n'avait pas été précisée, selon qu'il nous paraît, mais l'habitude était prise de la borner en haut du fleuve par les îles du lac Saint-Pierre, et en bas à la rivière de Sainte-Anne de la Pérade. Un mémoire, rédigé en 1788, au sujet de la justice des Trois-Rivières, allègue que, à partir de 1663, date où la ville avait été érigée en en gouvernement royal, les bornes de ce gouvernement se trouvaient comme suit : à l'est, Sainte-Anne et Saint-Pierre les Becquets; à l'ouest, Maskinongé et Yamask, inclusivement ; au nord et au sud, les limites de la colonie.

A Québec était une cour de prévôté.

Les justices de Montréal et des Trois-Rivières, distinguées sous le nom de juridictions royales, étaient des cours civiles et criminelles organisées de la même manière que celle de la prévôté, excepté qu'il n'y avait pas de lieutenant (juge) particulier aux Trois-Rivières, où il était facile d'amener les procès de la ville devant le lieutenant général de la juridiction ou juge royal, fonctions que M. Boucher exerça le premier.

Le remaniement qui eut lieu en 1663 dans l'administration du Canada eut pour effet de faire absorber les attributions du grand-sénéchal par le conseil souverain de Québec et par l'intendant. Ce dernier eut un lieutenant aux Trois-Rivières. L'édit de création du conseil souverain donnait à ce corps le pouvoir de " commettre à Québec, Montréal et les Trois Rivières des personnes chargées de juger en première instance, sans chicane et longueur de procédure, les différents procès entre particuliers," et de nommer les officiers de justice nécessaires.

Chaque gouvernement comptait un juge en chef, un greffier et un procureur du roi. Ces trois fonctionnaires relevaient de l'intendant de la Nouvelle-France, véritable ministre de la justice, tandis que le gouverneur de chaque place recevait ses ordres du gouverneur général établi à Québec.

Le 17 novembre 1663, le conseil supérieur donne à Maurice

Digitized by Google

Poulain une commission de procureur du roi pour le gouvernement des Trois-Rivières.

Le notaire Ameau fut, paraît-il, le premier greffier.

Le procureur fiscal citait devant le juge du lieu ceux qui contrevenaient aux ordonnances publiques ou qui enfreignaient les lois de quelque manière.

CXXVI

Expliquons quelle était à cette époque la position de M. Boucher.

M. Dumont débarqué à Québec le 27 octobre 1662, était monté sans retard aux Trois-Rivières, faisant le trajet en une seule journée, et il avait établi M. Boucher gouverneur de cette place (*la Mère de l'Incarnation*) ce qui dût avoir lieu vers le premier jour de novembre. Le *Journal des jésuites* dit que M. Dumont repartit pour la France le 3 novembre. La Mère de l'Incarnation écrit, le 6 novembre, qu'il s'en retourne bien content du pays. (1)

Le 10 janvier 1663, M. Boucher siége en cour de justice aux Trois-Rivières, ainsi que son lieutenant Pezard de la Touche et Maurice Poulain. (*Registre des audiences*). En cette occasion, outre ses fonctions du juge en chef, il est qualifié du titre de gouverneur des Trois-Rivières. Le 26 juillet suivant, aux Trois-Rivières, le Père Le Mercier baptise Marguerite, (2) fille de Pierre Boucher, " gouverneur du lieu ".

Cette double position de juge et de gouverneur paraît avoir été temporaire, en attendant que le nouvel ordre de choses fût établi.

Louis XIV avait manifesté le désir de voir un ouvrage de la plume de M. Boucher qui pût guider les amis du Canada dans la propagande qui allait être faite pour attirer en ce pays des cultivateurs et des gens de métier dont on y avait tant de besoin. M. Boucher n'avait pas tardé à se mettre à l'œuvre; c'est des Trois-Rivières que, le 8 octobre 1663, il data la préface de son livre, dédié à Colbert, ministre des colonies, et qui porte pour titre : *Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France.*

L'ouvrage fut imprimé à Paris. Par malheur, il ne fut pas répandu dans le royaume comme il devait l'être et resta entre les mains de ceux qui n'en avaient aucun besoin pour s'éclairer. Si l'auteur eût pu en surveiller lui-même la distribution un bien immense aurait été produit, car on trouve dans ces pages exposées,

(1) Puisqu'il n'a été que huit jours au Canada, il ne peut être l'auteur de la narration qu'on lui prête et il n'a pas dû visiter tout le pays comme les historiens nous le donnent à entendre.

(2) Cette enfant épousa Nicolas Daneaux, seigneur de Muy, qui devint gouverneur de la Louisiane.

Digitized by Google

d'une manière claire et avec ordre, une foule d'informations sur le Canada.

A part les *Relations* des Père jésuites, rien d'aussi considérable n'était encore sorti des presses de France touchant notre pays. Les *Voyages* de Champlain ne pouvaient plus avoir la portée d'autrefois, les circonstances ayant changé.

Nous ne voyons pas sans plaisir l'un des colonisateurs les plus entreprenants, le commandant qui avait le plus brillé dans la défense de son poste, le premier Canadien ennobli, l'un des premiers historiens de la Nouvelle-France, M. Boucher (1), en un mot, être si intimement lié avec les Trois-Rivières.

Le 17 octobre 1663, le conseil souverain autorise le remboursement par certains habitants du pays, des sommes avancées par M. Boucher pour la conduite de cent hommes de France au Canada, en 1662. Sur ce nombre, trente-trois étaient morts, soit pendant la traversée, soit depuis. Boucher demandait à être remboursé par les colons à qui il avait fourni des hommes, des dépenses occasionnées pour chacun de ceux-ci. Quant aux trente-trois décédés, le conseil l'avisait de s'adresser au roi pour le remboursement de ce qu'ils lui avaient coûté.

M. Gaudais avait rapidement visité le pays. Au moment de repartir pour la France, on remarque parmi les pièces officielles qui paraissent dictées ou conseillées par lui, la commission suivante adressée à M. Boucher, confirmant la position de gouverneur des Trois-Rivières, que ce dernier occupait depuis un an, comme on l'a vu :

" Le pays de la Nouvelle-France étant maintenant en la main et sous la protection du roi, nous avons cru qu'il était du bien du service de Sa Majesté de pourvoir de personnes capables pour commander sous son autorité dans les lieux éloignés, et notamment aux Trois-Rivières, et que pour cet effet nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui de votre personne ; et étant bien informé des services que vous avez rendus audit lieu, pour ces causes, à pleine confiance en votre fidélité au service du roi, valeur, expérience et sage conduite au fait des armes, nous vous commettons et députons pour exercer la charge de gouverneur et commander

(1) Les *Relations* ne mentionnent pas nommément M. Boucher. A propos de son voyage en France, le *Journal des jésuites* se borne à dire, sous la date du 22 octobre 1661 : " Partit le dernier vaisseau, où était M. de Queylus, Monsieur Boucher, etc." Et l'année suivante, le 27 octobre, il dit : " Arriva enfin une chaloupe biscayenne, dans laquelle étaient M. Boucher et un gentilhomme de la part du roi envoyé pour commander 100 soldats que le roi envoyait par avance du secours de l'an qui vient, et en outre 200 passagers, et cela dans deux vaisseaux du roi demeurés à Tadoussac avec le Père Charles Simon et notre Frère Garnier, écolier novice." La Mère de l'Incarnation dit nettement en quoi consistait la mission de M. Boucher et ce qui se passa à son retour au Canada. Les historiens l'ont suivie.

Digitized by Google

sous l'autorité du roi en tout le pays des Trois-Rivières, pour jouir de ladite charge aux gages, droits et honneurs y appartenant, tant et si longtemps que nous le jugerons utile pour le service du roi. Donné au château Saint-Louis de Québec, le 28 (1) octobre 1663." (Signé) " Mézy."

CXXVII

Par l'entremise de Garakonthié, la paix venait d'être conclue, mais dès la même année, (1663), les Iroquois, fidèles à leurs traditions, avaient lancé un parti de guerre jusqu'aux sources du Saint-Maurice, comme il a été dit. Cette bande ravagea les campements du lac Necouba et fit croire qu'elle allait descendre au Saint-Laurent par le Saguenay.

Les Français feignaient de ne pas attacher d'importance à ces hostilités. Ils ne pouvaient que patienter en attendant des secours.

Un Huron, naturalisé Iroquois, ayant visité les Trois-Rivières, l'automne de 1663, répandit l'alarme chez les Cinq-Nations, en leur annonçant que des troupes étaient débarquées à Québec et que selon toute apparence, des représailles seraient exercées contre les cantons. Ils n'y avait plus moyen de garder le masque ; les négociations pour la paix, qui traînaient en longueur, furent rompues.

Bientôt, deux soldats de la garnison des Trois-Rivières à la chasse aux îles du lac Saint-Pierre, furent enlevés et traités en prisonniers de guerre. De bonne heure en 1664, Garakonthié les fit mettre en liberté avec d'autres captifs français. En cette occasion ils eurent, chemin faisant, un nouvel exemple de la fureur des Iroquois, qui attaquèrent sous leurs yeux et battirent des Algonquins voyageant avec la qualité reconnue de parlementaires. Peu de temps après, une fille, âgée de dix ans, fut prise aux Trois-Rivières.

Dans son mémoire de 1663 sur les fortifications dont le pays a besoin, M. d'Avaugour dit qu'il est nécessaire de construire un fort vis-à-vis des Trois-Rivières, rive sud du fleuve, comme à la pointe Lévis de Québec. Il recommande d'élever deux forts plus considérables, munis d'artillerie, à la Pointe du Lac et à l'embouchure de

(1) Un ordre du conseil souverain, en date du 9 juillet 1664, décide que les appointements du gouverneur des Trois-Rivières dateront du 15 septembre précédent, jour de l'arrivée en ce pays de M. de Mézy. En même temps le conseil ordonne au fermier des droits de pelleteries de payer au sieur Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, la somme de 3,180 livres pour ses appointements ; plus 768 livres pour diverses choses par lui fournies ; plus 2,583 livres 17 sous 11 deniers pour avances par lui faites ; plus 3,508 livres 4 sous qui lui sont dûes pour ses appointements.

A cette époque, Boucher cumulait les charges de gouverneur et de juge en chef. Il ne se démit de cette dernière que dans l'automne de 1664.

Digitized by Google

la rivière Nicolet, d'après ce plan : demis bastions faisant face au lac et à la rivière, et le reste en forme de redoute.

Parlant de la protection qu'il est urgent de procurer aux colons, il constate que les terres, qui s'étendent à trois lieues au-dessus des Trois-Rivières, sont très-bonnes et toutes distribuées aux habitants qui, par crainte des Iroquois, ne les cultivent pas.

CXXVIII

L'année 1664 s'ouvre par un mariage. Le 22 janvier, le Père Le Mercier marie Adrien Jolliet, sieur de Chausenaye, natif de la paroisse de Québec, fils mineur de défunt Jean Jolliet, en son vivant de Québec, et de Marie d'Abancourt (1), du Château-Richer, avec Jeanne, fille de Jean Dodier, sieur de la Fleuverière et de défunte Françoise Lemaire (2), de la ville de Nemer, dans le Maine.

Le contrat avait été passé par Ameau, le 31 décembre. Les personnes présentes sont : du côté de Joliette, Jean de Godefroy, écuier, sieur de Lintot, et sa femme Marie Le Neuf, Zacharie Joliet, (âgé de treize ans), frère du marié ; du côté de Jeanne Dodier, Pierre Boucher, "son, cousin chez qui elle demeure," et la femme de celui-ci, Jeanne Crevier, Etienne de la Font avec sa femme Marie Boucher, Urbain Baudry, dit Lamarche, avec sa femme Madeleine Boucher. Il y a aussi comme témoin Claude Fol, dit Desmarets, sergent de la garnison. La mariée apporte des biens qui sont en France et une dot de six cents livres tournois que lui donne M. Boucher, " son cousin gouverneur et juge royal des Trois-Rivières." Joliette possède aussi du bien.

Témoins de ce mariage, à l'église : M. Desmarais, M. de Saint-Quentin, François Le Maistre, Nicolas Petit-Laprée.

Adrien Joliette était frère de Louis qui découvrit le Mississipi, neuf ans plus tard.

CXXIX

M. de la Touche, confiant dans les bonnes intentions exprimées par le roi et son ministre Colbert à l'égard du Canada, résolut de s'établir et de prendre une seigneurie. A cette époque on pouvait encore tailler en plein drap dans les meilleurs endroits. C'est ce qu'il fit, jetant les yeux sur un espace de terre non concédé, riche et bien localisée.

Ces seigneurs des premiers temps n'étaient pas tous des person-

(1) Remariée à Godefroy Guillot, dit Lavalet.

(2) Elle devait être sœur de la mère de Pierre Boucher.

Digitized by Google

nages, comme on serait tenté de le croire. Ils avaient en eux, par exemple, ce qui vaut bien plus qu'un nom et des titres retentissants : du cœur et du patriotisme. La Nouvelle-France les attirait, non pour y chercher fortune ce qui est la marque de la rapacité, mais par la perspective d'y fonder un groupe français et d'étendre le domaine de leur souverain. A l'expatriation, déjà si pénible, ils ajoutaient les travaux du colon et la responsabilité de soins nombreux et importants. Ces fondateurs intelligents, généreux, actifs, posaient avec patience les bases d'un empire français dans Nouveau-Monde. Dévançant les idées modernes, fils de leurs propres œuvres, ils ont réalisé presque au complet, sans l'assistance de la mère patrie, le projet grandiose dont une cour molle et irréfléchie ne voulut pas longtemps s'embarrasser (1).

Voici l'acte de concession de la seigneurie de Champlain :

" Nous, Messire Augustin de Saffray, maréchal de camp, lieutetenant général et gouverneur pour le roi de toute la Nouvelle-France, et François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en ladite Nouvelle-France, nommé, par sa Majesté, premier évêque dudit pays lorsqu'il aura plu à Notre Saint-Père le Pape d'y en établir un ; en vertu du pouvoir à nous donné pour la distribution des terres de la Nouvelle-France—donnons et concédons par ces présentes à Etienne Pezard, écuier, sieur de la Touche, capitaine de la garnison des Trois-Rivières, en considération des services qu'il a rendus à Sa Majesté en ce dit pays et qu'il continue à rendre journellement : la quantité d'une lieue et demie de front à prendre sur le grand fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Champlain en montant sur le dit fleuve vers lesdites Trois-Rivières, sur une lieue de profondeur dans les terres; ladite rivière Champlain mitoyenne avec ceux qui occuperont les terres qui sont de l'autre côté d'icelle." Pour jouir de cette étendue de terre et " justice tant moyenne que basse," et " droits honorifiques ordinaires aux seigneurs de paroisses dans les églises lorsqu'elles seront bâties." Les appellations de la justice que le concessionnaire ou ses héritiers établiront, devant ressortir à la justice royale des Trois-Rivières. Fait à Québec, le 8 avril 1664.

En 1689, lorsque le roi ratifia cet acte, il y inséra le droit de " haute, moyenne et basse justice." Le mot " haute " paraît avoir été omis dans la copie de l'acte de 1664 que nous connaissons ; la ratification montre qu'il s'y trouvait.

La délimitation ci-dessus demande à être expliquée. Les jésuites

(1) De tout le règne de Louis XIV, qui va de 1644 à 1715, il n'y a qu'une partie de la période de son ministre Colbert, qui nous montre le roi s'occupant du Canada—c'est-à-dire de 1661 à 1675 à peu près.

Digitized by Google

ayant, par leur titre de Batiscan (1639), un quart de lieue de terre au sud-ouest de la rivière Champlain, la seigneurie accordée à M. de la Touche, en 1664, ne pouvait s'étendre jusqu'à ce cours d'eau. Cette difficulté ne fut réglée qu'en 1721.

Le nom de la rivière Champlain, imposé du vivant de Samuel de Champlain, à passé à la seigneurie, et à son tour le seigneur l'a emprunté, de sorte que, après M. Pezard de la Touche, il y a eu un M. de la Touche de Champlain, et aujourd'hui M. de Champlain, car la famille Pezard n'est pas éteinte, elle n'a fait que changer de nom, comme tant d'autres.

CXXX

Le 25 avril 1664, Mgr de Laval partit de Québec pour les Trois-Rivières et Montréal.

Le 29 avril, M. de Mézy partit à son tour de Québec pour se rendre jusqu'à Montréal. Il était accampagné du Père Le Moyne, récemment descendu de Montréal et qui y retournait.

Le 1er mai, le Père Jérôme Lalemant, partit aussi de Québec pour les Trois-Rivières.

La réunion de l'évêque, du gouverneur et du supérieur des jésuites, donna lieu au règlement des questions concernant la commune et la construction d'une église paroissiale.

Les jésuites qui, jusqu'à 1650, avaient possédé le terrain de la commune actuelle, l'avaient abandonné cette année-là aux habitants des Trois-Rivières en échange de terres (toujous le long du fleuve) contiguës à la commune et s'étendant au voisinage de la troisième rivière, où commence le grand fief de la banlieue.

D'après un état des biens des jésuites, qui nous a été communiqué, M. de Mésy aurait signé une note, le 6 mars 1664, confirmant le marché intervenu le 9 juin 1650, par lequel il était accordé à ces Pères des terres au-dessus de la commune et en arrière d'icelle pour les dédommager des terres mêmes de la commune affectées aux habitants. Il est dit que ces terres livrées aux Révérends Pères, s'étendent jusqu'à une lieue, ce qui est assez conforme aux aux distances réelles, puisqu'elles sont limitées non loin de la Troisième rivière, qui est à quatre-vingts arpents du Platon.

Le 2 mai 1664, étant aux Trois-Rivières, le gouverneur général ratifie définitivement l'acte du 9 juin 1650, constatant, en outre, que les habitants de la bourgade ne peuvent rester dans la place si on ne leur laisse la commune pour laquelle ils ont fait de fortes dépenses.

Le 8 août suivant, M. de Mézy donne aux jésuites les quatre ou

Digitized by Google

cinq arpents non défrichés, sur vingt-cinq de profondeur, qui restent entre la Seconde (1) rivière, icelle comprise, et les terres à eux concédées, tel que ci-dessus. (*Tenure seigneuriale*, 72.)

Ces terres consistent aujourd'hui en vingt-trois arpents de front au fleuve sur vingt-cinq de profondeur contiguës, d'un côté à la commune, de laquelle elles sont séparées par une ligne courant sud-est et nord-ouest, et de l'autre côté, par la Troisième rivière. Le tout forme cinq cent vingt-cinq arpents carrés, que l'on appelle le fief des jésuites ou Saint-Paul.

Le morceau situé en arrière (nord-ouest) de la commune était de deux arpents et demi de largeur, ayant front sur le chemin de Sainte-Marguerite aujourd'hui et courant du grand coteau le long de toute la ligne de la commune : en tout trente-cinq arpents carrés.

Ces arrangements, confirmés en 1664, avec augmentation, comme on vient de le voir, ont subsisté à peu près intacts jusqu'à présent.

CXXXI

Le 2 mai 1664, Louis Pinard, marguiller, Jacques LeNeuf, Michel LeNeuf, Pierre Lefebvre et François LeMaître, obtinrent, par décision du gouverneur général et de l'évêque, que la somme de quatorze cent soixante-treize livres dont ils étaient chargés depuis 1661, à l'intérêt du denier dix-huit, comme fonds destiné à la construction de l'église, fut affectée à cet usage. (*Greffe d'Ameau.*)

Dans ce même mois, madame de la Potherie eut un démêlé avec les marguillers pour argents dûs à l'église. (*Registre des audiences.*)

D'après les actes concernant la commune, on voit que l'érection d'une église était projettée de 1650. Selon les apparences, la chapelle des jésuites ayant été agrandie bientôt après, quatorze années s'écoulèrent avant qu'on en vînt à l'éxécution du projet. L'acte qui suit est le titre du terrain de l'église paroissiale actuelle :

" Sur la requête à nous présentée pour les habitants des Trois-Rivières, tendant aux fins de leur être par nous accordé contrat de concession d'une place pour bâtir une église, un presbytère et y faire un cimetière et un jardin, disant que la chapelle qui leur sert maintenant de paroisse appartient aux Révérends Pères jésuites et est trop petite pour y contenir la quantité de personnes qui sont résidentes en ce dit lieu et sont sur le point d'en bâtir une ; et voulant seconder leur bons desseins, Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté et sous son bon plaisir, avons

(1) Il faut lire Troisième.

Digitized by Google

donné et concédé, donnons et concédons, par ces présentes, aux habitants des Trois-Rivières, pour et au nom de la paroisse dudit lieu, une place pour bâtir une église et un presbytère, y faire un cimetière et un jardin, à prendre, ladite place, du côté du sud-ouest, joignant la grande porte du bourg qui regarde la plateforme ; au nord-nord-ouest, joignant la porte de la rue Saint-Pierre ; à l'est-nord-est, attenante à la palissade du bourg ; au sud-ouest, au chemin qui est entre ladite place et la plateforme. Ladite place attitrée à la paroisse de ce dit lieu en fief, en perpétuite, avec un seul hommage mouvant de la cour souveraine dudit pays, selon la coutume." Cet acte fut signé, aux Trois-Rivières, le 11 mai (1) 1663, par M. de Mézy et Mgr de Laval ; fait et contresigné par Ameau, notaire royal.

La palissade formait donc un carré long, suivant les rues des Casernes, Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Louis et le boulevard. La rue Notre-Dame divisait ce carré en deux portions à peu près égales. Sur celle de l'est était située la chapelle des jésuites et le groupe des maisons. Celle de l'ouest allait être occupée par la paroisse.

Telle était l'étendue de la ville fortifiée. Le Platon s'en détachait complétement, avec son fort, mais ils n'était pas entouré de palissades.

La place d'armes actuelle ne paraît pas avoir existé à cette époque.

La porte de la rue Saint-Pierre s'ouvrait sur un chemin qui est devenu la rue des Champs. De ce côté, la palissade devait être posée sur la croupe du terrain, car un peu au delà, vers le nord-ouest, celui-ci s'abaissait sensiblement, au point de former un bas-fond assez vaste, qui est presque comblé aujourd'hui.

La grande porte du bourg était placée à peu près à la rencontre des rues Saint-Pierre, Bonaventure et Notre-Dame. C'est vis-à-vis de cette porte, en dedans de lapalissade, que futélevée l'église de bois en 1664, faisant face à la basse-ville ou plutôt au Platon, comme dit l'acte ci dessus. Lorsque, cinquante ans plus tard, on édifia l'église de pierre qui existe de nos jours, le portail fut tourné au sud-est, mais " la grande porte du bourg " resta en place jusque vers la fin du dix-huitième siècle.

Cette année 1664, on importa de France, pour l'église de Québec en voie de construction, les trois premières cloches qui se soient vues au Canada, paraît-il, c'est dire que la ville des Trois-Rivières n'en possédait pas.

(1) Le supérieur des jésuites fut de retour à Québec le 19 mai, le gouverneur le 21 et l'évêque, le 25.

Digitized by Google

CXXXII

Le 5 juin 1664, le Père Le Mercier baptise Marguerite, fille de Pierre Couc, dit La Fleur de Cognac et de Marie Mite8anig8k8e; parrain et marraine : Jean Peré et Jeanne Crevier, femme de M. Boucher, gouverneur. Cette enfant épousa, après 1681, Jean Fafart, des Trois-Rivières, qui, vers 1720, alla s'établir au Détroit.

Le parrain ci-dessus était probablement le sieur Peré, employé à la découverte et à l'examen des mines du Canada. Ainsi que nous le verrons bientôt, les commencements de l'histoire des forges Saint-Maurice remontent à cette époque.

La mention fréquente d'ouvriers arquebusiers et taillandiers que le lecteur a pu observer dans ces notes, s'explique facilement. Les premiers métiers que les Canadiens connurent furent ceux de charpentier et de l'artisan qui confectionne ou répare les outils en fer. L'entretien des armes, surtout, qui étaient alors d'un emploi journalier, exigeait des aptitudes et des connaissances spéciales chez ceux qui étaient chargés d'y voir. Arquebusiers, serruriers, forgerons, taillandiers, exerçaient des métiers élevés, par les circonstances, à la hauteur d'une profession. En 1660-61, nous ne trouvons pas moins de sept de ces ouvriers (1) aux Trois-Rivières. La matière première, le fer, leur manquait, il est vrai ; on l'obtenait de France, et, selon toute probabilité, ils étaient plus souvent appelés à exécuter des réparations des instruments de labour et d'armes de guerre qu'à en fabriquer à neuf, néanmoins, la connaissance des mines de fer (2) des Trois-Rivières suivit de près l'année où nous sommes parvenus, et nous pouvons croire que ces artisans, anxieux de tirer du pays même leurs matériaux, ne furent pas étrangers aux origines de cette industrie locale, Dès l'année 1661, la Mère de l'Incarnation écrit que des mines de fer sont signalées en plusieurs endroits du pays.

CXXXIII

Un contrat d'Ameau, en date du 20 juin 1664, nous fait connaître le partage d'une terre de feu Jacques Hertel, sieur de la Fresnière ; l'acte fut passé au logis du sieur de Saint-Quentin, qui avait épousé la veuve Hertel. Pierre Dizy, dit Monplaisir et Lau-

(1) Urbain Baudry, Barthélemy Bertaut, Barthélemy Croteau, Jérôme Langlois, Jean de Noyon, Jean Badeaux, Pierre Jovial.

(2) Le cap de Batiscan d'abord. Les " Vieilles-Forges " actuelles, qui devaient s'appeler les "Forges-Nouvelles" ne furent exploitées qu'une trentaine d'années après celles de la côte Champlain.

Digitized by Google

Philippe dit Lafontaine sont les arbitres. La propriété en question était située en dehors de la bourgade, près du ruisseau de la haute-ville ; elle porte encore le nom de fief Hertel. Sur cette terre, à peu de distance du fleuve, était la maison de Jacques Hertel, laquelle passait à son fils François avec l'étendue de terrain qui va " jusqu'à une butte de sable où ont été mis des piquets pour servir de borne. " Ensuite, tirant au nord-ouest est une espace de vingt-cinq arpents carrés qui se divise en trois morceaux d'égale grandeur, les lignes courant de l'est à l'ouest. Jean Crevier, marié à Marguerite Hertel, reçoit celui de ces tiers qui est le plus rapproché du bourg. Louis Pinard, marié à Marie-Madeleine Hertel, prend le lot du milieu. Le troisième échoit à Quentin Moral époux de la veuve Hertel. Moral, Pinard et Crevier consentent à ce qu'un chemin coupe ces terres, allant à peu près du sud au nord, ce qui prolongeait la rue Notre-Dame à partir de la palissade (vers la rencontre des rues Saint-Louis et Saint-Paul) jusqu'au cap Métaberoutin. Restait de la succession Hertel une autre pièce de terre de vingt-cinq arpents carrés au nord-ouest des autres ; elle fut accordée toute entière à Quentin Moral à cause de sa femme. Hertel paraît avoir concédé ce fief en 1636.

CXXXIV.

Au dos de l'acte du 16 mai (Greffe d'Ameau, cahier C.) au sujet du terrain de l'église, se lit la commission de Quentin Moral comme juge au cap de la Madeleine, datée du 20 juin 1664. Singulier endroit pour ce document !

La paroisse du Cap commençait à faire parler d'elle. En général, les officiers des seigneuries, notamment ceux du Cap, disait-on, exigeaient un salaire des plaideurs, et ce contre l'intention du roi. Par suite des plaintes qui furent faites, un ordre enjoignit aux seigneurs de payer les appointements des juges et des procureurs-fiscaux par eux nommés. Quant aux greffiers, notaires et sergents-huissiers, ils devaient être taxés par les juges royaux en cas de contestations (*Edits* et *Ordonnances* II. 22).

Une source fréquente de procès était la vente de boissons enivrantes aux Sauvages qui avait toujours été prohibée parce que, dit un récit du temps, la furie les gagne lorsqu'ils sont sous l'influence des spiritueux, car il est notoire qu'ils ne boivent que pour s'enivrer et qu'une fois ivres ils sont portés aux plus grands excès. En 1657, un règlement avait été promulgué pour empêcher la traite des boissons avec les indigènes, mais les abus n'en continuaient pas moins et allaient même en s'aggravant. Le 28 septem-

Digitized by Google

bre 1663, le Conseil Supérieur de Québec rendit un arrêt défendant à quelque personne que ce fût de vendre des liqueurs aux Sauvages sous aucun prétexte, " pas même un coup, " sous peine d'une amende de trois cents livres pour la première contravention, et du fouet ou du bannissement en cas de récidive. Les Sauvages chrétiens, qui faisaient pour l'ordinaire leur demeure aux Trois-Rivières, se retirèrent au cap de la Madeleine afin de se soustraire aux occasions de s'enivrer qui leur étaient offertes par suite de leurs rapports avec les blancs—surtout dans le commerce des fourrures. Les Révérends Pères Jésuites les guidaient dans cette démarche qui, pourtant, ne produisit pas tous les résultats qu'on en attendait, car les traiteurs allèrent bientôt relancer les malheureux ivrognes jusque dans la nouvelle mission, comme le font voir les registres des Audiences de la justice des Trois-Rivières. " Je ne veux pas décrire les malheurs que les désordres de la boisson ont causé à cette église naissante, dit l'auteur de la relation de 1663, mon encre n'est pas assez noire pour les dépeindre de leurs couleurs ; il faudrait du fiel de dragon pour coucher ici les amertumes que nous en avons ressenties. " Plus loin il ajoute que dans le fort que les Pères Jésuites leur ont fait bâtir au cap de la Madeleine, les Sauvages des Trois-Rivières trouvent moyen d'éviter ces excès et que les pratiques de la vie religieuse y sont suivies avec la régularité de celles des monastères.

En fondant la mission du Cap, les Pères Jésuites espéraient renouveller au Canada ce que les Religieux de leur Ordre avaient exécuté au Paraguay : des *résidences* ou *réductions*, sortes de petites républiques disciplinées dont on connaît l'histoire. Ils ne tardèrent pas à se convaincre de l'impossibilité de ce plan, tant à cause du mauvais exemple que les blancs donnaient aux Sauvages qu'en raison de l'esprit d'extrême indépendance de ces peuples, chasseurs, nomades, vagabonds avant tout.

L'état moral du Canada était excellent, du reste. M. Boucher écrivait alors : " Jusqu'à cette heure, on a vécu assez doucement parce que Dieu nous a fait la grâce d'avoir toujours des gouverneurs qui ont été des hommes de bien ; et d'ailleurs, nous avons ici les Pères Jésuites qui prennent un grand soin d'instruire le monde, de sorte que tout y va paisiblement ; on y vit toujours dans la crainte de Dieu et il ne se passe rien de scandaleux qu'on y apporte remède aussitôt. "

CXXXV

M. de Maisonneuve, fondateur et gouverneur de Montréal, ayant reçu ordre de repasser en France, fut remplacé, au mois de juin

Digitized by Google

1664, par M. Pezard de la Touche, seigneur de Champlain, que nous avons vu exerçant des emplois aux Trois-Rivières.

Pezard était de ces officiers comme il y en a dans tous les temps, qui, jeunes, énergiques et comptant sur eux-mêmes, s'étaient jetés dans la Nouvelle-France pour y faire honneur à leur nom. L'esprit de Colbert les animait. Ils entraient tête baissée dans le " grand siècle ", avec l'espérance de fonder au milieu du Canada sauvage un groupe de familles seigneuriales, comme celles que les Francs avaient établies dans la Gaule, à demie barbare. Nous retrouvons la même pensée chez Godefroy, Hertel, les deux LeNeuf, Boucher, Bécancour, Crevier, Gauthier de Varennes et autres, tous des Trois-Rivières, qui se préoccupaient bien moins de leur bien-être personnel que de l'avenir de leurs enfants, et qui aujourd'hui pourraient retrouver leurs noms et ceux de leurs descendants parmi nos meilleurs souvenirs.

Si le lecteur remonte par la pensée à deux siècles en arrière, il se plaira sans doute à voir se dérouler sous ses yeux les humbles notes dont est composée cette chronique et à suivre les événements en apparence très-ordinaires mais si importants qui marquaient la vie des personnages de ce temps reculé.

Le 20 juin 1664, à Montréal, Etienne Pezard (1) de la Touche, fils de Claude Pezard et de Marie Masson, natif de Saint-Honoré, ville de Blois, épouse Madeleine Mulois de Laborde, fille de Thomas Mulois et de Sébastienne Hébert, aussi de Saint-Honoré de Blois. Mademoiselle Mulois sortait de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Le 2 septembre, à Montréal, François Hertel, fils de Jacques Hertel et de Marie Marguerie, épouse Marguerite-Josephte de Thauvenet, native de Bourges en Berri, fille de Raymond de Thauvenet, capitaine au régiment de Brimon et d'Elizabeth de Mancelin. Mademoiselle de Thauvenet était venue au Canada avec madame de la Peltrie pour se consacrer à l'éducation des jeunes Sauvagesses.

Le même jour, au même lieu, Michel Godefroy sieur de Lintot, des Trois-Rivières, épouse Perrine Picoté de Bellestre, fille de Pierre-François Picoté de Bellestre, marchand, et de Perrine Lambert. Elle était venue au Canada par l'entremise de Mademoiselle Mance, et était novice à la Congrégation lorsqu'elle se décida à renoncer à la vie religieuse pour épouser M. Godefroy.

Pierre Boucher cumulait les charges de gouverneur et de juge royal, ce qui avait paru convenable et utile sous l'ancien régime, celui sous lequel on gouvernait sans texte de loi, " en bon père de

(1) Le 30, Pezard de la Touche est aux Trois-Rivières, parrain d'Antoine Desrosiers.

Digitized by Google

famille ", mais par suite des changements survenus dans l'administration du pays, il fallait séparer ces deux fonctions. Le 29 octobre 1664, M. Boucher se démit de sa charge de juge qui passa à Michel Le Neuf de Hérisson, appelé à ce poste pour la deuxième fois. La famille LeNeuf vivait toujours aux Trois-Rivières. On voit par le greffe d'Ameau que, en 1664, un fils de Jacques LeNeuf de la Potherie, Michel Le Neuf de la Vallière, possédait une maison située près du fort ; il la vendit en 1670.

CXXXVI

Des institutions municipales plus étendues devenaient nécessaires au Canada. La tutelle exercée par les compagnies de traite et autres ne pouvait suffire raisonnablement aux besoins des gens établis. Mais on sait combien il a été difficile, de tous temps, à une forme nouvelle d'autorité de se faire reconnaître. La colonie, quoique jeune, était en proie aux spéculateurs de tous grades. L'odieux système de traiter les habitants des colonies comme des êtres sans intelligence, inhabiles à se gouverner, même dans les plus petites choses, existait ici comme ailleurs. Pour administrer une bourgade, une simple commune, il fallait aller prendre l'avis de quelque dignitaire né dans un coin de la France et qui n'en était jamais sorti. Advenant des circonstances favorables, on pouvait tout au plus rencontrer, ça et là, un fonctionnaire installé à Québec qui finissait par entrevoir une lueur de vérité dans notre situation. C'était un peu mieux que de recevoir des oracles de petits protégés de grands seigneurs ; cependant s'il s'en rencontrait un qui mît quelque intelligence à comprendre nos affaires, la cabale le réduisait bientôt à néant. Les gens du pavé de Paris nous ont gouvernés et sucés durant tout le régime français ; puis est venu le régime anglais qui a fait la même chose pendant quatre-vingts ans. La patience n'est pas la moindre vertu des Canadiens, quoiqu'on en dise.

Un maire et deux échevins ou adjoints avaient été élus à Québec. Il s'en suivit des débats déplorables. Ceux à qui le développement des institutions municipales portaient ombrage, firent en sorte que l'on revînt à l'ancien système de nommer un syndic pour chaque localité importante, et le 3 novembre, " sur la remontrance de plusieurs habitants des Trois-Rivières qu'il serait à propos d'y faire élection d'un syndic pour conserver leurs droits " le Conseil Souverain ordonna qu'il en serait élu un " par devant le juge du lieu, où les dits habitants se pourvoiront pour le nommer, toutefois avec la permission du gouverneur des Trois-Rivières " (*Edits et Ordonnances* II. 19).

Digitized by Google

CXXXVII

La guerre des Iroquois se continuait par de petites embuscades, quelques assassinats à droite et à gauche, mais non par expéditions en règle. Aux Trois-Rivières, une fille de douze ans fut prise, cette année. Les soldats promis par Louis XIV, deux ans auparavant, n'étaient encore arrivés qu'en très-petit nombre. Les Canadiens vivaient toujours de courage et d'espérance.

Depuis trente ans que le poste des Trois-Rivières était fondé, il avait subi les plus rudes assauts et rien de ce qui était venu fondre sur la colonie en général, sous forme de guerre, de disette, de travaux inattendus, ne lui avait été épargné. Une grande partie de l'histoire du Canada dans ces temps mémorables se rattache à cette ville.

Comme en 1646 après l'organisation de la compagnie des Habitants, nous remarquons en 1664 une reprise d'activité en tous genres, ce qui s'explique par les promesses faites en haut lieu de s'occuper du pays et d'en finir avec les abus du passé, principalement les courses désastreuses des Iroquois, la "petite guerre" habile et redoutable organisation, perfectionnée à l'extrême, et qui tenait constamment les colons sur le qui-vive.

Un habitant de Montréal, pris par les bandes qui battaient la contrée, s'étant échappé de leurs mains, arriva aux Trois-Rivières, vers le commencement du mois d'avril 1665, et vraisemblement sur ses rapports, on envoya une escouade, ou parti de guerre, pour repousser les maraudeurs.

Des pronostics fâcheux se manifestaient, entre autres une comète —ce qui portait à croire à des calamités prochaines.

Cent cinquante guerriers Sauvages partirent des Trois-Rivières le 7 mai pour aller rencontrer l'ennemi.

CXXXVIII

Les troupes de Frances, sur lesquelles on comptait plus que jamais, n'étaient attendues qu'à la fin de l'été, mais dès le 19 juin 1665 débarquèrent à Québec quatre compagnies du beau régiment de Carignan-Salières. Le 30, quatre autres compagnies suivirent, avec M. de Tracy, vice-roi, et le Père François Dupéron.

M. de Mézy, gouverneur-général, était mort le 5 mai, quelques jours après avoir donné à Jacques LeNeuf de la Potherie une commission pour le remplacer jusqu'à l'arrivée du vice-roi. Mézy et LeNeuf étaient de Caen, à peu près du même âge et devaient avoir été liés dans leur jeunesse.

Digitized by Google

Quatre compagnies des troupes laissèrent Québec, le 23 juillet, sur des bateaux légers propres à la navigation de la rivière des Iroquois, et commencèrent à remonter le fleuve. Avant d'arriver aux Trois-Rivières, ce corps fut rejoint par une compagnie de volontaires canadiens sous les ordres de M. de Repentigny. Ce ne fut pas sans à propos, car la place était menacée par les ennemis; un retardement dans la marche des troupes eut pu occasionner des malheurs plus grands que les meurtres de quelques habitants et la captivité de certains autres—toutes choses qui venaient de se produire aux portes du fort.

Selon leur coutume, les ennemis se retirèrent pour aller couper le fleuve en amont des Trois-Rivières.

Cette retraite marquait le terme des cruelles invasions dont les pauvres Trifluviens avaient tant souffert depuis un quart de siècle.

Avec quels transports de joie ne dûrent pas être accueillis les défenseurs du nom français! "Les voilà donc ces soldats si longtemps promis, devaient s'écrier tous les colons. Les Iroquois qui nous massacrent, gênent le commerce et empêchent de cultiver nos terres, vont enfin disparaître! Les promesses que l'on nous fit avant que de quitter la France se réalisent après bien des épreuves, mais que tout soit oublié pour la gloire du roi, le repos de chacun de nous et l'agrandissement de la Nouvelle-France devenue notre patrie, celle qui sera chère à nos enfants."

Songeons un moment au spectacle qu'offraient ces troupes défilant sur le grand fleuve et présentant aux regards étonnés et ravis des Français nés au Canada un déploiement de force qu'ils n'avaient jâmais vu. Ces *Canadiens* avaient été élevés dans l'espérance de voir la Couronne prendre pitié du jeune et vaillant peuple qui, à plus de mille lieues de la France, se sacrifiait au bénéfice de l'idée française; chaque enfant de ce groupe de héros, avait appris, hélas! graduellement, jour par jour, à perdre confiance dans la cœur et le bras de la mère-patrie. Mais le sort allait tourner; la plus fidèle des colonies recevait des secours; une fois les féroces ennemis abaissés ou anéantis, un jour nouveau—le soleil de Louis XIV — devait luire sur la Nouvelle-France! Faut-il s'étonner maintenant d'avoir vu tant de fils de colons canadiens se faire soldats de profession, gagner leurs épaulettes dans les armées françaises et revenir au pays commander nos incomparables milices qui surent lutter avec adresse, bravoure, patience et succès contre les meilleurs régiments anglais.

Et les soldats de Carignan! Victorieux dans les plaines de la Hongrie, vétérans basanés par le climat brulant de l'Italie, songeaient-ils, en abordant ici au milieu de la saison chaude, que-

Digitized by Google

bientôt leur courage ayant dispersé les Iroquois, aurait à s'exercer contre les glaces et les intempéries des hivers canadiens—plus que cela ! qu'ils resteraient eux-mêmes parmi nous et qu'ils contribueraient largement à fonder la nation la plus vigoureuse que jamais race européenne ait transplantée sur un sol étranger.

CXXXIX

Les réjouissances furent encore augmentées par l'apparition de la flottille de traite des grands lacs. Les Outaouais, au nombre de plus de quatre cents, montés sur cent canots bien chargés de pelleteries, étaient assez mal armés ; néanmoins, ils avaient repoussé deux attaques des Iroquois, et mirent pied à terre, aux Trois-Rivières, le 3 août, où ils furent récomfortés par l'aspect des troupes qui y attendaient un vent favorable pour traverser le lac Saint-Pierre. La situation rappelait les événements du mois d'août 1642, mais beaucoup en mieux. Les Outaouais ramenaient un Français parti avec eux l'automne précédent. Ces Sauvages appartenaient à quatre tribus ou nations du lac Supérieur.

La traite, le commerce en général auguraient une ère de prospérité par suite des changements apportés dans les affaires de la colonie.

CXL

En octobre, la Mère de l'Incarnation, parlant de l'arrivée des troupes, disait : " L'argent, qui était rare en ce pays, y est à présent fort commun, ces messieurs y en ayant apporté beaucoup. Ils payent en argent tout ce qu'ils achètent, tant pour leur nourriture que pour les autres nécessités, ce qui accommode beaucoup nos habitants. "

Pourquoi n'a-t-on pas continué ce système, si profitable au colon et à la mère-patrie ? La monnaie de carte nous a mis plus d'une fois aux portes de la ruine, sans autre avantage que d'enrichir des gens dont le nom seul est une honte pour la nation. Pourquoi a-t-on recommencé, et si vite, l'infâme administration des monopoles qui a poussé le Canada dans la main des Anglais après lui avoir fait suer le sang.

Au mois de mai 1664, le roi avait concédé à la Compagnie dite des Indes Occidentales, toute la colonie pour l'espace de quarante années. M. de Tracy avait été nommé vice-roi. Dans le rapport que celui-ci envoya à Colbert, l'automne de 1665, il dit clairement que cette nouvelle compagnie agit à l'encontre des intentions du roi, et qu'il faut lui retirer le pays si on ne veut le perdre. Les

Digitized by Google

habitants avaient été indignés de la première déclaration de la compagnie qui supprimait la liberté du commerce, leur défendant de rien importer de France même pour leur subsistance. (*Edits et Ordonnances I*, 40.)

Ces sages représentations furent écoutées. Dès le mois d'avril 1666, le conseil du roi accorda à la colonie la liberté du commerce avec les Sauvages et la France. Il ne laissa à la compagnie que le droit du quart sur les castors, du dixième sur les orignaux, et la traite de Tadoussac. (Garneau I. 192.)

CXLI

Après avoir terminé leurs ventes et leurs achats au magasin des Trois-Rivières, les Outaouais se hâtèrent de reprendre le chemin de leur pays afin d'éviter les Iroquois, tant les nations outaouaises, devenues plus tard fort aguerries, se défiaient encore de leurs forces. (Ferland *Cours d'Hist.* II. 38.)

L'année précédente, comme ces peuples n'avaient fait qu'une apparition fortuite à Montréal, le Père Allouez n'avait pu exécuter son projet de les rejoindre en ce lieu et partir en leur compagnie, pour aller au-delà des grands lacs continuer les missions interrompues par la mort du Père Ménard. Il s'embarqua donc avec eux, cette année 1665, ainsi que six Français destinés à parcourir le pays et à y nouer autant de relations que possible. Le départ des Trois-Rivières eut lieu le 7 août.

Pendant que la partie orientale du Canada voyait la population française s'asseoir à peine sur les rivages du Saint-Laurent, les vastes contrées de l'ouest s'ouvraient aux hardis aventuriers qui, chaque année, allaient faire de nouvelles découvertes géographiques afin de se mettre en rapport avec des peuples encore inconnus. Généralement peu instruits, ces coureurs de bois, comme on les nommait, ne pouvaient dresser des rapports de leurs voyages et des pays par eux visités, mais à leur suite, et souvent avec eux, marchaient les missionnaires, qui décrivaient ces contrées nouvelles.

Disons aussi un mot des voyages au nord, pour indiquer à grands traits quelques-uns des événements les plus remarquables de la fin des "temps héroïques." La ville des Trois-Rivières a été, depuis plus de deux siècles, la pépinière des voyageurs et des découvreurs. C'est pourquoi nous consignons dans ce travail ce qui concerne les courses et les entreprises lointaines de ses enfants et de ses citoyens. Il y aurait un volume à faire sur les explorations des trifluviens au nord, à l'ouest et au sud de ce continent.

Digitized by Google

La passion des voyages qui s'est manifestée de si bonne heure parmi ce groupe de colons, lui prête un caractère particulier dans l'histoire du Canada. De nos jours, en relevant les noms des familles de race française établies au-delà des lacs, sur le Mississipi, au Manitoba et aux Montagnes-Rocheuses, on est surpris de voir que le nombre de ceux des Trois-Rivières paraît dominer partout. Ces choses sont cependant toutes naturelles : l'esprit aventureux ne pouvait se manifester nulle part avec plus de chance de succès que dans le groupe trifluvien tiré du pays classique des coureurs de mers, des conquérants de territoires, de cette race normande enfin qui a si souvent étonné le monde par ses entreprises hardies et bien conduites.

Au printemps de 1661, les Pères Druillètes et Dablon avaient tenté de se rendre à la baie d'Hudson, mais sans succès. Les jésuites étaient vivement sollicités par les Sauvages de la baie de les aller voir, et les Français du Canada, tant prêtres que laïques, ne demandaient qu'à prendre possession de ces contrées, dans l'espoir d'y porter l'Evangile ou de découvrir la route de la Chine et du Japon, outre l'avantage du grand trafic de fourrures qu'il était possible d'y faire par mer et par terre.

" Nous savons, écrit un missionnaire, que nous avons à dos la mer du nord, habitée par quantité de Sauvages qui n'ont jamais eu connaissance des Européens ; que c'est cette mer qui est contigüe à celle de la Chine, et qu'il n'y a plus que la porte à trouver ; que c'est là que se voit cette fameuse baie large de soixante et dix lieues et profonde de deux cent soixante, découverte pour la première fois par Hudson qui lui a donné son nom sans qu'il en ait reçu d'autre gloire que d'avoir le premier frayé un chemin qui se termine à des empires inconnus. C'est en cette baie que se trouve en certain temps de l'année quantité de nations circonvoisines comprises sous le nom général de Kilistinons. "

Le Père Jérôme Lalement écrit dans le *Journal des Jésuites :* " Je partis de Québec le 3 mai 1662 pour les Trois-Rivières (le 12 il était de retour à Québec). Je rencontrai des Groseillers qui s'en allait à la mer du nord. Il passa la nuit devant Québec avec dix hommes, et étant arrivé au cap Tourmente, il écrivit à M. le gouverneur. "

Un émule de Chouart des Groseillers, le sieur Noël Jérémie dit Lamontagne, habitant du district des Trois-Rivières et qui fut, vers 1710, gouverneur du port Nelson dans la baie d'Hudson s'exprime ainsi dans la relation si intéressante qu'il a laissée : " De Groseilleiz, homme haut et entreprenant, qui avait parcouru presque tous ces pays, poussa à la fin ses découvertes si

Digitized by Google

loin qu'il atteignit la côte de la baie d'Hudson, en venant des colonies françaises par terre."

Jusqu'en 1659, nous n'avons pas perdu les traces de Chouart. En 1660, il est constaté que, par suite de son voyage au lac Supérieur, il tenait des Indiens certaines informations assez amples sur la baie d'Hudson, mais il ne l'avait pas visitée. Si c'est en 1662 qu'il s'y rendit par terre, il faut qu'il soit descendu par le fleuve jusqu'à Tadoussac et qu'il ait remonté le Saguenay, à l'instar des Pères Druillètes et Dablon qui, l'année précédente, avaient tenté cette voie, assez praticable à tout prendre.

"A son retour, continue Jérémie, il encouragea quelques-uns de ses compatriotes à équiper un navire pour perfectionner cette découverte par mer. On le fit."

Le lecteur remarquera l'activité de Chouart, un type des anciens voyageurs. Tantôt sur les bords du St Laurent, tantôt en Acadie, ensuite explorant les pays de l'ouest, son existence est aux frontières, partout où il y a des découvertes à faire, de nouvelles connaissances géographiques à acquérir. Non content de voir la traite des pelleteries s'étendre des rivages de la terre acadienne au bassin des grands lacs, il rêve de visiter la baie d'Hudson et d'annexer ces territoires à la Nouvelle-France. Pauvre et sans protection, il ne doute cependant pas de la réussite. Découragé d'un côté, il reprend de l'autre avec une égale vigueur. En 1662, le Canada ne renfermait qu'un commencement de population, et n'offrait presque aucun aide pécuniaire aux explorateurs, pourtant ce simple sergent-major de la garnison des Trois-Rivières avait déjà parcouru nos quatre plus grandes provinces actuelles. Quand il lui faudra de plus risquer des voyages en France, il les entreprendra sans balancer. Amour de l'argent ou esprit d'aventure, il eut l'étoffe d'un homme d'initiative, résolu, clairvoyant et infatigable. Pour paraître avec honneur aux yeux de l'histoire, il lui a manqué, dans un moment solennel, de se rappeler qu'il était Français et qu'il se devait à sa patrie.

CXLII

Le 8 août (1) 1665, les quatre compagnies du régiment de Carignan et celle de volontaires canadiens, mirent à la voile et se dirigèrent vers le site de l'ancien fort Richelieu (bâti en 1642, détruit en 1647) où elles élevèrent de nouvelles fortifications—fondant

(1) Le 6 août est enregistrée aux Trois-Rivières la sépulture de... dit Lafleur, soldat de la compagnie du capitaine Fromont, tué par la décharge accidentelle d'une arme à feu. Cet individu n'est pas Pierre Couc dit Lafleur habitant des Trois-Rivières.

Digitized by Google

ainsi une ville qui prit le nom de M. de Sorel, l'un de leurs capitaines.

En même temps, d'autres troupes étaient parvenues de Québec aux Trois-Rivières sous les ordres du capitaine de Chambly. C'est la date à laquelle dût être baptisé Zacharie-François, fils de François Hertel et de Marguerite-Josephte de Thauvenet. Il n'y a pas d'acte au registre (1) de l'église, mais l'âge de l'enfant indiqué au recensement de 1666, et le don que M. de Chambly fit plus tard à la mère de sa seigneurie de Chambly semblent autoriser la conjecture qu'il avait été parrain de l'enfant. Ce dernier prit le surnom de Lafrenière qu'avait porté son grand-père, devint officier dans l'armée française, et se maria, aux Trois-Rivières, avec Charlotte Godefroy.

Les troupes se remirent en marche dès le 10 août, et ayant dépassé le fort Sorel, remonté la rivière des Iroquois, elles commencèrent, au pied des rapides, le fort qui a porté le nom de M. de Chambly, nom qui reste à cette localité. Au mois d'octobre, un autre fort fut placé trois lieues plus avant dans la direction du pays des Iroquois, de manière à n'avoir qu'un pas à faire pour atteindre ceux-ci.

Le Père François Dupéron, qui, des Trois-Rivières, avait suivi M. de Chambly, mourut dans le fort Chambly au mois de novembre (2).

Le 12 août, dit le *Journal des Jésuites*, le Père Fremin arrive à Québec, avec M. Boucher (3) que Monseigneur de Tracy a très-bien reçu.

Le registre de la paroisse indique, le 13 août, les sépultures (4) de deux Algonquins tués par les Iroquois et de la fille du défunt grand Charles, Algonquin.

Ces meurtres étaient le résultat d'attaques isolées qui se continuèrent longtemps encore après le passage du régiment de Carignan.

---

(1) Pour avoir une idée exacte du nombre des naissances, il ne faudrait pas s'en rapporter aux registres de l'église. Ainsi, dans la seule année 1665, il est né aux Trois-Rivières neuf garçons et huit filles qui nous sont connus par le recensement de 1666 mais dont le registre de la paroisse ne garde pas de trace—soit qu'on ait oublié de les inscrire, soit que les feuilles qui contenaient ces actes aient été perdues.

(2) *Relations* 1663, p. 18 ; 1664, p. 6, 28 ; 1665, p. 7, 9, 10, 25 ; 1667, p, 4. *Journal des Jésuites*, p. 332-38. Nicolas Perrot, p. 94.

(3) Le 20 juillet, aux Trois-Rivières, M. Boucher "gouverneur" est présent au mariage de Jean de Noyon.

(4) Le 3 décembre, sépulture de Nicolas Gouard, âgé de cinquante-cinq ans. Après cet acte, il manque un ou deux feuillets au registre des sépultures ; ce qui nous amène à 1672. Toutefois, il se rencontre plus loin des actes de ce genre qui se rapportent aux années 1666, 1667, 1668.

Digitized by Google

Malgré la destruction de leurs villages en 1666, les Iroquois ne cessèrent de rôder aux abords du fleuve et des rivières, et, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, ils commirent des assassinats et des vols partout où ils en trouvèrent l'occasion. Ce n'était pourtant rien de comparable au régime de terreur auquel ils avaient assujetti le Canada de 1640 à 1665.

Le Père Fremin paraît avoir été à la tête de la mission du Cap de la Madeleine de 1663 à 1665, parce que le *Journal des Jésuites* dit, le 17 août de cette dernière année, qu'il " remonte (de Québec) supérieur au Cap de la Madeleine, où le temporel est en bon état. Comme il est délivré de tout soin d'aucune traite, il doit s'appliquer à l'instruction tant des Montagnets que des Algonquins, en telle manière, néanmoins, que le Père Charles Albanel (1) saura qu'il est toujours chargé du principal soin de cette mission. "

Le 19 août, Monsieur de Salieres, colonel du régiment de Carignan, arrive de France à Québec avec quatre autres compagnies. Le 20, quatre nouvelles compagnies débarquent au même endroit. En septembre, huit autres compagnies, avec M. de Courcelles, nommé gouverneur du pays, et M. Talon intendant.

Le Canada pouvait se regarder comme débarrassé des Iroquois.

Grâce à la présence des troupes et à l'accroissement de la population, on entreprit bientôt d'asseoir des paroisses de proche en proche, le long du fleuve, de manière à former, entre Québec et Montréal, une série d'habitation ininterrompues.

Le 15 septembre, sépulture d'Etienne Lafond. Il était établi aux Trois-Rivières depuis au-delà de vingt ans et avait traversé les plus mauvais jours des commencements de cette ville. Sa descendance, nombreuse et respectée, n'est pas indigne de lui et de la famille de Pierre Boucher son parent le plus considérable.

Le 1er octobre, quatre compagnies (2) partent de Québec pour aller attendre M. de Tracy aux Trois-Rivières. (*Journal des Jésuites.*(

CXLIV

Le Père Louis Nicolas, arrivé de France au mois de mai 1664, avait été envoyé aux Trois-Rivières. Le 13 octobre 1665, on le ramena à Québec, malade d'une fièvre lente. On prit quatre jours à le transporter. (*Journal des Jésuites.*)

Le 16 novembre, M. Boucher et le Père Druillètes montent de Québec aux Trois-Rivières—le Père pour aller au cap de la Made-

(1) Curé des Trois-Rivières.

(2) Au sujet des troupes qui arrivèrent aux Trois-Rivières au mois de janvier 1666, voir le *Journal des Jésuites* et Ferland, *Cours d'histoire*, II. p. 46.

Digitized by Google

leine prendre la place du Père Albanel destiné au fort Saint-Louis (Chambly) privé de chapelain depuis la mort du Père Dupéron. (*Journal des Jésuites.*)

Vers le 17 novembre, le Père Lemoyne, qui était au cap de la Madeleine (1), tomba malade de la fièvre avec accompagnement de rhume. Le Père Albanel aurait voulu partir des Trois-Rivières pour se rendre auprès de lui, mais pendant plusieurs jours, l'état de la rivière et du fleuve l'en empêchèrent. Enfin, le 24, à cinq heures du matin, le Père Lemoyne mourut. En même temps, les Pères Fremin, Bailloquet et Druillètes étaient tombés malades ; restait à la cure des Trois-Rivières le Père Albanel qui avait instruction de se rendre à Chambly dès qu'il le pourrait. (*Journal des Jésuites.*)

Une ambassade d'Agniers était venue vers ce temps aux Trois-Rivières, puis s'était rendue à Québec conférer avec M. de Tracy au sujet de la situation. Ces barbares ne pouvaient voir sans alarmes la marche des troupes françaises qui échelonnaient des forts en s'avançant vers leur pays. Le 8 décembre, ils repartirent de Québec ne doutant plus du sort qui était réservé à leurs cantons. La route devait être fort difficile puisqu'ils mirent neuf jours à franchir les trente lieues qui les séparaient des Trois-Rivières. (*Journal des Jésuites.*)

Le 17 décembre, aux Trois-Rivières, le Père Charles Albanel baptise Charles, fils de Sévérin Ameau et de Madeleine Beaudouyn. Parrain et marraine : Laurent Philippe et Madeleine Benassis. Ni cet enfant ni son aîné Louis ne paraissent avoir fait souche dans le pays. Le vénérable notaire Ameau n'a survécu ici dans sa descendance que par sa fille Marguerite, mariée au juge Godefroy de Tonnancourt.

Le 20 décembre, le même Père baptise Philippe, fils de Pierre Boucher et de Jeanne Crevier. Parrain et marraine : Philippe de la Fouille capitaine au régiment de Carignan et Jeanne Jalot. Cet enfant fut ordonné prêtre en 1689 ; il n'appartient aux Trois-Rivières que par sa naissance et le nom de son père.

CXLV

C'est en 1665 que M. du Hérisson passa à son neveu Joseph Godefroy sieur de Vieux-Pont le titre des terres de la Banlieue : une lieue de front au fleuve en remontant à partir de la Troisième Rivière, sur cinq lieues de profondeur dans la contrée. Au fameux

(1) Le 19 novembre, Pierre Lefebvre fonde une messe perpétuelle au cap de la Madeleine. (*Greffe d'Ameau.*)

Digitized by Google

procès en revendication, qui eut lieu cinquante-sept ans plus tard, les enfants de Joseph de Vieux-Pont alléguèrent que celui-ci avait été empêché, après 1665, de prendre possession de la seigneurie et d'y établir des colons, " à cause de la guerre des Iroquois. " Or, à partir de 1665, précisément, la guerre des Iroquois fut terminée ; l'excuse ne vaut rien. Les juges et les procureurs de 1722 ne paraissent pas avoir connu cela, néanmoins le jugement porté par Bégon est juste, car il prive de son titre sur ces terres une famille qui n'avait rien fait pour remplir les obligations y attachées.

Un nouvel habitant, vraisemblablement arrivé de France cette année, a laissé de nombreux descendants dans le district des Trois-Rivières. Nous voulons parler de Michel Baboir dit Rochereau et de sa femme Marie Bigot. Ils étaient mariés depuis un an ou deux, puisque François, leur fils aîné, naquit au commencement de 1665. Rien ne nous indique l'endroit de France d'où venait Michel Rochereau, non plus que Vivien Rochereau établi à Sainte-Anne de la Pérade et Bernard Rochereau habitant de Charlebourg, qui paraissent être arrivés au Canada vers la même époque. Quant à Marie Bigot, elle devait être fille ou nièce de François Bigot dit Lamothe et de sa femme Marguerite Drapeau que nous trouvons aussi au Cap en 1665. François Rochereau enfant de Michel, né cette année, épousa Marguerite Provencher et demeura au Cap.

Un autre colon, Etienne Gelinas, établi aux Trois-Rivières cette année, sinon avant, était veuf, si l'on s'en rapporte aux recensements de 1666 et 1667. A cette dernière date, il possédait une terre au Cap. Son fils Jean, habitant du Cap, épousa vers 1670, Françoise De Charmenil. La descendance de ceux-ci est répandue partout dans le district des Trois-Rivières et dans plusieurs endroits du Bas-Canada.

CXLVI

Au moment où cette *Chronique* va passer aux mains de l'imprimeur, nous lisons dans une Revue anglaise bien posée que les Français fondateurs de la colonie canadienne étaient pour la plupart des condamnés que la justice expédiait sur les bords du Saint Laurent, comme de nos jours on transporte les mauvais sujets à la Nouvelle-Calédonie.

Rien de plus faux que cette assertion. Le Canada français possède une histoire écrite, l'une des plus complètes qui existent ; ceux qui veulent se donner la peine de la consulter ne tombent pas dans des erreurs aussi graves que celle-là.

Ce n'est pas ici le lieu de soumettre la question au public, car

Digitized by Google

elle est jugée depuis assez longtemps, mais il est toujours opportun de présenter aux lecteurs quelques notes sur ce sujet.

De 1632 à 1662, il s'établit à peu près deux milles âmes sur les bords du fleuve en remontant jusqu'à Montréal. Nous avons sur ces premiers habitants les détails les plus amples. C'était une population d'une rigoureuse moralité.

En 1662, arriva de France un groupe de trois cents colons à peu près, choisis par Pierre Boucher, ce qui dissipe tout doute relativement à leur caractère.

Au mois de mai 1663, le sieur Gaudais-Dupont fut envoyé au Canada en qualité de commissaire, comme il a été dit plus haut. Dans les instructions que lui donna Louis XIV, il lui est enjoint de " s'enquérir s'il manque dans le pays des femmes ou des filles " voulant, dit la pièce en question, y en envoyer le nombre nécessaire l'année suivante. Cet officier n'était pas encore de retour en France lorsque le 28 novembre, même année, le Conseil Supérieur de Québec porta défense à toutes personnes, de quelque condition qu'elle fût, " d'empêcher les filles de se marier quand bon leur semblerait. "

Jusqu'à 1661, le nombre des hommes avait été triple de celui des femmes dans la colonie.

L'immigration des filles à marier commença deux ou trois années après.

On prit des mesures, de sages et louables précautions, pour contrôler et diriger à bien ce mouvement.

Sans jeter la pierre aux autres colonies, le Canada peut réclamer l'honneur d'avoir été seul à se prémunir contre l'absurde et déplorable système que l'Europe avait adopté de peupler les possessions d'outre-mer de criminels et de repris de justice.

Les écrivains qui, de nos jours, disent que la Nouvelle-France fut établie de cette manière sont tout simplement de braves gens qui ont compris en lisant les chroniques des pays nouveaux que ceux-ci ont été d'abord traités comme des colonies pénales. Ils ne savent pas que le Canada fait exception à cette règle.

Le *Journal des Jésuites* du 2 octobre 1665 dit : " Le vaisseau de Normandie arrive à Québec avec quatre-vingt-deux, tant filles que femmes, entr'autre cinquante d'une maison de charité de Paris où elles ont été très-bien instruites. Aussi cent cinquante hommes de travail, tous en bonne santé. " Ceci ne s'applique qu'à un seul arrivage.

En 1663, le Canada renfermait 2,500 âmes dont 800 à Québec. Le nombre des personnes venues de France l'année 1665 était à peu près d'un tiers aussi considérable que toute la population déjà

Digitized by Google

résidant dans le pays, aussi le recensement de la Nouvelle-France en 1666 donne-t-il 3,215 âmes, ce qui ne comprend pas l'immigration de cette année. (1)

Sauf quelques exceptions, on peut affirmer que toutes les familles cultivaient la terre. Ce n'est pas là une occupation de gens dépravés. D'ailleurs on sait que ces premiers colons étaient une " marchandise choisie. "

L'année 1665, il vint de France cent filles ; en 1666, deux cents ; un nombre plus considérable encore en 1667 et 1668, et cent cinquante dans chacune des années 1669, 1670. La population des deux sexes se trouva de part et d'autre à peu près au même chiffre.

CXLVII

Le roi donnait ordinairement aux jeunes ménages une maison et huit mois de vivres. Les mariages se célébraient par trentaine à l'arrivée des navires.

Le régiment de Carignan fut licencié au Canada dans les années 1670-2 et les soldats reçurent des terres dans les seigneuries nouvelles. On envoya de France un excellent choix de filles qui épousèrent ces militaires devenus cultivateurs et d'où est sortie la moitié de la race canadienne. Les dépêches de Frontenac et de Colbert font voir avec quel soin on présidait à tous ces arrangements. Vers 1675, si nous avons bonne mémoire, le gouverneur écrivait au ministre de ne plus envoyer des filles parce qu'il en restait une vingtaine à marier. Attendez, dit-il, que nous en demandions. Il avait poussé la surveillance au point de faire dresser un relevé de toutes celles qui étaient arrivées et qui s'étaient mariées : savoir surtout combien d'enfants étaient nés de ces unions—le nombre en est prodigieux. Les Français n'ont pas tardé à devenir *Canadiens !*

Un écrivain spirituel mais méchant homme, observateur si l'on veut mais superficiel, ignorant et partial, plus occupé de produire de l'effet que de chercher et de dire la vérité, la Hontan, a propagé à la légère une accusation grave contre la moralité des filles amenées de France au Canada. De temps à autre, les étrangers se plaisent à citer ce qu'il dit de nos aïeules mais ces mêmes étran-

(1) Québec renfermait 70 maisons. Aux Trois-Rivières on comptait 69 ménages sur une population totale de 455 personnes, dont 299 du sexe masculin et 156 du sexe féminin, qui se décompose comme suit : 75 hommes mariés, 66 femmes mariées, 2 veufs, 5 veuves, 222 garçons, 87 filles. En 1667 la population totale de la Nouvelle-France était de 3,918 âmes. Le recensement de 1667 qui fut pris dans le gouvernement des Trois-Rivières vers la fin de mai indique dans la ville même 37 ménages et sur la côte de Batiscan, Champlain et le Cap 57 ménages ; la population de ces endroits réunis s'élevait à 575 âmes.

Digitized by Google

gers se gardent bien d'avouer que la Hontan est seul de son avis et que nous avons des témoignages nombreux et irrécusables contre son dire. Voyons-en quelques-uns :

Pierre Boucher écrivait en 1663 : " Il n'est pas vrai qu'il vienne ici de ces sortes de filles. Ceux qui en parlent de la façon se sont grandement mépris. Avant que de les embarquer, il faut qu'il y ait quelqu'un de leurs parents ou amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages. Si, par hasard, il s'en trouve quelques-unes qui soient décriées ou qui pendant la traversée aient eu le bruit de se mal comporter, on les renvoie en France. Pour ce qui est des garnements, s'il y en passe c'est qu'on ne les connaît pas, et quand ils sont dans le pays ils sont obligés de vivre en honnêtes gens, autrement il n'y aurait pas de jeu pour eux : on sait aussi bien pendre en ce pays qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages. "

D'après le Père C. Leclercq (1673-1690) : " Les chefs de familles qui ont passé au Canada étaient en France de bons bourgeois de ville, médiocrement accommodés, ou des artisans de différents métiers, des laboureurs peu aisés ou des soldats, mais très-honnêtes gens de leurs personnes. On a examiné et choisi les habitants, et renvoyé en France les marchandises de contrebande et les personnes vicieuses et marquées, aussitôt qu'on les a connues. "

Boucher et le Père Leclercq parlent de ce qu'ils ont vu.

Le bon LaFontaine qui ne savait probablement pas qu'il y eût un pays appelé la Nouvelle-France ou le Canada, écrivait le 18 décembre 1687, à son ami Saint-Evremond :

> .....Le mieux est de me taire
> Et surtout n'être plus chroniqueur de Cythère,
> Logeant dans mes vers les Chloris,
> Quand on les chasse de Paris.
> On va faire embarquer ces belles :
> Elles s'en vont peupler l'Amérique d'Amours.
> Que maint auteur puisse avec elles,
> Passer la ligne pour toujours !

On enlevait alors de Paris une foule de courtisanes qu'on envoyait en Amérique, mais les écrivains de cette époque parlent de notre continent comme les Européens de nos jours, confondant Panama avec Québec, et Montevideo avec la Nouvelle-Orléans. Il s'agirait de savoir dans quelle partie de l'Amérique étaient transportés ces sortes de gens. Tout nous porte à croire qu'il n'est pas ici question du Canada et que LaFontaine ne se trompe pas beaucoup lorsqu'il leur fait passer la ligne.

Le Père de Charlevoix était au Canada en 1720. Voyons ce qu'il

Digitized by Google

dit : "Quant aux filles qu'on y envoyait pour les marier avec les nouveaux habitants, on eut toujours soin de s'assurer de leur conduite avant que de les envoyer,—et celle qu'on leur a vu tenir dans le pays est une preuve qu'on y avait réussi. La source de presque toutes les familles qui y subsistent encore aujourd'hui est pure."

Après avoir dit que les Canadiennes et les Françaises qui épousèrent des soldats étaient des filles de bonnes mœurs, Le Beau, qui avait visité le pays en 1730, écrit que La Hontan aurait dû plutôt porter sa critique sur les filles de joie que l'on avait envoyées en Louisiane.

La France ne nous a guères fourni de colons après l'année 1700. Il faut s'arrêter à cette date et regarder en arrière pour juger de la source de notre peuple. Cette source est pure. Répétons-le : elle fait exception au système suivi par les pouvoirs européens dans l'établissement des colonies. Il est facile de s'en rendre compte en étudiant nos annales. Dans tout le 17e siècle, on ne relève que deux ou trois cas d'enfants illégitimes. Cette moralité tient du mode de colonisation adopté. Les seigneurs canadiens venaient prendre des terres sur lesquelles ils s'établissaient et ils y amenaient des familles toutes prêtes à cultiver leurs domaines. Peu ou point d'aventuriers parmi ces fondateurs de notre pays. Tout le monde devait travailler et s'établir. Cela est bien différent de la manière d'opérer des seigneurs de la Nouvelle-Angleterre, par exemple, qui engageaient des travailleurs pour leurs terres d'Amérique mais qui restaient chez eux à jouir de leur fortune. Les travailleurs se lassaient, se révoltaient, conduisaient les affaires de détail à leur guise. Un jour vint où ils furent plus incommodes qu'utiles, et alors on se procura des nègres, des esclaves. Quelle différence avec le seigneur canadien qui transplantait ici sa paroisse, le curé en tête, un contingent de jeunes ménages adonnés à l'agriculture, le charron, le charpentier et le médecin ! Le seigneur canadien était, selon l'expression de M. Rameau, le premier parmi les défricheurs, le premier parmi les colons. C'est encore lui qui veillait aux intérêts de la communauté. Quand la guerre éclatait, il était le chef et tous marchaient sous ses ordres avec un entrain, une ardeur, un courage dont les habitants de la Nouvelle-Angleterre ont gardé de cuisants souvenirs. Encore une fois, le contraste est complet ; il est ridicule d'envisager notre passé d'après les idées généralement reçues à l'égard des colonies.

Nous sommes loin d'avoir épuisé la matière. Ceci est tout au plus le dessus du panier. Il est facile de consulter sur ce sujet une foule d'auteurs respectables, entre autres Boucher *Histoire de la*

Digitized by Google

Nouvelle-France, Edits et Ordonnances III. 25, Langevin *Notice sur Mgr de Laval* 53, Ferland *Cours d'histoire* II. 11-45 36-7, Doutre et Lareau *Droit Civil* 139, Rameau, dans la *Revue Canadienne* 1873 ; la correspondance des gouverneurs et des intendants de la Nouvelle-France déposée à Ottawa.

CXLVIII

Ici se termine l'époque que nous avons essayé de décrire en tant que les faits se rapportent aux Trois-Rivières. Pour le lecteur qui réfléchit sur ces événements déjà si loin de nous, mais qui ont tant marqués dans l'existence de nos pères, il est impossible de refuser à ceux-ci l'admiration que méritent le courage et le patriotisme tout chrétien de ces hommes d'élite. L'esprit se reporte avec jouissance vers leurs entreprises, vers les combats qu'ils soutinrent, vers leur noble détermination de fonder ici un empire français. Comme ces soldats intrépides qui, à l'heure de l'action, se précipitent en avant, le drapeau et le glaive à la main, sans s'occuper s'ils seront suivis ou soutenus par le gros de l'armée, nous les voyons pénétrer dans les forêts du Nouveau-Monde, et en dépit du climat, des Indiens hostiles et de l'indifférence de la mère-patrie, arracher à la barbarie le sol qui va devenir le berceau de leurs enfants. Avec des éléments en apparence si minces, ils créent sur les bords du St Laurent une nationalité vivace, généreuse et pénétrée de vues élevées qui traversera les âges et se conservera avec son caractère propre, au milieu des races étrangères civilisées comme celles qui viendront plus tard s'asseoir à ses côtés. Il en a été du Canada au 17ième siècle comme de l'Afrique aujourd'hui que l'Europe tente enfin de connaître et de s'approprier. Des peuples non moins féroces et non moins courageux que les Ashantis, les Abyssiniens et les Zoulous, s'opposaient à la découverte et à la conquête de ce pays ; des conditions climatériques, des difficultés inhérentes à la nature même des localités, les embarras d'une vie toute nouvelle étaient autant d'obstacles qui au Canada comme en Afrique à présent, paralysaient l'établissement de la race blanche. Pourtant cette marche victorieuse de la civilisation fut accomplie ici avec bien moins de ressources que n'en possèdent les pionniers du "continent noir" et c'est ce qui fera toujours l'étonnement des historiens, car plus l'outillage de la civilisation se perfectionne, plus il devient facile de briser les entraves qui s'opposent aux développements de la puissance des fils de Japhet. On ne lira jamais sans émotion le récit des combats et des souffrances supportés par une poignée de colons perdus en quelque

Digitized by Google

sorte au milieu des solitudes qu'ils ont fini par transformer en un beau et vaste pays, le Canada. Le type de cette société de défricheurs, de soldats et d'hommes libres se conserve intacte dans leurs descendants et impose à ceux-ci—car noblesse oblige et bon sang ne peut mentir—l'obligation de faire entrer dans le domaine de la réalité le rêve généreux que leurs pères formaient pour l'avenir de leur race. Si le ciel a voulu qu'un sort inattendu nous fût imposé et qu'au lieu de dominer dans toute l'Amérique du Nord il ne nous restât qu'une seule province en propre, n'en éprouvons pas de découragement, réparons cette sorte de décadence qu'on ne saurait nous imputer, en tâchant de faire honneur au nom français, de raviver les traditions de nos fondateurs, en un mot de faire aimer la patrie.

Liste des colons (1), avec la date de leur arrivée aux Trois-Rivières :

1634, sinon avant. Jean Godefroy, Thomas Godefroy, Jacques Hertel, Guillaume Pepin, Jean Sauvaget, François Marguerie, Sébastien Dodier, Guillaume Isabel.

1635. Jean Nicolet, Pierre Blondel.

1636. Michel le Neuf du Hérisson.

1637. Bertrand Fafard.

1639. Christophe Crevier (2).

1640. Claude Poulin.

1641. Etienne Lafond.

1642. Pierre Garemand.

1643. Jean Pepin.

1645. Jacques Leneuf de la Potherie, Pierre Boucher, Antoine Desrosiers.

1646. Etienne Lessard, Marin Terrier de Repentigny, Jean Véron, Urbain Baudry, Pierre Lefebvre, Jacques Aubuchon, Jean, Gaspard et Guy Poutrel.

1647. Etienne Seigneuret, Gaspard Boucher, Elie Grimard.

1648. Etienne Vien, Emery Cailleteau.

1649. François Boivin, Jean Godin, Claude Houssard, Pierre Guillet, Mathurin Guillet, Mathurin Baillargeon, Jean Aubuchon, Nicolas Rivard, Maurice Poulin (3), Michel Pelletier (4), Claude David, Jean Poisson, Jacques Maheu.

---

(1) La population flottante n'entre pas dans cette liste.

(2) Des treize plus anciens colons des Trois-Rivières il ne restait en 1665 que Jean Godefroy, Guillaume Pepin et Michel du Hérisson.

(3) C'est de lui que le Saint-Maurice a pris son nom.

(4) Sieur de la Pérade.

Digitized by Google

1650. Marin Chauvin, Robert Drouin, Pierre Deschamps, Pierre Pineau, Elie Bourbeau, Pierre Baboir, Quentin Moral, Jules Trotier, Gilles Trotier, Nicolas Gatineau (1), Denis Métayer, François Fafard, M. Meunier, Pierre-Esprit Radisson.

1651. Jacques Loiseau, Paul Langlois, Mathurin Labat, Nicolas Poutrel, François Gouin, Jean Languetteau, Pierre Proust, Jacques Brisset, Nicolas Desprès, Sévérin Ameau, Claude Volant, Pierre Couc, Jacques Bertrand, Pierre Lepelé, Pierre Dandonneau, Jean Turcot, et —— Gaillarbois.

1652. Philippe Foubert, Jean Parant, Jean-Baptiste Bourgery, Claude Herbin.

1653. Barthelemy Bertaut, Lucas Lépine, François Lemaître, Antoine Lemaître.

1654. Médard Chouard, Charles Gauthier, Pierre le Boulanger, Louis Ozannes, Philippe Etienne, Jacques Lefol, Jean Pacaud, Michel Lemay (2), Pierre Pellerin, Barthelemy Croteau.

1655. Pierre Denis, Jean Desmarêt.

1656. Nicolas LePetit, Jean Cusson, Jean Carpentier, Nicolas Gaillou, Jacques Fournier, Jean Lemoine (3).

1657. Louis Pinard, Elie Hanctin, Claude Jutras, Jacques Ménard dit Lafontaine (4), Florent Leclerc, Jérôme Langlois.

1658. Adrien Joliette, Guillaume David, Michel Moreau, Pierre Potevin.

1659. Jean de Noyon, Jacques Rouillard, Pierre Dizi, Jean Beaudoin, Jacques Lemarchand, Jean Bellet.

1660. Benjamin Anceau, René Benard, Jacques Vaudry, Jacques Gratiot.

1661. Pierre Cailleteau, Michel Gamelin, Pierre Jovial, Jean Badeau, Etienne Pezard de la Touche, Mathieu Proteau, Massé Besnier, Jean Grimard.

1662. Louis Tétreau.

1663. Guillaume de la Rue, Guillaume Barret, Mathurin Gouin, François Pilet, François Chorel, Alexandre Raoul (5).

1664. Dominique Jutras, Rolin Langlois.

1665. Pierre Souillas, Pierre Couillard, Pierre Juin, Pierre Artaut, Pierre Niquet, Jacques Aubert, Charles Bonin, Charles Vaudry, Jacques Bergeron, Michel Baboir dit Rochereau, Fran-

---

(1) Son nom a passé à la rivière Gatineau.

(2) Ancêtre du poëte Léon-Pamphile Lemay.

(3) Ancêtre de l'historien J. M. LeMoine.

(4) Ancêtre de sir L. Hypolite Lafontaine.

(5) Aujourd'hui Rho, Reau et Rheault.

Digitized by Google

çois Bigot, François Michelot, Sauveur Gouin, René Blanchet, René Houray, Louis Lefebvre, Laurent Lefebvre, Etienne et Jean Gélinas.

De ces 160 noms si l'on met de côté ceux des personnes qui n'ont pas fait un séjour de plusieurs années aux Trois-Rivières, comme Claude Poulin, Pierre Garemand, ou qui y sont morts sans laisser d'enfants, comme Thomas Godefroy, François Marguerie, il reste 150 colons bien constatés. que l'on peut considérer comme la source primitive de la population trifluviemeville, côte du Cap, de Champlain et Batiscan, de 1635 à 1665.

Soixante-quatre portaient des sobriquets qui, presque tous, se sont transmis à quelques branches de leur descendance.

Trente-trois étaient de la Normandie, et sur ce nombre il s'en trouve vingt-et-un avant l'année 1650 ; jusqu'à cette date, les Normands furent pour ainsi dire les seuls habitants des Trois-Rivières ; il arriva alors, en quelques mois, près de cinquante colons provenant de diverses provinces de France. Il nous semble, cependant, que le groupe venu de la Normandie garda sa prépondérance dans les affaires et que l'esprit normand s'imposa de suite à toute la colonie trifluvienne qui formait à cette époque le Canada central.

La plupart des cent cinquante chefs de famille ci-dessus n'étaient âgés que de vingt à trente ans à la date de leur arrivée au Canada. Ils appartenaient à la classe agricole. Très-peu exerçaient des métiers.

Cinquante-sept se sont mariés aux Trois-Rivières. Les années 1647, 1652-3, 1655-6 et 1662-4 sont celles où ont eu lieu le plus grand nombre de mariages. Les deux plus fortes années en ce genre, 1652 et 1663, en comptent chacune sept.

Sur ces cent cinquante personnes, il en mourut vingt-cinq avant l'année 1665 ; plus tard neuf autres se sont établies en dehors du district des Trois-Rivières—quelques-unes à Sainte-Anne de la Pérade et aux Grondines, mais le plus grand nombre à Boucherville. Il faut noter aussi que, de 1668 à 1700 et même plus tard, les enfants des Trois-Rivières se sont répandus dans les seigneuries de Chambly, Varennes et Boucherville, à la suite des fils des seigneurs Boucher, Niverville, la Vallière Hertel, de Varennes, Crevier, Cournoyer, nés comme eux aux Trois-Rivières. Nous parlerons dans un autre ouvrage de ceux qui ont pris part aux établissements du Détroit, du Mississipi et aux découvertes du nord-ouest.

Digitized by Google

GOUVERNEURS ET COMMANDANTS (1) AUX TROIS-RIVIÈRES.

La Violette a exercé ces fonctions depuis le 4 juillet 1634 jusqu'au 17 avril 1636. Après cette date on ne le retrouve plus (2).

Marc-Antoine de Chateaufort est cité comme gouverneur depuis le 28 août 1636 (3) jusqu'au 6 février 1638.

André de Malapart est mentionné aux Trois-Rivières le 22 décembre 1635, et le 4 mars 1639, mais sans titre. Le 5 août 1639, il est qualifié de commandant.

François de Champflour est cité depuis le 27 décembre 1639 jusqu'à la fin d'août 1642, comme gouverneur.

Desrocher commande à partir de septembre 1642 à la fin de l'été 1643.

François de Champflour est cité comme gouverneur le 24 décembre 1643 jusqu'au 24 octobre 1645, date où il s'embarque pour la France.

Jean Bourdon commande par *interim*, fin d'octobre et commencement de novembre 1645.

Jacques Le Neuf de la Potherie est cité comme gouverneur du 17 novembre 1645 au 2 septembre 1648.

Charles Le Gardeur de Tilly est cité comme gouverneur le 4 décembre 1648. Il était arrivé de France le 13 septembre précédent.

Charles Cartel est cité comme commandant le 14 juillet 1649.

Jacques Le Neuf de la Potherie paraît agir comme gouverneur le 9 juin 1650 (4). Les 2 février et 21 août 1651 il est qualifié de gouverneur.

M. Duplessis-Bochart part de Québec le 10 novembre 1651 pour aller prendre le gouvernement des Trois-Rivières ; il le conserve jusqu'à sa mort, 19 août 1652.

Pierre Boucher, nommé capitaine de la milice de la place le 6 juin 1651, a dû exercer le commandement en chef entre le 19 août 1652 et le 8 septembre.

---

(1) Nous appelons gouverneurs ceux que le registre des Trois-Rivières qualifie de *gubernatore*, et commandants ceux qui y sont nommés *moderatore*.

(2) Charlevoix (*Hist.* I, 199) donne à entendre que le chevalier de Lisle commandait aux Trois-Rivières l'année 1636. Si tel est le cas, il faudrait croire que ce fut entre le 17 avril et le 28 août.

(3) En comparant les pages 56 et 76 de la *Relation* de 1636, on peut supposer que M. de Chateaufort commandait aux Trois-Rivières même avant le 28 août. Il avait commandé à Québec jusqu'au 11 de juin.

(4) *Chronique Trifluvienne* LIII. Le 16 juin 1650, M. de Tilly assiste à la procession du St Sacrement à Québec. Le 2 novembre suivant il part pour la France.

Digitized by Google

Jacques Le Neuf de la Potherie est envoyé de Québec le 8 septembre 1652 pour commander aux Trois-Rivières. Le ou avant le 16 juillet 1653 il est remplacé, d'abord temporairement, par Pierre Boucher. Celui-ci est nommé en titre vers la fin d'août.

Jacques Le Neuf de la Potherie succède à Boucher en juillet 1658.

Pierre Boucher remplace la Potherie vers le 1er novembre 1662 et garde le gouvernement jusqu'au 26 septembre 1667, au moins, après laquelle date il n'est plus mentionné aux Trois-Rivières.

Le capitaine Arnoult de Loubias est cité comme commandant le 8 avril 1668. Le 10 de juin, même année, René Gautier de Varenne est cité comme gouverneur. Le 7 juillet, Michel le Neuf du Hérisson paraît avoir fait un acte comme gouverneur ou commandant.

René Gautier de Varennes est cité comme gouverneur du 12 mai 1669 au 4 juin 1689, jour de sa mort.

Nous avons dit (paragraphes XXXIII, VLIV, XLVI) sur la foi de certains écrits publiés par la presse périodique, que Jean Godefroy succéda à Jacques Hertel au poste de syndic, en 1648. La pièce suivante, qui nous est communiquée par T. P. Bédard, écuyer, de Québec, fait voir que ce fut plutôt Michel du Hérisson :

" Aujourd'hui, deuxième jour de septembre mil six cent quarante-huit, se sont présentés devant moi sieur de Lapoterye Le Neuf, commandant aux Trois-Rivières, tous habitants du dit lieu, pour procéder par scrutin à l'élection d'un syndic, ainsi qu'il est porté dans les articles donnés par le Conseil de Sa Majesté et suivant l'ordre à nous envoyé par monseigneur le gouverneur dont j'ai fait lecture en présence des dits habitants—lesquels ont donné chacun à part leur scrutin un billet où ils desnomment sous élection pour leur syndic la personne de Michel Le Neuf sieur du Hérisson, qu'ils prient (?) avoir la charge agréable, pour vaquer à leurs affaires et représenter au Conseil leurs intentions et nécessités—en témoin de quoi ont signé les personnes de Gaspard Boucher, Guillaume Isabel, Etienne Vien, Gilles Trottier, Hemery Galtor (Cailleteau ?), Urban Baudri, Jean Sauvaget, Sébastien Dodier, Jean Houdan, Elie Grimard, Antoine Desrosiers, Jean Véron, Etienne de Lafont, Etienne Seigneuret,—tous habitants du dit lieu des Trois-Rivières, qui ont signé la présente le jour et an que dessus. "

Digitized by Google

Les signatures sont : Jq. Le Neuf, Boucher (1), Urban Baudri, J. Sauvaget.

Ont fait leurs marques : Desrosiers, Dodier, Galtor, Grimard, Isabel, Lafont, Seigneuret, Véron, Vien.

Dans cette pièce on ne voit pas les noms de Jean et Thomas Godefroy, Jean et Guillaume Pepin, Jacques Hertel, Bertrand Fafard, Marin Terrier de Repentigny, Pierre Lefebvre, et Jacques Aubuchon, habitants importants des Trois-Rivières à cette date. On pourrait aussi mentionner Pierre Boucher, Gaspard, Jean et Guy Poutrel qui résidaient aux Trois-Rivières, mais qui probablement n'y jouissaient pas du privilége d'électeurs. Quant à Christophe Crevier, il paraît avoir demeuré à Québec, entre 1644 et 1654.

Il faut donc croire que dans cette élection Michel Le Neuf avait la majorité des voix.

---

(1) Ce doit être Gaspard Boucher, père de Pierre.

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA.

Page	106,	au lieu de	Pyart,	lisez	Pijart.
"	127,	"	19 novembre,	"	10 novembre.
"	137,	"	Marie,	"	Matris Belhomme.
"	138,	"	rigoureuse,	"	vigoureuse.
"	150,	"	mancherons,	"	manchons.
"	159,	"	3 août,	"	30 août.
"	177,	"	p. 22,	"	p. 12 (au bas de la page.)
"	190,	"	1859,	"	1659.
"	210,	"	de 1650,	"	dès 1650.
"	211,	"	11 mai 1663,	"	16 mai 1664.

Nota.—Il faut lire partout Tadoussac, et non pas Tadousac.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

an 2580.4
hronique trifluvienne,
Videner Library
006702233
3 2044 081 321 861